This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AS
161
.T8

La 3.me Fleure [illegible]
romain, Robert Lon[illegible]

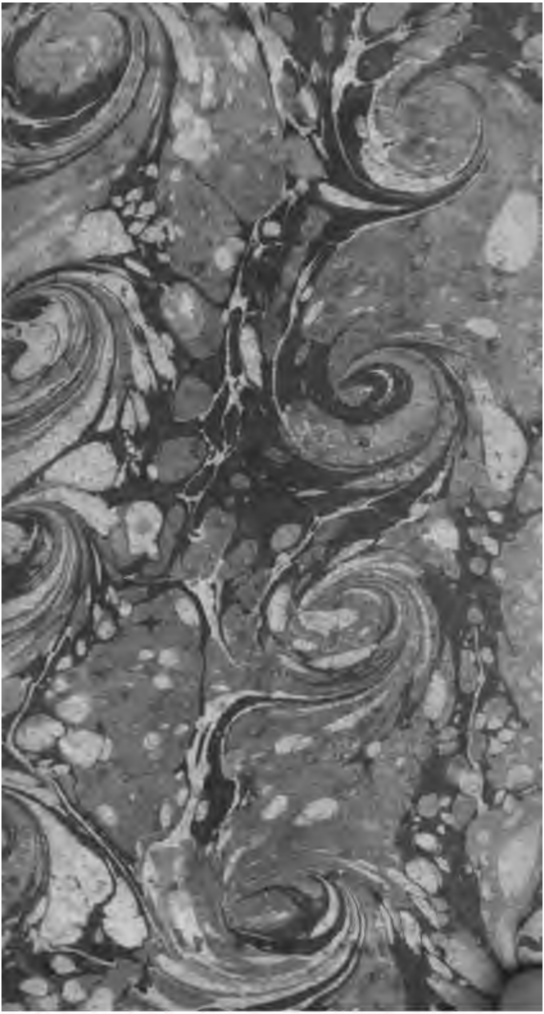

AS
161
.T8

La 3:me fleure gés les
romain, Robert Lang[illegible]
[illegible]

1166. Caton qui vouloit ... pa
vre dans les rües

1160, quand les senateurs
auoint vn moment de
loisir ils l'alloint passer
la Campagne, ils aimo
tant l'agriculture qui
prenoint tous des noms
delegume Come fabi
Cicero &c

1178. Le Celibat ogez les
ancien Caton regarde Com
vne chose si odieuse que
chacqui le gardoine c
les Juifs ... &c

grecs qu'ils gardoient Estoins
privés des assemblées
publiq. ou ny assistoine
que nuds piedz ——

1289
Sur L'utilité des
marons d'inde

1317 on Croit achim
cuiteur. DE 7bre. imp
ortant.

1419.
Les rayons du soleil sont
Corps St. BELLE
Experience ladessus

1249. MESSE on ne disoit autre fois la messe que les mercredis Et vendredis

1462.
La maniere de lasser un Homme assis cen de luy fe manger des alouettes.

1466
La maniere de guerir Les maladies par La musiq

1517 Le bon gout est fondé sur le naturel. or s'il est fondé sur Le Naturel comment tout le monde ne L'a-t-il pas

1525. un Sculpteur avoit

1631

pline dit qu'un homme

buvoit 10 pintes de vin

dune aleine

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1708.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1708.

ARTICLE LXXXVIII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. l'Abbé Fleuri, ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome douziéme. A Paris chez Pierre Emery, Quay des Augustins &c. Volume *in* 4°. *pag.*614.

MONSIEUR l'Abbé Fleuri suit toûjours dans ce douziéme tome sa méthode ordinaire. Il donne ce qu'il a puisé dans les sources les plus pures, sans y rien mêler qui en altere

la pureté : ce qui n'empêche pas qu'il ne seme à propos des reflexions très-judicieuses ; mais elles sont courtes, & sortent pour ainsi dire du fonds même des sujets qu'il traite. Toute son Histoire est donc comme une suite de tableaux, dans lesquels il presente tour à tour aux Curieux tout ce qu'il a trouvé de plus beau en parcourant les vastes campagnes de l'Eglise. Ce tome comprend cent vingt huit ans, c'est-à-dire depuis l'an 925. jusques à l'an 1053. Il est distribué en cinq livres qui sont le cinquante cinquiéme, sixiéme, septiéme, huitiéme, & neuviéme de l'Ouvrage entier. Nous allons en extraire ce qui nous a paru de plus important, en rapprochant les choses qui ont rapport entre elles, & que le sage Historien a très prudemment laissées dans leur arrangement naturel.

Et d'abord il est bon d'avertir, que ce douziéme tome renferme ces tems tenebreux du dixiéme siecle, ou la simonie, les débauches les plus infames, & la corruption presque generale du Clergé, furent une

preuve auſſi ſinguliere que triſte de la protection de JESUS-CHRIST ſur ſon Egliſe contre le débordement des vices, qui vrai-ſemblablement devoit attirer le naufrage de la Foi; mais qui ſervit au contraire à l'établir plus ſolidement, ſuivant ces paroles du Sauveur, *Et portæ Inferi non prævalebunt adverſùs eam.* Le début de l'Auteur convient parfaitement à cette idée générale. Il commence par la mort de Seulfe Archevêque de Reims, qui ſuivant les bruits de ce tems-là, fût empoiſonné par les gens de Hebert Comte de Vermandois, qui eût la hardieſſe & le credit de placer ſur le trône de cette illuſtre Egliſe ſon fils Hugues, enfant de cinq ans. La Cour de Rome & celle de France favorables à cette intronisation, donnérent lieu aux troubles qui déſolérent l'Egliſe de Reims, & qui durérent juſqu'au Concile d'Ingelheim en 948. où Huges fut enfin excommunié canoniquement, & Artaud confirmé dans l'Archevêché par Marin Legat du Pape Agapit II.

Ce ne fut pas l'unique ſecouſſe

que sentit l'Eglise de Reims. Elle eût encore beaucoup à souffrir sous l'Archevêque Arnoul. Celui-ci qui étoit fils naturel de Lothaire, après la mort du quel & celle de son fils Loüis le fainéant, les François déférérent la Couronne à Hugues Capet ; indigné de l'exclusion qu'on avoit donnée à Charles son Oncle, fils de Loüis d'Outremer, que la succession regardoit naturellement, chercha à soutenir la Couronne dans sa Maison. Dans ce dessein il appella Charles en France, & lui livra la Ville de Laon & Adalberon qui en étoit Evêque. Mais s'étant ensuite reconcilié avec le Roi Hugues, ce Prince pour se l'attacher, lui donna l'Archevêché de Reims vacant par la mort d'un autre Adalberon. Cette promotion se fit dans les formes. Mais bientôt après Arnoul fut pris, ou plûtôt se laissa prendre par Charles son Oncle, qui se saisit de Reims par la trahison du Prêtre Adalger, qui prétendit n'avoir livré la Ville que par ordre d'Arnoul même. L'intrigue ne se démêla pas d'abord. Gerbert fameux dés-

lors, & qui le devint encore plus, joüa habilement son rôle. Il avoit de l'ambition bien au de là de sa naissance, qui étoit tres obscure en Auvergne. Il fut élevé à Aurillac dans le Monastere de Saint Gerauld. Raimond son Maître en étant devenu Abbé, l'envoya au Comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un Evêque nommé Haïton, de qui il apprit les Mathematiques, comme on les sçavoit dans ce tems-là. A la faveur du Comte & de l'Evêque, Gerbert s'insinüa chez l'Empereur Otton dans un voyage à Rome. Il obtint d'Otton la celebre Abbaye de Bobio dans le Diocese de Pavie. Mais cet établissement n'étant pas à son gré, il revint en France se retirer à Reims près de l'Archevêque Adalberon, à qui il prétendit succeder, suivant la désignation même de l'Archevêque.

Mais se voyant déchû de sa prétention par l'élection d'Arnoul, il ne se découragea point. Il s'attacha au nouveau Prélat & au Prince Charles, jusqu'à être d'intelligence avec eux pour livrer la Ville de

Reims. Bientôt après ſe flatant peut-être de faire réüſſir ſes nouvelles eſperances, il quita ſolemnellement l'Archevêque & le Prince, pour prendre le parti de Hugues; & pour ſe ſignaler davantage, il fut des plus ardens à pourſuivre la condamnation d'Arnoul. Mr. Fleuri développe tous ces myſteres par les lettres de Gerbert, & par l'Hiſtoire du Concile de Reims en 991. que Gerbert nous a laiſſée, & dont la concluſion fut l'abdication volontaire d'Arnoul, confirmée par lui-même en plein Concile. Gerbert fût élû & ſacré Archevêque de Reims ſur le fondement de cette renonciation, qui toute cimentée qu'elle parut, ſe démentit dans la ſuite, & ébranla de nouveau par ſon mouvement l'Egliſe de Reims.

Gerbert ne parut pas ſi content qu'on l'auroit crû d'une promotion qu'il avoit ſouhaitée. Eſt-ce qu'il n'avoit plus les mêmes ſentimens, ou qu'il les diſſimule dans une de ſes lettres à l'Abbé & aux Moines d'Aurillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui attiroit ſa nou-

velle Dignité ? Il en eut auxquels il ne s'attendoit pas. Le Pape Jean XV. cassa la déposition d'Arnoul & l'ordination de Gerbert, & interdit tous les Evêques qui y avoient eu part. C'étoit ce qu'avoient prévû les Défenseurs d'Arnoul, & entre les autres le Sçavant Abbon de Fleuri. Ils avoient prétendu que la déposition d'Arnoul ne pouvant se faire indépendamment du Pape, il falloit attendre sa réponse aux Lettres du Roi Hugues & des Evêques sur ce sujet. Les Adversaires de l'Archevêque avoient ou soûtenu le contraire, fondez sur l'indignité des sujets, qui occupoient alors la Chaire de Saint Pierre ; comme si cette Chaire tiroit ses privileges du mérite personnel des Papes, & non pas de la prérogative qu'elle a reçûë de Jesus-Christ ; ou avoient soûtenu qu'on avoit suffisamment informé le Pape, dont la négligence à répondre, & le procedé irregulier & simoniaque autorisoient le Concile à remedier par eux mêmes aux maux pressans d'une Eglise affligée. Ces derniers qui l'emportérent, avoient à leur

tête Gerbert & Arnoul Evêque d'Orleans, qui faisoit la fonction de Promoteur du Concile. Gerbert travailloit plus sourdement. Mais il ne se peut rien de plus vif que la déclamation d'Arnoul, qui donna un peu plus qu'il ne falloit, carriere à son éloquence, qui étoit d'une espece à emporter l'Orateur au delà des bornes. C'est ce qu'a très sagement observé Mr. l'Abbé Fleuri, dont voici les paroles :

Le Discours d'Arnoul (d'Orleans) pris à la rigueur, contient sans doute quelques propositions excessives, & qui semblent tendre au mépris du Saint Siege. Mais nous ne trouvons guere en ce tems là d'Ecrivains parfaitement éxacts dans leurs expressions ni même dans leurs pensées; & il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un Evêque venerable par son âge & son sçavoir, qui étoit comme l'ame de ce Concile. Au fonds loin de conseiller le schisme, il commence par déclarer qu'il faut respecter l'Eglise Romaine, & obéir au Decrets du Pape : & ailleurs il dit expressément,

qu'il appartient au Pape de juger de toute l'Eglise... Ces reflexions & quelques autres que Mr. l'Abbé Fleuri fait au même sujet, étoient necessaires pour excuser l'Evêque Arnoul ; mais elles le seroient à plus forte raison pour excuser Gerbert, s'il étoit vrai, comme Mr. Fleuri le donne à entendre, que ce Discours attribué à Arnoul fût en effet de Gerbert même, qui auroit débité ses pensées sous le nom d'autrui. Quoiqu'il en soit l'affaire d'Arnoul & de Gerbert fut de nouveau examinée au Concile de Mouson dans la Province de Reims, par ordre du Pape Jean XV. Et ce ne fut qu'après la mort de Hugues Capet sous le Roi Robert son fils, qui acquiesça enfin à la volonté de Gregoire V. successeur de Jean, que Gerbert, après avoir donné à sa cause tous les meilleurs tours, laissa enfin absolument l'Archevêché de Reims à Arnoul, qu'on fit sortir de prison, & qu'Abbon de Fleuri eut commission de rétablir, en lui donnant le *Pallium*, qu'il avoit reçu pour lui de la main du Pape. Mais Gerbert ne

tomba que pour se mieux relever. Il obtint de l'Empereur Otton son Eleve l'Archevêché de Ravenne, & environ un an après étant devenu Pape sous le nom de Silvestre second, il fut bien aise de mettre lui-même la derniere main à l'affaire de Reims. C'est ainsi que Loüis douze ne se souvint plus des injures qu'il avoit reçûës étant Duc d'Orleans. Gerbert écrivit donc à l'Archevêque Arnoul, le confirma dans l'exercice de ses fonctions, & de toute l'autorité dont avoient joüi ses Prédecesseurs, défendit à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé, ajoûtant au reste, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le Pape. N'est-ce pas là une retractation des sentimens contraires, qu'il avoit peut-être soutenus dans la chaleur de la querelle?

Rome qui décidoit des affaires des autres Eglises, étoit elle même dans un état pitoyable. L'infame Marosie engagée avec Guy trop connu par mille crimes, entre autres par

le massacre de Jean X. avoit élevé sur le trône Pontifical son fils Jean, qu'on nomme Jean XI. digne fruit d'une union sacrilege. Octavien fils d'Alberic & petit fils de la même Marosie, s'étoit fait élire Pape à l'âge de dix huit ans sous le nom de Jean XII. C'est le premier Pape qui ait changé de nom. Que n'est-il pour l'honneur de l'Eglise enseveli avec ses débauches dans d'éternelles tenebres ? Monsieur Fleuri en gemissant avec tous les gens de bien sur ces malheurs de la premiere & de la maitresse des Eglises, donne bien de la consolation en racontant les beaux faits de tant de Saints & illustres Personnages, qui gouvernoient les Eglises d'Alemagne sous les Ottons, & sous l'Empereur St. Henri. Les Moines le disputoient en Sainteté avec les Prélats, qu'on tiroit en grand nombre des Monasteres. L'Archevêque de Cantorberi en particulier ne se prenoit que là. Aussi ne voyoit-on qu'érection d'Evêchez, & fondations de maisons Religieuses. On forçoit les Saints à se charger des Prélatures, & les Empereurs

charmez de la ſainteté qu'ils n'imitoient pas toûjours, cherchoient du moins à faire éclater leur magnificence envers les Egliſes & les Monaſteres. C'eſt à ce tems, vers l'année 960. ou les ſuivantes, qu'on doit rapporter l'érection des Egliſes de Prague, de Magdebourg, de Merſbourg & de pluſieurs autres.

Environ trente ans auparavant avoit commencé la celebre Congregation de Clugni ſous le St. Abbé Odon, qui unit le premier diverſes Maiſons enſemble, Clugni, Maſſay, Deols &c. Mr. Fleuri repréſente les rares vertus de ce Saint, ſa grande réputation auprès des Papes & des Princes, la réforme qu'il mit avec ſuccès en divers endroits. St. Mayeul & St. Odilon ſoutinrent avec éclat après Odon la réputation de Clugni. Les Rois & les Empereurs y venoient faire leurs prieres, & leurs offrandes toûjours magnifiques. Tous les pays de l'Europe produiſirent dans ce même ſiecle des Reſtaurateurs de la vie Monaſtique. St. Gerard de Brogne ſe diſtingua en Flandre. l'Abbé Turquetul, & St.

Dunſtan en Angleterre ; en Italie Saint Romuald Fondateur des Camaldules ; dans la Calabre qui appartenoit encore aux Grecs, l'admirable Saint Nil ; en Grece Saint Paul de Latre &c. Parmi tant de Saints Religieux & Anachoretes, Monſieur Fleuri en diſtingue pourtant trois qui brilloient en même tems. Odilon de Clugni ſurnommé le pieux & le débonnaire, à cauſe de ſa bonté ; Guillaume de Dijon ſurnommé par deſſus la regle, à cauſe de ſa ferveur ; Richard de Saint Vannes ſurnommé la Grace de Dieu à cauſe de ſa douceur.

Mais quelques admirables que fuſſent, chacun en leur genre, les établiſſemens de ces grands Saints, rien n'eſt peut-être ſi beau & ſi ſagement inſtitué, que l'Ordre qu'avoit mis Turquetul dans ſon Abbaye de Croiland. Ce grand Homme qui étoit de la Maiſon Royale, & qui avoit été Chancellier d'Angleterre, avoit renoncé à toutes les Grandeurs dont il joüiſſoit dans le monde, pour paſſer le reſte de ſes jours dans cette ſainte Maiſon, qu'il

avoit rétablie & enrichie d'une partie considerable de ses biens. Voici le plan que nous en a laissé Ingulfe dans l'histoire de cette Abbaye. La Communauté étoit divisée en trois ordres. Les jeunes depuis l'entrée jusqu'à la vingt-quatriéme année de Profession, portoient tout le travail du Chœur, du Refectoir, & des autres Offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des Superieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle & de contentieux, il étoit separé & sevérement puni. Ceux du second ordre, c'est à dire, depuis vingt-quatre jusqu'à quarante ans de Profession, étoient dispensez de la plûpart des Offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la Maison. Les Anciens depuis quarante jusqu'à cinquante ans de profession, étoient déchargez des fonctions du Chœur, excepté les Messes, & dispensez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obediences exterieures, comme de Provisceur, de Procureur, de Cellerier. Au delà de cinquante ans de Profession on leur

donnoit à chacun une chambre dans l'Infirmerie, avec un garçon pour les ſervir, & un jeune frere qui mangeoit avec le Pere, tant pour ſon inſtruction que pour la conſolation du Vieillard : & celui-ci alloit au chœur, au refectoir, & par toute la Maiſon, quand & comme il lui plaiſoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuſe ; & on lui laiſſoit attendre en paix la fin de ſa vie. Mr. l'Abbé Fleuri n'a-t'il pas raiſon de dire, que ce reglement étoit digne de ſervir de modelle à d'autres ? Les cinq Religieux que Turquetul trouva ſeuls dans ce Monaſtere, qui avoit été ruiné par les Normans plus de ſoixante & quinze ans auparavant, vécurent tous dans l'exactitude de cette regle juſqu'à plus de cent ans ; & l'un d'eux nommé Clerembault, alla juſqu'à cent quarante-huit ans. Tant il eſt vrai, que Dieu bénit la ſainteté qui n'eſt pas toûjours portée juſqu'à une extrême rigueur, ennemie de toute ſorte d'adouciſſemens, du moins dans un âge avancé.

En parlant des Moines d'Angle-

terre, Mr. Fleuri remarque à l'occasion de Saint Dunstan, qui avoit embrassé cet Etat, & qui se porta pour héritier à la mort de son Pere & de sa Mere, que l'engagement dans la vie Monastique, n'étoit point alors un tître pour exclurre des successions. Ce n'est donc pas un droit absolument nouveau, que des Religieux héritent. Et cet usage ancien n'empêcha pas qu'on ne fit à l'envi des donations aux Monasteres, qui les portérent à un point de Grandeur, que l'avarice séculiere a eû tort de regarder comme l'unique source du relâchement de la discipline.

C'est ainsi que l'Historien exact, recüeille comme en passant tout ce qui se trouve sur sa route. Mais où son éxactitude paroît davantage, c'est dans le récit fidelle de ce qui concerne les anciens Canons, & les usages des tems dont il parle. Rien ne prouve mieux la sage œconomie de l'Eglise, qui ordonne & qui abroge des choses selon les differentes conjonctures. C'est ainsi qu'un Canon du Concile de Selingstad or-

donne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la Saint Jean, & autant avant Noël : un autre défend à un Prêtre de dire plus de trois Messes par jour : ce qui montre qu'on en disoit d'avantage. Saint Ulric ou Udalric Archevêque d'Ausbourg, un des plus insignes personnages de son tems, en disoit tous les jours deux ou trois : tems bien different de ceux où l'on conseille à des Ecclesiastiques même reglez, de ne dire la Messe que trois fois la semaine. Un autre Canon du Concile de Ravenne tenu par Gerbert, défend de rien éxiger pour les sepultures. Les Canons du Concile d'Erford sont presque tous abolis. C'est donc souvent pour faire illusion, sous prétexte de rappeller à la premiere discipline de l'Eglise, qu'on cite d'anciens Canons ; comme si par exemple un Directeur un peu trop absolu, défendoit à sa pénitente de s'imposer un jeune ; parce que le Concile d'Erford, qui vouloit abolir une superstition qui ne subsiste plus, défend que cela se fasse sans la permission de l'Evêque. Ce

Directeur ne seroit pas mieux fondé, qu'un débiteur, qui en vertu de ce même Concile, se croiroit à couvert de ses créanciers en allant, ou en revenant de l'Eglise. Il ne suffit donc pas d'alleguer des Canons, si l'on ne montre qu'ils sont encore en vigueur.

Mr. l'Abbé Fleuri rend justice aux Sçavans de ce tems-là, qui étoit un tems d'ignorance aussi-bien que de corruption. Abbon de Fleuri étoit sans doute un des plus distinguez ; aussi bien que Gerbert, Arnoul d'Orleans, Atton Evêque de Verseille, Ratthier Evêque de Verône, & puis de Liege. Nous avons d'Abbon outre son Apologie, où il se justifie auprès des Rois Hugues & Robert, de l'accusation qu'on faisoit contre lui, d'avoir excité la sédition des Moines de Saint Denis & de leurs serfs contre les Evêques, qui vouloient leur ôter les dixmes, nous avons, dis-je, un recüeil de Canons, divisé en cinquante deux articles, contenans les devoirs des Rois & ceux des sujets. Abbon, qui est reconnu Saint &

Martyr, étoit un esprit ferme, que le péril ne détournoit pas de ses saintes entreprises. Il fut tué par un Gascon, lors qu'il travailloit à réformer le Monastere de la Reole. Le Gascon séditieux lui porta un coup de lance au côté gauche, qui traversoit les côtes. Le Saint ne cria point; & dit sans s'émouvoir, celui-ci y va tout de bon. Le Moine Aimoin qui le suivoit & qui a écrit sa vie, voyant le sang couler de sa playe en abondance, devint pâle & tremblant: sur quoi le Saint Abbé lui dit d'un visage serain, que feriez-vous donc, si vous étiez blessé vous-même?

On a des Lettres d'Abbon & son Capitulaire, ou Traité touchant les souffrances de l'Eglise, divisé en trois parties. La premiere est des Jugemens des Evêques, où Mr. Fleuri remarque qu'il n'appuye ses maximes, que sur les fausses Décretales qui avoient grand cours alors. La seconde partie traite des Ordinations des Evêques: & cet endroit est un peu vif & critique, aussi-bien que la troisiéme partie, touchant les biens des Eglises. Mais ce que nous

avons de Rathier touchant les vices du Clergé l'eſt encore bien davantage. Rathier avoit des talens bien mêlez ; mais il n'avoit pas celui de ſe faire aimer. Il lui arriva quelque choſe de ſemblable à ce que l'on dit du jeune Denis de Syracuſe. Obligé de quiter Verone, où il étoit mépriſé & perſecuté, il ſe refugia en Provence chez un Seigneur nommé Roſtaing, dont il inſtruiſit le fils, & compoſa pour lui une Grammaire, qu'il intitula, *ſerva dorſum*. Rathier fut rétabli pluſieurs fois à Vérone, où il eut juſqu'à la mort bien à démêler, auſſi-bien qu'à Liege, & par tout où il fut. C'étoit un homme zelé, mais ardent & inquiet. Mr. l'Abbé Fleuri nous a donné ſon portrait d'après Rathier même, qui le fit dans un écrit qu'il appelle Conjecture. Il étoit fils d'un Charpentier : c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à reparer des Egliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni Chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ſes habits & en ſa chauſſure. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger

avec lui toutes ſortes de gens, & jeunoit ſouvent juſqu'à None, c'eſt à dire juſques à trois heures, pour faire pénitence pour les autres. Il ne ſouffroit point qu'on lui baisât les pieds. Il ne ſe mettoit point en peine des médiſances, & donna une fois douze ſols à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la ſolitude, & ne dédaignoit pas les travaux ſerviles. Il n'alloit point voir le Roi, ou les Grands, il ne leur demandoit rien, & refuſoit même leurs preſens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du Clergé : & c'étoit ce qu'il auroit fallu taire.

Parmi les Ouvrages de Rathier, le plus important eſt ſa Lettre à Patric au ſujet de l'Euchariſtie. Il y ſemble improuver que Patric diſe tous les jours la Meſſe : mais il eſt bon de remarquer que Rathier ne condamne pas cette pratique en elle même, qui a été de tout tems la pratique commune de l'Egliſe, mais par rapport aux ſentimens de ce Prêtre, qui penſoit déja comme Berenger, qui ne commença pourtant

de répandre ſes erreurs que plus de ſoixante ans après la mort de Rathier, & qui furent condamnées pour la premiere fois dans le Concile tenu à Rome par le Pape Leon IX. en 1050. Rathier dans la Lettre dont nous parlons, dit ces paroles mémorables, qui ſont une belle preuve de la tradition conſtante ſur cet Auguſte Myſtere, qui n'avoit point été alterée par l'ignorance & la dépravation de ce ſiécle déplorable. Mr. Fleuri cite encore dans un autre endroit un beau morceau de Gerard Archevêque de Cambray, touchant la verité de la Tranſubſtantiation. Voici le morceau de Rathier: „ Croyez-moi, mon frere, „ dit l'Evêque de Verone, Comme à Cana de Galilée l'eau fut „ changée en vin véritable, & non „ figuratif; ainſi ce vin devient de „ vrai ſang, & ce pain de vraye „ chair. Que ſi le goût & la couleur „ qui demeurent, vous perſuadent „ autre choſe, ne croyez-vous pas à „ l'autorité de l'Ecriture, qui dit „ que l'homme fut formé du limon „ de la terre. L'homme toute fois
 n'a

„ n'a point la figure de la terre & du
„ limon ; il n'en a que la substance.
„ Croyez ici que c'est le contraire,
„ & qu'encore que la couleur & la
„ saveur demeurent, ce que vous
„ prenez est de vraye chair & de
„ vrai sang. Mais vous demandez
„ de quel corps est cette substance,
„ d'où elle est tirée, & si le pain est
„ ôté invisiblement, ou changé en
„ chair ; car voilà ce qui frappe la
„ curiosité humaine. Interrogeons
„ l'Evangile. Rathier rapporte les
paroles de l'institution de l'Eucharistie,
„ ristie, & conclut : „ Voilà de quel
„ corps est cette chair & ce sang,
„ d'autant plus certainement, que
„ nous l'apprenons par la bouche de
„ la Verité même. Ne vous mettez
„ point en peine du reste, puisqu'on
„ vous dit, que c'est un mystere, &
„ un mystere de Foi. Si c'est un
„ mystere, on ne le peut compren-
„ dre : s'il est de Foi, on doit le
„ croire, & non pas l'éxaminer. . . .

Monsieur Fleuri joint aux affaires de l'Eglise celle des Etats. Il marque l'époque du regne des Alemans en Italie, vers la fin de l'an-

née 951. Rodolphe Roi de Bourgogne en avoit été chassé après deux ans de regne. Hugues Comte d'Arles fils de Thibault & de Berthe fille du Roi Lothaire avoit été reconnu en la place de Rodolphe Roi de Lombardie. Marosie, dont on a déja parlé, femme également impudique & imperieuse, avoit réüssi à engager Hugues à l'épouser, pour être maître de Rome, où elle étoit la dominante. Hugues & sa nouvelle épouse avoient été chassez de Rome, & celle-ci retenuë prisonniere par son fils Alberic, pour se vanger sur tous deux du soufflet qu'il avoit reçû de Hugues, à qui il donnoit à laver par ordre de sa Mere. Hugues abandonné des Italiens s'étoit enfin retiré en Provence avec ses tresors, cedant le Royaume de Lombardie à son fils Lothaire, qui ayant été empoisonné, le laissa à Berenger son competiteur, jusqu'à ce que quatre ans après Adelaïde veuve de Lothaire appella à son secours Otton premier surnommé le Grand, qui chassa Berenger, & joignit la Lombardie à ses autres Etats, par le ma-

riage de son fils Adelbert avec la jeune Veuve Adelaïde.

Otton revint encore en Italie à la priere du Pape Jean XII. Il fut admirablement bien reçû à Rome l'an 962. Il y fut couronné Empereur par le même Pape, à qui de son côté il fit de riches présens. Mais le capital fut la confirmation authentique des donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la Ville de Rome, son Duché & ses dépendances, plusieurs Villes de Toscane, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le Duché de Spolette & celui de Benevent, l'Isle de Corse, le patrimoine de Sicile, si Dieu le met entre nos mains, dit l'Empereur, car la Sicile étoit au pouvoir des Sarrazins. Cette donation, dit Mr. Fleuri est copiée presque mot à mot de celle de Loüis le Débonnaire. Mais Otton y ajoûte de son Royaume de Lombardie, Rieti, Amiterne, & cinq autres Villes.

Parmi les desordres de ce temslà, Mr. Fleuri met avec raison l'am-

bition & l'ignorance qui autorisoient la pluralité des Evêchez. Manassès Archevêque d'Arles obtint du Roy Hugues son parent, les Evêchez de Verone, de Mantoüe, & de Trente. Il justifioit cette pluralité d'Evêchez en disant, que St. Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, & qu'il avoit donné à son Disciple St. Marc le gouvernement de l'Eglise d'Antioche sans préjudice de celle d'Aquilée, que le même St. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa. Tant Manassès, dit M. l'Abbé Fleuri, étoit sçavant en l'Histoire Ecclesiastique. St. Dunstan en Angleterre se rendit à un Argument qui ne prouvoit pas plus, quoique le fonds fût vrai. Il étoit déja Evêque de Vorchestre ; & on lui fit prendre encore l'Evêché de Londres, sur ce fondement que l'Apôtre St. Jean avoit gouverné sept Eglises & leurs Evêques, & que St. Paul avoit eu soin de toutes les Eglises : comme si la Mission extraordinaire des Apôtres devoit être tirée à consequence pour la conduite ordinaire de l'Eglise.

Juillet 1708.

Mr. Fleuri traite beaucoup d'autres matieres curieuses, dont le récit simple qu'il en fait, à mesure que l'ordre des tems le demande, donne a son Histoire l'agrément de la variété, que les choses suivies sans interruption n'ont pas toûjours. L'Eglise Grecque n'y est pas oubliée, non plus que l'Empire d'Orient, qui tomboient tous les jours l'un & l'autre en décadence. Il donne la suite des Patriarches Melchites d'Alexandrie jusqu'au tems du Patriarche Saïd ou Eutychius, de qui il l'a prise dans son abregé de l'Histoire universelle en Arabe. Il s'étend sur l'histoire de l'image de Nôtre Seigneur envoyée au Roy Abgar, & que l'Empereur Romain Lecapene fit venir à Constantinople; sur la maniere de communier dans les deserts sans le ministere d'aucun Prêtre; sur divers exemples de Confessions faites en public, comme celle de la Reine Mathilde Mere de l'Empereur Otton le grand, qui fit entendre la sienne aux Prêtres & aux Religieux qu'elle avoit appelées; celle d'Otton second, qui fit

la ſienne en Latin devant le Pape & les Prêtres ; celle d'Arnoul de Reims, qui la fit à pluſieurs Prélats, à qui il avoüa les crimes pour leſquels il ſe jugea lui-même indigne de l'Epiſcopat. Il s'étend auſſi ſur les pénitences de ce tems-là, & ſur la maniere de les racheter. Mais tous ces points, & pluſieurs autres que l'on voit répandus dans toute cette Hiſtoire, avec la netteté qui eſt propre de l'Auteur, nous meneroient trop loing. Nous finirons par une réflexion qui ſe préſente naturellement : c'eſt que dans un ſiecle auſſi corrompu que celui dont nous parlons, il y ait eu ſi peu d'héreſies, du moins qui ayent eu cours.

Il en parut une vers la fin du ſiecle, qu'on peut appeller une hereſie poëtique, d'autres diroient une folie. Son Auteur ſe nommoit Vilgard Grammairien de profeſſion. Une nuit il crut voir en ſonge Virgile, Horace, & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs Ecrits, & du ſuccés avec lequel il publioit leurs loüanges, lui promettant qu'il auroit part à leur

gloire. Enflé de cette vision il commença à débiter plusieurs dogmes contraires à la Foi, & à soûtenir qu'il falloit croire tout ce qu'ont dit les Poëtes. Ce Visionnaire fut convaincu & condamné par l'Archevêque de Ravenne. N'y avoit-il point alors de petites maisons?

Orleans mit au jour une autre hérésie infiniment plus dangereuse, si l'on n'y eût apporté un prompt remede. Deux Ecclesiastiques de cette Ville l'avoient reçûë d'une femme qui l'avoit apportée d'Italie. L'experience de tous les siecles apprend que les femmes sont toûjours les premieres à donner dans les nouveautez, & à les faire valoir. Ces deux Hommes s'appelloient Etienne & Lisoye, tous deux en réputation de Doctrine & de Sainteté. Il ne faut que ces dehors pour imposer. Par dessus cela ils faisoient de grandes aumônes. C'est un grand attrait pour se faire suivre. Le mal étoit d'autant plus dangereux, qu'Etienne & Lisoye étoient fort bien à la Cour. Le Roi Robert les aimoit, parce qu'il ne les connoissoit pas. Etienne fut quelque tems

Confeſſeur de la Reine Conſtance, & étoit Chef de l'Ecole de Saint Pierre Puellier, où Pillier, comme on parle à Orleans. Liſoye étoit Chanoine de Sainte Croix, qui eſt la Cathedrale. Ces nouveaux Saints prenoient tant d'aſcendant ſur leurs Diſciples, que ceux-ci ſe croyoient par leurs inſtructions arrivez au comble de la ſageſſe. Un d'eux charmé de la découverte, s'écrioit qu'il n'y avoit point de Ville comparable à Orleans pour la Science & pour la pieté.

Cette prétenduë piété conduiſoit pourtant aux dernieres ordures; & ils appelloient ces infamies la viande celeſte, à la faveur de la quelle, diſoient-ils, ils voyoient les Anges: mais c'étoit des Anges de tenebres, qui ne ſe montroient que certaines nuits, où s'aſſemblant hommes & femmes ils recitoient les noms des Démons en forme de Litanie, juſqu'à ce que voyant deſcendre un Démon ſous la figure d'une bête, ils éteignoient leur lampes, & s'abandonnoient. Le fruit de cet abominable myſtere étoit brûlé & mis en

cendre huit jours après sa naissance, & cette cendre devenoit pour eux un objet de véneration, & un obstacle presque invincible à la conversion de ceux qui en avoient avallé la moindre partie.

Cette contagion fut arrêtée à Orleans même, où elle commençoit de se communiquer. Aresaste Seigneur Normand feignit, suivant le conseil d'Eberard Tresorier de l'Eglise de Chartres, d'écouter les nouveaux Evangelistes, & de se faire leur Disciple; & l'on ne voit pas, que le Concile d'Orleans ait blâmé cet artifice très propre à dévoiler l'hérésie, qui cherche toûjours à se cacher. Sur les dépositions d'Aresaste, Etienne, Lisoye, & leurs complices furent arrêtez, & étant demeurez opiniâtres, ils furent condamnez au feu & brûlez le même jour. C'étoit le sentiment du Cardinal de Richelieu, qu'il falloit promptement mettre les Novateurs hors d'état de communiquer leur venin. Les corps de ceux-ci furent si bien reduits en cendre, qu'on ne trouva pas même leurs os. La con-

damnation ſe fit en préſence du Roi & de la Reine Conſtance par les Evêques, qui avoient à leur tête Leoteric Archevêque de Sens. La Reine Conſtance, qui étoit par ordre du Roi à la porte de l'Egliſe de Ste Croix ou ſe tenoit le Concile, de peur que le peuple ne ſe jettât dans l'Egliſe pour tuer ces malheureux, creva de la baguette qu'elle tenoit, un œil à Etienne, lorſqu'on le faiſoit ſortir, indignée apparemment d'avoir ſi mal connu ce ſcelerat, à qui elle avoit confié ſa conſcience. Les mieux intentionnez & ſur tout les perſonnes du ſexe, peuvent être trompez par les Novateurs; mais il doivent ſe déclarer ſans ménagement contre l'héréſie une fois proſcrite canoniquement par l'Egliſe. De treize qu'étoient ces miſerables, un Clerc ſeulement & une Religieuſe ſe convertirent: eſpece de miracle, vû l'entêtement des Heretiques, & ſur tout des filles! L'Evêque d'Orleans Odalric fit déterrer & jetter à la voirie le corps de Théodat Chantre de la Cathedrale, mort trois ans auparavant, &

qui avoit été dans la même hérésie, suivant le témoignagne des Catholiques & des Heretiques même. On éxécuta avec la même rigueur ceux de cette secte, qui furent trouvez ailleurs, & qu'Ademar Auteur du tems nomme Manichéens, dont Mr. Fleuri montre qu'ils suivoient en effet les éxecrables dogmes, auxquels ils avoient ajoûté leurs erreurs particulieres.

Gerard Archevêque de Cambrai, dont on a déja parlé, fut plus heureux à ramener par la douceur les mêmes Heretiques, qui s'étoient répandus à Arras, dont il étoit en même tems Evêque. Ce Prélat étoit pieux, sçavant, zelé. Mais il joignoit à tout cela le talent de la persuasion, qu'il employa si bien dans cette occasion, que les Hérétiques ne pouvant plus tenir, éclatérent en soupirs, avoüérent leur faute, & se prosternérent par terre, admirant avec tout le peuple qui fondoit en larmes, la bonté de Dieu, qui les avoit soufferts si long-tems à la honte du nom Chrétien. Ce n'est pas seulement dans ce tems-là que

Cambrai a eu de grands Archevêques.

Article LXXXIX.

ENTRETIEN D'UN PHILOSOPHE *Chrétien & d'un Philosophe Chinois, sur l'existence & la nature de Dieu. Par l'Auteur de la Recherche de la verité.* A Paris, chez Michel David, Quai des Augustins, à la Providence, 1708. brochure *in* 12. *pages* 73.

L'Auteur de la Recherche de la verité & de cet Entretien, met sans façon l'athéisme sur le compte d'un Philosophe Chinois ; & lui sous le nom d'un Philosophe Chrétien entreprend de le convaincre par ses raisonnemens particuliers. Peut-être que tout Philosophe Chinois, & tout Philosophe Chrétien ne conviendroient pas de ce qui se dit ici de part & d'autre. Cela même est certain de l'Empereur de la Chine ; autant éloigné de l'athéisme, qu'il est sçavant dans la Philosophie de sa Nation.

Avant que d'en venir à la démonstration de l'existence de Dieu, il faut en établir la notion : & la voici : „ Nôtre Dieu c'est celui *qui est*, „ c'est l'Etre infiniment parfait, c'est „ l'Etre. Ce Roi du Ciel, que vous „ regardez comme nôtre Dieu, ne „ seroit qu'un tel être, qu'un être „ particulier, qu'un être fini. Nôtre „ Dieu est l'Etre sans aucune restric„tion ou limitation. Il renferme en „ lui-même d'une maniere incom„prehensible à tout esprit fini, tout „ ce qu'il y a de réalité veritable „ dans tous les êtres & créez & pos„sibles. C'est au Chinois maintenant à avertir tous les Missionnaires de ne plus se servir du mot de *Tien-chu*, c'est-à-dire, le Seigneur du ciel, pour signifier Dieu. Mais s'il se convertit, & qu'il lise les saintes Ecritures, il sera bien étonné d'y trouver à chaque page, que Dieu est le Seigneur & le Roi du Ciel & de la terre, & surtout que Dieu est un tel Etre, un Etre particulier, absolument distingué de tous les autres, & infiniment élevé au dessus d'eux, & dont par consequent il ne

renferme point en ſoi la réalité, quoi qu'il en contienne éminemment toutes les perfections. Comme tout ce qui eſt créé, participe en ſa maniere aux perfections de Dieu, & non à ſa réalité, de même Dieu en ſa maniere renferme les perfections qu'il a données, & non la réalité de ſon ouvrage : mais il faut croire que le mot de réalité eſt ici mis pour celui de perfection ; comme il y a lieu de l'inferer de ce que dit l'Auteur, que les être créez ne ſont pas des parties de Dieu, mais des imitations infiniment imparfaites de ſon eſſence ſeulement. Dans les inſtructions il ſeroit à propos d'éviter des termes qui font un mauvais ſens ; ſur tout dans un tems où l'impie ſyſteme de Spinoza fait de ſecrets ravages.

Voici maintenant la démonſtration : „ Penſer à rien & ne point penſer, appercevoir rien & ne point „ appercevoir, c'eſt la même choſe : „ donc tout ce que l'eſprit apperçoit „ immediatement ou directement, „ eſt quelque choſe, ou exiſte . . . . . „ Or je penſe à l'infini, j'apperçois „ immédiatement & directement

„ l'infini. Donc il eſt. Car s'il n'étoit „ point, je n'appercevrois rien. Ainſi „ en même tems j'appercevrois, & „ je n'appercevrois point, ce qui eſt „ une contradiction manifeſte. Si ce n'eſt qu'un infini qui renferme en ſoi la réalité d'une infinité de choſes que nôtre eſprit conçoit, ce n'eſt pas beaucoup avancé pour l'exiſtence de Dieu : il faut donc dire que nous concevons l'infini en toutes perfections, & par conſéquent infini en éxiſtence, & par ſa même infinité diſtingué de tout le reſte. Après cette démonſtration fondée uniquement ſur la notion que nous avons de Dieu, on ne s'attendoit point du tout à ce que cet Auteur ajoûte:„ Quoique la perception „ dont cette idée nous touche, ſoit „ la plus legere de toutes, d'autant „ plus legere qu'elle eſt plus vaſte, „ & par conſéquent infiniment lege„ re, par ce qu'elle eſt infinie. Car enfin quelle peut être la ſolidité d'un raiſonnement établi ſur une perception la plus legere de toutes & infiniment legere ?

Paſſant enſuite à la maniere dont

nous connoissons, il distingue entre idée & connoissance : celle-là est l'objet immediat de celle-ci, & c'est en soi l'essence de Dieu ,, qui peut ,, en me touchant par ses réalitez ,, efficaces, car il n'y a rien en Dieu ,, d'impuissant, c'est à dire, en me ,, touchant par son essence en tant ,, que participable par tous les êtres, ,, me découvrir ou me representer ,, tous les êtres. C'est ainsi, dit-il, que Dieu nous fait voir toutes choses en lui, sans se faire voir lui-même. ,, Supposons, ajoûte-t'il, pour ,, expliquer sa pensée, que le plan de ,, ce mur soit capable d'agir sur vô- ,, tre esprit & de se faire voir à lui : ,, il est clair qu'il pourroit vous y ,, faire voir toutes les lignes courbes ,, & droites & toutes sortes de figu- ,, res sans que vous vissiez le plan. ,, Car si le plan vous touchoit seule- ,, ment en tant que ligne & telle li- ,, gne, & que le reste de ce plan ne ,, vous touchât point & devint par- ,, faitement transparent : vous ver- ,, riez la ligne sans voir le plan, quoi- ,, que vous ne vissiez la ligne que ,, dans le plan. Mais il semble que

le plan devenu transparent ne toucheroit plus l'esprit, & qu'alors la ligne seroit vûë en elle même. De plus, supposé, 1°. Que Dieu touche nôtre esprit par son essence, 2°. Que cette essence contient en soi les réalitez de tous les êtres, si même au sentiment de l'Auteur elle a sa propre réalité, Dieu n'étant point un être particulier, 3°. Que ces réalitez quelles qu'elles puissent être, sont d'elles mêmes efficaces; il semble s'ensuivre, qu'essence efficace, & réalitez efficaces touchant ensemble nôtre esprit, se font voir ensemble, & causent une perception non interrompuë, par laquelle Dieu est vû en lui-même, ou en son essence; & toutes choses sont vûës en Dieu ou en l'essence de Dieu. Un sage Lecteur qui ne trouve point en lui de telles lumieres plus étenduës que celles de la béatitude, se réduira à se dire à lui-même, qu'il n'est pas toûjours d'un bon esprit de comprendre tout Auteur: il avoüera qu'il n'est pas initié à ces mystéres, d'idée distinguée de sa connoissance & qui est l'essence de Dieu, de réalitez des choses en Dieu, d'essence

qu'enfin Dieu sçait tirer un pl
grand bien de ce qui nous par
être un mal.

Au reste le Philosophe Chinoi
moins par le genie propre de sa n
tion, que par l'admiration de ta
de subtilitez, ne se rend point co
tentieux. Il expose ainsi son systêm
„ Nous ne recevons que la Matie
„ & le *Ly*, cette souveraine veri
„ sagesse, justice, qui subsiste éte
„ nellement dans la Matiere, qui
„ forme & la range dans le bel ord
„ que nous voyons, & qui éclai
„ aussi cette portion de matiere ép
„ rée & organizée, dont nous so
„ mes composez. Car c'est nécess
„ rement dans cette souveraine V
„ rité, à laquelle tous les homm
„ sont unis, les uns plus, les aut
„ moins, qu'ils voyent les veritez
„ les loix éternelles, qui sont le li
„ de toutes les Societez. Qui
connoit la necessité d'un tel prin
pe, à déja fait une grande démarc
vers l'existence de Dieu. Il ne re
presque plus qu'à le dégager de
Matiere. Mais ce qu'ajoute le Ch
nois, que le *Ly* est sans connoissan

& sans sagesse, lui qui est la verité & la sagesse éternellement subsistante, *est* une étrange contradiction, qui autorise les Jesuites Missionnaires de la Chine à soutenir, que la Philosophie de la Nation condamne l'Athéïsme, & enseigne l'existence de Dieu Créateur, & Roi du Ciel & de la Terre.

ARTICLE XC.

ABREGE' DE L'HISTOIRE des Sçavans Anciens & Modernes.

A Paris au Palais chez le Gras, ruë Saint Jaques chez le Clerc, & chez Edoüard près l'Hôtel-Dieu, *tome premier* M.DCCVIII. *in* 12. *pages chifrées & non chifrées* 382.

L'Auteur n'a pas prétendu donner une Histoire exacte des Sçavans dont il parle, il ne s'est attaché qu'à relever certains traits singuliers & peu connus, qui caractérisent ces grands Hommes. Il ne rapporte de leur vie que certaines circonstances curieuses & souvent secrettes, qui seroient demeurées

dans l'oubli, & qui par cette seule raison doivent être publiées. Pour l'ordinaire elles ont quelque chose de piquant qui occupe agréablement le Lecteur, & qui peut même lui fournir la matiere de plusieurs reflexions utiles. Les deux parties de ce premier tome font connoître vingt-trois Sçavans Anciens & trente quatre Sçavans Modernes.

L'Auteur promet deux autres tomes, que le public recevra sans doute avec plaisir.

On a répandu, que ce Livre n'étoit qu'un récüeil de divers Articles du Dictionnaire Critique de feu Mr. Bayle copiez mot pour mot. On nous a même écrit pour nous inviter d'avertir le Public de la supercherie qu'un Plagiaire vouloit lui faire. Quand l'accusation auroit eu quelque fondement, le mépris du Public ne seroit tombé que sur l'Auteur : le Livre n'en auroit pas été ni moins curieux ni moins utile. L'Elite des Articles les plus interessans du Dictionnaire de Mr. Bayle seroit un bon Ouvrage : mais l'Auteur du Livre dont nous parlons s'est aisément jus-

tifié d'une si foible accusation dans le Memoire qui suit.

Un Auteur anonyme se plaint, que l'abregé de l'Histoire des Sçavans est une copie litterale du Dictionnaire de Bayle. Une plainte formée dans des termes aussi durs & aussi violens que l'est celle-ci, ne meriteroit aucune réponse : mais on la fait plus pour celui à qui elle est addressée, que pour celui qui l'a faite.

On avoüe qu'il y a plusieurs faits dans l'abbregé de l'Histoire des Sçavans, qui se trouvent dans le Dictionnaire de Bayle : mais on doit remarquer, qu'il n'y a qu'une voye pour détailler des faits historiques, & que de quelque maniere qu'on les tourne, ce seront toûjours les mêmes faits. Ainsi entre les Auteurs qui écrivent une même chose, il y en a un que tous les autres semblent avoir copié, & qui n'a pourtant sur eux que l'avantage d'avoir écrit le premier. Par exemple quand on écriroit toutes les années une Histoire d'Alexandre, on n'y parleroit jamais de la bataille d'Arbelle & du passage du Granique que d'après

Quinte-Curce & Arien : on ne peut pas varier des faits de cette nature. Appliquons ceci à nôtre espece. Mr. Bayle a écrit avant l'Auteur de l'Abregé : en doit-on conclurre que le dernier à copié le premier, parce qu'ils se rencontrent quelquefois? Et cet Auteur pour éviter le reproche d'être plagiaire, auroit-il dû dire des choses contraires à la verité, & s'écarter de la route commune ? Ce qui peut mettre quelque difference entre les Auteurs qui traitent une même matiere, & qu'on ne peut que diversifier, c'est l'ordre, le tour, & l'élocution. Si on en juge par là, on trouvera peu de conformité entre le Dictionnaire de Bayle & l'Ouvrage dont il s'agit. L'ordre est tout à fait different. Il n'y a qu'à ouvrir le Livre pour verifier ce que je dis. Le tour ne l'est pas moins; & on seroit bien faché de s'être attaché à celui de ce fameux Critique. Quant à l'élocution elle est aussi tout à fait differente. Le style de Mr. Bayle est hardy, libre, & blesse souvent la modestie : il est en quelques endroits peu naturel, si on

l'examine de près, & forcé : cela ne paroît pas à tous ceux qui lisent cet Auteur : mais il est certain qu'à prendre les choses à la rigueur, & en lisant ce Dictionnaire sans prévention, on reconnoîtra que l'Auteur en mille endroits s'éleve au dessus des regles, & qu'assuré sur sa reputation il neglige de les observer. La plûpart des Lecteurs sont ébloüis en lisant ce Livre : la varieté des faits & l'agrément de la narration les entraîne & les met bien-tôt hors d'état de faire une saine Critique. A Dieu ne plaise qu'on parle ainsi pour détourner le soupçon, & qu'on se serve de l'artifice de certains Auteurs, qui après en avoir pillé d'autres, & s'être enrichi de leur travail, s'attachent à les décrier, & en parlent avec beaucoup de mépris. On est agguerri à present à de telles ruses, & elles ne réüssiroient pas dans un siecle aussi éclairé que le nôtre. On ne manqueroit pas d'appliquer à celui qui s'en serviroit la celebre & judicieuse maxime des Canonistes : *Spoliatus ante omnia restituendus.* Une preuve décisive que dans les en-

droits de l'Abregé &c. qui sont con formes au Dictionnaire de Bayle on n'a pas copié ce dernier Livre c'est qu'on déclare ; & dans un Cata logue mis à la tête du Livre, & dan tous les Articles, à la fin même d chaque à lineâ, les sources où on puisé. Une telle conduite devo mettre l'Auteur à couvert de tou soupçon : il cite même quelquefo Mr. Bayle, mais plus rarement qu les autres Auteurs, parce qu'en eff ce Livre est assez rare à Paris, su tout l'édition de 1702. On dira peut être que ces citations sont pour fai illusion à un Lecteur, & qu'en co piant un Auteur on a pris les cita tions qu'il fait lui même. Je pré viens l'objection, car on doit s'at tendre à tout d'un Lecteur aussi fâ cheux que celui qui a écrit au P. d Tournemine : par quel droit conjec ture-t'il qu'un Auteur en écrivant plûtôt entre les mains un Livr qu'un autre Livre, & que dans l même tems qu'il fait l'acte de la plu parfaite sincerité, il cherche à trom per son Lecteur ? D'ailleurs il n'y presque pas un seul Auteur dan

tous ceux qui sont citez dans le Catalogue, qui ne soit plus commun que les deux Editions de 1696. & de 1702. du Dictionnaire, qui sont peu répanduës dans Paris. Enfin ce qui doit fermer la bouche aux Critiques, c'est la vérification des principaux Articles, où l'on verra que l'on s'éloigne tout à fait du sentiment de Mr. Bayle sur certains Auteurs, & qu'à l'égard de plusieurs autres on n'a eu garde de le copier, puisqu'il n'en a pas dit un seul mot. Voici la preuve de ce que je dis.

Y a-t'il quelque fondement d'accuser l'Auteur de *l'Abregé*, d'avoir copié Mr. Bayle sur l'article de Ciceron, Mr. Bayle, dis-je, qui n'en a point parlé dans les deux Editions ? Il est vrai que dans certains articles il en parle par occasion, comme dans celui de Pomponius Atticus : mais c'est de là même qu'on prouve que *l'Abregé* &c. n'est point une copie du Dictionnaire. Dans celui-ci Ciceron est peint en Philosophe Stoïcien, qui malgré le mépris que ceux de sa secte avoient pour les Epicuriens, étoit pourtant lié avec Pom-

ponius Atticus, qui suivoit la Doctrine d'Epicure. Dans *l'Abregé* au contraire, on fait Ciceron Academicien, & on prouve qu'il l'étoit par ses propres Ouvrages, sur tout par son *Traité de la divination*, & parce qu'en dit Saint Augustin dans son premier Livre *des retractations*. Or y a-t'il eu quelques Sectes plus opposées que celles des Stoïciens & des Academiciens, si on se renferme sur tout dans la seconde & la troisiéme Academie? puisque c'est à l'occasion du principe de Zenon, qu'on ne peut reconnoître la verité qu'à certaines marques dont l'erreur ne peut jamais être susceptible, qu'Archesilaüs Chef de la seconde Academie leva l'étendart, prétendant qu'à cette condition non seulement on ne pouvoit jamais trouver la verité, mais que même tout étoit douteux. Dira-t'on après cela que l'Article de Ciceron est tiré de Mr. Bayle. L'Auteur de l'Abregé qui ne s'étoit pas assez expliqué dans cet Article, a mis une addition à la tête de son Livre pour éclaircir entierement son sentiment.

Si on jette les yeux sur l'article de Xenophane, quelle difference n'y remarquera-t'on pas entre ce qu'en dit l'Auteur de l'Abregé, & ce qu'il y a dans Mr. Bayle? Qu'on lise ce qu'il y a depuis la pag. 106. jusqu'à la pag. 108. on y trouvera un langage fort different.

Si on lit dans l'article de Democrite une espece de Dissertation qu'on y a faite, sur ce principe de l'Ecole Pythagoricienne, *que rien ne se fait de rien, & ne retombe dans le néant.* On ne s'imaginera pas qu'elle soit tirée de Mr. Bayle. A-t'on pris dans la même source le sentiment de Lucrece, sur la création de l'ame, & les reflexions qu'on trouve sur cela dans le même endroit?

Ce qu'on a dit dans l'article de Pyrrhon sur la nature des choses, que ce Philosophe a crûe muable, & sur les sentimens de son Ecole; ce qu'il y a dans celui de Pythagore, où l'on rapporte les sentimens de Mr. Huet & de Mr. Dacier; devroient plûtôt être crûs tirez de ces deux celebres Auteurs, que d'un

Dictionnaire où souvent on s'écai
te de leurs principes.

Que de choses ne feroit-on p
voir dans l'article de Plotin, doi
certainement Mr. Bayle n'a jama
parlé, si on ne craignoit de tr
étendre ce Memoire? Ce qu'il
sur tout, des *concentrations & tra
substantiations* merite d'être rema
qué; parce que cela donne lieu
croire que Plotin connoissoit
voyes mystiques.

Y a-t'il un seul mot de Chrysip
dans le Dictionnaire de Bayle?
est vrai qu'il le nomme Disciple
Zenon: c'est tout ce qu'il en dit,
n'est donc pas de ce Dictionnai
qu'a été tiré l'article qu'on en tro
ve dans l'Abregé, où ce que l'on
sur la mythologie a paru assez c
rieux.

Le probleme de Cratés le Cy
que, & la refutation qu'en fait Sai
Augustin (pag. 130. & suivantes
l'Abregé,) ne sont certaineme
pas tirez du Dictionnaire.

Ce que l'Auteur dit sur la van
de l'Astrologie, dans les premi
articles de la seconde partie, & pri

cipalement dans celui de Magin, (pag. 177. & suiv.) loin d'avoir été puisé dans le Dictionnaire, est en un sens contraire aux sentimens de l'Auteur de ce Dictionnaire : il n'y a qu'à verifier.

Les articles de Papyre Masson, de la Motte le Vayer, & de François Guyet, sont si peu copiez de Mr. Bayle, qu'ils contiennent plusieurs faits dont cet Auteur n'a point parlé. Je ne pousserai pas plus loin cette verification : ce Memoire est déja trop long. Qu'il me soit seulement permis de remarquer, que la methode de citer exactement les Auteurs, d'où les faits & les points de Doctrine sont puisez, & le peu d'empressement que celui de l'Abregé &c. a temoigné pour se faire une reputation d'Auteur original, devroient l'avoir mis à couvert de la mauvaise humeur des Censeurs : & il seroit à souhaiter que tous ceux qui écrivent, voulussent s'assujettir à une methode si utile & si satisfaisante pour les Lecteurs.

ARTICLE XCI.

DISQUISITIO DE MOSE Alpha dicto. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur le nom Alpha donné à Moyſe, par Jean Nicolaï ancien Profeſſeur de l'Univerſité de Tubinge. A* Leide, chez Henri Teering 1703. *in* 16. *pages* 148.

DEux Auteurs peu eſtimables, à en juger par les extraits que Photius donne de leurs ouvrages, ont dit que Moyſe eut le ſurnom d'Alpha, parce qu'il avoit le corps couvert de taches, comme d'une eſpece de lépre blanche appellée ἀλφὸς. Le premier de ces Auteurs eſt Helladius de Beſant ou d'Antinoé Ville d'Egypte, qui ſous le titre de Chreſtomathie ou de doctrine utile, avoit ramaſſé des obſervations grammaticales. Le ſecond eſt Ptolemée fils d'Epheſtion, qui ſous le titre ſpecieux d'Hiſtoire nouvelle, avoit renverſé l'ancienne par une infinité de fables qu'il ſemble avoir inventées.

Il est évident que ce qu'ils ont ainsi avancé en particulier de Moyse, est une suite de la calomnie des Egyptiens contre tous les Israëlites, qu'ils disoient avoir chassez de leur pays comme des gens contagieux & infectez de lépre ; calomnie réfutée par Joseph, & néanmoins relevée par Diodore de Sicile, Tacite, & Justin.

Le Sieur Nicolaï tourne à l'honneur de Moyse ce surnom d'Alpha. 1°. En ce qu'il se faisoit distinguer par sa beauté naturelle, & par l'éclat que Dieu lui donna à la descente de la montagne de Sinaï. 2°. Parce qu'il fut le Chef & le Conducteur, le Maître & le Docteur de son Peuple. Ceux qui ont primé dans leur genre, & qui ont été à la tête des autres, ayant souvent été appellez Alpha du nom de la premiere lettre de l'alphabet. 3°. La mansuetude & la douceur de Moyse peuvent aussi lui avoir fait donner ce nom, qui est une épithete donnée aux bœufs & aux moutons, les plus doux des animaux. 4°. Avoir été Mediateur entre Dieu & les hommes, avoir été

honoré de la familiarité de Dieu dans les entretiens qu'il avoit avec lui, & même avoir eû la langue empêchée, peuvent encore être des raisons de le nommer ainsi. Nôtre Auteur cherche ces dernieres étymologies dans l'Arabe. En ce petit ouvrage il fait voir qu'il n'ignore par les langues sçavantes. Il passe de Moyse à Jesus-Christ, qui dans l'Apocalypse est appellé *Alpha & Omega*, le commencement & la fin, le premier & le dernier : sur tout il rapporte ce qu'en disent Tertullien, Clement d'Alexandrie, Prudence, Arethas. Les raisons qu'il ajoute de cette dénomination ne paroîtront guéres recevables. C'est, prétend il, que Jesus-Christ est Alpha par ses humiliations, & Omega par sa gloire ; qu'il est Alpha par rapport à l'ancien Testament, & Omega pa rapport au nouveau, où tout est accompli.

La suite de l'ouvrage a mené à quelques réflexions qui peuvent ici trouver leur place. Il est difficile de souscrire à ce qu'a dit Philon, que Moyse étoit instruit des Sciences des Grecs : car la Grece, comme

on en convient assez, ne connoissoit pas même les lettres, avant l'arrivée de Cadmus, & étoit sans Alphabet : & Cadmus, comme on en convient encore, à été posterieur à Moyse.

Plutarque dit que l'Alpha fut mis par Cadmus à la tête de toutes les lettres, parce qu'en langue Pheniciene il signifie un bœuf, qui quant à l'utilité est le premier des animaux. Mais de cette étymologie il s'ensuit, que le nom Alpha n'a point de rapport à la mansuetude & à la douceur, mais seulement à l'excellence. Ainsi Platon fut appellé l'Alpha des beaux esprits ; & Eratosthene Garde de la Bibliotheque d'Alexandrie de Ptolemée Evergetes, ayant été nommé un second Platon eût aussi le surnom de Beta.

Martial * dit à un homme qui s'étoit tenu offensé d'avoir été appellé l'Alpha des gueux, que pour lui il veut bien être le Beta ou le second de Rome. Cela est froid, à cause du manque d'Opposition entre être le premier des gueux, & être le second

* *L. 2. epigr.* 41. & *L.* 5. *epigr.* 27.

de Rome : l'intervalle eſt grand de l'un à l'autre.

ARTICLE XCII.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ à la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Inſcriptions, tenuë le Mardi 17. Avril 1708. Par Mr. Blondel.

L'Academie ayant perdu depuis peu le fameux Dom Mabillon Academicien honoraire, Mr. de Boze en fit un très bel Eloge qui lui en attira beaucoup à lui même de Mr. L'Abbé Bignon & de toute l'Aſſemblée.

On ſe diſpenſe de rapporter ici l'extrait du Diſcours de M. de Boze, parceque les Auteurs de ces Memoires ont déja rendu à la memoire de cet illuſtre Sçavant ce qu'ils lui devoient, & que Mr. de Boze fait imprimer ſon Diſcours.

Mr. Couture lut enſuite une Diſſertation ſur la vie privée des Romains partagée ſelon les heures du jour. Comme cette matiere n'a pas beaucoup d'éclat par elle même, auſſi eſt-elle échapée aux recherches

des Compilateurs, qui ſur d'autres ſujets ont rebattu ſouvent la même choſe. Mr. Couture peut donc dire avec raiſon qu'il a été à la découverte.

Les occupations ſuivent les mœurs, & les mœurs la fortune. Tout cela à été different chez les Romains ſelon la difference des tems. Sous les Rois le Peuple ſe trouvant dans une grande mediocrité vivoit auſſi dans une grande ſimplicité. Sous les Conſuls pendant preſque autant de tems, l'envie de dominer chez les Patriciens, & l'amour de l'independance chez les Plebeïens, tint les Citoyens & Rome dans une diviſion perpetuelle. Quand ils n'avoient point d'Ennemis au dehors, ils donnoient leur attention à ſe garantir des embûches de leurs Concitoyens. Le Senat & le Peuple étoient ſouvent oppoſez. S'il leur reſtoit quelqu'intervalle de tranquillité ils le donnoient tout entier à l'Agriculture. Alors la difference des états ne ſe faiſoit point ſentir: les Nobles & les Plebeïens étoient parfaitement réünis dans les campagnes ſous le nom

de Laboureurs. Ainsi il étoit ordinaire qu'on allât prendre des Consuls & des Dictateurs dans leurs métairies, comme il est arrivé dans les premiers tems de la Republique à Quintius Cincinnatus, & dans la suite lorsqu'elle étoit déja très florissante, à Curius Dentatus, Fabricius, Caton le Censeur &c. Aussi les surnoms des Familles les plus considerables se tiroient-ils de l'Agriculture, soit des animaux qu'on avoit pris soin d'élever, comme les surnom d'Asinia, Vitellia, Porcia, &c. soit des legumes qu'on avoit cultivez comme les surnoms des Fabius, des Pisons, des Lentulus, des Cicerons. L'agriculture étoit si honorable parmi les Romains même sur la fin de la Republique, que les honêtes gens, comme Ciceron l'assure, préferoient les Tribus de la Campagne à celles de la Ville. C'est pourquoi quand il falloit assembler le Senat pour des affaires extraordinaires, il y avoit des gens qu'on appelloit *Viatores*, qui alloient avertir les Senateurs qui demeuroient à la campagne. Pour les affaires ordinaires il

n'étoit pas besoin de les avertir, parce qu'ils s'assembloient regulierement aux jours des Calendes & des Ides. Voilà à peu près quelles furent les principales occupations des Romains dans les premiers tems, avant que ce Peuple eût été corrompu par le luxe, & par la mollesse des Grecs & des Asiatiques. Mais quand ils eurent subjugué la Grece, l'Asie mineure, & la Syrie, ils prirent bien-tôt les vices des Nations qu'ils venoient de vaincre. Alors on vit paroître à Rome de nouveaux Maîtres dans les arts qu'on y avoit ignoré, & qu'il auroit mieux valu ignorer pour toûjours. Le luxe s'introduisit dans les bâtimens, sur les tables, & dans les vétemens. La Religion même ne fut pas exempte de cette corruption: elle devint superbe dans ses ceremonies & dans les habits de ses Ministres. Les Censeurs firent plusieurs fois de vains efforts pour s'opposer à ce torrent qui inonda enfin toute la Republique. L'oisiveté fut une suite de ce desordre. On se déchargea sur les esclaves des travaux penibles, encore ne les employoit on pas tous:

on en retenoit pour le faste & pour le luxe. De là vient la distinction des esclaves de ville & de campagne, dont les uns étoient pour le luxe & les autres pour la neceſſité. Les premiers étoient encore distinguez selon leur emplois par cent noms differens inconnus jusqu'alors.

Toutes les heures du jour qui auparavant étoient employées à quelque chose d'utile, furent partagées presque generalement entre les bienséances & les amusemens, les mouvemens qu'exige l'ambition & le repos que demande la nature. De là Mr. Couture passa à la distribution des heures chez les Romains. Ce Peuple fut 460. ans sans connoître dans la journée que le matin, le midi, & le soir : encore falloit il que l'Huiſſier du Consul publiât le midi à haute voix. Le premier instrument qu'eurent jamais les Romains pour la distinction des heures fut un cadran solaire que le Censeur L. Papyrius Cursor plaça dans le parvis du Temple de Quirinus. Celui qui fut le premier exposé en public auprès des Rostres avoit été apporté

de Sicile par M. Valerius Messala l'an de Rome 477. on s'y conforma pendant 99 ans, jusqu'a ce que Q. Martius Philippus, qui fut Censeur avec Paul Emile en donna un plus exact. Mais comme ces cadrans ne servent de rien dans les tems couverts, Scipion Nasica l'an de R. 595. s'avisa de mettre à leur place une clepsydre, qui indiquoit les heures par l'eau qui s'écouloit à peu près comme font nos sables. Les heures des Romains étoient inégales selon la longueur des jours, comptant toûjours 12 heures du lever du Soleil à son coucher. Dans leurs maisons ils avoient un esclave pour observer les heures & les en avertir.

Il s'agit presentement de marquer comment ils employoient ces heures dans les jours qui n'étoient ni de fête, ni de ferie, ni d'assemblée, ni de foire, dont Mr. Couture dit qu'il pourra parler une autre fois. Pour l'emploi que les Romains faisoient des jours communs, il dit qu'il ne comprendroit point dans sa Dissertation ni le jeune homme ni le vieillard ; le premier étant un peu

difficile à suivre, & l'autre occu-
de ses infirmitez, & n'ayant que d
plaintes à faire & toûjours sur
même ton; qu'il ne parleroit poi
non plus de ceux qui se refusoient
la Societé civile, & qui comme d
Seneques s'enterroient dans leu
maisons comme dans leurs tom
beaux; mais que son discours éto
pour ceux qui tenoient le milieu e
tre l'homme public & le solitaire,
qui s'acquitoient exactement d
devoirs de Citoyens & de Peres
Famille.

La premiere heure du jour q
commençoit au lever du soleil, éto
employée à s'acquiter des devo
de Religion, & à faire de long
prieres aux Dieux. Comme les ho
mes ne se bornent gueres à dema
der au Ciel les seuls besoins n
cessaires, *mentem sanam in corp*
sano, disoit Juvenal, & que l
Payens avoient multiplié les Die
selon leurs besoins, ils en avoien
invoquer un grand nombre: de so
qu'ils passoient une heure à cet of
ce & quelquefois d'avantage. L
Temples étoient ouverts à tout

monde dès le matin. Les Grands s'acquitoient de ce devoir dans leur oratoire. Ces prieres étoient ordinairement accompagnées d'offrandes & de sacrifices. Mr. Couture n'entreprit point de décrire la maniere dont les Romains prioient & adoroient : ce sera pour un autre Dissertation. Il fit seulement remarquer que les adorations du matin, étoient pour les Dieux celestes, & celles du soir pour les Dieux infernaux. Ces premieres heures du jour n'étoient pas toûjours employées au service des Dieux : souvent la cupidité & l'ambition y avoit meilleure part que la pieté : & on employoit ce tems à faire aussi la cour aux hommes. Le Peuple la faisoit aux Grands, & les Grands étoient souvent contraints de la faire aux Riches. Ils étoient si empressez pour arriver les premiers au lever de leurs Patrons, qu'ils n'avoient pas souvent le loisir de noüer leurs jarretieres, & d'attacher les cordons de leurs souliers. Ces visites qui étoient assez incommodes à ceux qui les rendoient, étoient souvent impor-

tunes à ceux qui les recevoient; comme il paroît par une epigramme de Martial, où il se plaint d'un homme à qui il avoit rendu plusieurs fois ce devoir sans pouvoir l'aborder. *Puisque vous ne voulez pas de mon bon jour, lui dit-il, je vous donne le bon soir, & vous dis adieu.* Ces visites ont été nommées par quelques-uns *officia antelucana* : & ce fut par ces diseurs de bon jour qui sortoient de si bon matin, que le sage Caton fut un jour trouvé yvre dans les ruës. Ils en furent aussi surpris, & même aussi honteux, que si c'eût été Caton qui les eût trouvé yvres.

Les Magistrats souverains ne se dispensoient pas de ces sortes de devoirs, où il entroit beaucoup de bassesse : & Juvenal en fait de grands reproches aux Preteurs. Ce n'est pas du tems des Empereurs que cette coutume s'étoit introduite : elle avoit été aussi en usage du tems de la Republique. Voilà à quoi les Romains passoient les deux premieres heures du jour, si lon excepte ceux à qui le tems étoit plus pretieux. A la troisiéme qui revient à peu près

à nos neuf heures : ils alloient au barreau, excepté les jours de fêtes ou de Comices. Pour les procès particuliers la Justice se rendoit dans les Temples. Quand c'étoient de grandes causes, ou le Public étoit interessé, par exemple dans les causes où l'on se plaignoit de la mauvaise administration des gouvernemens de Province, ou des autres Magistrats, elles se plaidoient dans les places publiques. Les Romains assistoient à ces causes non seulement pour y rendre service aux parties, comme les Avocats & les Solliciteurs, mais pour être en quelque façon les Juges des Juges mêmes. Si ces grandes causes manquoient, ce qui arrivoit rarement, depuis que les Romains eurent étendu leur domination hors de l'Italie, on n'en passoit pas moins la 3^e^. la 4^e^. & 5^e^. heure du jour dans les places : & malheur aux Magistrats dont la conduite n'étoit pas irreprochable. Il n'y eût point de Loi qui les mît à couvert de la médisance, jusqu'au regne de Tibere, qui défendit les entretiens contre le gouvernement sous les mêmes peines,

que les actions. Quoique les Citoyens generalement parlant donnassent ces trois heures à la place, & à ce qui s'y passoit, il y en avoit cependant de bien plus assidus qu'Horace appelle pour cela *Forenses*. Les autres moins oisifs y étoient occupez suivant leur condition, leur dignité, & leurs desseins. Les Chevaliers Romains y tenoient la banque. Ceux qui briguoient les charges s'y faisoient connoître d'un chacun, & mendioient les suffrages. Le Candidat avoit d'un côté un Protecteur qui le recommandoit à tous ceux qu'il rencontroit, & leur étaloit ses bonnes qualitez, & de l'autre il avoit un Nomenclateur, qui lui indiquoit tout bas le nom de ceux à qui il parloit, parceque ç'auroit été une grande incivilité de ne pas appeller chacun par son nom. Si dans ce même tems quelque Magistrat de distinction revenoit de la Province, on sortoit en foule au devant de lui, & on l'accompagnoit par honneur jusques dans sa maison. De même, si un ami partoit pour un pays étranger, on alloit l'escorter, le mettre

dans son chemin, & lui souhaiter un heureux voyage. Dans ces derniers tems on s'avisa pour paroître magnifique, de se donner un spectacle dans tous les quartiers de la Ville, avec un nombreux cortege de litieres, d'esclaves richement vétus. Il y avoit même des Gens de qualité & des Magistrats, que l'avarice engageoit à grossir la troupe de ces indignes Courtisans.

Enfin venoit la sixiéme heure c'est à dire midi. Les Romains se retiroient chez eux, où ils dînoient legerement, puis faisoient la meridienne. Mr. Couture les a laissé en cet état, pour reprendre dans une autre Dissertation leurs exercices de l'apresdinée.

Mr. l'Abbé Bignon dit, que la Matiere que Mr. Couture venoit de traiter lui étoit échuë dans la distribution des sujets qui doivent occuper les Academiciens, & que toute sterile qu'elle paroissoit, il avoit trouvé moyen de la rendre feconde, puis qu'elle lui doit fournir encore d'autres Dissertations qu'il a promises, & de la rendre agreable

par les exemples qu'il avoit choisis si à propos, qu'on ne s'étoit point du tout aperçû de la secheresse de son sujet.

Mr. Boivin le jeune lut une Dissertation sur la querelle entre les Partisans d'Homere & de Virgile. Celle qu'il a déja donnée dans une Assemblée publique, sur la querelle entre les Partisans de Platon & d'Aristote sembloit exiger celle-ci ; sur tout parce qu'il y a bien plus de personnes qui s'interessent à la gloire de deux Poëtes qu'il n'y en a qui prennent part à celle de deux Philosophes. Dans la guerre qu'excitent ces deux grands Poëtes parmi les gens de Lettres, on peut parler d'eux, comme on a fait de Cesar & de Pompée : Homere ne veut point d'égal, & Virgile ne veut point de superieur. Pour mettre leurs droits dans tout leur jour, il faudroit rapporter les raisons & les suffrages favorables aux deux partis. Mr. Boivin se borna à compter les suffrages, dans la crainte que la discussion des raisons ne le jettât trop loin. Il partagea en deux classes les Auteurs

qu'il

qu'il avoit à citer, il mit les Poëtes dans *la* premiere & les Auteurs de Prose dans la seconde. Le premier qui paroit à la tête des Poëtes fut Properce, qui ne faisant même qu'annoncer l'Eneïde, ordonne à tous les Auteurs Grecs & Latins de se retirer ; parce qu'il voit naître quelque chose de plus grand que l'Iliade : *Nescio quid majus nascitur Iliade.* Pour rabattre un peu l'avantage que Properce donne à Virgile sur Homere, Mr. Boivin rapporta un passage d'Ovide, où ce Poëte met une assez grande distance entre Homere & Virgile ; puisqu'il en met autant qu'entre Virgile & lui.

Virgilius magno quantum concessit Homero,
Tantum ego Virgilio Naso Poëta meo.

Mais c'est à sçavoir si c'est veritablement Ovide qui parle, ou quelque Grammairien qui a emprunté son nom, en mettant en Vers les sujets des Livres de l'Eneïde. Pour Lucain il s'exprime en fanfaron, & dit hardiment que l'Eneïde est un

défi que Virgile fait à Homere. Silius Italicus plus moderé se contente d'égaler le Poëte Latin au Grec. *Smyrnais æmula plectris*, dit-il, en parlant de Mantoüe. Juvenal n'est pas moins reservé, & ne sçait auquel des deux donner le prix.

Conditor Iliados cantabitur, atque Maronis
Altisoni dubiam facientia carmina Palmam.

Aussi quand il veut railler une femme sçavante, il la represente au commencement du repas, la balance à la main, pesant d'un côté Virgile & de l'autre Homere, sans pourtant lui faire décider qui l'emporte des deux, quoi qu'il la fasse parler avec un tel flux de bouche, que tout se tait devant elle, Amis, Conviez, Grammairiens, Rhetoriciens, Orateurs, & qui plus est toute autre femme, tous gens cependant qu'il n'est pas fort aisé de faire taire.

Un certain Anonyme nous a laissé une Epigramme, où il flate moins Homere : car il prétend qu'on le

connoit assez quand on a lû Virgile. Il laisse aux Grecs à admirer ces vastes campagnes à perte de vûë, & veut qu'on s'en tienne à un petit champ qui lui paroit mieux cultivé :

Illius immensos miratur Græcia campos :
At minor est nobis sed bene cultus ager.

Mr. Boivin n'oublia pas même l'autorité de Phocas, pour ne se pas broüiller avec les Grammairiens. Celui-ci dit ce me semble assez nettement, que l'Italie a de quoi rabattre l'orgüeil de la Grece en lui opposant Virgile. Alcinoüs mit en Vers une pensée de Domitius Afer rapportée par Quintilien. Ces deux Auteurs mettent Virgile si prés d'Homere, que si l'on en supposoit un troisiéme propre à entrer dans cette comparaison, Virgile se trouveroit beaucoup plus près du premier que du dernier.

Dans une Inscription qu'on a trouvée au bas d'une statuë du Poëte Claudien, on lit qu'il réünissoit les caracteres de ces deux grands Poëtes, l'esprit de Virgile, & la Mu-

se d'Homere. Mr. Boivin observa, que les Latins avoient quelquefois donné à Homere la préference sur Virgile, au lieu que les Grecs n'avoient jamais accordé à Virgile la préference sur Homere. Il y a seulement un certain Christodore de Copte, qui faisant l'eloge de Virgile, le traite de cygne melodieux & d'un autre Homere.

Mr. Boivin passa aux Poëtes modernes, à la tête desquels il mit Ange Politien. Il dit que ce Poëte fait comme les Panegyristes, qui pour élever leur Heros dégradent tous les autres. Vida donne plus de genie & plus d'art à Virgile qu'à tous les Poëtes Grecs. Lascaris Byzantin s'arma d'Epigrammes pour défendre Homere : mais par malheur il n'étoit gueres bon Poëte. Chez lui le Grec gâta le Latin, & le Latin n'amanda pas le Grec : il refuta donc comme il put Politien & Vida. Pour le témoignage de Matthieu Toscan, que la Cerda n'a eu garde d'oublier, Mr. Boivin croit qu'il peut conclurre en faveur d'Homere. Toscan dit, qu'Apollon voulant donner

un Poëte qui surpassât Homere, fit naître Virgile; mais que se voyant vaincu, il s'alla noyer dans le Styx. Or ne peut-on pas entendre que c'est par Homere qu'il se vit vaincu & non pas par Virgile?

Enfin Mr. Boivin recueillit les voix. Virgile en a le plus grand nombre, mais elles sont toutes Romaines. D'ailleurs, il remarque que quand on a voulu faire honneur à Virgile, on l'a comparé à Homere, au lieu que pour faire honneur à Homere on ne s'est point avisé de le comparer à Virgile.

Parmi les Auteurs de prose le premier qui s'offrit fut Velleius Paterculus, qui dit nettement qu'Homere à cela de particulier, qu'il n'a eu personne avant lui qui l'ait imité, ni personne après, dont il ait été imité; & qu'il est le seul avec Archiloque qui ait porté à la perfection ce qu'il avoit inventé. Voici le passage tout du long, car ce seroit dommage pour les Partisans d'Homere, qu'on omit celui-là: *Clarissimum deinde Homeri illuxit ingenium, sine exemplo maximum: qui magnitudine*

operum & fulgore carminum solus appellari Poeta meruit. In quo hoc maximum est, quod neque ante illum quem ille imitaretur, neque post illum, qui eum imitari posset, inventus est. Neque quemquam alium cujus operis primus Auctor fuerit, in eo perfectissimum præter Homerum & Archilocum, reperiemus.

Après ce témoignage magnifique Mr. Boivin passa les autres pour venir à Scaliger. Celui-ci n'avoit pas d'Homere les mêmes sentimens que Paterculus. Dans la distribution qu'il fait de la loüange & du blâme, la loüange est toute pour Virgile & le blâme pour Homere. Mais au moins s'il avoit dessein de sacrifier Homere à Virgile, devoit-il songer à couronner la victime. Il ne laisse au Poëte Grec que le genie & l'invention, parce que comme dit Mr. Boivin, c'est ce qu'on ne sçauroit refuser à Homere, & ce qu'on n'accorde pas si volontiers à Virgile. Pour l'autorité de Jules Scaliger en cette occasion, il en rabat beaucoup, sur ce qu'il étoit un peu sujet à se méprendre, comme il paroît en *Juillet* 1708.

ce qu'il a crû que le Poëme des amours de Léandre & d'Ero étoit de Musée ; quoi qu'au fond, il ne soit que d'un Grammairien du sixiéme siècle. Mr. Boivin rendit ensuite à Virgile toute la justice qui lui est dûë : d'un autre côté il ne dissimula point les défauts d'Homere, qu'Horace accuse de sommeiller quelquefois, comme Quintilien en convient. Cependant cet habile Academicien semble porté à donner la préference à Homere. Pour cela il reduisit la question à deux chefs, sçavoir si l'on doit préferer un Auteur plus regulier à un autre qui l'est moins, mais qui a plus de grand. 2°. Si l'on doit préferer l'Imitateur à l'Inventeur, parce qu'il a encheri sur ses pensées. Il conclut pour Homere & dit, que ce n'est pas le plus grand nombre de beautez, mais que ce sont les plus grandes beautez qui doivent l'emporter ; que le Poëme d'Homere ressemble à ces grands tableaux qu'on doit voir de loin, qui pour n'être pas si finis, passent pourtant pour être plus parfaits. Sur ce pied-là on prétend que le Poëme de

Virgile quoique plus orné, est pourtant moins beau que celui d'Homere.

Mr. Danchet termina la séance par une Dissertation sur les ceremonies nuptiales des Anciens. Ce Disdiscours fut trouvé fort agréable, & le style répondoit assez à la matiere. Il dit que chez les Anciens le celibat avoit communément été regardé comme odieux : il y avoit même des peines infamantes établies chez les Juifs & chez les Grecs, contre ceux qui s'obstinoient à le garder. Ils étoient privez des assemblées publiques, ou n'y pouvoient paroître que les pieds nuds. La premiere ceremonie des nopces étoit parmi les Anciens comme encore parmi nous, la stipulation du contract : ce qu'ils appelloient *sponsalia*, & que nous nommons les fiançailles. Le mariage se contractoit de trois manieres, *coëmtione*, *usu*, *confarreatione*. Dans le premier cas le mari & la femme s'unissoient ensemble comme par une espece d'acquisition, pour marque de laquelle ils se donnoient quelques es-

peces de monnoye, ce qui se pratique encore en quelque façon parmi nous. La seconde maniere semble être dérivée de l'enlevement des Sabines. On enlevoit comme de force la mariée de chez ses parens, & quand elle avoit passé trois nuits de suite chez son mari, elle devenoit sa legitime épouse.

La confarreation étoit principalement en usage parmi les Ministres de la Religion : après l'accord fait en presence des Témoins, la mariée mangeoit du pain fait de la même pâte, dont on avoit parsemé les victimes, qu'on avoit immolées pour ce sujet. Dans tout mariage l'Epoux donnoit toûjours un anneau à la mariée, comme il paroît par ces mots de Juvenal Sat. 6. *& digito pectus fortasse dedisti* : on n'avoit pas seulement besoin de Notaires, il falloit encore consulter les Augures, pour prendre les Auspices, & choisir un tems convenable. Le mois de Mai étoit regardé comme funeste aussi-bien que les Calendes, les Ides, & les Nones de chaque mois. Les Grecs observoient scrupuleusement le tems de la

pleine Lune pour leurs mariages. De tout tems les nopces ont toûjours été accompagnées d'un grand festin : les Anciens l'appelloient *Repotia*. On y faisoit des presens aux Conviez, & on distribuoit entre autres choses des piéces d'argent où étoit le portrait de la mariée. Les flutes, les flambeaux, les couronnes de rose, & l'Invocation du Dieu *Hymenæus*, étoient encore de l'appareil de ces fêtes. Les Grecs reclamoient *Hymenæus*, & les Romains *Thalassius*, comme le Dieu qui préfidoit aux nopces. Cette coutume étoit venuë aux uns & aux autres de l'heureux succés qu'*Hymenæus* & *Thalassius* avoient eu dans leur mariage. On conte qu'*Hymenæus* étoit un jeune Grec qui voulant épouser une fille d'Athenes qu'il aimoit, & ne pouvant y parvenir à cause de l'inégalité des conditions, ne laissa pas de tenter fortune. Il arriva heureusement pour lui, que cette fille fut enlevée par des Pyrates avec plusieurs autres, qui appartenoient aux principaux d'Athenes : car ayant trouvé moyen de surprendre & de tuer les

Pyrates, il rendit les filles aux parens à condition qu'on lui accorderoit en mariage celle qu'il aimoit. Pour *Thalassius* ce fut un jeune Romain qui étoit apparemment en grande consideration du tems de Romulus ; puisque dans l'enlevement des Sabines, comme on en emmenoit une fort belle, ceux qui la voyoient demandant pour qui c'étoit, on répondit c'est pour *Thalassius*, ce qui fit que personne ne s'y opposa. De là les Romains retinrent la coûtume de repeter plusieurs fois ce nom en celebrant les nopces.

Mr. Danchet entra ensuite dans le détail des ornemens de la mariée, qui avoient quelque chose de mysterieux. Elle portoit une couronne de fleurs, & elle avoit les cheveux bouclez. Chez les Romains on se servoit de la pointe d'un javelot pour separer ces cheveux : ce qui se pratiquoit apparamment par rapport à l'enlevement des Sabines. Tant que la mariée étoit chez ses parens, elle portoit un voile qu'on appelloit *flammeum* de couleur vio-

lette. Enfin elle avoit une ceinture avec un nœud myſterieux, que l'on appelloit *Herculeus nodus.* En cet état elle recevoit les complimens d'un chacun, & les éloges qu'on faiſoit de ſa beauté ; car on étoit toûjours belle le premier jour de ſes nôces. Enſuite les amis faiſoient des vœux pour le bonheur des mariez par ces mots *εὐτύχως*, *feliciter*, *proſperè.* La mariée étoit enfin conduite chez ſon mari par trois jeunes garçons, dont un portoit un flambeau devant elle. Ils croyoient qu'un Dieu préſidoit à cette ceremonie, & ils l'invoquoient ſous le nom de *Deus Domiducus.* Les Epoux ſe rendoient premierement au Temple, où ils ſe juroient mutuellement une foi inviolable. Enſuite l'Epouſe arrivant à la maiſon de l'Epoux, elle avoit ſoin de ne point toucher le ſeüil de la porte, mais de le franchir avec legereté. Quand on étoit entré dans la chambre, quelqu'un des amis ſe ſaiſiſſoit du flambeau qu'on portoit devant les mariez, de crainte que le mari ou la femme ne s'en emparât, ce qui auroit pronoſtiqué un

veuvage prochain à l'un ou l'autre. On chantoit ensuite des airs convenables au sujet. Ces chants cessoient pour faire place aux jeux *fescennins*, où la retenuë n'étoit nullement gardée. Enfin le mari jettoit des noix aux enfans, pour marquer qu'il devoit renoncer aux amusemens, & se donner entierement aux occupations serieuses. Cinq flambeaux éclairoient leur Hymen. On invoquoit la Déesse *Virginensis*, & toutes les autres Divinitez, sous la protection desquelles la mariée passoit successivement comme de mains en mains. Tout retentissoit des acclamations, *Io Hymen Hymenae*; & les jeunes filles chantoient l'Epithalame à l'ordinaire. Mr. l'Abbé Bignon parla sur toutes ces Dissertations, avec cette éloquence naturelle qui le fait toûjours admirer.

ARTICLE XCIII.

VENERABILIS HILDEBERTI primò Cenomanensis Episcopi, deinde Turonensis Archiepiscopi Opera tam edita quam inedita. Accesserunt Marbodi Rhedonensis Episcopi ipsius Hildeberti supparis Opuscula, quæ hactenus edita: hæc autem auctiora, & plura nondùm edita prodeunt: omniaque ad manu-scriptos codices recensita notis passim illustrantur. Labore & studio D. Antonii Beaugendre, Presbyteri & Monachi Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri. Parisiis apud Laurentium le Conte, ad ripam Sequanæ Augustinianam, ad insigne Urbis Montis-pessulani. M. DCCVIII. C'est à dire. *Les Oeuvres d'Hildebert & de Marbodus, dont la plus grande partie n'avoit point encore paru, revûës sur les Manuscrits, par Dom Antoine Beaugendre Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, qui les a éclaircies par plusieurs notes.* A Paris chez Laurent le Conte sur le Quay des Augustins à la Ville de Montpellier. *in folio pag.* 80 *pour l'Epître dédicatoire, la Préface, & la vie d'Hildebert : colomnes* 1770. *pour les Ouvrages d'Hildebert & de Marbodus.*

LE public doit l'Edition de ces deux Peres de l'Eglise à un Auteur de qua-

tre-vingts ans. Nous avions déja quelques Lettres & quelques Poësies d'Hildebert, dans *la Bibliotheque des Peres* & dans *le Spicilege* de Dom Luc Dacherry. Le sçavant Pere Hommey Augustin, avoit tiré de la poussiere d'autres Ouvrages de ce Prélat, & les avoit publiez dans son *Supplément des Peres*. Feu Mr. Loyauté Avocat au Parlement, avoit commencé une Edition des Lettres d'Hildebert ; & l'illustre Mr. Baluze avoit promis l'Edition entiere de ses Ecrits. Le Pere Beaugendre ne pensoit pas que ce grand Ouvrage lui étoit reservé, lorsque lisant pour sa propre édification, les Lettres de l'Auteur qu'il nous donne, il crut qu'une Traduction Françoise de ces belles Lettres, seroit de quelque utilité. Il l'entreprit, & l'acheva. Obligé dans le cours de ce travail, de consulter souvent les Manuscrits, il y trouva plusieurs Lettres qui n'avoient point encore vû le jour, & il conçût le dessein de rechercher les autres Ouvrages du pieux & docte Archevêque. Il apprend dans sa Préface le succés de cette recherche. On y lit les noms de tous ceux qui l'ont aidé à découvrir ces précieux monumens. Quand il s'en vit le possesseur, il ne balança plus ; & sans aucun égard pour son âge, il commença la belle Edition qu'il vient d'achever. Les Lettres d'Hildebert se présentent les premieres, & soûtiennent à la lecture les loüanges qu'a données St. Bernard à *l'érudition insigne*,

à la douce éloquence, à l'expression coulante, à l'agréable brieveté, qui en font le mérite. Le Pere Beaugendre les a séparées en trois Livres. Le premier contient les Lettres morales : le second, les Lettres dogmatiques : le troisiéme, les Lettres de civilité. Les Sermons du Prélat suivent ses Lettres au nombre de cent quarante. Ils sont tous solides & instructifs ; & l'on remarque dans quelques-uns, certains traits d'éloquence superieurs à la barbarie & au mauvais goût de l'onziéme siécle : aussi l'Auteur ancien de l'histoire des Evêques du Mans, a-t'il remarqué que le peuple avoit quelque peine à entendre ses Sermons, parce qu'il s'exprimoit en Latin avec trop d'esprit. Après les Sermons on trouve divers Opuscules écrits en prose, la vie de Sainte Radegonde, celle de Saint Hugues Abbé de Cluny ; un traité du combat de la chair & de l'esprit, mêlé de vers & de prose, à l'imitation de la Consolation de la Philosophie de Boëce ; un Traité de l'utile & de l'honnête, extrait presque mot à mot de Ciceron, de Seneque, de Tacite ; un Poëme sur les quatre Vertus principales. L'idée qu'il donne de la Justice est belle, vraye, & delicatement exprimée :

Justitia Virtus vitiis obsessa duobus
Inter Mollitiem Sævitiamque sedet,
Cura sit ergo vigil, ne vel ferus esse timendo
Indulgens nimiùm prava licere sinas ;

Vel dùm ferventi studio delicta recidis,
Nulli curantem parcere, nullus amet.
Sed tunc Justitiæ censura videbitur apta,
Et tali fiet regula recta modo,
Si disciplinam nec lenta remissio vilem,
Nec ferus invisam fecerit esse rigor.

Le Traité de Théologie qui suit, & que le docte Editeur a raison d'attribuer à Hildebert, suffit pour faire connoître la solidité & la pénétration de son Auteur. C'est le plus ancien Corps de Théologie qui nous reste, & c'est probablement un des premiers où l'on ait employé la méthode scholastique. Robert Pullus & le Maître des Sentences ont pû en profiter. La fidelité avec laquelle Hildebert a cité Saint Augustin, justifiée dans la derniere éxactitude par le Pere Beaugendre, détermine aisément le Lecteur à ne pas soupçonner de négligence ou de mauvaise foi, les citations des autres Peres, dont l'Auteur du Traité appuye sa doctrine. Dans XLI. Chapitres il expose avec une claire briéveté, une précision & un choix de preuves, dont tous ses successeurs les Théologiens scholastiques n'ont pas hérité, tout ce qui regarde la Foi & la Théologie, l'éxistence de Dieu, ses Attributs, la Trinité, l'Incarnation, les Anges, l'Homme, les Pechez, les Sacremens en general, le Decalogue. On sera convaincu par la lecture d'un petit Traité sur le Sacrement de l'Autel, par

l'exposition de la Messe, & par diverses Poësies sur la même matiere, combien Hildebert étoit éloigné des erreurs de Berenger son Précepteur. L'Editeur a remarqué dans la Préface, que son illustre Auteur n'a pas été moins opposé aux erreurs sur la Grace qui troublent aujourd'hui l'Eglise. On ne peut s'exprimer plus fortement qu'il le fait à toute occasion sur l'universalité d'une Grace suffisante. Il assure dans le troisiéme de ses Sermons, que la Grace ne manque jamais à ceux qui esperent en Dieu, & qu'elle ne laisse jamais sans secours l'homme, lors même qu'il tombe chaque jour: *Gratiam nunquam deesse sperantibus in Deum, nec unquam Gratiam auxiliatricem hominem, etsi quotidie cadentem, deserere*; & dans la seiziéme lettre du premier Livre, il établit comme un principe, que la Grace de Dieu est infiniment secourable, & qu'il semble que Dieu ait juré de l'accorder à l'homme, autant de fois qu'il en auroit besoin: *Officiosissimam esse hominibus Gratiam Dei, & quasi in eorum juratam obsequium*: d'où il conclut, *que Dieu veut que tous les hommes se convertissent, parce qu'il veut tous les sauver, & que dans ce dessein il leur a préparé à tous des graces qui les soûtiennent, des moyens qui les aident, des récompenses qui les excitent.* C'est servir veritablement l'Eglise, que de faire ainsi remarquer dans les Auteurs qu'on publie, les armes qu'ils

fournissent pour combattre les hérésies du tems. Le témoignage d'Hildebert est d'un grand poids contre les prétendus Disciples de Saint Augustin. Zelé Disciple de cet Saint Docteur, il s'étoit rendu sa Doctrine familiere par une lecture assiduë. Il en faisoit la regle de la sienne, & l'on ne peut le soupçonner de s'en être écarté avec connoissance, ou de l'avoir ignorée.

A l'égard des Poësies qui font la plus grande partie des Ouvrages de cet Auteur, quoi qu'Ordericus Vitalis lui ait donné le magnifique titre de *Versificateur incomparable*, les Connoisseurs refuseront sans doute de le placer parmi les grands Poëtes. La gêne des rimes, est tout l'art que l'on remarque dans la plûpart de ces Poësies, dont l'expression rampe souvent, & où la quantité n'est pas trop scrupuleusement observée. On y voit cependant briller de tems en tems quelques étincelles d'un beau feu, que le mauvais goût du siecle a sans doute étouffé. C'est principalement dans le Recüeil intitulé *Floridus aspectus*, que l'on trouve ces preuves du genie heureux d'Hildebert. Nous en choisirons deux ou trois.

L'Eloge de Gualon Evêque de Paris.

Ad decus Ecclesiæ cum te natura crearet,
Sis expers vitii: Cætera, dixit, habes.

L'Epigramme sur l'origine du mal.

Quid petis unde malum, cùm sint bona cuncta creata?
Defectu proprio sunt mala quæ mala sunt,
Cum radix vitio careat, vitium tamen ex se
Et per se citiùs dulcia poma trahunt.

Autant que ces deux Epigrammes sont délicates, autant les deux Elegies sur les ruines de Rome sont sublimes. On en jugera par ce peu de Vers.

Tantum restat adhuc, tantum ruit, ut neque pars stans
Æquari possit, diruta nec refici. * * *
Hîc Superûm formas Superi mirantur & ipsi,
Et cupiunt fictis vultibus esse pares. * * *
Vix scio quæ fuerim, vix Romæ Roma recordor,
Vix sinit occasus vel meminisse mei.
Gratior hæc jactura mihi successibus illis.
Major sum pauper divite stante jacens.
Plus aquilis vexilla Crucis, plus Cæsare Petrus,
Plus cinctis Ducibus vulgus inerme dedit.
Stans domui Terras, Infernum diruta pulso:
Corpora stans, animas fracta jacensque rego.

Tout n'est pas de la même force. Ce n'est pas que les modelles ayent manqué au Prélat Versificateur. Il avoit lû, & beaucoup lû les bons Auteurs, sur tout Ovide, dont il prend sans façon plusieurs Vers de suite, pour les mêler aux siens. Il a même

composé des piéces entieres de Vers d'Ovide ramassez. Si des Critiques assurément trop severes reprochent à l'Auteur de n'avoir pas distingué ces Vers d'Ovide de ceux d'Hildebert ; d'autres Critiques plus équitables le justifieront, non seulement sur un âge & une profession qui le dispense d'avoir les Vers d'Ovide si présens, mais encore sur l'inutilité d'une telle remarque. On sçait assez que ces sortes de centons passoient pour une élegance dans le siecle d'Hildebert. Le Pere Hommey excellent Critique n'a pas crû non plus que le Pere Beaugendre, qu'un pareil avis fût necessaire pour les Vers d'Hildebert qu'il a imprimez.

Après avoir fait connoître le caractere de chaque Ouvrage du saint & docte Archevêque, & la disposition que leur a donnée le judicieux Editeur, nous devons encore au Lecteur une legere idée de la vie de l'Auteur.

Hildebert naquit à Lavardin dans le Vendômois de Parens d'une fortune médiocre l'an mil cinquante sept. Il eut pour Maître Berenger. Il est certain qu'il passa quelque tems dans l'Abbaye de Cluny ; mais il n'est pas sûr qu'il y ait fait profession de la vie Monastique. Dom Beaugendre apporte en Critique sincere & desinteressé, les raisons de ceux qui nient, & de ceux qui assurent ce fait, sans vouloir rien décider. Nous croyons qu'on doit préferer le sentiment

de ceux qui soûtiennent qu'Hildebert a été Religieux de Cluny avant que d'être Scholastique & ensuite Archidiacre du Mans. Elû par la plus nombreuse partie du Clergé & du Peuple, pour remplir le siege Episcopal, il eut à soutenir d'affreuses calomnies, qu'on a fait passer à la posterité sous le nom d'Ives de Chartres. Helie Comte du Maine ayant abandonné Géoffroi dont il avoit procuré l'election schismatique, le nouvel Evêque joüit d'un calme trop court pour ses bons desseins. La guerre qui s'excita entre le Comte du Maine & le Roi d'Angleterre, dans laquelle le Comte succomba, les persecutions de Guillaume second & de Henri premier, Rois d'Angleterre devenus Maitres du Mans, firent succeder l'orage à la tranquillité.

Hildebert cédant à de si puissans ennemis, eût renoncé à l'Episcopat, si le Pape Pascal second l'eût voulu permettre. La tempête cessa, & le Saint Prélat profita du tems pour reparer les ravages de la guerre, pour orner les Eglises, pour reformer les mœurs. De nouveaux malheurs l'attendoient. Trompé par le perfide Rotron Comte de Mortaing, alors prisonnier dans le Château du Mans, il devint prisonnier de la Comtesse de Mortaing. Il soutint cet accident funeste avec une admirable fermeté, & les tourmens ne purent jamais le faire consentir à un accommodement indigne de son rang, & nuisible à son Eglise.

La paix concluë entre les Rois de France & d'Angleterre, mit fin à sa captivité ; & pour comble de bonheur Henri premier Roi d'Angleterre, changea de sentimens pour lui. Il ne se servit de la faveur du Roi, que pour procurer de nouveaux avantages à son Eglise, qu'il fut obligé de quiter à l'âge de soixante & dix ans, pour passer à l'Archevêché de Tours. Il y vécut avec la même frugalité qu'il avoit vécu à Cluny. Uniquement occupé des fonctions pastorales, il étendit sa vigilance jusques sur la Bretagne soumise à sa Metropole. Il célébra un Concile à Nantes, & se servit de son autorité pour corriger divers abus qui s'étoient glissez dans les Eglises de Bretagne. Il employa même auprès du Prince son éloquence avec succès, pour faire abolir des impôts qui accabloient le peuple. L'établissement du nouveau Monastere de Fontevrauld, auquel il eut beaucoup de part, fut pour lui un nouveau sujet de joye, que le malheur qu'il eut, d'encourir la haine de Loüis le Gros Roi de France, les divisions de son Chapitre, & l'assassinat du Doyen, dans qui il avoit une entiere confiance, changérent dans une cruelle amertume. Il suivit d'abord le parti d'Anaclet dans le Schisme qui divisa l'Eglise. Mais détrompé par Saint Bernard son ami particulier, il abandonna l'Anti-Pape. Messieurs de Sainte Marthe & le Sçavant Pere Mabillon ne sont pas d'accord sur

l'année de sa mort. Le Pere Beaugendré prend le milieu entre leurs opinions, & il fixe le bien-heureux trépas de ce grand Archevêque à l'année onze cens trente quatre, le dix-huitiéme Decembre.

L'Eglise ne lui a pas décerné les honneurs qu'on rend aux Saints. Rien cependant ne lui a manqué de ce qui distingue les Saints; Vertus, persecutions, miracles.

Le Pere Beaugendre se seroit contenté de nous donner Hildebert, si l'heureuse découverte de quelques Ouvrages de Marbodus, & les conseils de Mr. l'Abbê Bignon, ne l'avoient déterminé à joindre deux Ecrivains du même tems. Les Ouvrages de l'Evêque de Rennes, assez mal imprimez dans sa Ville Episcopale, en mil cinq cens vingt-quatre, étoient devenus extremement rares. Ils consistent en cinq Lettres, la sixiéme est une satyre contre Robert d'Abrissel, qui n'est probablement ni de Marbodus ni d'Hildebert à qui on l'a aussi attribuée; les vies de Saint Lezin, de Saint Robert Abbé de la Chaise-Dieu,& celle de Saint Maimbœuf, qui n'est non plus que celle de Saint Lezin, qu'un abregé d'une vie plus ancienne & plus ample. Le Pere Beaugendre nous donne ici cette vie originale de Saint Maimbœuf. Ce sont là avec un petit traité des pierres précieuses, tous les Ouvrages de Prose de l'Evêque de Rennes. Ses Poësies rimées sont du goût de son siecle: mais les dix Satyres

rassemblées dans le livre *des dix chapitres*, font regreter que l'Auteur n'ait pas vécû dans des tems plus heureux. Le Poëme des pierres prétieuses que l'on trouve ici en Latin & en vieux Gaulois, une paraphrase sur le Cantique des Cantiques, sont les plus considerables Ouvrages de Marbodus.

L'Impression de ces deux Auteurs est belle & correcte. Les notes du Pere Beaugendre sont curieuses & sensées. On ne peut s'empêcher en les lisant d'être surpris qu'il ait commencé si tard à servir le public, & l'on ne se console pas aisément de ce que le rare talent d'un tel Critique n'a pas été reconnu de meilleure heure.

ARTICLE XCIV.

APOLOGIE POUR LES Armoricains & pour les Eglises des Gaules, particulierement de la Province de Tours, où l'on fait voir que les Eglises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique; & que cette Province a reçu la Foi Chrétienne dès le quatriéme siecle. A Paris chez Charles Huguier ruë de la Huchette 1708. *in 12. pages*. 132.

ON ne peut nier que l'Auteur de ce petit Ouvrage n'ait un zele bien delicat pour la gloire des Eglises des Gaules. Si tôt qu'il a crû appercevoir qu'on diminuoit

l'antiquité de quelques-unes de ces Eglises il n'a consulté que l'ardeur de son zele. Des considerations qui auroient retenu tout autre n'ont pû l'arrêter. Plein pour la nouvelle Histoire de Bretagne, d'une estime qu'il fait éclater dans sa preface, il l'attaque cependant avec moins de ménagement qu'il ne l'avoit promis dans cette même preface.

Il propose d'abord l'état de la question. Il s'agit de sçavoir, dit-il, si les Armoricains anciens Habitans de la Bretagne ont été Idolâtres jusqu'à la venuë des Bretons dans leur païs, & s'ils doivent la connoissance de l'Evangile à ces nouveaux Hôtes. Le Censeur de l'Histoire de Bretagne prétend que le R. Pere Dom Lobineau a soutenu ce fait: & pour le détruire il employe dans la premiere partie de l'Apologie des Armoricains, des preuves qui montrent que la Foi a été reçûë dans les Gaules avant le quatriéme siecle. Dans la seconde il propose diverses objections contre le sentiment qu'il combat: il n'a pas de peine à établir que toute la Gaule étoit déja Chrétienne avant le quatriéme siécle. L'autorité de Lactance, d'Orose, de S. Paulin, de Gregoire de Tours, de Venance Fortunat; le soin que les Empereurs Chrétiens ont pris pour détruire l'Idolatrie, & le zele de tant de Saints Evêques ardents à repandre la Foi dans les pays mêmes qui n'étoient pas confiez à leur vigilance pastorale, d'un

Saint Martin, d'un Saint Victrice, l'un voisin, l'autre Metropolitain de l'Armorique. Les premiers Conciles de Tours & de Vannes lui fournissent des argumens à choisir. La seconde partie est encore plus forte. L'Apologiste des Armoricains y prend droit de plusieurs faits rapportez dans la nouvelle Histoire de Bretagne, & quoi qu'il y méle quelques conjectures qui ne seront pas du goût des Sçavants, il démontre qu'il est également impossible, que les Armoricains soient demeurez si long tems Idolâtres dans la Bretagne sous les Empereurs Chrêtiens, & au milieu de tant d'Eglises florissantes, & que les Bretons les ayent convertis en arrivant dans leur pays. Fier du succès de ses travaux il triomphe, il s'applaudit d'avoir executé ce qu'il avoit promis dans le titre de son Livre, & d'avoir prouvé clairement ce que personne n'avoit nié, comme nous allons le voir tout à l'heure.

ARTICLE XCV.

DEFENSE DE LA NOUVELLE *Histoire de Bretagne, ou Reflexions sur l'Apologie des Armoricains.* A Paris chez Pierre Emery pages 16.

LA Réponse du nouvel Historien de Bretagne est courte & précise. Il n'a point dit ce que son Adversaire lui impu-

te, il a dit tout le contraire. En effet on chercheroit en vain dans la page 7. n. 18. de son Histoire ce que l'Apologiste en a cité, *que les Armoricains, si l'on excepte ceux de Nantes & quelques uns de leurs voisins, adoroient encore les Idoles en quatre cens cinquante huit, que les Bretons firent part aux Armoricains de la connoissance du vrai Dieu par le ministere de quantité de Saints Evêques & de Prédicateurs zelez qu'ils leur envoyérent, & qu'enfin le nom de Riothime que l'on trouve à la tête des Evêques de Rennes est une preuve du zele des Bretons & de la docilité des Armoricains.* On y lit en propres termes : *Ce ne seroit pas estimer autant qu'on le doit les travaux Apostoliques de Saint Clair, d'Ennius, & de plusieurs autres Prelats, qui avoient établi la Foi Chrétienne dans le pays, que de croire que le culte des Idoles s'y fût conservé jusqu'à ce tems : mais quoique les Armoricains eussent apparamment tous reçû la veritable Religion, il est à croire que ces nouveaux Hôtes trouvérent encore assez de vices & de pratiques superstitieuses à combattre.* A l'égard de ce que l'Apologiste cite page 12. il n'y en a pas un mot dans le Livre qu'il attaque. Ce n'est pas tout, il impute à l'Historien d'avoir restraint à la Bretagne le nom d'Armorique. Le contraire paroît dans la premiere page de l'Histoire. Après une telle mauvaise foi, ou plûtôt une telle negligence, qui sans être vrai-

semblable n'est que trop vraye, le prétendu Apologiste des Armoricains ne merite-t-il pas l'avis que que Dom Lobineau lui donne, *de lire au moins les Auteurs qu'il veut refuter*? On sera moins surpris qu'il reproche à l'Historien de Bretagne une faute corrigée dans l'errata de son Livre: dans un autre cela surprendroit. Au reste s'il a bien prouvé ce que Dom Lobineau n'a jamais eu la pensée de nier, ce que cet habile Homme assure positivement, il n'a pas été aussi heureux, quand il a voulu soutenir par des conjectures quelques faits qui paroissent douteux à l'Historien de Bretagne. Le sçavant Benedictin fait aisément sentir que les raisonnemens dont son Adversaire conclut, que Moderan a été le premier Evêque de Rennes, & que Chariaton, Sarmation, Didier Albin, Liberalis, Rumoride, & Vivence, ont été Evêques dans la Bretagne, ne sont rien moins que concluans. Enfin il le défie de justifier ce qu'il a avancé en parlant du Concile de Vannes, & finit en le conjurant de mieux employer son erudition.

ARTICLE XCVI.

MEMOIRES POUR SERVIR A l'Histoire Ecclesiastique des six premiers Siecles. Tome XII. Par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel, ruë S. Jacques, au palmier. 1707. *in* 4°. *pages* 759.

LA partie la plus considerable de ce 12^e. volume est sous le titre de St. Jerôme : Et voici une seconde Vie de ce Saint Docteur, après celle que donna le R. P. Martianay en 1706. & dont l'Extrait fut mis dans les Memoires de Trevoux au mois de Janvier de l'année derniere. L'une & l'autre, selon que le déclarent ceux qui les ont composées, sont tirées des propres Ouvrages de ce Pere : & néanmoins elles sont fort differentes entre elles, au moins pour la maniere dont elles sont écrites. Le P. Martianay loüe tout : Mr. de Tillemont se réduit souvent à excuser.

Il commence par un portrait de S. Jerôme, qui certainement n'est point flaté. Car après avoir dit qu'il fut haï par les Hérétiques, par les Moines & les Ecclesiastiques qui étoient dereglez ; mais aimé & admiré par les Saints, il continue ainsi : „ Nous sommes contraints d'avoüer, qu'il „ a eû même pour Adversaires, des personnes dont nous sommes obligez d'estimer „ la pieté; & que ce qu'ils ont dit contre lui,

„ n'a pas été tout à fait sans fondement, à
„ cause de quelques défauts qui étoient mê-
„ lez parmi ses grandes vertus. C'est peu de
„ chose de dire, qu'ayant un genie grand,
„ élevé, & plein de feu, plûtôt d'un Ora-
„ teur que d'un Historien, ou d'un Criti-
„ que, il a été souvent assez peu exact à rap-
„ porter les choses comme elles étoient, &
„ qu'il a suivi plûtôt les idées qu'il en
„ avoit conçûës, que la simple verité. Il
„ fait encore assez souvent des fautes en
„ se laissant aller à sa chaleur & à sa promp-
„ titude naturelle . . . . . Il est plus fâ-
„ cheux, que soit par le respect qu'il avoit
„ eu d'abord pour Origene, soit parce que
„ son feu ne lui permettoit pas de peser as-
„ sez ce qu'il disoit, il ait laissé glisser di-
„ verses choses dans ses Ecrits, que la re-
„ gle de la verité ne nous permet pas d'ap-
„ prouver, & qu'il a quelque fois été obli-
„ gé lui-même ou d'excuser ou de condam-
„ ner, ... Quiconque l'a eu pour Ad-
„ versaire, a presque toûjours été le der-
„ nier des hommes. On l'a accusé d'avoir
„ eû lui-même une trop grande idée de son
„ éloquence, d'en faire paroître trop d'es-
„ time, & d'avoir eu sur tout un esprit
„ naturellement jaloux & envieux, qui
„ blessoit ses plus grands Amis, & les éloi-
„ gnoit de lui. Ces derniers traits sont em-
pruntez de l'Histoire Lausiaque de Palla-
de, & font absolument méconnoître S. Je-
rôme, qui sçût mieux que personne du mon-

de, choisir & s'attacher à ses Amis: aucun ne lui échapa sinon Rufin. On peut renvoyer là-dessus à des réflexions dans l'extrait du mois de Janvier de l'année précedente. On croit pouvoir aussi y renvoyer pour la suite de la Vie de S. Jerôme. En s'arrêtant ici aux points, où Mr. de Tillemont & le P. Martianay ne s'accordent pas. Celui-ci selon la Chronique de Prosper, fixe la naissance de S. Jerôme à l'année 331: Celui-là aime mieux la differer jusqu'à 342. sur ce que le Saint dans sa preface sur Abdias fait entendre, qu'il n'avoit pas atteint l'âge de Nôtre Seigneur, c'est-à-dire trente ans, lorsqu'il fit l'essai de ses forces par un premier Commentaire sur le même Prophete; & ce fut avant que de s'engager dans le desert de Calcide, ou plûtôt l'an 373. D'autres raisons encore prouvées par Baronius & rapportées par M. de Tillemont, confirment la même époque. D'où il s'ensuit que des quatre vingts neuf ans de vie que le Pere Martianay donne à S. Jerôme, il en faut rabattre onze.

Ces deux Auteurs ne s'accordent pas mieux sur le tems du Baptême de S. Jerôme : ce fut selon le P. Martianay avant qu'il fit le voyage des Gaules, & selon M. de Tillemont ce fut après. Quoiqu'il en soit sur cette circonstance, ce fut sous le Pontificat de Libere qui mourut en 366. Il est encore de moins de consequence de sçavoir, s'il prit des leçons du fameux

ıeteur Victorin : le P. Martianay l'asseu-, & Mr. de Tillemont le nie.

S. Jerôme dans son premier voyage en 'rient, alla-t'il jusqu'à Jerusalem ? C'est : qu'il est difficile de décider, comme on ı remarqué dans l'Extrait souvent cité sa Vie : & Mr. de Tillemont incline à le pas croire.

La punition que S. Jerôme reçût ou crût cevoir de la part d'un Ange, pour avoir ınné trop de tems & d'application à la cture des Auteurs profanes, arriva dans rdeur d'une fievre qu'il eût en Syrie. Il omit donc de renoncer à cette sorte d'é-de, qu'il condamne même absolument avec force dans ses Epîtres 146. & 127. rites vers l'année 384. & 401. Cependant . de Tillemont ne trouve pas, qu'il ait sez bien répondu aux reproches que Ru-ı lui fit dans la suite, de n'avoir pas gardé promesse là-dessus.

Il fut ordonné Prêtre par Paulin à An-ıche en 378. & il est certain que jusqu'en ı4. il n'avoit point dit la Messe. On ajoû-, qu'il n'y a point de preuves, qu'il ait mais fait les fonctions de l'Ordre qu'il 'oit reçû.

Un endroit celebre dans la Vie de S. Je-ıme est son union & ensuite ses differens 'ec Rufin, dont S. Augustin eut de la ıuleur, sans paroître y avoir pris nulle ırt. S. Jerôme avoit lié une étroite amitié ıec Rufin dès sa jeunesse, & lui avoit pro-

digué en mille rencontres les loüanges de très-Saint & de très-Sçavant Homme : sa plus douce consolation allant à Jerusalem étoit d'y trouver Rufin, avec qui en effet il y vêcut dans une parfaite intelligence pendant sept ou huit ans, depuis 387. jusqu'en 394. Alors il se broüilla avec lui comme avec Jean de Jerusalem à l'occasion d'Origene, contre lequel il se déclara hautement, après avoir été jusque-là son admirateur. Si Rufin continua d'avoir de l'estime pour cet ancien Auteur ; au moins il ne fut pas convaincu, non plus que Jean de Jerusalem ni aucun autre, dit M. de Tillemont, d'avoir suivi ses erreurs. Un voyage de S. Epiphane à Jerusalem, où il se joignit à St. Jerôme, augmenta la dissension, que Théophile d'Alexandrie, qui se porta pour médiateur, eut bien de la peine à arrêter. Car l'Evêque de Jerusalem ne se plaignoit pas seulement de se voir indignement accusé d'heresie, mais encore de ce que les Monasteres de Bethléem gouvernez par S. Jerôme se soustrayoient de sa jurisdiction, affectoient l'indépendance, & faisoient une espece de schisme : & il regardoit comme un attentat contre les Canons, que Paulinien frere de St. Jerôme eût été ordonné Prêtre par S. Epiphane pour y rendre service. Enfin sa reconciliation se fit l'an 397. dans l'Eglise de la Resurrection : mais ce ne fut pas pour durer long-tems ; parce que Ru-

fin étant aussi-tôt parti de Jerusalem, ne fut pas plûtôt à Rome qu'il y donna une Traduction de l'Apologie d'Origéne faite par le Martyr Pamphile & par Eusebe, avec une Traduction du fameux Ouvrage d'Origene, intitulé *Peri Archon* ou des Principes. S. Jerôme se ranima donc contre lui, & lui attira une condamnation de la part du Pape S. Anastase. Cependant Rufin se retira à Aquilée auprès de S. Chromace. Ce qui se peut dire de plus avantageux pour sa memoire, c'est qu'il est mort dans la Communion de l'Eglise, & que tant de Saints qui vivoient de son tems ne l'ont pas abandonné.

Pour ce qui est de la dispute qui s'éleva entre S. Jerôme & S. Augustin touchant les Cérémonies legales, & la reprimande que fit S. Paul à S. Pierre, M. de Tillemont met toute la raison du côté de S. Augustin & pour le fond & pour la maniere, avec quelques ménagemens néanmoins pour S. Jerôme.

On finira en remarquant que M. de Tillemont se plaint assez souvent du peu d'exactitude de ce Pere dans les faits. Rufin en a encore moins. Mais il faut avoüer que c'est le défaut des Ecrivains de ce tems-là : & maintenant la grande habileté consiste à débroüiller ce qu'ils ont confondu dans leurs narrations. Il ne faut pas oublier un endroit assez vif de M. de Tillemont, où il expose les irregularitez de la

conduite de S. Epiphane à l'égard de Jean de Jerusalem.

La suite de ce volume.

M. de Tillemont décrit la persecution excitée en Perse par Isdegerde l'an 419. ou 420. & continuée par Varanne son successeur. Après quoi il ramasse ce qui est répandu dans la vie des Peres du desert des actions & des sentences des Saints Abbez Théodore de Phermé, Théodore des Cellules, & de quelques autres. l'Abbé Muthués fut contre son gré ordonné Prêtre, & ne celébra jamais. D'ailleurs on ne trouve rien qui merite une attention particuliere. M. de Tillemont ajoûte la conversion de Ste Pelagie, qui du Théatre d'Antioche où elle avoit été Comedienne, passa dans une prison volontaire, & se fit Recluse sur le mont des Olives, ayant pris un habit d'homme avec le nom de Pelage.

S. Boniface, après avoir rendu de longs & d'importans services à l'Eglise Romaine dans l'Ordre des Prêtres, fut élû Pape après la mort de Zozime sur la fin de 418. par le suffrage de 71 Prêtres & de 9. Evêques. Mais son élection fut prévenuë par celle que les Diacres, qui s'étoient associez quelques Prêtres & quelques Evêques, firent d'Eulale Archidiacre de l'Eglise Romaine, & qui fut sacré par l'Evêque d'Ostie. De là, comme il arrive dans ces occa-

ſions, s'élevérent des ſeditions parmi le Peuple diviſé en deux partis. Symmaque Préfet de Rome parut plus favorable à celui d'Eulale, & par les relations de cette affaire qu'il envoya en Cour, il fit pancher l'Empereur Honorius du même côté. Ce qui mit S. Boniface en poſſeſſion du Pontificat, ce ne fut pas que ſon élection fut reconnuë pour legitime & canonique : une aſſemblée d'Evêques tenuë à Ravenne ne pût convenir ſur ce point capital, dont elle ſuſpendit la déciſion juſqu'après les fêtes de Pâques qui approchoient, pour être traité dans un Concile plus nombreux, où les Evêques des Gaules & d'Afrique ſeroient appellez. Mais elle ordonna que les deux Prétendans, ſous peine de déchoir de leur droit, n'entreroient point dans Rome; & que cependant une commiſſion ſeroit expediée à Achillée Evêque de Spolete pour y celebrer les ceremonies de Pâques qui cette année 419. tomboit au 30^e. de Mars. Eulale ne voulut point déferer à ce réglement, il oſa entrer à Rome le 18^e. de Mars en plein midi, & le 28^e. il en fut chaſſé par le Préfet de la Ville : dès là il fut jugé avoir perdu le droit qu'il prétendoit. Cette Hiſtoire que Baronius a tirée des Lettres originales de Symmaque & d'Honorius, montre qu'il y a peu de fond à faire ſur le Pontifical, où il eſt dit, qu'Eulale celebra Pâques dans la Baſilique de Conſtantin, & Boniface dans celle de

S^te^. Agnes. Saint Boniface mourut le quatriéme de Septembre 422.

On ne rapportera qu'une de ses actions pendant son Pontificat, par laquelle il soûtint avec vigueur l'Autorité de l'Eglise Romaine sur l'Illyrie contre une Loi de Théodose le jeune, depuis mise dans le Code. Cet Empereur ordonnoit que toute innovation cessante, les difficultez qui naîtroient sur les Canons dans l'Illyrie, fussent décidées par le Concile de la Province, sauf le recours à l'Evêque de Constantinople. C'étoit anneantir la Dignité de Vicaire Apostolique donnée par le Pape Damase à l'Evêque de Thessalonique. Boniface obtint que la Loi demeurât sans effet. Cette concession de Damase, cette inexecution de la Loi de Théodose, ne souffrent pas seulement qu'on doute de l'ancien & du veritable droit de l'Eglise Romaine sur l'Illyrie. Que penser donc de ces paroles de Mr. de Tillemont : „ Cette Loi attaquoit „ proprement les droits que l'Eglise Ro„ maine prétendoit avoir sur l'Illyrie : ils „ peuvent en effet passer pour une innova„ tion, puisque nous ne voyons point quel „ droit avoit eu Damase d'établir l'Evêque „ de Thessalonique son Vicaire dans ce „ département ?

Suit la Vie de Saint Abraham Evêque de Carres, celle de Saint Maron Prêtre, & tous deux Solitaires. Mr. de Tillemont sous ces titres renferme l'éloge de plusieurs au-

nes Solitaires. Tout cela est tiré de Théodoret.

La mémoire d'Attique Patriarche de Constantinople, est glorieuse dans l'Eglise par les loüanges que les Conciles, les Papes, les Saints qui ont vécu de son tems ou peu après, & les Historiens Ecclesiastiques ont données à la pureté de sa Foi, à son zele, à sa liberalité envers les pauvres, à sa sagesse, à sa douceur. Reveré pour sa pieté, aimé pour ses manieres bienfaisantes, il a merité le titre de Saint. Ces illustres témoignages, que Mr. de Tillemont n'oseroit contredire, & qu'en effet il a rapportez, ne l'ont pas empêché d'en parler d'une maniere qui fait de la peine. „ Les Grecs, dit-il, n'ont pas été fâchez „ sans doute de pouvoir honorer leur Egli„ se de Constantinople en honorant celui „ qui l'avoit gouvernée un tems assez con„ siderable, & qui n'avoit pas manqué „ d'en soutenir la grandeur.... Pour les „ Latins, ils l'ont pû faire ou à l'imitation „ des Grecs, ou sur les éloges que lui don„ ne l'Histoire tripartite.... Quoi qu'il en „ soit de sa personne, dont nous laissons le „ jugement à Dieu & à l'Eglise... Il est vrai que l'entrée d'Attique dans l'Episcopat fut irreguliére, puisque ce fut du vivant de Saint Jean Chrysostome en 406. Mais on ne peut douter qu'il n'ait réparé cette faute, quand on voit l'éloge que le Pape Saint Celestin fait de lui, en l'appellant un

Evêque de sainte memoire, un Docteur de la Foi Catholique, un veritable successeur du Bien-heureux Jean Chrysostome, qui suivant les traces de son prédecesseur avoit gouverné saintement le Peuple Chrétien : & on ne comprend pas, comment il a pû échapper à Mr. de Tillemont de dire : „ En un mot on ne voit pas qu'il ait rien „ fait pour réparer le défaut de son entrée, „ ni même qu'il en ait eu aucun regret. Attique rétablit à Constantinople la memoire de Saint Jean Chrysostome, mit son nom dans les sacrez Dyptiques, & agit auprès de Saint Cyrille d'Alexandrie pour lui persuader d'en faire de même. Il maintint le Siege de Constantinople dans la possession de donner des Evêques à diverses Provinces, & mourut en 425. Son successeur fut Sisinne, qui avoit eu un grand attachement à lui pendant sa vie, & qui tâcha de l'imiter dans les fonctions de l'Episcopat, qu'il n'exerça pas long-tems, étant mort en 427.

Voici un autre Evêque bien différent de ceux dont on vient de parler, pour la réputation qu'il a laissée de lui : c'est le fameux Théodore de Mopsuette, condamné en sa personne & en ses écrits par le V. Concile General. Le grand nombre de ses Ouvrages qui montoient à dix mille, & ses heureux combats contre les Ariens & les Apollinaristes, lui avoient acquis l'estime de tout l'Orient. Mais le support qu'il

na aux Pelagiens, & sur tout ses ex-
ssions sur JESUS-CHRIST, ont mis son
n en execration, en le faisant regarder
mme le précurseur de Nestorius. Il fut
e Saint Jean Chrysostome Disciple de
dore depuis Evêque de Tarse, qui les
gna du mauvais goût qui avoit regné
uis Origene jusqu'alors, d'expliquer
riture par des allégories: il les appli-
au sens litteral & historique. Mais
odore s'égara dans cette route. Atta-
uniquement au sens present de la lettre
l'Histoire, il n'alla pas au sens pro-
tique: au contraire, il parut détruire
i qui dans tout l'ancien Testament
lit JESUS-CHRIST & son regne. Théo-
e n'a pû être Evêque qu'en 382. & il
urut en 428. dans la Communion de
glise, & toûjours honoré pendant sa

Vient ensuite Saint Honorat, qui le pre-
r habita l'Isle de Lerins, appellée main-
ant de son nom l'Isle de Saint Honorat;
qui au commencement du cinquiéme
le fonda le celebre Monastere, dont les
ises de Provence ont tiré autrefois tant
aints Evêques. Il fut lui même Arche-
que d'Arles. Son Disciple & son Succes-
r Saint Hilaire a décrit sa vie, & en a
un panegyrique, que Mr. de Tille-
nt juge être une piece des plus éloquen-
& des plus saintes que nous ayons dans
glise.

Dans la Vie de Saint Macedone Solitaire, il y a un endroit dont il est fort parlé dans les Ecoles de Théologie : c'est qu'il fût ordonné Prêtre sans le sçavoir, & qu'il en témoigna beaucoup de douleur l'ayant appris. Dans celle d'Alexandre Instituteur des Acéméres, Mr. de Tillemont desapprouve que Bollandus lui ait donné le nom de Saint, puisque l'Eglise ne l'en a pas honoré, & qu'en effet sa conduite fournit de justes sujets de le lui refuser. Alexandre changea l'ancienne pratique des Moines, de gagner leur vie du travail de leurs mains : il trouva même mauvais de voir un jardin cultivé dans un Monastere établi par quelques uns de ses Disciples : il ne voulut pas non plus qu'ils eussent aucun revenu fixe, mais qu'ils dépendissent uniquement de la Providence : la seule occupation qu'il leur laissa, fut de chanter les loüanges de Dieu. Il fut pour cela traité de Novateur, d'Heretique Messalien, chassé de plusieurs endroits par les Evêques, & même condamné. Acémére signifie, qui ne dort point, non pas que les Moines Acémétes ne dormissent point, mais parce que distribuez en plusieurs classes ou chœurs, ils continuoient la Psalmodie le jour & la nuit. Ce qui fut ensuite établi dans le célébre Monastere de Studius à Constantinople, & dans plusieurs autres d'Orient & d'Occident.

Un des endroits qui font le plus de plai-

sir à lire dans ce volume, & peut-être le plus agreable de tous, c'est ce qui regarde Synesius Evêque de Ptolemaïde. Mr. de Tillemont avoit devant lui les Lettres de ce Prélat, qui ne respire qu'esprit, douceur, politesse. Il s'y fait connoître comme un Philosophe aimant la tranquillité de la vie & l'étude, & néanmoins toûjours disposé à servir sa Patrie & ses Amis.

Son occupation étoit la Philosophie, la Geometrie, l'Astronomie, l'Eloquence, la Poësie : ses plaisirs étoient la chasse. Il vécut ainsi jusqu'à son Episcopat, où il ne s'engagea qu'après s'en être long-tems défendu sur sa conduite passée, sur son peu de vertu bien au dessous d'une charge qui en demande tant, sur ce qu'il ne pouvoit se résoudre à se separer de sa femme, que l'Eglise même lui avoit mise entre les mains, sur ce qu'il ne pouvoit se défaire de quelques sentimens Platoniciens, & principalement touchant la resurrection de nôtre propre corps. Evagre rapporte, qu'on passa sur ce dernier point, mais qu'il revint bien-tôt à la créance de l'Eglise. Il étoit de Cyrene, d'une famille si noble que la genéalogie s'en conservoit dans les archives publiques depuis Aristhene, qui avoit conduit à Sparte les descendans d'Hercule. Il apprit la Philosophie dans l'Ecole de la celebre Hypatie à Alexandrie. Il fut fait Evêque en 410. & étoit mort avant le Concile d'Ephese, où Evoptе son

frere & son successeur assista, c'est à dire avant 431.

On s'arrêtera peu sur le chapitre de Sai Aurele Evêque de Carthage, de Saint Al pe Evêque de Tagaste, de St.Evode Ev que d'Uzale, que leur propre vertu & le union avec St. Augustin a rendus recom mendables. Du tems d'Aurele il y avoit Afrique jusqu'à 466. ou 467. Evêque Le Livre de la Foi ou de l'Unité de la Tr nité, attribué à S. Augustin, est d'Evod

C'est de même un mérite à S. Severe Su pice d'avoir eu de l'attachement à Sai Martin, & d'avoir été lié d'amitié avec S Paulin. Il étoit d'Aquitaine & vrai-sem blablement d'Agen, d'une famille fort n ble & opulente. Ses richesses s'accrûre encore par son mariage : mais il perd bien tôt sa femme qui lui legua tous biens. Il brilloit encore davantage par s éloquence. Tant d'avantages l'assûroie des plus grands honneurs du siécle, lo qu'il y renonça à l'exemple de Saint Pa lin. S'il ne quita pas tout à fait la poss sion de ses biens, il en distribua les rev nus & souvent de grandes parties du fo aux pauvres, se réduisant à une vie pén tente, aux legumes pour sa table, & à paille pour son lit. Nous avons de lui vie de Saint Martin, une Histoire de l' glise, des Dialogues entre Gallus & Po humien sur la vie des Solitaires d'Egypt quelques Lettres. Voici ce qu'en dit Mr.

Tillemont : „ Cette Vie & encore plus son „ Histoire sacrée passent aujourd'hui, au „ jugement de ceux qui ont été en ces der- „ niers tems les plus habiles dans les Let- „ tres, pour les Ouvrages les mieux écrits „ que nous ayons en Latin entre les Au- „ teurs Ecclesiastiques : Les Pélagiens vinrent à bout de l'amener dans leurs erreurs, mais ils ne pûrent l'y retenir : il étoit alors fort âgé, & il expia sa faute en se condamnant au silence pour le reste de ses jours. Mr. de Tillemont dans une note rend le Sacerdoce de Sulpice Severe fort douteux.

L'Eloge du Poëte Sedulius termine ce Volume. Dans la diversité d'opinions qu'il y a sur le tems qu'il a écrit, Mr. de Tillemont pense que c'est entre 425. & 450. & il panche vers la derniere époque. Ainsi le Poëme dedié à Theodore le jeune, & ce que dit Sedulius, *tradasque minori Arcadio*, doit s'entendre d'un fils de ce Prince qui n'a pas vécu.

ARTICLE XCVII.

HOMILIA SANCTISSIMI DOMINI nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in die natali Christi &c. C'est à dire, *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée à Rome dans l'Eglise de Saint Pierre le jour de Noël* 1707.

Æterni Patris unigenitus Filius factus est Filius hominis, ut nos faceret Fi-

lios Dei ; factus ex muliere, factus sub Lege, ut eos qui sub Lege erant redimeret, ut adoptionem Filiorum reciperemus. Jam itaque non sumus servi sed Filii, & Filii Excelsi omnes ; Filii Lucis, & Filii Diei ; non sumus noctis, nec tenebrarum : non sumus ancillæ Filii, sed liberæ : quâ libertate Christus nos liberavit, ut gloriari possemus in spe gloriæ Filiorum Dei. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem Filios Dei fieri. Videte, venerabiles Fratres, dilecti Filii, videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut Filii Dei nominemur, & simus. Si autem Filii & hæredes, hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi, omnem profecto verborum explicationem supergreditur mira hæc Dei in nos & ineffabilis dignatio. Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu, ego hodie genui te ? Hoc nos vocamur nomine : hâc nos donamur gratiâ, hâc nos insignimur dignitate. Magnum est, Dilectissimi, hujus muneris Sacramentum, & omnia dona excedit hoc donum, ut Deus hominem vocet Filium, & homo Deum Patrem appellet. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem Filios Dei fieri. Deus ergo Pater est, nos Filii sumus : Altissimi Filii sumus : Filii Dei viventis. Si autem Pater ego sum, dicit Dominus, ubi est honor meus ? Si nos Filii Dei nominamur & sumus, ubinam excelsi nominis respondemus dignitati ? Qui-

cumque spiritu Dei aguntur, ij sunt Filii Dei. Quomodo verò spiritu Dei is agi dicetur, quem ad superna nitentem, aut adversa terrent, aut secunda corrumpunt? Quomodo terrena mirari poterit, qui se cognoverit Filium Dei? Quomodo vocabitur Filius Dei, cui ea placent quæ Deo displicent, & iis appetit delectari, quibus illum novit offendi? Non est hic animus Filiorum Dei, nec talem sapientiam recipit adoptiva nobilitas. Si enim in progenie carnali, claris parentibus genitos vitia malæ conversationis obscurant, & ipsa Majorum suorum lumine soboles indigna confunditur; quantò magis confundi debebit genus Electorum & Regium, quod à divinæ suæ regenerationis claritate degeneri abjectione recedit? Heu! quàm verè, quàm sæpè, quàm meritò renovat Dominus querelas illas: Filios enutrivi, & exaltavi, ipsi autem spreverunt me? Sprevimus scilicet Patrem, à quo enutriti fuimus & exaltati, cœlestium beneficiorum immemores Filii, Filii desertores, Filii diffidentiæ, mendaces Filii, Filii nolentes audire legem Dei; sperantes auxilium in fortitudine Pharaonis, & habentes fiduciam in umbra Ægypti. Deus hominem diligens ad homines venit: homo Deum contemnens à Deo discessit. Quid ergo querimur funesta tot armis tempora, strata classibus maria, bellis asperas terras? Quid miramur oppletos cadaveribus cam-

pos, districtas fame Provincias, florentissimas olim Regiones repetitis cladibus vastatas ? Quid ploramus exundantium aquarum minaces impetus operientes terram, plurimâ ac repentinâ mortis imagine perterritos populos, miseras urbes interno luctante spiritu ad excidium usque commotas ? Quid dolemus intestinis odiis non minùs, quam externo milite jactata regna, luctuosam undique ac lacrymabilem Europæ faciem, concussam denique ac pene ruentem Christianam Rempublicam ? Justè nos corripit iratus Pater quem injustè sprevimus ingrati Filii. Filios enutrivi & exaltavi : ipsi autem spreverunt me. Causas itaque malorum hujusmodi potiùs, quam mala ipsa doleamus. Doleamus, Dilectissimi, vocatos in adoptionem Filiorum, Filiorum dignitatem non agnovisse. Doleamus corruptos sæculi mores, contemptas leges, veterem Ecclesiæ disciplinam collapsam. Doleamus non ampliùs tutam Templorum sanctitatem, sacris altarium Ministris reverentiam subtractam, frigescentem in nobis charitatem illam quæ Christi cultores decet. Doleamus Filios Sion inclytos & amictos auro primo excitatis adversus Sion procellis turpiter blandientes. Doleamus lapides Sanctuarii dispersos in capite platearum. Doleamus Filios Matris nostræ pugnantes contra nos, ac in Matrem ipsam temerè insultantes. Doleamus peccata nostra, qui-

 bus

tot & tanta divinæ ultioni fulmina mit-
tramus, pulchrâque exuti Filiorum cla-
de ad veterem servorum ignominiam
ire minimè formidamus. Filii enutriti
xaltati sprevimus Patrem, qui suam id-
ò super nos indignationem effundit,
némque iram furoris sui. Sed num-
d in æternum projiciet Deus aut non
onet, ut complacitior sit adhuc? num-
d obliviscetur misereri Dominus, aut
tinebit in irâ suâ misericordias suas?
it, profectò absit, ut hæc unquam ex-
itemus nimiùm à Patris animo aliena.
n in perpetuùm irascetur Dominus, ne-
in æternum comminabitur. Quàmvis
m nos amiserimus, quod erat Filii, ille,
d Patris est, non amisit. Urgentur Pa-
viscera iterum Filium genitura per ve-
ni. Dissimulat Judicem, qui vult imple-
Genitorem; & sententiam cito vertit
gratiam, qui redire cupit Filium, non
ire. Redeamus itaque ad Patrem; ad
rem qui in cælis est; ad Patrem in cu-
domo mercenarii multi abundant pa-
us; ad Patrem, qui dedit nobis po-
tatem Filios Dei fieri! Exulavimus diù
deliciis paternæ domus: illum nunc
ngelicum Filium imitemur, qui post-
am peregrè profectus fuerat in regio-
n longinquam, ibique dissipaverat subs-
tiam suam, reversus ad patrem clama-
ad eum: Pater peccavi in cœlum &

coram te: jam non sum dignus vocari
lius tuus. Secuti jam illum fuimus P
desertorem, sequamur modo reverten
ad Patrem, Patrem adeamus, Patrem in
cemus, clamemus ad Patrem, clame
sinceritate fidei, firmitate spei, ardore
ritatis. Qui enim prædestinavit nos in a
tionem Filiorum, ac prope est omnibu
vocantibus eum in veritate, si nostras,
bus illum offendimus, iniquitates hu
confessione agnoverimus, dignosque
nitentiæ fructus fecerimus, induet
stolâ primâ, dabitque divitias miser
diæ suæ quibus dedit potestatem F
Dei fieri.

ARTICLE XCVIII.

LA MEME HOMELIE TRADU en François.

LE Fils unique du Pere Eternel a été
Fils de l'homme pour nous faire en
de Dieu: il a été fait d'une femme &
soumis a la Loi, afin de racheter ceux
étoient sous la Loi, & de nous faire
voir l'adoption des enfans, enfans d
miere, enfans du jour, non de la nu
des tenebres, enfans non de l'esclave
de la libre: liberté que nous tenons
redemption de JESUS-CHRIST
qui nous met en droit d'aspirer a la gl

des enfans de Dieu. Or tous ceux qui l'ont reçû, il leur a donné le pouvoir de devenir enfans de Dieu. Considerez, Venerables Freres & très chers Enfans, quel a été l'excès de l'amour du Pere pour nous, de vouloir qu'on nous appelle enfans de Dieu, & que nous le soyons en effet. Que si nous sommes ses enfans nous sommes donc aussi ses heritiers, c'est-à-dire heritiers de Dieu & coheritiers de JESUS-CHRIST. Nous n'avons point de termes assez forts & assez énergiques, pour exprimer cette bonté admirable de Dieu à nôtre égard. Car à qui est-ce des Anges qu'il a jamais daigné dire, Tu es mon Fils & je t'ai engendré aujourd'hui ? C'est pourtant le nom dont il nous honore ; c'est la faveur qu'il nous fait ; c'est le rang où il nous éleve. Cette faveur, cette distinction est un grand mystere, & c'est un don qui est au dessus de tous les dons, de dire que Dieu appelle l'homme son Fils, & qu'il soit permis à l'homme d'appeller Dieu son Pere. Tous ceux qui l'ont reçû il leur a donné le pouvoir de devenir enfans de Dieu. Dieu est donc nôtre Pere & nous sommes ses enfans : nous sommes les enfans du très-Haut, les enfans du Dieu vivant. Que si je suis Pere, dit le Seigneur, où est le respect que l'on me doit ? Si nous portons le nom d'enfans de Dieu, & si nous le sommes effectivement ; en quoi nous mon-

trons-nous dignes d'un si haut rang ? Les veritables enfans de Dieu sont ceux qui se laissent conduire à l'esprit de Dieu ; mais comment pourra-t'on croire que celui-là se conduise par l'esprit de Dieu, qui se laisse ou abbatre par l'adversité, ou corrompre par la prosperité ? Quoi ! celui qui se connoît pour enfant de Dieu, peut-il s'abaisser jusques à estimer les choses de la terre ? peut-on se resoudre à regarder comme enfant de Dieu celui qui se plaît à des choses qui déplaisent à Dieu, & qui recherche sa satisfaction dans des actions dont il sçait qu'il est offensé ? Ce n'est point là le caractere des enfans de Dieu, la dignité d'une adoption si relevée ne peut compatir avec une telle conduite. Que si même parmi les enfans des hommes, le vice ternit une naissance illustre, de sorte que la gloire des Ancêtres ne sert qu'a confondre un rejeton indigne, qui dégenere de leurs vertus. Quelle honte pour ceux qui étant de la race des Elus dégenerent par des bassesses indignes de ce haut rang, où la redemption de Jesus-Christ les a élevez ? Helas ! que le Seigneur a souvent un trop juste & trop veritable sujet de réïterer ces reproches qu'il fit autre fois : J'ai nourri des enfans, je les ai comblez d'honneurs, & ils m'ont méprisé. Nous avons donc méprisé un Pere de qui nous avons reçû la nourriture, & de qui nous tenons nôtre

élevation ; fils . ingrats & méconnoissans des bienfaits divins , enfans déserteurs, enfans de méfiance, enfans de mensonge, enfans refractaires a la Loi de Dieu que nous ne voulons pas même entendre, qui n'attendons de secours que de la force de Pharaon , & qui mettons toute nôtre confiance dans l'ombre d'Egypte. C'est l'amour de Dieu pour les hommes qui l'a attiré auprès des hommes : c'est le mépris des hommes pour Dieu qui les a éloignez de Dieu. Après cela devons-nous nous plaindre de la calamité des tems & des maux que cause la guerre , & sur terre & sur mer ? Devons-nous nous étonner de voir les campagnes jonchées de cadavres, & ces Provinces autrefois si florissantes ruinées & désolées par des ravages si frequens ? Sommes-nous en droit de nous récrier sur le débordement des rivieres, sur l'effroi & le desespoir des peuples qui ont toûjours l'image de la mort devant les yeux, & sur ces tremblemens de terre qui ont causé la perte de plusieurs Villes ? Que dirai-je de ces dissensions internes qui ne désolent pas moins les Royaumes que les Armées étrangeres ? Que dirai-je enfin du triste & lamentable état où se trouve aujourd'hui toute l'Europe, & en particulier la Religion Chrétienne ébranlée par tant de secousses qu'elle reçoit tous les jours , & qui se voit presque sur le

panchant de sa ruine ? C'est donc justement que ce Pere irrité nous châtie, Fils ingrats que nous sommes, qui l'avons injustement negligé : j'ai nourri des enfans ; je les ai comblé d'honneurs, & ils mont méprisé ! Ce n'est donc pas tant nos maux, que les fautes qui en sont la cause, que nous devons pleurer. Affligeons nous, mes Freres, de ce qu'après avoir été élevez à l'état d'adoption d'enfans de Dieu, nous avons méconnu le prix de nôtre élevation. Gemissons sur la corruption des moeurs ; sur le mépris des Loix, sur la ruine de l'ancienne Discipline de l'Eglise. Gemissons de voir que la Sainteté des Temples n'est plus inviolable, que la reverence & le respect dû aux Ministres de l'Eglise est anneanti, & que cette autorité qu'on doit attendre dans des Chrétiens, est devenuë si tiede & si languissante. Gemissons de ce que les plus illustres enfans de Sion, & ceux qui sont couverts de l'or le plus brillant, n'ont pas honte d'applaudir aux tempêtes qui s'élevent contre Sion même. Gemissons de voir les pierres du Sanctuaire profanées & jettées en confusion dans des places publiques. Gemissons de voir les enfans de nôtre Mere combattre contre nous, & s'elever même insolemment contre leur propre Mere. Pleurons nos pechez qui arment de tant de foudres, & de foudres si terribles la main de Dieu contre

nous, qui ne craignons point d'être dépoüillez de la robe precieuse des enfans, & de nous voir reduits dans le premier état de l'esclavage honteux dont on nous avoit retirez. Enfans nourris & élevez à un état de grandeur, nous avons méprisé nôtre Pere, qui répand aujourd'hui toute son indignation, & nous fait sentir les effets de sa juste colere. Mais Dieu nous auroit-il rejettez pour toûjours, & ne voudroit-il plus reprendre ses premiers sentimens de douceur à nôtre égard ? Le Seigneur se démentira-t'il de son indulgence passée, & la colere étouffera-t'elle dans lui toutes les pensées de misericorde ? non, non : ne nous laissons point surprendre à des sentimens si indignes du caractere d'un bon Pere. Le Seigneur s'irrite, mais ce n'est pas pour toûjours ; il menace, mais ce n'est que pour un tems. Si nous avons oublié les devoirs d'un fils envers son pere, il n'a pas oublié de même les bontez d'un pere pour ses enfans. Ses entrailles paternelles semblent s'émouvoir pour nous engendrer une seconde fois par le pardon. Il oublie qu'il est Juge pour se souvenir uniquement qu'il est Pere. Il change en pardon la sentence de mort, cherchant plûtôt à nous ramener qu'à nous faire perir. Retournons donc à nôtre Pere, ce Pere qui est dans les Cieux, ce Pere dans la Maison duquel tant de mercenaires sont pleinement

rassaziez, ce Pere qui nous a donné le moyen de devenir enfans de Dieu. Nous avons été long-tems privez des douceurs de la Maison paternelle. Imitons le repentir de cet enfant de l'Evangile, qui aprés s'être retiré dans un pays éloigné, & y avoir dissipé tous ses biens, retourné vers son Pere, lui cria : O mon Pere ! j'ai peché contre le Ciel & contre vous : je ne suis plus digne d'être appellé vôtre fils. Nous l'avons imité dans sa fuite, ce déserteur qui abandonne son Pere : imitons-le dans son retour vers lui. Allons trouver ce Pere : invoquons-le & crions vers lui, mais avec une Foi sincere, une ferme esperance, & une charité vive : car nous ayant prédestinez par l'adoption de ses enfans, & étant toûjours prêt à écouter ceux qui l'invoquent, si reconnoissant dans les sentimens d'une humble confession les fautes par lesquelles nous l'avons offensé, nous faisons de dignes fruits de penitence, nous ne devons pas douter qu'il ne nous rende nôtre premiere robe, & qu'il ne répande sur nous les richesses de sa misericorde, par lesquelles nous avons obtenu le rang & la qualité d'enfans de Dieu.

ARTICLE XCIX.

LETTRE DU PERE TOURNEMINE de la Compagnie de JESUS *à Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune.*

ARmez vous de patience, Monsieur; ma Curiosité ne vous donnera pas le tems de respirer. Elle va vous enlever le peu de momens qu'on vous laisse libres.

La lecture de vôtre *Histoire de la Religion* a excité cette curiosité, vos conversations l'ont augmentée. Je m'attendois que l'impression de vôtre *Histoire Evangelique raisonnée*, & de vos *Memoires pour une nouvelle Version des Evangelistes* la satisferoit pleinement: mais comme je vois que tout conspire à vous arracher de vôtre cabinet, je n'ose me flater que vous soyez de longtems en état de publier ces Ouvrages. Je ne puis cependant resister à l'envie d'avoir par écrit quelques unes de vos reflexions trop heureuses & trop importantes pour demeurer dans l'oubli.

Vous vous éloignez de toutes les autres Versions de l'Evangile en plusieurs endroits, & principalement sur ces mots de St. Luc, *Sinite usque huc*, & sur ceux-ci de St. Luc encore, *Homo quidam nobilis*

abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti. Les raisons qui vous ont determiné ne doivent pas demeurer plus long-tems cachées. Elles meritent bien que vous en fassiez part au public, en attendant que vous lui donniez tout le reste de vos découvertes.

Donnez nous aussi, je vous prie, quelques unes de vos preuves de la Divinité de Jesus-Christ, & sur tout celles que vous tirez de l'Histoire de la femme pecheresse, & de l'Histoire de la tempête appaisée par Jesus-Christ sur le Lac de Tiberiade. Elles sont toutes nouvelles, & néanmoins elles m'ont paru avoir encore plus de solidité que de nouveauté.

Il y a deux passages dont vous ne m'avez jamais rien dit, & qui m'ont toûjours paru les plus difficiles de l'Evangile ; celui où Nôtre Seigneur maudit un figuier, qui n'avoit point de figues dans la saison où naturellement ils n'en portent point ; & celui où le même Fils de Dieu égale l'action des Juifs qui bâtissoient des sepulcres pour les Prophetes, aux crimes de leurs ancêtres qui avoient mis les Prophetes à mort. Je voudrois bien voir jusqu'où vôtre penetration est allée sur ces deux difficultez.

N'est-ce point vous tailler trop de besogne. Pardonnez à l'ardeur que j'ai de rendre publiques les connoissances dont une étude continuelle de l'Ecriture Sainte vous

à rempli. L'amour que j'ai pour les Saintes Lettres, & l'interêt que je prens à vôtre gloire, sont des excuses que tout le monde approuvera, & que vous ne devez pas rejetter. Je suis &c.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale de Ste. Opportune au Reverend Pere Tournemine de la Compagnie de Jesus, *pour servir de réponse à la Lettre precedente; & pour établir le vrai sens de ces mots de l'Evangile de St. Luc:* Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti.

Mon Reverend Pere.

Il est vrai que depuis un tems considerable mes exercices de Litterature ont été fort interrompus: cependant pour satisfaire à l'obligation que vous m'imposez, je manquerai moins de loisir que de lumiere. Ce qui se dit dans la conversation avec l'approbation d'un ami complaisant, n'a pas toûjours le même succès dans le Public. Si le Public étoit disposé sur mon sujet aussi favorablement que vous l'êtes, je hazarderois tout ce qui vous plairoit, & je pourrois même me produire sans rien hazader. Mais je ne me flatte pas de penetrer assez une matiere, pour pouvoir ap-

peller mes pensées des découvertes, & je les exprime trop simplement pour m'attirer des Approbbateurs.

Voilà, Mon Reverend Pere, des considerations assez raisonnables : mais l'honneur que vous me faites de m'inviter à écrire n'est pas une chose à negliger ; & j'y suis peut-être encore obligé d'ailleurs par la promesse que j'ai faite d'une *Histoire Evangelique raisonnée*. Puisque je n'ai pas encore executé ma parole, je ne vous en sçaurois refuser au moins quelques fragmens.

L'Histoire de la Religion que je donnai au Public sur la fin de l'année 1704. contient une très-exacte concordance des Evangiles : elle n'est point copiée sur d'autres. Je l'ai composée moi-même avec beaucoup de travail, & avec tant d'envie de la rendre originale, que pour le faire je n'ai point voulu d'autre secours que celui des Evangelistes seuls. A force de les mediter j'en ai fait un arrangement que je crois bon, & que je donne à censurer aux Critiques. Je n'en dis pas autant de la Version Françoise que j'y ai jointe. Elle peut être reformée en mille endroits : mais je ne crûs pas alors la devoir faire meilleure. Cela auroit demandé autant de dissertations que de corrections ; & j'étois un historien, & non pas un commentateur. Je redressai seulement quelques passages,

où je ne pûs vaincre l'extrême repugnance que j'avois à suivre le torrent des Traducteurs, & je reservai le reste pour l'Histoire Evangelique raisonnée à la quelle je me proposois de travailler incessament.

Les deux passages où vous dites, Mon R. P. que ma traduction s'éloigne de toutes les autres, sont du nombre de ceux, que je n'ai pû souffrir dans le sens que les Traducteurs les avoient rendus : & comme je les ai reformez dans l'Histoire de la Religion sans autoriser par aucun raisonnement une traduction aussi nouvelle que la mienne, je ne m'étonne pas que vous m'en ayez demandé compte dans la conversation quand l'occasion s'en est presentée, ni que vous vouliez presentement avoir mes raisons par écrit pour en instruire le Public.

Le premier de ces passages est de St. Luc ch. 19. vers. 13. ou on lit ces mots, *Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti* : J'admire que tous les Traducteurs, François, Italiens, Espagnols, Alemans, Anglois, Catholiques & Protestans, se soient accordez à y prendre le mot de *βασιλείαν* dans son mauvais sens.

Vous sçavez mieux que moi, Mon R. P. que le mot de *βασιλεία* est équivoque, & peut signifier également la puissance

Royale, & la region dans l'étenduë de laquelle cette puissance est exercée. Les Traducteurs étoient donc les maîtres de choisir entre ces deux significations celle qui est la plus convénable : & ce qui m'étonne c'est qu'ils ayent pris tous unanimement le parti contraire, en disant chacun en sa maniere & en sa langue : *Un grand Seigneur s'en alla dans un pays éloigné pour prendre possession d'un Royaume & s'en revenir*, sans autre examen. Le mot de λαβεῖν ne signifiant point prendre possession, mais simplement prendre. La premiere de ces traductions eût certainement été la plus literale, & par consequent la meilleure. Cependant de toutes les Versions que j'ai vûës il n'y a que la seule Ethiopique qui ait suivi ce sens-là, en s'exprimant de cette sorte : *ut Regem facerent eum*.

Je crois avoir trouvé ce qui a jetté tout le reste des Traducteurs dans le parti opposé. C'est un faux sens allegorique que des Peres & des anciens Interpretes ont donné a la parabole. Origêne, St. Jerôme, Bede, & quelques autres, ont crû que ce voyage d'un grand Seigneur dans un pays éloigné figuroit l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel. Aprés cela on s'est persuadé que Jesus-Christ n'est monté au Ciel que pour y prendre possession de son Royaume eternel. Et de ces deux principes qui ont paru bien solides on a conclu, que le meil-

seul sens qu'on pût donner au mot de βασιλείαν, étoit de lui faire signifier *possessionem regni*. Voilà peut-être ce qui a entraîné tous les Traducteurs l'un après l'autre.

Il me semble que les Traducteurs ne s'attachent pas assez au texte. Ils ont leurs raisons. Cela demanderoit beaucoup de travail & de tems. Une Traduction en seroit trop retardée. Quand une difficulté se presente à eux, ils consultent les Peres & les Interpretes ; & c'est bien fait : mais en quoi ils font peut-être mal, c'est qu'après avoir ainsi consulté, ils ne s'étudient plus qu'à s'accommoder à une opinion déja reçûë & capable de les autoriser dans le Public. En avançant ainsi leur ouvrage, le fond en est souvent bien gâté. Pour l'intelligence de l'Ecriture, j'avoüe que le sens litteral & le sens allegorique doivent s'entraider : mais le sens litteral doit toûjours aller le premier.

Dans la parabole dont il s'agit, il faut donc examiner avant toutes choses le sens litteral, & voir s'il est compatible avec cette possession de Royaume, que tous les Traducteurs ont inserée dans le texte. Je prétens que non : & ce qui me détermine à le soutenir, c'est que cette alteration du texte met dans toutes les parties de la parabole une confusion épouvantable : je vais le prouver.

L'homme de qualité dont il s'agit dans la parabole étoit à la verité un grand Sei-

gneur, mais Jesus-Christ ne dit pas que ce fut un Roi ; *Nobilem enim vocat*, dit un sçavant Interprete de vôtre Societé, *sed non Regem.* S'il eut été Roi, ceux parmi lesquels il vivoit auroient été ses sujets, & Jesus-Christ les appelle ses Citoyens. S'il eût été Roi, ses sujets auroient-ils pû dire, nous ne voulons pas qu'il regne sur nous ? Il est donc constant, qu'il n'étoit pas Roi : & cela supposé, cette possession de Royaume que les Traducteurs l'envoyent prendre dans un pays éloigné pour s'en revenir, est insoutenable. Y a-t'il du bon sens à s'en aller bien loing prendre possession d'un Royaume, à dessein de s'en revenir ensuite vivre en simple particulier en son pays ?

Peu s'en faut que je ne dise que les Traducteurs de nôtre passage, font de leur grand Seigneur un grand idiot ; mais ce n'est pas tout. Ils font extravaguer aussi tous ses Citoyens. Il n'est pas plûtôt parti qu'ils dépêchent après lui des Députez pour s'opposer à sa prise de possession, en disant : nous ne voulons pas qu'il regne sur nous. De quoi ont-ils peur ? S'il va prendre possession d'un Royaume éloigné, ce n'est pas à eux qu'il en veut. Mais il reviendra : Qu'importe ? A son retour en son pays, il n'y sera pas plus Roi qu'il l'étoit avant son départ. C'est qu'ils le haïssent. Que ne le laissent-ils donc aller ? Puisqu'ils le haïssent, ils devroient se réjoüir de la poss-

session qu'il va prendre d'un Royaume éloigné d'eux, dans l'esperance que le plaisir de regner qui lui fait entreprendre un si long voyage, lui ôtera l'envie de s'en revenir. Ils sont fous de le traverser dans un dessein qui les délivre de lui. Quel monstrueux effet de l'addition d'un seul mot à la parole de Dieu !

Ce n'est pas tout. A qui les Citoyens de ce grand Seigneur envoyent-ils dire par leurs députez, *Nous ne voulons pas qu'il regne sur nous* ? A quelqu'un sans doute d'une si grande autorité, que le Royaume dont il s'agissoit dépendoit de lui. Par consequent il n'y a point d'apparence, qu'un homme de qualité l'allât trouver, pour prendre possession d'un Royaume, dans le lieu même où un si puissant Souverain tenoit sa Cour. Le bon sens veut que cet homme de qualité ne l'allât trouver, que pour recevoir de lui la puissance Royale dans le lieu d'où il étoit parti, & sur ses propres Citoyens. Voilà pourquoi il partit à dessein de revenir. Voilà pourquoi ses Citoyens qui le haïssoient s'en alarmérent. Voilà pourquoi ils firent partir aprés lui des Députez pour le traverser. Voilà pourquoi à son retour ayant obtenu ce qu'il avoit demandé, il eût assez d'autorité pour ordonner qu'on lui representât les mutins qui lui avoient resisté, & pour les faire mourir en sa presence.

Quand Jesus-Christ proposa cette parabole à ses Disciples, tout ce qu'elle contient étoit arrivé à Archelaüs & aux Juifs, après la mort du grand Herode sous l'Empire de Cesar Auguste. Lorsque Herode le grand mourut, de neuf fils qu'il avoit eûs de diverses femmes, il lui en restoit encore au moins trois; Archelaüs, Antipas, & Philippe. Les deux derniers n'eûrent par le testament de leur pere que des appanages, & Archelaüs fut fait heritier de tous les Etats paternels : mais comme Herode avoit toûjours flaté les Romains, en mourant il soumit encore sa derniere volonté à celle d'Auguste : & après sa mort Archelaüs son heritier testamentaire étoit à la verité homme de qualité *Homo nobilis*, mais non pas Roi. Avant que de se pouvoir attribuer la Souveraineté que son pere lui avoit laissée, il fut obligé d'aller à Rome, *in regionem longinquam*, pour demander la puissance Royale à l'Empereur. Il ne lui fut pas aisé de l'obtenir. Ceux de sa nation, *Cives ejus*, le haïssoient en un tel point, qu'ils firent partir après lui cinquante Députez, qui assistez de plus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, firent d'extrêmes efforts auprès d'Auguste, pour l'exclurre de la Couronne, disant hautement, comme on le dit dans l'Evangile, *Nolumus hunc regnare super nos.* Archelaüs ob-

tint néanmoins la plus grande partie des Etats d'Herode son pere. La Judée, l'Idumée, & la Samarie, la tour de Straton, Sebaste, & Jerusalem lui furent données en souveraineté. Il s'en retourna avec la puissance Royale, *accepto Regno*; & quoique l'Empereur lui eût recommandé d'en bien user, il l'exerça néanmoins, comme le Roi de la parabole, tyranniquement.

N'examinons point, si Jesus-Christ fit de cette histoire d'Archelaüs, le literal du Sermon evangelique dont il s'agit, ni s'il avoit accoutumé d'accommoder ainsi ses discours aux évenemens de son tems, ou à ceux de l'Ecriture Sainte, ou aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit actuellement. Quoi qu'il en soit, il est vrai que pour traduire judicieusement le passage que nous traitons, toutes les circonstances de la parabole étant exactement les mêmes que celles de l'Histoire d'Archelaüs, il faut donner à la parabole un sens compatible avec cette histoire. Or il est manifeste que l'histoire d'Archelaüs permet bien de dire de lui, qu'un homme d'une naissance illustre, s'en alla dans un pays éloigné pour prendre pour lui la puissance Royale, & s'en revenir : mais elle ne permet pas de dire qu'il alla prendre possession d'un Royaume à Rome.

Il y a plus d'un endroit dans l'Evangile

dont on peut redresser la Traduction, par une Critique pareille à celle-ci : mais celui du 22e. chapitre de Saint Luc verset 31. est d'une autre sorte. C'est, mon R. P. un de ceux dont vous trouvez que j'ai fait une traduction si singuliere, qu'elle demande une explication. Je n'oserois pourtant l'ajouter ici. Il ne faut pas lasser le Lecteur. Permettez moi d'en faire le sujet d'une autre lettre, qui sera suivie d'autant d'autres qu'il en faudra, pour satisfaire à tout ce que vous avez souhaité. Je pourrai par ce moyen vous repeter plusieurs fois que je suis avec beaucoup de veneration,

Mon Reverend Pere

Vôtre &c.

ARTICLE C.

SPECIMEN CARMINUM Bartholomæi Spinelli Societatis Jesu. Georgica &c. Parmæ typis Josephi Rosati. *Poësies du P. Spinelli. vol. in* 12. *pages* 219.

LE Pere Spinelli Jesuite Auteur de ces Poësies, est un des plus illustres Professeurs de Rhetorique, que l'Italie tou-

jours fertile en beaux esprits, ait eûs dans ces derniers tems. Il y a quinze ans qu'il professe à Parme dans le fameux College des Nobles, avec une reputation universelle; que la lecture de ses ouvrages justifie parfaitement. On y trouve de quoi contenter tous les goûts, & par la varieté des matieres; dont plusieurs sont neuves, & par le nouveau tour que ce Pere donne à celles que d'autres avoient traitées avant lui. C'est presque à cette derniere loüange qu'Isocrate prétendoit que devoient aspirer dès son tems, ceux qui comme lui cherchoient à plaire. N'est-ce donc pas à plus forte raison une loüange bien touchante aujourd'hui, que même les nouveaux tours semblent être épuisez ?

On peut diviser en general les Poësies du Pere Spinelli en sacrées & en profanes. Ce n'est pourtant pas la division de l'Auteur. Il s'est attaché immediatement à l'espece particuliere. Ainsi il a nommé Géorgiques celles qui regardent la campagnes; il appelle Sacrées celles qui sont sur des sujets pieux, Heroïques celles où il loüe les grands Hommes, Didascaliques celles où il instruit; & enfin divertissantes celles où il égaye sa Muse sur des sujets moins serieux.

Les Géorgiques comprennent trois Poëmes, le Palmier, l'Olivier, & le Cedre. Ces sujets sont de ceux sur lesquels Virgile

avoit prévû, ainsi que le remarque le Pere Spinelli, que d'autres Poëtes s'attacheroient après lui. Le Pere Rapin entre autres s'est immortalisé par ses beaux Jardins. Le Pere Vanniere a vient de nous donner tout recemment sa charmante Maison de campagne. Nous avons du Pere Cossart si estimé de toutes les personnes delicates en Ouvrages d'esprit, une petite piéce sur le palmier qui est un morceau fini. Le Pere Spinelli à donné à une si belle matiere toute son étenduë en deux Livres, d'environ quatre cens vers chacun. Dans le premier il parle des differentes especes de palmiers & des pays où ils viennent, & c'est principalement l'Asie. Dans le second il parle de leur fruit, des avantages qu'on en tire, & de ce qui les fait mourir. Il suit à peu près la même methode en parlant de l'olivier & du cedre : & ces deux Poëmes comprennent chacun plus de six cens vers. La Poësie en est belle, quoi qu'en quelques endroits un peu moins agreable à l'oreille. Nous ne pouvons en donner qu'une legere idée, nos extraits ne comportant pas de longues citations de vers.

Paupertate tuâ gaude, non copia tanti est.
Mortales debent reliquis, tibi numina debent.

Le Pere Spinelli parle en cet endroit des palmiers steriles, mais dont les grandes

branches sont d'usage pour le service des autels. L'Auteur mêle de tems en tems de petites digressions, qui sont dans le goût des bons Poëtes. Telle est, à propos des palmiers qui portent trop de fruit, celle d'une Mere qui donne des enfans reglément ; & qui a le plaisir de les voir jouër autour d'elle sans en être accablée.

Qualiter alma parens sobolis fœcunda quot annis,
Admovet uberibus puerum complexa bimestrem.
Intereà jacet ad talos, & lusitat infans
Bimulus. Incumbit genibus poscentibus alter
Trimus, & obtutu lac invidet, oreque hiulco.
Fit leve pondus, amor levat. Alter in ora parentis
Involat & palmâ furtim blanditur apertâ,
Invaditque genas furtim atque oscula libat.
Unica tum genitrix partus divisa per omnes,
Dividit huic oculos, huic oscula dividit, uni
Subridet facilis; &c.

L'Olivier fournit encore à l'Auteur une agréable episode à l'occasion de la colombe, qui vint annoncer à Noë dans l'arche l'écoulement des eaux. C'est depuis ce tems que l'Olivier est devenu le symbole de la paix, après laquelle le Pere Spinelli persuade sans peine que l'Italie soupire aussi-bien que toute l'Europe Chrétienne.

Le Cedre & ses differentes especes, dont parlent les Naturalistes, une desquelles nommée *Oxicedrus* a du rapport à une espece de citronnier qu'on peut appeller *Cedrus citrea*; ouvroient un vaste champ au Poëte, & l'ont conduit à la description de la guerre innocente, que se font tous les ans à coups de citrons les Habitans de Regge en Calabre.

Citreis de more quotannis
Rhegini ludunt Cives, & prælia miscent.
Bacchus adest, jam bella vocant, Citrus arma ministrat
Nondum maturam sobolem, neque mitia poma
Dura ideo, tamen innocua . . . .
Cum sol à medio deflectere cœpit Olympo,
Incipitur. Geminæ partes aciesque lacessunt,
Atque acuunt pueri ingenioque usuque feroces
Principium pugnæ. Mora nulla per aëra stridens
Citrina grando furit; viridisque procella minatur
Innocuas passim clades, & vulnera odora.
. . . .
Pugna idem finisque iræ. Neque ludicra bella
Veram odii decet esse ansam. Cum Bacchus abivit,
Cum cineres redeunt, certamina ludicra cessant.

Outre ces endroits que nous citons, il y en a d'autres dans ces poëmes, où la difficulté de la matiere & par consequent des expressions poëtiques, demandoit un homme aussi habile que le Pere Spinelli, comme par exemple quand il a parlé des proprietez medecinales du citron, de la maniere de le préparer &c. L'histoire de ce criminel condamné à être mordu d'un serpent, mais qu'une prise de citron sauva, en même tems que son complice perit, est trop courte & trop ingenieuse pour la laisser.

Ferit anguis utrumque;
Impastus citro periit, pastusque superstes
Dum lethum evasit, toti fuit utilis orbi.

En loüant dabord les Géorgiques du Pere Spinelli, nous n'avions pas encore bien goûté la douceur de ses Elegies sacrées: mais pour loüer celles-ci, il faudroit effacer ce que nous venons de citer des autres, afin de nous renfermer dans les bornes qui nous sont prescrites. Rien de plus mignon que le sommeil & les pleurs de l'enfant JESUS. L'Ange qui le berce, & qui pleure avec lui, est d'aprés nature. Les regrets de la Terre d'avoir produit les instrumens de la Passion, sont une de ces nouvelles fictions, qui assaisonnent des choses tant de fois redites, & qui les rendent elles mêmes nouvelles.

Le Pere Spinelli brille dans l'Heroïque

par une abondance de pensées très-nobles & très-bien mises en œuvre, & par un beau feu qui soutient bien le titre d'Enthousiasme, qu'il a donné à son Dithyrambe, sur la mort du Duc de Parme Ranuce second. L'Eloge du Prince vivant y est finement mêlé avec celui du Mort. L'impromptu sur l'élection de nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. est encore de ce même goût. Le Poëte l'appelle, & les Heretiques confirment son éloge en attaquant sourdement ou ouvertement ses Décisions.

Terrorem scelerum, formidatumque flagellum
Anguicomæ Hæreseos.

Nous n'ajoûterons plus qu'un mot sur les Pieces Didascaliques. Celle qui est la plus longue est constamment la plus belle: c'est trop peu dire, c'est un chef-d'œuvre par rapport aux caracteres de presque tous les Auteurs anciens & modernes, Orateurs, Poëtes, & Historiens, qui y sont tous ramassez. Ils sont peints quelques fois d'un seul trait, mais si fidelle, qu'il est aisé de connoître, que le Pere Spinelli a tout lû & sçait juger de tout. Voudroit-on après cela qu'il ne nous fût pas permis de passer à un Ecrivain de ce merite, quelques mots ou si l'on veut quelques Vers moins gratieux. L'habitude du style didactique, l'attachement à dire ce qu'il n'est pas libre d'omettre, fait quelques fois oublier même en

d'autres matieres l'agrément de la cadence, & mépriser le jugement de l'oreille.

ARTICLE CI.

LETTRE SUR L'ANCIENNE Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe. Pour servir de supplement au nouveau Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres. A Paris chez Antoine Damonneville, Quay des Augustins à l'image de Saint Etienne, 1708. *in 12. pages 259. sans les Tables.*

LE droit de repeter les mêmes choses, & de compiler des recüeils, doit être conservé pour l'interêt des Auteurs & pour celui du Public, comme un moyen commode aux uns de s'occuper à faire des Livres, & aux autres de trouver plus aisément soit dans un Livre soit dans un autre, ce qui s'est dit sur une matiere. Comme Mr. du G** dans le Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres, avoit conseillé à un Prêtre, vû ses dispositions presentes & particulieres, de se retrancher à ne dire la Messe que trois fois la semaine, l'Auteur de cette Lettre pour appuyer, dit-il, le conseil de M. du G**, a entrepris de montrer quelle a été l'ancienne Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe; & des recherches de Mr. de Laubespine, du Cardinal Bona, du P. Mar-

toire, & de plusieurs autres, il a composé cet Ouvrage.

Qu'un Auteur se souvienne seulement, que l'Eglise de nos tems est la même que celle des premiers tems, toûjours conduite par le Saint Esprit, en ce qui regarde la verité du Dogme & la sainteté de la Discipline; que sous cette infaillible direction, comme le déclare le Concile de Trente sess.21. ch.2. elle n'introduit & n'approuve aucun usage dans l'administration des Sacremens, qui ne porte à honorer ces mêmes Sacremens & à les rendre utiles aux Fidelles. Qu'un Auteur, dis-je, fortifié de ces veritez Catholiques, s'embarque sur l'Ocean de l'Antiquité Chrétienne, qu'il en parcoure tous les détroits, qu'il y fasse des découvertes : nous le verrons à son retour sans un air d'Entousiaste & de Réformateur : il ne nous dira point de differer nôtre Baptême, de le celebrer par une triple immersion, de prendre la Communion sous les deux especes, de recevoir l'Eucharistie dans nos mains, & de la porter dans nos maisons, de la donner aux enfans, de la faire avaler par force aux lethargiques & aux phreneriques. Un Lecteur doit avec le même sentiment de respect pour l'Eglise écouter ce qui lui est rapporté des anciennes pratiques, & s'en tenir aux presentes.

C'est avec cette disposition d'esprit de la part de l'Auteur que cette Lettre a été écri-

te. Il s'en explique ainsi art. 20. „ Il n'y a
„ pas lieu de douter que ce ne soit la dévo-
„ tion des Prêtres & des Fidelles, qui ait
„ introduit l'usage de la frequente cele-
„ bration de l'Eucharistie: & l'on ne peut
„ nier que cet usage ne soit très-loüable &
„ très-saint, puisque l'Eglise l'a approuvé.
„ Tous les Catholiques doivent convenir
„ qu'il n'y a pas d'action plus excellente
„ que l'oblation du Sacrifice de la Messe;
„ qu'il n'y en a point de plus agréable à
„ Dieu, ni de plus utile aux hommes; que
„ ce Sacrifice n'est pas seulement Sacrifice
„ d'action de graces, mais aussi de propi-
„ tiation pour les vivans & pour les morts.
„ A Dieu ne plaise que je veüille donner la
„ moindre atteinte à ces veritez ni détour-
„ ner les saints Prêtres de dire frequem-
„ ment la Messe, où les Fidelles de l'en-
„ tendre souvent.

Son dessein est de montrer qu'anciennement les Messes étoient moins frequentes, qu'elles ne le sont maintenant: & il le prouve en dix-sept articles. Dans le dix-huitiéme & le dix-neuviéme articles, il parle de quelques coutumes qui ont rapport à son sujet. Dans les cinq derniers articles, il blâme les mauvaises vûës qui peuvent conduire les Prêtres à l'Autel, & il apporte les raisons qui doivent les empêcher de s'y presenter.

Il demande dans l'art. 1. Si les Apôtres sacrifioient tous les jours? La question

paroît resoluë au ch.2. v.46. des Actes; *Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, & frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione & simplicitate cordis.* „ Ils se rendoient aussi tous les „ jours constamment au Temple dans le „ même esprit ; & de maison en maison „ rompant le pain, ils prenoient leur re„ pas avec gayeté & simplicité de cœur. Peu auparavant il a été dit des premiers Fidelles v.42. „ Ils étoient assidus à enten„ dre la doctrine des Apôtres, à commu„ niquer ensemble dans la fraction du „ pain, & à prier. Il semble évident que l'un de ces versets se doit entendre comme l'autre, & qu'ils signifient la Communion de l'Eucharistie, qui alors se faisoit avec le repas. Mais selon l'interpretation de cet Auteur, S.Luc au v.46. nous a appris que les Disciples des Apôtres, leur priere faite au Temple, alloient tous les jours dîner & souper chez eux. Car ajoûte-t'il, c'étoit dans des assemblées communes que l'Eucharistie se celebroit, selon que S. Paul le marque dans la premiere Epître aux Corinthiens Ch. 11. v. 20. Et il se lit aux Actes des Apôtres ch.20. v.7. qu'une telle assemblée se forma un jour de Dimanche : d'où il conclut que le seul Dimanche étoit alors destiné à assembler les Fidelles & à dire la Messe. On auroit cependant crû que ce mot, *frangentes circa domos panem*, „ de maison en maison rompant le pain;

ne signifioit pas que chacun se retirât tous les jours chez soi, mais qu'il se faisoit des assemblées par les maisons. Il est vrai que celle de Troade, où S. Paul ressuscita un mort se fit le Dimanche, & l'Historien sacré en a marqué exactement toutes les circonstances du tems & du lieu par rapport à cet évenement miraculeux : nulle part dans les Actes où il est parlé si souvent des assemblées des Fidelles, le Dimanche n'est specifié comme l'unique jour pour les faire. C'étoit néanmoins celui qu'elles étoient plus frequentées & plus nombreuses : c'est pour quoi S. Paul Ep. 1. aux Cor. ch. 16. v. 1. ordonne d'y faire la collecte des aumônes. Et le Concile de Mâcon l'an 585. recommande la même coûtume.

L'Auteur passant au tems le plus proche des Apôtres dit, que S. Justin ne fait mention que du Dimanche pour la Messe ; que Tertullien & S. Epiphane ajoûtent le Mecredi, & le Vendredi ; qu'ensuite l'anniversaire des Martyrs fut honoré d'une Messe ; que les cimetieres furent le lieu ordinaire des Assemblées des Chrétiens, & qu'il n'est pas vrai-semblable qu'ils s'y rendissent tous les jours. Tout cela est sujet à bien des objections : nôtre Auteur s'en propose une de Tertullien & deux de S. Cyprien. Tertullien au l. des jeûnes ch. 14. fait un merite aux Montanistes au parti desquels ils s'étoit rangé, de ce qu'ils ne se contentoient pas des demi-jeunes du

Mecredi, & du Vendredi, mais qu'ils consacroient tous les jours de la semaine par un jeûne entier & continué jusqu'au soir : en effet ce passage ne regarde pas la consecration de l'Eucharistie. Ceux de S. Cyprien tirez de sa Lettre 54. au Pape S. Corneille, & de son Traité sur l'Oraison Dominicale, où il dit expressément que le Sacrifice de la Messe s'offroit tous les jours, paroissent concluants. Pour s'en tirer il n'y a qu'à substituer le mot *souvent* au lieu de *tous les jours*. L'interpretation est heureuse. Mais Tertullien, encore Catholique, au l. de la Couronne du soldat ch. 3. parle des assemblées du matin comme ordinaires : S. Cyprien dans sa lettre 63e. en parle de même : ce n'étoit donc pas seulement les Mecredis & les Vendredis que la Messe se celebroit, qui ces jours là étoit remise à trois heures après midi. De plus nous apprenons de S. Augustin en divers endroits de ses ouvrages, que c'étoit la coûtume en Afrique de la dire tous les jours ; coûtume apparemment venuë des premiers tems.

Suivre ainsi un Auteur ce seroit sortir des bornes d'un extrait, & il faut s'y renfermer. Quoiqu'il en soit, continuë-t'il, le nombre des Messes n'étoit pas si grand qu'a present, puisqu'il ne s'en disoit qu'une, ou deux si tout le peuple ne pouvoit assister à la premiere. L'Evêque la célebroit, entouré des Prêtres, qui offroient

avec lui & communioient de sa main. Il y avoit peu d'Eglises & en chacune un seul Autel. Cet Auteur explique le *fermentum*, dont il est parlé dans la vie de S. Melchiade & dans la premiere Lettre d'Innocent I. de l'Eucharistie que tous les Dimanches le Pape envoyoit aux Prêtres qui desservoient les Eglises paroissiales de Rome. Et il ajoûte que seulement ce jour là ils disoient la Messe.

Touchant l'Eglise Romaine, il dit que les Vendredis & les Samedis s'y passoient sans qu'il y eût de Messe, & il cite Innocent I. Epître 1^{ere}. ch. 4. *Traditio Ecclesia habet isto biduo Sacramenta non celebrari.* „ La tradition de l'Eglise porte qu'en ces „ deux jours on s'abstienne de celebrer les „ Sacremens. Paroles qui en effet ne regardent que le Vendredi & le Mecredi de la semaine Sainte: & tout le chapitre ne va qu'à autoriser le jeûne du Samedi, sur quoi le Pape avoit été interrogé. Mais pour ce qui est de la Messe, S. Jerôme écrivant au Pape Damase, marque qu'elle se disoit tous les jours, & dans sa Lettre 28^e. que c'étoit la même pratique à Rome & en Espagne. Or il est constant par le 1er. Concile de Tolede l'an 400. que la Messe se disoit tous les jours dans les Eglises d'Espagne. Cet Auteur vient à une autre preuve: Nous voyons, dit-il, que dans l'Ordre de Gelase & dans le Sacramentaire de S. Gregoire il n'y avoit point de Messes pour les Ven-

dredis & les Samedis. Cependant cet Ordre & ce Sacramentaire en assignent à ces jours là, même pendant le Carême : sans que les Editeurs de ces ouvrages avertissent, qu'il s'y soit fait de changement.

Il remarque que tous les Prêtres étoient titrez sur une Eglise, c'est-à-dire, attachez à une Eglise : coûtume qui s'est perpetuée jusqu'à nous, puisque dans l'ordination ils font vœu d'obéïr à leur Evêque. Enfin il nie, qu'il y eût anciennement des Oratoires & des Chapelles, où la Messe fût dite en particulier & hors de l'assemblée du Peuple. Il montre bien que S. Gregoire de Nazianze ne dit point, que son pere en sa derniere maladie ait consacré dans sa chambre : mais il ne seroit pas facile de se tirer de l'exemple de S. Paulin. Il est rapporté de lui par l'Auteur de sa vie, que „ trois jours avant sa mort, ayant été visité par deux Evêques . . . il se fit apporter au près de son lit les Sacrez Mysteres, „ afin de recommander son ame à Dieu „ par l'oblation du Sacrifice qu'il fit avec „ eux.

Sur le chapitre des Moines, il dit en l'art. 16[e]. que d'abord ils s'assembloient avec le Peuple pour entendre la Messe, n'ayant point d'Eglise particuliere dans leurs Monasteres ; que quand ils commencérent d'en avoir, il ne s'y disoit qu'une Messe, & qu'ils n'avoient ordinairement parmi eux qu'un Prêtre, quelque fois même

ligez à en faire venir de dehors pour
ebrer & administrer les Sacremens. Il
marque, que le Prêtre du Monastere
n'étoit pas toûjours l'Abbé, quoi qu'en-
re les Abbez ayent aussi été honorez de
dignité du Sacerdoce. De plus, la Mes-
e ne se disoit pas tous les jours dans les
Monasteres. S. Pacome, S. Basile, Cas-
i, ne marquent que le Samedi & le Di-
manche; & la Regle de S. Benoît ne dé-
ne que le Dimanche & les Fêtes.
Dans l'article suivant il rapporte diver-
pratiques touchant la Messe pour les
rts. Il est évident par Tertullien l. de
me ch. 51. que de toute ancienneté il
n disoit une aux funerailles : & cela
oit estimé si necessaire ou d'un usage si
n établi, que des Prêtres se croyoient
ligez de celebrer en cette occasion, quoi
ils ne fussent pas à jeun, ce qui leur est
fendu par le second Concile de Brague.
s'en disoit encore le 3^e. jour après les fu-
railles, le 7^e. le 9^e. le 30^e. le 40^e. S. Gre-
ire le Grand ordonna trente Messes en
tant de jours de suite, pour le soulage-
nt de l'ame d'un Moine nommé Juste.
n'y avoit point alors d'annuels, dit cet
teur: on vivoit plus simplement, & l'on
oit persuadé qu'un seul Sacrifice dont la
leur est infinie, pouvoit délivrer le mort
l'état de souffrance. On en est de même
rsuadé, & avec cette persuasion on ne
oit pas s'éloigner de la pieuse simplicité

des anciens tems en demandant plusieurs Messes pour les morts : on voit que S. Augustin en a ainsi usé pour son pere & sa mere , & Saint Gregoire pour le Moine Juste.

La pratique de dire la Messe tous les jours a fait de grands progrès depuis le 6e. siecle, & les exemples en sont frequens ; comme de S. Goar Anacorete en 649. de S. Geremare Abbé de Flavigni en 658. de l'Abbé Grimelai dans sa Regle, &c. Cependant un Concile tenu en Angleterre l'an 747. n'éxige des Abbez & des Prêtres sinon de dire la Messe les Dimanches & les Fêtes : c'est encore plus qu'il ne leur est commandé dans le tems où nous sommes. Mais Redeng Abbé de Beaulieu, & S. Ausbert Abbé de Mets ne celebroient qu'en ces jours : des exemples particuliers ne nous manqueroient pas non plus à present d'Abbez & de Prêtres, qui s'approchent rarement de l'Autel. Les usages de Cluny, les anciens statuts des Chartreux, réduisent la Messe aux mêmes jours de Dimanche & des Fêtes. Benoît XII. n'en demande pas davantage aux Benedictins, non plus qu'un Chapitre tenu l'an 1303. dans l'Abbaye de S. Germain des Prez : & un semblable reglement se trouve fait parmi les Celestins. C'est qu'il est prescrit à ces Religieux de dire la Messe au moins en ces jours-là , & que le reste de la semaine est laissé à leur dévotion. S. François dans une lettre aux

[illegible] de son Ordre les exhorte à ce qu'ils [n']ait qu'une Messe tous les jours dans [le]s Maisons. D'une autre part il est recom[man]dé aux Evêques & aux Prêtres de la [cel]ebrer tous les jours, par un Concile de [...] en 895. par un autre de Compostelle [en] 1056. par Rieulphe de Soissons.

Le frequent usage des Messes particulie[res], dit cet Auteur art. 19. avoit donné [lie]u à trois abus. Des Prêtres seuls sans as[sist]ant & sans répondant disoient la Mes[se]. Ils en disoient plusieurs par jour : atta[ché]s à la maison d'un Grand & devenus [se]s domestiques, ils celebroient dans des [ch]ambres, dans des jardins, dans de pe[tit]s Oratoires, ce qui faisoit abandonner [le]s Eglises. Un tems a été qu'il se disoit [tro]is messes non seulement à Noël, mais [aus]si le premier jour de l'an, à Pâques, à [la] Fête de S. Jean Baptiste, à celle de S. [Lau]rent ; & autant de Fêtes qui concou[ro]ient en un même jour c'étoit autant de [Me]sses. La dévotion particuliere devint [un]e raison de multiplier les Messes. Le Pa[pe] Léon III. poussa la sienne jusqu'à en di[re] sept par jour, S. Ulric Evêque d'Aus[bo]urg deux ou trois, S. Norbert & S. Albert [se] contentoient de deux, & bientôt d'ava[res] Prêtres s'en firent un indigne moyen [d'a]ugmenter leurs profits. Mais les Papes [Ale]xandre II. & Honoré III. arrêterent ces [retra]nchement de dévotion des uns, & ces [exc]ès d'avarice des autres : quelques Con-

[illegible]iles d'Angleterre défendirent aussi la multiplication des Messes.

Les mauvaises & les fausses vûës, comme s'exprime cet Auteur, dans lesquelles on peut s'approcher de l'Autel, lui fournissent deux articles. Un bon moyen qu'il a trouvé pour retrancher la cupidité & tout ensemble le grand nombre de Messes, ce seroit de n'ordonner Prêtres que des hommes riches, qui n'attendant pas leur subsistance de la fonction la plus auguste de leur Sacerdoce, s'en abstiendroient à leur gré. Le Lecteur de bon sens lui demandera, si ce moyen est également sûr pour n'avoir plus que des Messes dites saintement ? Et la réponse supposera pour principe, qu'un Prêtre riche & qui ne dit pas souvent la Messe, est un Saint Prêtre. Il s'étend sur ce que les oblations des Fidelles étoient distribuées aux pauvres : mais bien entendu, falloit-il ajouter, que le Clergé y eût sa part à proportion de son travail & de sa dignité.

Photius, nôtre maître à faire des Extraits de Livres, ne manque guéres de parler du style des Auteurs qui lui passent par les mains. Celui-ci *pag.* 6. ne paroît que médiocrement content du sien, mais il releve celui du Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres : il est juste de déferer à son jugement en ce qui le regarde.

ARTICLE CII.

NOUVEAU TRAITE' DE *l'accompagnement du Clavecin & des autres Instrumens, par Mr. de Saint Lambert.* A Paris chez Christophle Ballart, seul Imprimeur du Roi pour la Musique, ruë Saint Jean de Beauvais.

VOici peut-être le premier Auteur qui ait écrit de la Musique pratique, d'une maniere à faire entendre ce qu'il dit, à ceux mêmes qui n'en sçauroient rien d'ailleurs. Les autres communément parlent de Musique pour être entendu par les Musiciens, qui en possedent déjà ou l'usage ou les termes. Ils supposent qu'on les entend à demi-mot : & ceux qui ont besoin de lire leurs ouvrages ne les entendent point du tout. Nôtre Auteur commence par donner une idée juste des expressions les plus simples, qu'il doit employer dans la suite. S'il reste quelque difficulté, c'est à la matiere même qu'il faut s'en prendre & non point à celui qui la traite.

L'Auteur a executé de la sorte, non seulement l'Ouvrage que nous annonçons, mais un autre qu'il avoit déja publié intitulé *Les principes du Clavecin*, & qui n'étoit pas venu à nôtre connoissance. Il disoit dès-lors judicieusement, que *le but d'un Auteur qui fait un Livre pour enseigner quelque science, doit être qu'on la puisse entendre sans le secours de personne, sup-*

posé qu'ils soient d'une nature à pouvoir s'apprendre ainsi. Quoique la Musique ne puisse pas être enseignée aisément par écrit ; à cause que ce qui regarde l'execution, consiste dans des mouvemens qui dépendent d'un sentiment actuel ; néanmoins tout le reste des principes generaux peuvent & doivent s'exprimer clairement. L'Auteur dans cette vûë a pris le moyen le plus sûr de réüssir, qui est de lire ses Ouvrages à des gens qui n'avoient nulle teinture de la Musique ; & à la seule lecture ils l'ont assuré qu'ils l'entendoient. Nous pouvons répondre par nôtre experience qu'on ne l'a point flaté. Ce qu'ajoute Mr. de St. Lambert, est une chose des plus sensées & en même-tems des plus modestes ; sçavoir que les personnes qu'il a consultées n'ayant pas de connoissance dans la Musique ; ont pû voir si ce qu'il disoit étoit intelligible ; *& non pas s'il a raisonné juste dans ses preceptes, ou s'il a oublié quelques points importans.* Mais sans sçavoir nous-mêmes la Musique assez à fond, pour oser parler décisivement sur ces matieres, nous pouvons juger qu'un Auteur qui parle si juste & si nettement, dans ce qui est à la portée de tout le monde, ne peut gueres manquer de le faire dans tout ce qu'il dit. Le caractere d'un esprit juste ou faux, net ou embarrassé, ne se dément point : il est toûjours le même à quelque objet qu'il s'attache, & il s'y montre toûjours.

Pour revenir au Traité particulier de l'Accompagnement, l'Auteur dit qu'il a fait celui-ci, bien qu'il y en eût déja beaucoup d'autres ; parce que les esprits des hommes étant differens & susceptibles de diverses impressions, il est bon aussi qu'il y ait differens Livres sur les mêmes matieres. On peut en apporter encore une autre raison : c'est qu'il est bon dans toutes sortes d'Arts, d'avoir des livres que tout le monde puisse comprendre comme on entend celui-ci. On en pourra juger par ses premieres définitions : car nous ne pouvons rien indiquer des suivantes, qui supposent toutes les notions des précedentes.

Les principes de Clavecin se réduisent à deux points, sçavoir le Clavier, & la Tablature.

On appelle Clavier cet assemblage de touches, par le moyen desquelles on fait résonner le Clavecin.

La Tablature est l'amas des figures ou caracteres qui servent à écrire la Musique.

Pour connoître le Clavier, il ne faut que sçavoir le nom de chaque note en particulier.

Pour connoître la Tablature, il faut sçavoir les noms des figures ou caracteres, & ce qu'elles signifient. Les principales figures de la Tablature s'appellent notes, qui marquent le chant & les accords des piéces, & sont proprement la Musique même : les autres ne désignent que le mouvement des piéces, les agrémens &c.

L'Auteur ensuite mettant sous les yeux les figures des notes, sur les cinq lignes ordinaires aux Musiciens, il marque encore que ces notes sont assises sur differens degrez, formez par des lignes tirées parallelement l'une au dessus de l'autre. Ces choses ne peuvent guère être exprimées d'une maniere plus précise & plus sensible. Le reste des principes du Clavecin est de même.

Touchant l'Accompagnement, il le définit, l'art de joüer de la basse continuë sur le Clavecin ou sur quelques autres instrumens. On l'appelle *Accompagnement*, parce qu'en joüant la basse, on y doit joindre d'autres parties pour former des accords & de l'harmonie. Suivant cette définition de l'Auteur, il ne faudra point appeller *accompagner* joüer de la basse continuë sur la viole ; puisqu'on n'y forme point d'accords. Je ne sçai pourtant si l'usage ne l'emporte point sur sa raison. Peut-être prend-on le terme d'accompagnement dans un sens plus general, pour marquer quelque basse continuë que ce soit qui accompagne le sujet.

Quoi qu'il en soit ces parties qui forment l'Accompagnement, s'ajoutent suivant certaines regles, & dont on traite en cet Ouvrage, & suivant certains principes qui supposent une idée distincte de la Musique. Celle qu'il en donne semble aussi exacte qu'elle est gracieuse.

La Musique est un mélange de divers sons agréables, dont la douceur, l'assemblage, & l'arrangement, réjoüissent l'ame par le sens de l'oüye.

Un son ne differe de l'autre, que parce qu'il est ou plus clair ou plus aigu, ce qu'on appelle haut ; ou par ce qu'il est plus grave, ce qu'on appelle bas.

Tout le reste de l'Ouvrage ne nous a pas semblé plus difficile à comprendre, que ce que nous venons d'en rapporter. Ainsi il seroit à souhaiter que l'Auteur fit ce qu'on attend depuis si long-tems ; sçavoir un Traité de Musique pratique, exposé aussi heureusement, que ceux qu'il a faits sur le Clavecin en particulier.

ARTICLE CIII.

RELATION DE L'ISLE NOUVELLE de Santorin, envoyée à Monseigneur le Marquis de Ferriol, Ambassadeur extraordinaire de France à la Porte Ottomane.

MONSEIGNEUR

Le nouveau Phenomene, qui vient de paroître sur nôtre hemisphere, est pour nous un objet si extraordinaire & si curieux qu'il me donne tout lieu de croire, que Vôtre Excellence sera bien aise d'en apprendre au vrai certaines particularitez, en attendant que je puisse me donner l'hon-

neur de lui écrire plus au long, tout ce qu'il y aura dans la suite de plus remarquable, & que je jugerai le plus digne de sa connoissance.

Le 23^{e}. de Mai de l'année 1707. jour de Lundi, nous remarquâmes dans ce Golphe au lever du Soleil, entre les deux Isles brûlées appellées communément petite & grande Cameny, comme un rocher flotant, que nous crûmes d'abord être quelque bâtiment qui avoit fait naufrage sur nos côtes, & qui sembloit bientôt aller s'achever de briser contre la petite Cameny dont il paroissoit plus voisin; ce qui donna occasion à quelque Matelots du Pays dans l'esperance de butin, d'aller incontinent reconnoître ce que c'étoit. Nous aprîmes d'eux bien-tôt après, mais non pas sans étonnement, que c'étoit un Ecüeil qui commençoit à sortir du fond de la Mer, & dont à peine on pouvoit encore bien s'appercevoir. Le lendemain 24^{e}. diverses autres personnes tant Ecclesiastiques que seculieres, attirées par la curiosité d'une chose si rare, voulurent aller eux-mêmes s'en convaincre, ne pouvant pas aisément ajoûter foi à tout ce qu'en disoient nos Mariniers. Mais à peine se furent-ils transportez sur les lieux, que parfaitement convaincus de ce qu'ils voyoient de leurs propres yeux, ils ne pûrent plus douter de la verité du fait. Il y en eût mêmes quelques-uns d'entre eux assez hardis pour

vouloit se débarquer sur ce nouvel Ecüeil, qui étoit encore tout mouvant, & qui croissoit à vûë d'œil sous leurs pieds. Ils nous en apportérent diverses curiositez & plusieurs sortes de choses bonnes à manger, entre autres certaines huitres d'une grosseur extraordinaire & d'un goût exquis, qui se trouvant attachées au Rocher s'élevoient au dessus de l'eau, à mesure que l'Ecüeil croissoit en hauteur : de sorte qu'on peut dire avec verité, que la Terre fournissoit alors à ce bon peuple pour sa subsistance, ce que la Mer avoit déja auparavant produit. Je remarquai sur tout de curieux une espece de pierre, qu'on avoit prise d'abord pour de veritable pain à demi-biscotté, mais qui n'étoit dans le réel qu'une pierre ponce très-delicate, & d'une finesse qui passe toutes celles que nous voyons en France, & autres endroits de l'Europe.

Deux jours devant la naissance de cet Ecüeil 21e. du même mois, on s'étoit apperçû dans toute l'Isle d'un tremblement de terre, qui arriva entre midi & une heure, & que nous ne pouvons justement attribuer à d'autre cause, qu'à celle du soulevement de cette grosse masse de rocher, que l'Auteur de la nature avoit tenu caché à nos yeux durant tant de siecles. C'est là le seul fracas qu'ait fait nôtre nouvelle Isle à son arrivée. C'est la seule épouvante qu'elle nous ait donné en s'approchant de

nous. Car depuis sa premiere sortie jusque au 13. ou 14e. de Juin on l'a toûjours vû s'augmenter tant en largeur qu'en hauteur d'une maniere même tout à fait sensible, sans pourtant faire le moindre bruit, ni causer à personne autre trouble, que celui de l'incertitude de ce qui pourroit arriver dans la suite.

Cet Ecüeil est agréable à la vûë, de couleur blanche, en forme ronde : la terre en est legere & tient un peu de l'argille. Peut-être paroitrai-je donner dans l'exaggeration, si je dis que cette nouvelle Isle, selon le rapport de quelque gens sages & éclairez, qui allérent dessus au commencement de Juin, pouvoit avoir dès lors prés d'un demi-mille de circuit, & de plus de 20 à 25 pieds de hauteur. Son augmentation depuis, sur tout pendant 4 ou 5 jours, ne parût pas si sensible qu'auparavant : plusieurs même voulurent se persuader, qu'elle avoit entierement cessé de croître. Chacun cherchoit ainsi à mettre son esprit à couvert, & à vouloir s'imaginer, qu'il n'y avoit plus rien à craindre ; tous se disant les uns aux autres, que l'Isle ne s'augmentoit plus, & qu'il y avoit de l'apparence qu'elle étoit venuë au dernier terme de son accroissement, plûtôt ce semble pour se r'assurer entre eux que pour donner lieu à la verité. Car enfin la Mer déja fort troublée par l'élevation de la nouvelle terre, paroissoit aux yeux de tout le mon-

de devenir beaucoup plus trouble de jour à autre, non pas tant à raison de cette terre nouvellement remuée & encore un peu mouvante, qu'à cause du mélange d'une quantité prodigieuse de differentes matieres, qui sortoient sans discontinuer jour & nuit du fond de ces abîmes, & dont on distinguoit aisément les divers mineraux par la diversité des couleurs qui se faisoient remarquer sur la superficie des eaux. Le souffre étoit sur tout celui qui y dominoit le plus constamment ; aussi pour l'ordinaire en voyoit-on la Mer toute teinte aux environs de Santorin jusqu'à près de 20 milles d'éloignement. Tout le monde s'apercevoit plus que jamais de l'excessive agitation des flots tout au tour du nouvel Ecüeil, d'une chaleur immoderée, qui se faisoit sentir à tous ceux qui vouloient s'en approcher de trop près, & qui apparemment étoit l'unique cause d'une quantité de poissons qui se trouvoient morts sur le rivage. Personne ne pouvoit ignorer la puanteur horrible, qui infectoit tout l'air voisin, & dont il nous a fallu nous mêmes, quoi qu'éloignez de plus de 5 milles, éprouver trop souvent de très-fâcheux effets. Chacun étoit aussi obligé d'avoüer que le boüillonnement des eaux, dont plusieurs jusqu'ici avoient voulu douter, n'étoit que trop constant & trop réel, & qu'au lieu de diminuer, il devenoit tous les jours notablement plus grand. Tout

cela commença à jetter de nouveau l'éfrayeur dans les esprits, & à faire changer de résolution aux plus hardis, qui n'osérent plus aller comme auparavant sur la nouvelle terre, où ils étoient attirez plûtôt par esprit de divertissement que par une loüable curiosité. La peur s'augmenta davantage, quand on vit paroître un Vendredi au soir au Soleil couchant 16e. Juillet entre la nouvelle Isle & la petite Cameny, comme une grande chaîne de rochers noirs & obscurs, qui sortoient d'une immense profondeur de la Mer, au nombre de 17 à 18, tant soit peu pourtant distincts, l'un de l'autre, mais qui sembloient devoir bien-tôt s'unir ensemble, & s'aller joindre à la nouvelle Isle blanche ; comme en effet il arriva peu de jours après. Le lendemain jour de Samedi on les distingua tous d'une maniere bien plus claire : ceux même dont on avoit à peine pû voir le soir de devant les seules pointes, parurent à la plûpart de nous d'une grosseur extraordinaire. Le Dimanche ensuite sur les quatre heures après midi on commença pour la premiere fois à en voir sortir la fumée, semblable à peu près, en épaisseur & en couleur, à celle qui sort d'une fournaise ardente. Presqu'au même tems on s'aperçût de certains bruits souterrains, qui paroissoient venir du centre de la nouvelle terre encore trop enfoncée dans la Mer, pour pouvoir les bien distinguer.

Tout le monde alors de l'un & de l'autre sexe plus effrayé que jamais, ne songea plus qu'à se mettre à couvert de l'orage qui nous menaçoit, & a éviter le feu qu'on prévoyoit avec raison devoir bien-tôt paroître. Il y eût des familles entieres qui partirent aussi-tôt pour s'aller refugier dans les Isles voisines : d'autres se contentérent de changer seulement de demeure, & allérent habiter en rase campagne, se croyant ainsi un peu plus en asseurance. On intima des jeûnes & des prieres publiques : on fit dans toute l'Isle de longues & penibles processions, pour implorer la clemence de Dieu, tâcher d'appaiser par-là sa colere justement irritée contre les Santorinois, que j'ose dire avec regret être aujourd'hui un peu changez de ce qu'ils étoient autrefois. Cependant ces rochers dont nous venons de parler s'étoient unis ensemble, & sembloient déja former une autre Isle toute differente de la premiere : la fumée paroissoit en plus grande abondance, & le feu que nous craignions tant de voir, vint enfin à éclater environ le 19^e^. Juillet. Ce feu étoit si petit dans les commencemens & d'une couleur si peu vive, que bien peu en furent frappez. Il y en eût même qui voulurent douter que c'en fût veritablement : mais venant ensuite à croitre à proportion que l'Isle s'augmentoit, & se faisant jour de plus en plus en differens endroits, un chacun n'en fut que trop convaincu.

C'étoit une chose egalement terrible & curieuse, de voir toutes les nuits sur le sommet de cette montagne, que la nature venoit tout reçemment de produire à nos yeux, une quantité prodigieuse comme de petits fourneaux ardens & tous embrasez d'un feu vif & éclatant, à peu près semblables dans leur arrangement aux illuminations des Minarets que les Turcs ont accoutumez de faire en certaines saisons de l'année. Ce fut dans une de ces nuits qu'observant les divers phenomenes de nôtre nouvel Ecüeil, nous en remarquâmes tout à coup une autre dans le Ciel, qui n'étoit gueres moins curieux & effrayant que ceux dont j'ai parlé. C'étoit sur la fin de Juillet environ une heure & demie de nuit, que nous vîmes paroître dans la moyenne region de l'air une lance toute de feu, mais qui disparut trop tôt à nos yeux pour pouvoir en observer parfaitement toutes les dimensions. Elle paroissoit venir de l'Orient à l'Occident, & sembloit vouloir menacer le Château de Scars, ou la plûpart de nos Latins font leur demeure ordinaire; ce que le Peuple grossier prit d'abord pour un funeste présage de quelque malheur prochain. En effet bien-tôt après les Grecs Schismatiques du pays joints à ceux des environs, s'élevérent contre les Catholiques, & excitérent une cruelle persecution contre les Latins, qui apparemment auroit été encore bien plus grande, si l'on ne s'é-

toit trouvé heureusement appuyé de la puissante protection de nôtre grand Monarque, dont vôtre Excellence se sert si avantageusement dans toutes les rencontres pour l'honneur de la France, & pour l'interêt de la Religion.

Dans ce tems-là l'Isle brûlée faisoit de prodigieux accroissemens & s'étendoit principalement du côté du Midi, & de celui du Nord : aussi la Mer y paroissoit-elle beaucoup plus troublée & plus chargée de souffre & de Vitriol : le boüillonnement des eaux y étoit plus rapide & plus violent, la fumée plus épaisse & plus abondante, le feu plus grand & plus terrible : mais sur tout la puanteur dont tout le pays paroissoit infecté, étoit devenuë si insupportable, qu'elle ôtoit même aux plus robustes la liberté de la respiration, causoit aux plus foibles de frequentes défaillances, & provoquoit presque tous au vomissement. Il me sembloit être alors sur le bord de quelque vaisseau, où l'on vient de faire une décharge de tout le canon, & ou l'odeur mélangée de poudre & de gaudron, jointe à celle de la sentine incommode souvent, sur tout dans les gros tems, même les plus forts Mariniers. C'étoit là justement l'odeur desagreable, que nous étions tous obligez de respirer, sans que personne pût s'en garentir, quelque soin qu'on prît pour l'éviter : mais comme elle ne venoit à nous que par refoulemens selon les Vents diffe-

rens, qui regnoient sur l'Isle, & qui faisoient, qu'elle se sentoit tantôt plus dans un endroit, tantôt moins dans l'autre: aussi devenoit-elle par rapport au tems plus ou moins difficile à supporter. Cette mauvaise odeur faisoit sur la plûpart des corps pour le moins autant de fâcheuses impressions, que causa de dégât dans la plûpart des vignes, une fumée extraordinaire, que l'on voyoit sortir comme une grosse montagne du milieu de la nouvelle Isle, & qui venant à se joindre à un broüillard épais ordinaire sur tout Santorin quand le vent de Midi souffle, brûla & ravagea au commencement d'Aoust dans moins de trois heures de tems presque tout le raisin, qu'on alloit bien tôt vendanger, sur tout dans les vignobles qui se trouvoient les plus exposez à la partie meridionnale: peu de jours après je fûs obligé d'aller à Naxie pour les interêts de nôtre Mission: Monseigneur nôtre Evêque François Crispo de l'Illustre maison des Crispo anciens Ducs de Naxie quoique âgé de plus de 70. ans, voulut faire lui-même le voyage, pour pouvoir s'aboucher sur les affaires de la Religion avec Monseigneur l'Archevêque Justiniani, aussi recommandable par sa naissance & les divers emplois qu'il a si dignement exercez, qu'il l'est par sa vie exemplaire, & sa rare pieté. Ce fut environ le 20. d'Août que j'eûs l'honneur de m'embarquer avec nôtre digne Prelat sur un bâtiment du pays, qui

alloit à Chio, ſur le quel étoit auſſi embarqué Mr. de la Perriere Drogman de France, dont nous reçûmes dans le petit trajet que nous fimes en ſemble Monſeigneur & moi, toute ſorte de civilitez. Je ne fus abſent de Santorin que l'eſpace de 13 a 14 jours ; & dans ce peu de tems il ſe fit un ſi grand changement dans les deux Iſles nouvelles, qu'a peine pûs-je les reconnoître à mon retour ; tant je les trouvai differentes de ce que je les avois laiſſées, la blanche qui devant mon départ ne paroiſſoit plus croître étoit devenuë notablement plus haute : la noire brûlée avoit ſur tout augmenté en longueur, & toutes deux quoique differentes en couleur ſe trouvoient ſi parfaitement unies enſemble, qu'elles ne faiſoient plus qu'une ſeule Iſle, comme on le voit encore aujourd'hui : la fumée & le feu s'étoient fait de nouvelles ouvertures : les bruits ſouterrains étoient plus frequens & plus aiſez à entendre. On m'aſſura même, que pendant mon abſence on avoit entendu tirer du milieu de l'Iſle comme de grands coups de canon, & vû jetter en l'air au même moment une quantité conſiderable de pierres toutes en feu. J'eûs d'abord peine à le croire ; & ſi je ne traitai pas de menſonge tout ce qu'on me diſoit, du moins me perſuadai je aiſément, qu'il y avoit beaucoup plus d'exaggeration que de verité. Mais peu de jours ſe paſſérent, que je fûs moi même témoin ocu-

laire d'un si prodigieux & si terrible spectacle : j'entendis, comme on l'avoit dit, de jour & de nuit ces furieuses décharges qui faisoient retentir les portes & fenêtres de nos chambres, & quelque fois même trembler les maisons les mieux bâties. Je vis de mes propres yeux plus d'une fois ces pierres enflammées s'élancer en l'air à perte de vûë, & venir ensuite en forme de fusées tomber & s'éteindre dans la mer à plus de 5 milles de distance.

Quand ces décharges se faisoient à peu près comme celles de nos Canons, d'abord nous y remarquions pour l'ordinaire un grand éclat de feu semblable à celui des plus furieux éclairs : ensuite nous en voyons sortir avec une vitesse extreme, une fumée noire & affreuse toute mêlée de cendre, & d'une si prodigieuse épaisseur qu'elle avoit peine à se dissiper dans l'air, où elle sembloit former comme un gros nuage de diverses couleurs, qui venant peu à peu à se resoudre en poussiere subtile semblable a la plus fine poudre, alloit enfin tomber en forme de pluye sur tout le pays circonvoisin, mais particulierement sur nôtre Isle, où elle se repandoit en si grande abondance, que la terre souvent en restoit toute couverte. Nous entendions encore un bruit plus fort & plus éclatant, que ne le pourroit être celui de 6 ou 7. gros canons qu'on auroit tirez tous à la fois. Le feu se faisoit par-là de jour à autre plus d'ouver-

ture, & devenoit à nos yeux un objet bien plus frappant : aussi restions-nous souvent bien avant dans la nuit pour en être spectateurs.

C'étoit chaque nuit de nouvelles scenes, que nous faisoit la nature, toutes autant differentes, que l'étoit la diversité des figures que prenoit le feu en sortant de la nouvelle Isle. Tantôt on auroit crû que ce n'étoit qu'une cendre embrasée qui s'éparpilloit en l'air en forme d'aigrette, & qui venant ensuite à se repandre sur l'Ecüeil, nous le faisoit pour un tems paroître tout en feu. D'autrefois on auroit dit que c'étoit effectivement une décharge réelle de nos plus gros mortiers, qui jettoient comme autant de bombes & de carcasses, des rochers entiers tous enflammez capables d'endommager les plus grands bâtimens, le plus souvent ce n'étoit que des pierres de mediocre grosseur; mais en si grande quantité que j'en ay vû plus d'une fois la petite Isle voisine toute couverte, & si bien illuminée qu'on ne pouvoit se lasser de la voir.

Ces décharges affreuses encore très-rares sur la fin d'Août, devinrent plus frequentes en Septembre, ensuite journalieres en Octobre, & aujourd'hui nous voyons qu'elles ne discontinüent presque jamais. Il est vrai que le bruit n'en est ni si fort ni si éclatant : les pierres qu'on voit jetter ne sont ni si grosses ni si nombreuses : l'agita-

tion & le boüillonement des eaux paroissent avoir beaucoup diminué : la Mer même toute trouble qu'elle étoit semble commencer à reprendre sa premiere couleur : la puanteur aussi autres fois si insupportable sur nôtre Isle, ne s'y fait presque plus sentir depuis près d'un mois & demi : cependant, chose étrange ! la fumée devient tous les jours plus épaisse, plus noire, & plus abondante : les feux sont plus grands que jamais, & paroissent quelque fois s'élancer jusqu'au Ciel : les bruits souterrains sont continuels, & si violens qu'on ne les distingue quasi pas de celui du tonnere : la pluye de cendre & de poussiere est devenuë journaliere sur tout Santorin : le Laboureur en est effrayé, & craint pour la semence qui a peine sortie commence déja d'en être endommagée : le Marinier aussi moins hardi qu'autre fois se contente comme nous d'en être un spectateur éloigné, encore tout effrayé du naufrage prochain d'une barque du pays, qui voulant s'approcher un peu trop près faillit à s'y brûler.

En un mot nôtre nouvelle Isle devient de jour en jour plus curieuse, plus effrayante, & moins accessible. Loin même de cesser de croître à l'entrée de l'hiver, comme quelques uns peu Physiciens nous l'avoient voulu faire accroire ; au contraire nous voyons qu'elle va toûjours s'augmentant du côté du Midy tirant au Ponant, où il semble que la nature travaille

à faire un beau port capable de mettre à l'abri toute sorte de bâtimens, & par où Santorin pourra devenir quelque jour un peu moins impratiquable qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Voilà, Monseigneur, en précis tout ce que j'ai trouvé de plus remarquable au sujet de nôtre nouvelle Isle, depuis le commencement de sa naissance jusqu'aujourd'hui 20. Novembre. Je laisse à nos Philosophes & Curieux à en faire le raisonnement qui leur appartient. Je permets aussi à nos Géometres de me condamner, si je ne dis rien de ses dimensions. J'aime mieux souffrir en cela leur censure, que d'être exposé à une juste Critique, en parlant aveuglément d'une chose que je ne sçai pas, & que même je ne sçaurois encore bien parfaitement sçavoir. Que s'il est permis pourtant d'en juger simplement à la vûë & par ce qu'en pense le Commun du pays, il me semble que ce ne sera pas exaggerer, si je dis que le nouvel Ecüeil pourra bien avoir à present pour le moins 3 milles de circuit, & plus de 35 à 40 pieds de hauteur. J'espere qu'avec le tems cette Isle devenant de plus facile accès, nous pourrons avoir aussi le moyen d'en parler plus juste, & d'en donner à Vôtre Excellence une Relation bien plus fidelle & bien plus exacte. Je le ferai alors avec autant de plaisir, que je suis aujourd'hui & serai toute ma vie avec un profond respect, MON-

SEIGNEUR, de Vôtre Excellence le tres humble & tres obéïssant serviteur *signé* BOURGUIGNON.

Pour copie FERRIOL.

ARTICLE CIV.

OBSERVATION DE VENUS cachée par la Lune le 23^e. Fevrier 1708. le soir, faite à Marseille à l'Observatoire des R. Peres Jesuites de Ste. Croix; Par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le Pere Laval Jesuite Professeur d'Hydrographie.

NOus nous disposâmes à faire cette observation, qui étoit importante en préparant diverses lunettes de 9 pieds, de 7 pieds & demi, & de 4 pieds, toutes à deux verres convexes, sans compter celle du quart de cercle de trois pieds, qui servit uniquement pour les comparaisons de la Lune & de Venus, qu'on rapportera dans les Phases suivantes. Mr. Royere qui nous servit beaucoup dans cette observation, prit ce jour-là & le 25^e. des hauteurs correspondantes du Soleil, lesquelles comparées avec celles qui avoient été prises le 8^e. Fevrier, nous ont fait connoître l'état de l'horloge.

Ayant posé le quart de cercle sur l'épaisseur du mur du balcon de la Sale de l'Observatoire, l'instrument étant bien calé,

& l'objectif de la lunette éclairé par une bougie, on prit les passages suivans de la Lune par l'horaire, en faisant suivre éxactement le bord inferieur apparent de la Lune le long du parallele. On prit aussi des passages de ♀ par les obliques, & par l'horaire, sans toucher à la lunette du quart de cerle pendant l'observation de chaque Phase.

Les soyes qui sont au foyer de la lunette, se croisent à angles de 45d. une de ces soyes servant de parallele, celle qui lui étoit perpendiculaire représentoit un cercle horaire. Comme la lunette renverse, il faut regarder comme superieur, ce qui sera marqué inferieur: ainsi du reste.

Premiere Phase.

Tems vrai.

à 6h. 9'. 31". Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

à 6h. 11. 36. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.

2. 5. Tems du passage de la Lune par l'horaire.

10. 46. ♀ est entrée dans la lunette, dont l'ouverture est de 69. minutes de degrez: ce qui a été justifié par plusieurs observations des passages des Etoiles qui sont dans l'équinoxial dans le tems de leurs passages par le Meridien.

Pendant toutes ces observations la partie obscure de la Lune se distinguoit très-bien, par une lumiere obscure qui y étoit

répanduë par les rayons du Soleil reflechis de la Terre sur la Lune.

Seconde Phase.

6h. 17'. 52".		Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.
19. 56.		Le bord obscur de la Lune à l'horaire.
2. 4		Tems du passage de la Lune par l'horaire.

Troisiéme Phase.

6. 23. 47.		Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.
25. 52.		Le bord obscur de la Lune à l'horaire.
2. 5.		Tems du passage de la Lune par l'horaire.

Le bord inférieur apparent de la Lune razant éxactement le parallele, & ♀ étant par dessous ce parallele, on observa le tems de ces passages.

6h. 26'. 33". ♀ Arrive au premier oblique.

26. 50. ½. ♀ arrive à l'horaire.

27. 8. ♀ arrive au 2e. oblique.

17. ½ Tems que ♀ a employé de l'oblique à l'horaire, & de l'horaire à l'oblique, ou difference en declinaison.

2'. 21". Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems.

4e. Phase. ♀ au dessus du Parallele.

Tems vrai.

6h. 47'. 58". Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

6h. 50'. 2". Le bord obscur de la Lune à l'horaire.
50. 38. ♀ au premier oblique au dessus du parallele.
50. 41. ♀ arrive à l'horaire.
50. 44. ♀ arrive au 2e. oblique.
2. 4. Tems du passage de la Lune par l'horaire.
1. 41. Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems.
3". difference de déclinaison du bord inferieur de la Lune à ♀ au dedans du bord inferieur apparent.

5e. Phase. ♀ au dessus du parallele.

7h. 3'. 18". Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.
5. 22. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.
5. 15. ♀ arrive au premier fil oblique.
5. 38. ♀ arrive à l'horaire.
6. 1. ♀ arrive au second fil oblique.
2. 4. Tems du passage de la Lune par l'horaire.
1. 18. Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems.
25. difference de déclinaison en tems, dont le bord de la Lune étoit inferieur à ♀.

6e. Phase pour l'Eclipse de ♀.

7h. 16'. 54". ♀ touche le bord obscur de la Lune.

17. 32. ♀ beaucoup diminuée par la Lune qui en couvroit une partie.

17. 38. ½. ♀ entierement éclipsée par la Lune.

Ce qu'on a observé également par toutes les lunettes dans la même seconde.

On voit qu'au tems de la 5e. Phase, ♀ n'étoit éloignée du bord obscur de la Lune que de 16". de tems, & que par son mouvement propre ♀ s'éloignant aussi, elle a parcouru l'intervalle qui répond à ces 16". en 13'. 20". ½ de tems.

La Lune se coucha bientôt après dans les nuages qui étoient à l'Horizon : ainsi on ne pût voir l'émersion de ♀, qui n'arriva qu'après que la Lune fut couchée.

ARTICLE CV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

Quelque succés qu'ait eu le curieux Traité que *Mr. Valsava* a publié depuis peu, sur la structure de l'oreille, dont vous avez donné un extrait fort détaillé, il n'a point fait perdre à *M. Simoncelli* fameux Chirurgien de cette Ville, la pensée d'imprimer ses découvertes sur cette partie du

corps humain, dans un Traité qu'il acheve *De auditûs organo.*

Mr. Lancici premier Medecin du Pape & son Camerier secret, a donné une seconde édition de son Traité sur les causes des morts subites.

Joan. Maria Lancisi intimi Cubicularii & Archiatri Pontificii, de subitaneis mortibus libri duo. Romæ Typis Joan. Fr. Buagni in 4°.

Mr. *Francesco Ficoreni* fait imprimer des remarques sur certains monumens qui prouvent l'antiquité de Rome, *De antiquitate Romæ per vetusta monumenta probatâ.* Il promet des notes Latines sur le *Diarium Italicum*, du Pere de Montfaucon.

Mr. Gravina va publier *le second tome de son Traité de l'origine & du progrés du Droit Romain. De origine & progressu Juris.* L'élegance du style, la clarté de la methode, l'érudition, la fine Critique, qui regnent dans le premier tome, ont engagé les Sçavans d'Alemagne à en procurer plus d'une édition.

Le Pere Horace Burgundi Jesuite travaille à *un Commentaire sur le Timée de Platon.* Il est bon Mathematicien, & il se sert de la Géometrie pour répandre quelque jour sur le plus obscur Ouvrage de ce grand Philosophe.

DE PADOUE.

Rien ne seroit plus utile aux Médecins, que d'avoir des idées nettes & précises de

chaque maladie. Le celebre Mr. Guillelmini a crû pouvoir les aider à s'en former de justes. Il propose des regles d'une Logique à l'usage des Medecins dans un traité qu'il publia l'an passé.

Domini Guillelmi Philosophi & Medici Bononiensis in Patavino Lyceo Medicinæ Theoreticæ Professoris primarii, Exercitatio de Idearum vitiis, correctione, & usu, ad statuendam morborum naturam. Pat. apud Josephum Coronam in 8°.

DE BOULOGNE.

On a imprimé un recüeil de diverses piéces écrites à l'occasion du Livre de Mr. le Marquis Orsi sur la maniere de bien penser.

Lettere di diversi Autori in proposito delle considerationi del Marchese Giovanni Gioseppe Orsi, sopra il famoso libro Francese intitolato, La maniere de bien penser. *In Bologna per Constantino Pisarri.*

On espere beaucoup de l'Académie qui s'assemble chez le Comte de Marsigli. Mr. Morgagni s'y distingue. Nous avons de lui des Observations anatomiques, *Adversaria anatomica prima*, imprimées ici en 1706. Il n'en demeurera pas là.

DE HAMBOURG.

Mr. Fabricius fait imprimer *le troisiéme*

Tome de sa Biliotheque Grecque. Ce sçavant Homme a aussi soin de l'édition d'un Ouvrage curieux, & attendu depuis longtems : C'est *la découverte des Auteurs qui ont pris de faux noms, ou qui ont caché le leur. Par feu Mr. Placcius* mort il y a onze ans. Huit mille Auteurs sont démasquez dans cet Ouvrage. Ce sera un gros in folio. Quoiqu'il ait déja paru, il peut passer pour un Ouvrage nouveau, à cause des additions nombreuses & considerables, que l'Auteur a faites. *Vincentii Placii de Anonymis & Pseudonymis Scriptoribus Opus posthumum. Typis Liebernukel.*

On acheve d'imprimer *le second tome du recueil des anciens Historiens de la maison de Brunsvik.* Mr. Leibnits Auteur de ce recüeil, va nous donner un autre Ouvrage qui sera sans doute bien reçû. C'est *un recueil des Lettres qu'il a écrites à feu Mr. Arnaud*, & de celles que Mr. Arnaud lui a écrites. Il y joindra *des reflexions sur les Ouvrages de Mr. Baile*, qu'il a faites pour la feüe Electrice de Brandebourg. *Ses lettres à Mr. Pelisson sur la tolerance*, & d'autres petits Ouvrages ont fait connoître que ce Docte Aleman, écrit en François avec une pureté & une delicatesse, qui peut donner de la jalousie aux meilleurs écrivains de France.

DE BERLIN.

On imprime ici un abregé assez clair de Jurisprudence Germanique.

Gasparis Henrici Hornii Juris publici Romano-Germanici, ejusque prudentiæ liber unus secundùm leges fundamentales & formam præsentem Imperii conscriptus. Berolini in 8°.

DE FRANCFORT.

Je ne vous parlerai dans cette lettre, que de deux livres de même genre, quoique sur des sujets assez differens. Le premier imprimé ici traite de plusieurs articles disputez entre les Critiques.

Joannis Schulzii florum sparsio ad loca quædam in re litterariâ controversa. Francofurti ad Mœnum apud Matthæum Herndorff 1707 *in* 12.

L'autre qui comme le précedent n'est pas borné à un seul sujet, explique plusieurs passages obscurs de l'Ecriture par des allusions & d'anciennes coûtumes Judaïques, Grecques, & Romaines.

Antiquarius sacer de usu antiquitatum Judaicarum, Græcarum, Romanarum, in explicandis obscurioribus sacræ Scripturæ dictis ad antiquitatem Ecclesiasticam, Politicam, & Oeconomicam Veterum alludentibus; delineatus à Conrado Mel sacræ Theologiæ Doctore, Ecclesiarum Principatûs Hertfeldensis Inspectore. Schleusingæ excudit Georgius Villelmus Gobelius 1707. *in* 8°.

Il y a beaucoup à apprendre dans ces deux livres, quoique le dernier ne soit que le

commencement & l'essai d'un grand Ouvrage.

D'ANGLETERRE.

Il paroît un Livre sous le titre *d'Histoire complette de l'Europe. A compleat History of Europe*, en 4 tomes. L'Auteur avoit d'abord fait l'Histoire de l'Europe depuis la paix de Nimegue jusqu'à la paix de Riswik ; & depuis il l'avoit continuée depuis la paix de Riswik jusqu'à la fin du siécle passé. Il revient sur ses pas, & il donne maintenant l'Histoire de l'Europe, depuis le commencement du dernier siécle jusqu'à la paix de Nimegue. Cet Ecrivain a eu de bons memoires ; & les piéces originales qu'il a inserées dans son Ouvrage, le feront rechercher.

On a publié *une Description de la Ville de Londres en deux tomes*, *avec deux plans de cette Capitale de l'Angleterre*. L'un la représente telle qu'elle étoit sous le regne d'Elizabeth, l'autre la représente telle qu'elle est aujourd'hui.

Mr. Wisthon a fait imprimer *les Sermons qu'il prêcha l'année derniere*, *sur l'accomplissement des Propheties de l'Ecriture*, pour executer la fondation de Mr. Boyle. Il allie en sa personne deux emplois qui ne sont pas trop compatibles , celui de Prédicateur , & celui de Professeur de Mathematiques. Cependant il est Auteur dans

les deux genres. Il a donné au publi
leçons d'Astronomie presqu'en même
que ses Sermons ; & de plus il a fai
primer en faveur de ses Ecoliers, *des
mens d'Algebre composez par le Chev
Neuton*, lors qu'il professoit à Cam
ge. *Arithmetica universalis, sive de
positione & resolutione arithmeticâ l
cui accessit Halleiana æquationum ra
arithmeticè inveniendi methodus.*

La seconde Edition *du Dictionnaire
glois de Mr. Boyer* paroît, augmenté
plus de quinze cens mots.

Mr. Halley continuë à traduire s
manuscrit d'une version Arabe, *le cin
me, le sixiéme & septiéme livre des
tions coniques d'Apollonius.* Il se flat
restituer à l'aide de ce Manuscrit, *le
tiéme livre* qui ne se trouve plus en

DE HOLLANDE.

Mr. Palfyn Chirurgien de la Vill
Gand, a fait imprimer à Leyde ch
Veuve Schouton quatre de ses Ouvr
dans un gros in quarto : Sçavoir *une
cription anatomique des parties de la fe
qui servent à la generation* ; *une Tra
tion du Traité des monstres de Forti
Licetus* ; *une Description anatomique
disposition surprenante de quelques pa
internes & externes, de deux enfans
dans la Ville de Gand le* 28. *Avril* 1

Juillet 1708.

& un Traité de la circulation du sang dans le fœtus, pendant qu'il est encore renfermé dans le sein de sa mere, avec une description très-exacte des conduits particuliers qui y concourent, pour la confirmation de l'opinion des Modernes contre le nouveau Systême de Mr. Mery de l'Académie Royale des Sciences touchant l'usage du trou ovale.

Théodore Haak Vend *les Dissertations choisies de Mr. Hofman premier Medecin de l'Electeur de Brandebourg sur la Physique & la Medecine.*

Friderici H*ofmanni Consiliarii & Archiatri Regii, Medicinæ & Philosophiæ experimentalis Professoris primarii in Academiâ Fridericianâ, & Pro-Rectoris, Dissertationes Physico-Medicæ curiosæ selectiores, ad salutem tuendam maximè pertinentes in* 8°.

Desbordes imprime la Traduction *du Livre Anglois du fameux Docteur Scherlok, sur l'immortalité de l'ame, & la felicité de la vie future.*

Mr. Côte a traduit en François *les Observations de Mr. Redi sur les animaux qui se trouvent vivans dans d'autres animaux.* Wetstein l'imprime.

Mr. de Muys Professeur de Philosophie à Groningue fait imprimer chez Vaesberge, *une Physique démontrée mathematiquement* sous le titre d'*Elementa Physices.*

J'ai presqu'oublié de vous parler de deux Ouvrages écrits en faveur de la Medecine mechanique. Vous sçavez que Borelli, Pit-

carn, & Baglivi l'ont mise à la mode. Pour être grand Medecin, il ne faut plus parler d'humeurs peccantes, d'acides, ni d'alcalis. Un nouveau langage a succedé à ces expressions usées. On n'explique plus les maladies que par la contraction des fibres racornies ou par leur relâchement. On ne parle que du jeu des ressorts, que de l'effort mutuel des solides & des liquides. Avec ces termes on ne guerit pas plus de maladies qu'avec les autres ; ou plûtôt on en guerit aussi peu.

Qu'il soit donc libre aux Medecins de parler à leur gré. Comme les vieux Medecins ont de la peine à consentir à ce changement, & que la Secte entiere des Chymistes s'y oppose, Mr. Strom zélé Partisan du mechanisme en a fait l'apologie & composé le Rudiment, si on ose parler ainsi. Le premier de ses Ouvrages est intitulé *Ratiociniorum mechanicorum in Medicina usus vindicatus, per Christianum Strom. Lugd. Batavorum apud Andr. Dickhuysen* 1707. *in* 8°.

L'autre a pour titre, *Nova Theoria motuum reciprocorum machinæ animalis, ex partium organicarum structurâ & proprietatibus juxta æternas leges deducta, per Christianum Strom. Amstelodami apud Janssonio Vaesbergios in* 8°.

L'on vendra bien-tôt la nombreuse Bibliotheque de feu Mr. Brockuys Poëte Latin celebre.

Juillet 1708.

DE PARIS.

Mr. Tablet sçachant que le Marron d'Inde est un puissant sternutatoire, & qu'il contient par conséquent des principes fort actifs, a proposé à Mr. Polinier Docteur en Medecine, d'en faire la distillation, afin de verifier dans ce mixte l'opinion où ils sont l'un & l'autre, que toutes les huiles fetides des vegétaux bien épurées de phlegme, doivent s'enflammer, lors qu'on y ajoute d'excellent esprit de nitre. Et ce qui persuade encore davantage cette verité, c'est qu'ils l'ont déja éprouvé sur l'huile tirée par distillation de plusieurs plantes, & même ils ont vû l'huile de therébentine, tirée par distillation avec le soufre commun, s'enflammer par le mélange de très-bon esprit de nitre, & continuer à brûler pendant quelque tems comme une torche allumée. Ces sortes de remarques ne contribueront pas peu, à des explications exactes de la formation des éclairs, des feux-folets, des étoiles tombantes, & même des tonnerres, dont le bruit peut être consideré comme l'effet d'une rarefaction prompte & violente de l'air voisin, ce qui est une suite de cette fermentation occasionnée par des liqueurs fort épurées, qui se trouvent dans la moyenne region de l'air, & que nous imitons ici bas, quoique grossierement. Quoi qu'il en soit, il

est surprenant, & c'est une chose qui mérite l'attention dès Physiciens, de voir deux liqueurs froides & tranquilles mêlées ensemble, devenir d'une chaleur insupportable, & produire ensuite de la flamme. Dans le mélange qui fut fait pour la premiere fois de l'esprit de nitre avec l'huile des marrons d'Inde, qui étoit noire & épaisse comme du sirop, il parut une fermentation très-considerablable & d'une longue durée, accompagnée d'une si grande chaleur, qu'on ne pouvoit souffrir la main contre le vaisseau où étoit cette matiere ; tout le mélange s'étant extraordinairement gonflé & rarefié, & étant percé de tems en tems par des especes de fusées, de vapeurs rougeâtres entierement semblables à celles de l'huile de gayac, lors qu'elle s'enflamme par un pareil mélange. Le phlegme & l'esprit, quoiqu'ils fussent encore confondus ensemble, étoient d'une acidité assez penetrante, & fermentoient fort sensiblement avec les matieres alkalines, rougissoient le papier bleu &c. qui sont les veritables marques des liqueurs acides. On y a donc remaqué évidemment une liqueur sulphureuse alkaline ; & une autre liqueur empreinte d'un sel acide volatile. Ce qui donne lieu de croire, que cette huile tirée par distillation pourroit être employée utilement pour resister à la carie des os, en absorbant les acides qui forment les ulceres opiniâtres.

Le Conte & Montalan Libraires sur le Quai des Augustins à la Ville de Montpellier, vendent trois Livres curieux imprimez en Alemagne :

Struvii Introductio ad Historiam literariam secunda editio :

Historia Symboli Apostolici.

Et la derniere édition des Oraisons, des Lettres, & des Poëmes de Muret ; Edition la plus ample & la mieux disposée qui ait encore paru.

Chansy vend *la seconde édition d'une Traduction des Pseaumes revûë & corrigée*, où le Traducteur s'est asservi à une triste & inutile contrainte. Il rend chaque verset par deux vers.

L'Analyse démontrée du R. P. Renau de l'Oratoire, soutient parfaitement la reputation qu'on lui a faite avant qu'elle parût. Elle se vend chez Guillau.

Le dix-septiéme siécle de la Bibliotheque Ecclesiastique de Mr. du Pin va paroître. On songe à faire [illegible] du Dict[illegible]

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juillet 1708.

ART. LXXXVIII. *Histoire Ecclesiastique par Mr. l'Abbé Fleuri &c.* Page 1101

ART. LXXXIX. *Entretien d'un Philosophe Chrétien & d'un Philosophe Chinois, sur l'existence & la nature de Dieu, par l'Auteur de la Recherche de la Verité.* p. 1134

ART. XC. *Abregé de l'Histoire des Sçavans anciens & modernes.* p. 1143

ART. XCI. Dissertatio de Mose Alpha dicto. *Dissertation sur le nom Alpha donné à Moyse &c.* p. 1154

ART. XCII. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions du 17e. Avril 1708.* p. 1158

ART. XCIII. Venerabilis Hildeberti Opera &c. *Les Oeuvres d'Hildebert & de Marbodus revûës sur les Manuscrits par Dom A. Beaugendre &c.* p. 1184

ART. XCIV. *Apologie pour les Armoricains, & pour les Eglises des Gaules &c.* p. 1195

TABLE.

ART. XCV. *Défense de la nouvelle Histoire de Bretagne, ou Reflexion sur l'Apologie des Armoricains.* p. 1197

ART. XCVI. *Memoires pour l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siécles par Mr. le Nain de Tillemont, Tome 12e.* p. 1200

ART. XCVII. Homilia Sanctissimi Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. &c. *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noël 1707. à Rome dans l'Eglise de S. Pierre.* p. 1215

ART. XCVIII. *La même Homelie en François.* p. 1220

ART. XCIX. *Lettre du P. Tournemine Jesuite à Mr. Mallemans Chanoine de Sainte Oppotune.* p. 1227

ART. C. Specimen Carminum B. Spinelli Soc. Jesu &c. *Poësies du P. Spinelli Jesuite &c.* p. 1238

ART. CI. *Lettre sur l'ancienne Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe &c.* p. 1245

ART. CII. *Nouveau Traité de l'Accompagnement du Clavecin & autres Instrumens, par Mr. de Saint Lambert.* p. 1257

ART. CIII. *Relation de l'Isle nouvelle de Santorin &c.* p. 1261

ART. CIV. *Observation faite à Marseille de Venus cachée par la Lune le 23. Fevrier 1708. au soir.* p.1276

ART. CV. *Nouvelles literaires.*

De Rome. p.1280

De Padoüe. p.1281

De Boulogne. p.1282

De Hambourg. ibid.

De Berlin. p.1283

De Francfort. p.1284

D'Angleterre. p.1285

De Hollande. p.1286

De Paris. p.1289

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

[illegible]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Aoust 1708.

ARTICLE CVI.

REPONSE AUX ENTRETIENS *composez par Mr. Bayle contre la conformité de la Foi avec la raison, & l'Examen de sa Théologie.* A Amsterdam chez François l'Honoré vis-à-vis de la Bourse, *in 12 pages* 261.

MONSIEUR Bayle est mort, mais les armes à la main, & combattant jusqu'à l'extremité dans ses derniers Entretiens de Maxime & de Themiste, sans que la violence de la maladie qui l'a emporté, rabbatît rien de son courage.

> *La vita nò*, *mà* il furor *sost*
> *Quel Cadavero indomito & f*
> *Ripercote percosso*, *e non s'a*
> *Mà quant'è offeso più*, *ta*
> *noce.*

Mr. Jaquelot continüe le co
& porte ses coups à un Adv
que le tombeau renferme. C
seroit lâcheté & injustice da
guerres qui se font avec le fe
feu, ne l'est pas précisémen
celles qui s'entreprennent p
verité & dans le pays des Le
il s'agit de Livres qui ne m
point, & que la circonstanc
mort de leurs Auteurs ne re
plus respectables.

Si l'on commence cet extr
des termes de guerre; c'est qu
sur des Auteurs, qui en tir
ornemens de leurs Discours. O
dire à Mr. Jaquelot de Mr. 1
„ Il étoit trop contant de se v
„ connu des Libertins pou
„ Chef, afin d'aller en course
„ Chrétiens portant la banni
„ Synode de Dordrecht... Ar
Aoust 1708.

„ ce pavillon de ses mains, c'étoit
„ démonter ses batteries ; le couler
„ à fond. En un autre endroit: Tout
„ cela ne fait que blanchir sur la
„ cuirasse de Mr. Bayle ; bien resolu
„ de se faire passer au fil de l'epée,
„ plûtôt que d'abandonner son pos-
„ te. En un autre encore : Il a fait des
„ principes de cette Théologie *de*
„ *Dordrecht*, son quartier général,
„ son quartier d'assemblée ; d'où il
„ envoye des Partis faire des incur-
„ sions dans le Christianisme. C'est
dommage de quiter ces expressions
guerrieres pour d'autres moins no-
bles, comme celles-ci : „ Mr. Bayle
„ parle trop pour un homme qu'on
„ avoit mis sur la sellette. Nous al-
„ lons le voir malgré toutes ses ruses
„ tomber dans la trappe comme un
„ Renard.... Mr. Bayle a fait tom-
„ ber son masque à force de se don-
„ ner du mouvement & des secous-
„ ses. Puisqu'on en est sur les expres-
sions, on ne doit pas omettre une
des plus belles : „ On a été fort trom-
„ pé, j'en suis sûr, principalement
„ les Amis & les Disciples de Mr.
„ Bayle, qui répandoient en tous

„ lieux des cartels de la part de ce
„ Goliath ; chacun, dis-je, a été fort
„ trompé de voir cet homme incom-
„ parable introduire sur la scene
„ deux aveugles forcenez, *Maxime*
„ & *Themiste*, pour donner d'une
„ main mille injures, mille coups de
„ barre au pauvre Mr. Jaquelot, &
„ couronner de l'autre leur Heros
„ d'une moisson de lauriers.... On
„ verra Mr. Jaquelot éviter leurs
„ coups, avec un peu de mouvement;
„ & quoique Mr. Bayle presente con-
„ tinuellement la tête pour recevoir
„ des couronnes de leurs mains, ces
„ aveugles les posent si mal, qu'à la
„ premiere secousse elles tomberont
„ à terre. Le style de Mr. Jaquelot,
de soi assez vif & d'un homme d'es-
prit, se passeroit bien de semblables
brillants.

Ce qu'on a mis dans nos Memoires de l'année derniere aux mois de Septembre & d'Octobre, de l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle, & des Entretiens de Maxime & de Themiste, semble être une défense de s'engager dans le détail de cette réponse, de peur de se voir con-

traînt à de perpetuelles redites, bonnes à la verité ; mais redites, & par-là ennuyeuses. Que le Lecteur se souvienne seulement, de quelle importance étoient les accusations formées par Mr. Jaquelot contre Mr. Bayle, où il ne s'y agissoit pas moins que du renversement de toute Religion. Or en suivant ici Maxime & Themiste dans leurs Entretiens, il leur reproche avec raison, ou qu'ils évitent de répondre, ou qu'ils répondent mal sur des points capitaux; & qu'ils osent même par de nouvelles explications & de nouvelles preuves soutenir l'impieté ; qu'ils sont toûjours sur les loüanges & sur les vains triomphes de Mr. Bayle, qui les fait parler dans une si mauvaise cause ; & qu'au contraire ils répandent sans aucune retenüe ces injures sur Mr. Jaquelot. Cette derniere plainte seroit mieux reçûë, s'il ne donnoit pas peut-être sujet d'en faire une semblable de lui. Mais de quelque maniere que ces Messieurs se soient traitez, on ne dira point d'eux, *Tantane animis cœlestibus ira*?

Car si Mr. Bayle a poussé la licen-

ce de ses sentimens jusqu'à se faire le Défenseur de l'Athéisme, Mr. Jaquelot délivre ces scelerats de la crainte des peines, & ne leur en laisse point d'autre à apprehender, que celle de n'être pas éternellement heureux. „ Il est très-confor-
„ me, dit-il ch. 22. à la justice & à la
„ bonté de Dieu, que tous ceux qui
„ auront méprisé ses promesses par
„ incredulité & par malice, en soient
„ privez pour toujours.... La peine
„ ne comprend que la privation de
„ la béatitude.... L'acte de la con-
„ damnation des méchans ne con-
„ sistera que dans la privation de la
„ béatitude. Et sur ce qu'il paroît s'ensuivre, que cette privation devant être affligeante, Dieu causeroit un sentiment d'affliction aux Damnez; il répond que non, & que Dieu ne veut pas formellement qu'ils souffrent de l'affliction. C'est donc à eux à ne le vouloir point aussi, & à se tenir tranquilles dans un état, où Dieu, s'il ne leur fait pas de bien, ne leur fait pas de mal. Cette pensée est peu effrayante pour les méchants; à qui d'ailleurs il doit

peu importer d'être plus ou moins méchans : c'est tout de même pour eux, il ne leur en arrivera que de n'être pas heureux. Mais quelle sera la résurrection ? C'est sur quoi Mr. Jaquelot ne se laisse pas comprendre. Il dit ch.20. „ Si la réunion du „ corps & de l'ame est réelle & hy- „ postatique, comme personne n'en „ doute, elle ne sera pas néanmoins „ avec un corps composé de chair & „ de sang comme le nôtre. Si l'on ajoute à cela son Pelagianisme par rapport au peché originel qu'il nie, & son Semi-Pelagianisme par rapport à l'efficace qu'il attribüe à la priere naturelle, que dire si non :

Non tali auxilio, nec defensoribus istis Relligionis eget causa ?

Mais quand Mr. Jaquelot se trouve en bon chemin, il faut reconnoître qu'il y avance d'un pas ferme. Il n'est rien de plus solide que ce qu'il dit pour assurer à l'homme le Libre arbitre, & pour défendre Dieu de l'injure d'être Auteur du peché : ce sont deux points qui se soutiennent

l'un l'autre, & qui sont le principal objet du travail de Mr. Jaquelot dans ce Livre. „On ne sçauroit, dit „ il ch. 4. douter qu'un Auteur qui „ nie, ou qui détruit la liberté de „ l'homme, ne renverse par-là en-„ tierement la Religion. C'est aller, „ ajoute-t'il, au Spinosisme & à l'A-„ théïsme; & les Magistrats ont obli-„ gation d'opposer la severité des „ Loix à cette peste de la Religion & „ de la Societé civile. Il assure que l'unique notion, & le seul sentiment de liberté que l'homme trouve en soi, est l'indifference d'agir, à laquelle la necessité est opposée.

Il remarque justement ch. 8. & 13. que demander, pourquoi Dieu a permis le peché, c'est demander, pourquoi Dieu a créé l'homme libre. Quoique nous en ignorions les raisons, nous voyons néanmoins très-clairement, que la liberté donnée à l'homme, il ne nous reste aucun prétexte de charger Dieu de nos pechez. A la verité Dieu pouvoit créer l'homme dans un autre état, ou donner au Monde un autre arrangement, qui auroit absolument exclus

le peché : il pourroit agir immediatement sur l'esprit de l'homme, pour l'arrêter dans le danger de la tentation : mais il lui a plû d'établir des Loix generales & conformes à sa Sagesse, selon lesquelles les objets se présentent à nous, & font impression sur nos sens. Jusques-là les Loix generales ont leur cours : mais c'est en suite la faute de l'homme, quand il se laisse séduire : il peut par la priere obtenir un secours surnaturel & hors des Loix generales. Ce raisonnement de Mr. Jaquelot s'étend jusqu'au ch. 24[e].

Au ch. 19e. il soutient cette proposition: *Supposé que les hommes n'eussent pas peché, la manifestation de la Sagesse de Dieu dans la création du Monde eût toûjours été la même*; „ parceque „ les hommes auroient reconnu très- „ librement la sagesse & la puissance „ de Dieu dans la création. Conformément à cela il soutient encore, qu'il n'y a aucun des moyens que Dieu employe à manifester sa Gloire, dont on puisse dire en particulier, que Dieu l'aime nécessairement ; puisqu'il pourroit laisser ce

moyen, & en prendre un autre.

Six propositions qu'il fait dans le ch. 21e. meritent d'être rapportées. „ 1o. Dieu a voulu créer l'homme „ avec la liberté de faire ce qu'il „ voudroit, soit bien soit mal. 2o. Il „ s'ensuit necessairement du don de „ ce franc-arbitre une permission „ générale touchant l'usage bon ou „ mauvais de la liberté. 3o. Par con- „ consequent lorsqu'Adam a fait „ dans une telle occasion, sçavoir „ dans la tentation, un mauvais usa- „ ge de la liberté, il n'a pas été ne- „ cessaire que Dieu fît un Decret „ particulier, pour lui accorder la „ permission de cet abus. 4o. Dieu „ ayant donné à l'homme ce pouvoir „ de faire ce qu'il voudroit, lui a „ aussi donné des Loix, pour lui „ montrer le bon usage, qu'il devoit „ faire de sa liberté. 5o. La volonté „ que Dieu fait paroître dans la Loi „ est veritable & sincere à tous „ égards, il veut veritablement que „ l'homme use bien de sa liberté: il „ lui déclare qu'il hait le vice, qu'il „ aime la vertu: il promet, il me- „ nace. Tout cela est sincere, Dieu

„ le veut, mais sans changer, sans
„ révoquer la liberté qu'il a donnée
„ à l'homme, ni même sans en sus-
„ pendre l'exécution. 6°. De-là il
„ paroît clairement que la prévision
„ du péché n'emporte ni volonté,
„ ni Decret particulier pour permet-
„ tre le peché ; parceque ce n'est
„ qu'une suite de la permission géné-
„ rale de l'usage du franc-arbitre
„ accordé à l'homme.

Il faut rendre justice à Mr. Jaque-
lot sur deux articles de consequen-
ce. Le 1er. Ses ménagemens pour
ceux qui suivent les hypotheses du
Synode de Dordrecht, avoient ren-
du croyable, ce que Mr. Bayle avoit
avancé, que Mr. Jacquelot refugié
en Hollande avoit souscrit les déci-
sions de ce Synode. Mais il proteste
qu'il n'a point fait une telle signatu-
re, que pour nulle chose du monde
il ne l'eût faite, & que même elle
ne lui a jamais été demandée. Le 2e.
Sur ce qu'il a tant de fois répété, que
la Question de la liberté étoit une
question de mot, entre ceux qui la
resserrent par une necessité antécé-
dante & absoluë d'agir, & ceux qui

lui laissent l'indifférence ; on s'étoit joint à Mr. Bayle pour lui dire, qu'en vain il attaquoit celui-ci, qui s'étoit mis à couvert sous les ramparts du Synode de Dordrecht. Mais il déclare ici ch. 19e. qu'il restreint la question de mot à la seule définition de la liberté, qui selon les uns consiste, *en ce que l'homme agit comme il juge* ; & selon les autres, *en ce qu'il agit comme il veut.* Il nie donc, „ que „ l'homme agissant selon les prin„ cipes des Supralapsaires & du Sy„ node de Dordrecht, ne laisseroit „ pas d'agir avec toute l'essence de „ la liberté. Mr. Jaquelot croit que „ la dispute que l'on a touchant l'es„ sence de la liberté n'est qu'une „ dispute de mot, & que la défini„ tion que les Supralapsaires en don„ nent, est susceptible d'un très-bon „ sens. Du reste il rejette les autres „ maximes de ces Théologiens, par „ exemple, que la necessité & les „ Decrets absolus s'accordent avec „ la liberté, & d'autres semblables. Il avoit déja dit ch. 4e. „ Cette ma„ xime, que la necessité n'est pas con„ traire à la liberté, qui lui a donné

„ (à M. Baile) si beau jeu, est une
„ maxime fausse & incompatible
„ avec l'idée la plus juste de la liber-
té: Et au chap. 11^e. il tombe rude-
ment sur les Sectateurs du Synode
de Dordrecht. „ Je sçai bien que les
„ Théologiens Prédestinateurs re-
„ jettent cette consequence, *que*
„ *Dieu est auteur du peché*: mais il ne
„ suffit pas de dire simplement qu'on
„ la rejette, tant qu'on ne fait pas
„ voir qu'elle est fausse & illégitime.
„ C'est pourquoi il sont obligez né-
„ cessairement de réfuter les raison-
„ nemens de Mr. Bayle, ou d'aban-
„ donner les principes, d'où il tire
„ une consequence si impie & si abo-
„ minable. Comment feroient - ils
voir, qu'elle est fausse & illégitime?
Calvin leur Maître avoüe sans dé-
tour, que toute la raison ne suffit pas
pour l'éviter. *Quomodo autem Dei præs-
cientiâ & decreto statutum fuerit, quod
de homine futurum erat; neque tamen in
culpa societatem trahendus sit Deus,
quasi transgressionis vel Autor sit vel Ap-
probator, cum longe altius humanæ men-
tis perspicaciâ esse arcanum palam sit,
ne ignorantiam nostram fateri pudeat.*

ARTICLE CVII.

TRAITE' DES FOUGERES DE l'Amerique, par le R. P. Charles Plumier Minime de la Province de France, & Botaniste du Roi dans les Isles d'Amerique. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1705. *in folio. Pages 192. & 172. planches.*

LE grand talent du feu Pere Plumier pour les Arts & pour la Botanique, a donné à ce saint Religieux un rang distingué parmi les Hommes illustres de nôtre temps. Voici son dernier Ouvrage, dont l'Impression & la gravûre répondent à la magnificence du Monarque, sous les auspices duquel l'Auteur a fait tant de curieuses recherces dans trois voyages aux Isles de l'Amerique.

La matiere paroîtra petite à ceux qui manquent d'attention pour les merveilles, que Dieu a renfermées dans ses moindres Ouvrages : mais ceux qui ne s'arrêtent point à l'apparence, qui étudient la structure

inimitable des productions de la terre les plus communes ; ceux qui approfondissent le but que s'est proposé le Créateur en les formant, qui en reconnoissent par un soigneux éxamen les proprietez & l'usage ; ces esprits éclairez sçauront mettre le véritable prix au travail du P. Plumier, & l'estimer tout ce qu'il vaut.

On foule au pied les Fougeres, on daigne à peine arrêter ses yeux sur une plante si vile & si commune, & à qui même l'Auteur de la nature a refusé l'ornement ordinaire des autres plantes, je veux dire les fleurs. Qui se fût imaginé tant d'art, tant de varieté dans leur structure, tant de vertus dans leurs qualitez. Il falloit un homme tel que l'Auteur pour relever son sujet par d'heureuses découvertes. Choisi pour dessiner sur les lieux les plantes particulieres à l'Amerique, les Fougeres l'ont charmé. Il s'est senti pour cette espece de plante, un attrait particulier.

Au reste il rassemble sous ce nom toutes les plantes qui ne poussent point de fleurs. Il avoit crû autre-

fois en voir ſur la *Fougere arbre à pin-nules dentelées.* Il a reconnu depuis, & il avoüe modeſtement ſon erreur. Il craint que Rivin, Ray, & Fabius Colomna, qui ont prétendu avoir apperçû des fleurs ſur quelques plantes ſemblables aux Fougeres, n'ayent pris comme lui, pour des fleurs, les petites veſſies qui enveloppent les ſemences. Une ſeule eſpece de lichen lui paroît devoir être exceptée. Le ſçavant Botaniſte croit y avoir remarqué de veritables fleurs à la faveur d'un microſcope.

Toûjours ſincere il avertit, que tout ce qu'il avance des proprietez des Fougeres de l'Amerique, & de l'uſage qu'on en peut faire dans la Medecine, n'eſt nullement fond ſur des experiences qu'il ait faite Il a copié ſur cet article les plus cel bres Botaniſtes & un vieux man crit, & attribué aux plantes du nc veau Monde, les mêmes vert qu'on attribue aux plantes ſeml bles qui naiſſent dans l'Europ convient néanmoins qu'il ne pas trop étendre ce principe, & cette conformité de qualitez fc

sur la conformité de figure, souffre plus d'une exception. Si l'on en croit un Médecin de Mont-pellier (Pierre Formi) dont le Livre imprimé en 1644. a fourni à Ray & a nôtre Auteur, ce qu'ils disent du capillaire ; cette plante est un remede universel peu différent de la Panacée tant cherchée & toûjours inconnuë.

Le Traité des Fougeres est partagé en deux colomnes : une pour le Latin, l'autre pour le François : car le P. Plumier nous a donné son Ouvrage en deux langues tout à la fois ; & on ne peut lui refuser la gloire d'écrire assez bien en l'une & en l'autre. Nous avons déja loüé la beauté des planches, qu'on ne sçauroit trop loüer, & qui suffiroient pour faire rechercher le Livre. Les Descriptions Latines & Françoises qui les accompagnent, peuvent passer pour des modelles en ce genre d'écrire.

Les plantes gravées & décrites sont quatre especes d'agaric, deux especes d'alcyone, trois especes de capillaire, trois especes de ceterac, quatre de champignon, trois de co-

ralloïde, quarante neuf especes de Fougeres proprement dites, une de fucus, six de fungoïde, onze d'hemionite, quarante cinq especes de langue de cerf, trois de langue de serpent, une de lentille de mer, trois de lichen, vingt huit especes de lonchite, une de madrepore, trois de morille, sept de mousse, dix d'osmonde, une de pierre-plante, dix sept de polipode, cinq de politric, deux de ruta muraria, une de sargas, trois especes de truffes, une de vesse de loup.

ARTICLE CVIII.

OBSERVATIONUM SELECTARUM &c. Tom. quintus. C'est-à-dire, *Tome cinquiéme des Observations choisies &c.*

COmme on a déja parlé deux fois de cet Ouvrage dans les Memoires précedens, & que cet extrait n'est qu'une suite des autres qui ont précedé, on entre d'abord en matiere : & l'on commence par les remarques qui tendent à justifier

la conduite bizarre de Bernardin Ochin. Ce ſeroit une tache à la Religion Reformée de ſouffrir, qu'on fît paſſer un de ſes premiers Apôtres pour un Libertin & un Athée.

Ochin nâquit à Sienne l'an 1487. Ayant achevé ſes études il prit l'habit de Saint François parmi les Cordeliers: il les quita en 1534. pour entrer chez les Capucins, dont la vie auſtere & penitente commençoit dès-lors à édifier l'Egliſe.

Nos Auteurs examinent ici, s'il eſt vrai qu'il ait été Inſtituteur & premier General de ce St. Ordre. Florimond de Raymond & quelques autres Ecrivains, aſſurent que Matthieu Baſci en fut le premier General. Hoſpinien prétend au contraire que ça été Godefroi Varaglio aſſez connu depuis par ſon apoſtaſie. Mais il eſt probable, que c'eſt Pierre Gilles Auteur de l'Hiſtoire des Egliſes Reformées de Piedmont, qui a fait tomber Hoſpinien dans cette erreur. Chriſtophle Palmerio dans la Vie d'Alexandre VII. imprimée à Florence en 1679. écrit, que Bernardin Ochin fut le premier qui

commença cette reforme de l'Ordre de S.François. L'autorité de Palmerio paroît d'abord décisive : il étoit de Sienne : il a fait imprimer son Ouvrage en Italie : les Approbateurs n'y ont rien trouvé qui ne fût conforme à l'exacte verité : le silence même des Capucins en cette occasion étoit comme un aveû tacite, qu'Ochin avoit été leur Instituteur : mais le celebre Pere Papebroch a depuis peu fait imprimer une lettre d'Ochin, qui démontre le contraire.

Nos Auteurs tirent tout l'avantage qu'ils peuvent des éloges, que quelques Ecrivains Catholiques ont donnez à Ochin pendant qu'il vivoit encore dans le sein de l'Eglise. On ne doute pas en effet qu'il n'ait eu quelques bonnes qualitez. Son talent pour la prédication, sa vie austere, le saint habit qu'il portoit ; tout cela inspiroit du respect pour sa personne. Mais il est certain d'ailleurs, que sous les apparences de mortification & de zele dont il faisoit profession, il cachoit de grands vices : les Historiens Protestans ne l'ont jamais pû justifier là-dessus.

Après avoir prêché avec succès dans plusieurs Villes d'Italie, il fut cité à Rome pour avoir avancé dans ses Sermons quelques propositions scandaleuses. Sandius dit, que c'étoit pour avoir prêché le jour des Rameaux contre le Pape. Nos Compilateurs en conviennent : mais le même Sandius dit ailleurs, qu'Ochin avoit débité des blasphêmes contre la Trinité. Et c'est ici qu'ils crient à la calomnie. Les raisons qu'ils alleguent pour l'en justifier sont si foibles, qu'elles ne meritent pas d'être rapportées.

Comme il alloit à Rome il rencontra Pierre Vermili à Florence : c'étoit un de ces esprits emportez & turbulens, qui se laissent facilement aller aux plus grands excès. Ils conférérent ensemble. Vermili n'eût pas de peine à engager Ochin à se retirer à Geneve, asyle ordinaire de tous les Sectaires. Il alla de là à Zurich en Suisse. Les Magistrats de cette ville surpris de voir un homme de sa reputation quiter l'Italie, le prirent d'abord pour un Espion. Ochin eût beau protester, que la Religion

qu'il venoit d'embrasser avoit été la seule cause de sa retraite ; les Suisses ne voulurent pas l'en croire : & il fut enfin obligé de leur faire voir une jeune fille de Luques, qu'il avoit séduite, & qu'il disoit dès-lors être sa femme. C'étoit la marque la plus assuré que son apostasie étoit sincere. Il est vrai que nos Auteurs soutiennent avec raison, qu'il ne l'épousa qu'après son voyage d'Angleterre : mais cela ne fait que confirmer les infames débauches de cet Apostat.

Quelque tems après Ochin accompagna Vermili en Angleterre : mais la Reine Marie qui avoit succedé à son frere Edoüard, ayant obligé les Etrangers de quiter ce Royaume, il se retira à Geneve, où il se maria. Nos Auteurs après avoir fait le caractere de sa femme, disent quelle étoit pauvre, & qu'on l'appelloit communement *Madame d'Ochin la lingere.* Ils s'emporte contre le P. Alexandre, parcequ'il a écrit qu'elle menoit une mauvaise vie; & qu'Ochin l'avoit épousée pour marquer qu'il embrassoit de bonne foi la Reformation. Mais ces Mes-

sieurs qui déclament contre les Auteurs Catholiques, en trouvent plusieurs de leur secte, qui peignent Ochin avec des couleurs encore plus noires.

Comme le nombre des Ministres, qu'on avoit chassé d'Angletere étoit grand, ils eurent de la peine à trouver des établissemens. Ochin se retira à Lucerne : les Magistrats qui étoient pour la plûpart Catholiques, l'obligérent bien-tôt après de quiter cette Ville. Il fut mieux reçû à Zurich, où on lui assigna une pension assez modique avec une Eglise qu'on avoit fait bâtir pour les Apostats d'Italie : mais il n'y demeura pas longtems. La démangeaison qu'il avoit d'écrire lui fit entreprendre un Ouvrage qui fut cause de sa perte.

A peine ses infames Dialogues avoient-ils paru, que tout le monde en fut scandalizé : on s'en plaignit aux Ministres, & Ochin eut ordre sur le champ de se retirer de Zurich. C'étoit le tems le plus rude de l'année, la terre couverte de neiges rendoit les chemins impraticables. D'ailleurs, il vouloit emmener avec

lui sa femme & ses enfans. Il fallut cependant obéir. Il crût d'abord trouver un asyle à Basle : mais les Magistrats avertis des scandaleuses erreurs, qu'il avoit débitées dans ses Dialogues, lui en firent refuser l'entrée.

André Dudithius ne pût s'empêcher en cette occasion d'accuser les Suisses de dureté. Mais Beze, Hottinger &c. montrérent, qu'ils avoient avoient eû raison de le traiter ainsi. Quoi qu'il en soit ce malheureux vieillard fut contraint de chercher une retraite en Pologne, où il demeura quelque tems caché parmi les Sociniens. Sa femme & trois de ses enfans y moururent de peste ; & bien-tôt après il fut obligé d'aller s'établir dans la Moravie. Mais comme il s'y voyoit également haï des Protestans & des Catholiques, un mouvement de desespoir lui fit prendre parti parmi les Anabaptistes, avec lesquels il finit ses jours.

Nos Auteurs tâchent ensuite de justifier les erreurs qu'on a imputées à Ochin. Ce n'est pas au reste aux

seuls Catholiques qu'ils ont affaire. Les plus celebres des Protestans ont toûjours regardé Ochin comme un impie. Plusieurs lui ont attribué le Livre *de tribus Impostoribus* : d'autres l'ont fait passer pour un Socinien, & presque tous l'ont representé comme un scelerat.

Les deux premieres observations du cinquiéme Tome, ne sont à proprement parler que des Apologies écrites en faveur des ouvrages d'Ochin. Il ne faut pas s'en étonner : il n'y a point d'erreur si monstrueuse qui ne trouve parmi les Reformez des Apologistes. La polygamie si severement défenduë par les Loix du Christianisme, est approuvée par les Dialogues d'Ochin. Luther avoit lui même enseigné cette infame doctrine : & nos Auteurs n'ont pas honte aujourd'hui de l'adopter dans leur Ouvrage. La brieveté que nous nous sommes proposée ne nous permet pas d'entrer dans le détail des raisons, que ces Faiseurs de Dissertations apportent pour justifier les autres Ouvrages de cet Apostat.

Nous trouvons aussi dans ce recüeil la vie d'André Dudithius Evêque de Cinq-Eglises en Hongrie. Le caractere qu'en font nos Auteurs lui est avantageux. Il avoit de l'esprit, disent-ils, & de l'Eloquence : il étoit habile Courtisan, grand Politique, d'une addresse extraordinaire à ménager les affaires les plus importantes. Mais ces belles qualitez se trouvérent quelque tems après ternies par de plus grands vices. Il devint fier, ambitieux, fourbe, & inconstant. Il est vrai que nos Compilateurs dissimulent à leur ordinaire les défauts de cet Apostat. Les Empereurs Ferdinand & Maximilien, qui le trouvoient propre à ménager les interêts de l'Empire, se servirent de lui en plusieurs negociations considerables. Il assista au Concile de Trente, où il prit hautement le parti des Lutheriens. Il avoit sur tout à cœur le mariage des Prêtres, & il insista sur ce dernier article d'une maniere qui indigna tous les Peres du Concile. Nos Auteurs ne conviennent pas de ce fait, quoi qu'il soit attesté par des Historiens Catholi-

ques dignes de foi. Ils se croyoient en droit de le nier ; parce que les Auteurs Protestans n'en parlent pas : comme s'il n'étoit pas ordinaire à ces Ecrivains de supprimer les choses, lorsqu'ils ne les croyent pas honorables à leur Parti.

Dudithius étant de retour à Vienne, il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi de Pologne. C'est à la Cour de ce Prince ; qu'ayant vû une jeune Demoiselle nommée Sophie Strozzi, il en fut tellement épris, qu'il resolut sur le champ de renoncer aux Benefices dont il étoit pourvû, & de quiter sa Religion pour l'épouser. Florimond de Raymond assûre, qu'il avoit eu des engagemens avec la jeune Sophie avant son voyage de Trente. Cela paroît d'autant plus probable, que la conduite scandaleuse que Dudithius tint au Concile, marquoit assez qu'il avoit dès-lors l'esprit & le cœur gâtez. Ce qui n'a pas empêché Stanislas Lubienicius de dire, que *c'étoit par une vocation particuliere du Ciel que Dudithius s'étoit marié.*

L'Apostasie de cet Evêque fit

grand bruit en Alemagne : l'Empereur en fut surpris, & Dudithius fut obligé de lui addresser une assez ample Apologie. Cét écrit qui se trouve encore aujourd'hui parmi ses Ouvrages, expose d'une maniere assez specieuse, les raisons qu'il avoit eûës d'abandonner sa Religion pour embrasser la Reforme.

Il y fut reçû avec joye : mais on eût bien-tôt après le chagrin de le voir chanceller dans sa nouvelle Foi. Il se déclara ouvertement pour les Sociniens, & il écrivit plusieurs Ouvrages en leur faveur. Théodore de Beze & quelques autres Chefs du parti Protestant , n'omirent rien pour le reconcilier avec les Reformez. Mais Dudithius protesta , que les disputes , les animositez , & les variations continuelles qu'il avoit vûës parmi eux , l'avoient dégoûté de leur Religion. Le changement de Dudithius , n'a pas empêché que ses Ouvrages n'ayent trouvé un Apologiste parmi les Protestans.

Estienne Battori ayant été élû Roi de Pologne, ordonna à Dudithius de se retirer de Cracovie. Il alla à Vien-

ne, & accompagna l'Empereur Rodolphe à la Diete de Ratisbonne: il s'établit ensuite à Pascow dans la Moravie, où il ne demeura que deux ans; il alla de là à Wratislaw; mais y ayant appris la mort d'Etienne Battori, il retourna en Pologne, où il mourut le 23. Fevrier de l'année 1585.

ARTICLE CIX.

ELOGE DE DOM CLAUDE DE VERT *Religieux Benedictin de la Congregation de Clugny, Tresorier de l'Abbaye, Prieur de Saint Pierre d'Abbeville, Visiteur de l'Ordre, & Vicaire general de Monseigneur le Cardinal de Boüillon.*

DOm Claude de Vert né en 1645. à Paris, fit profession l'an 1662. dans le Monastere de Lihon en Sangters de l'Ordre de Saint Benoît, de la Congregation de Clugny. Il avoit fait ses Humanitez à Nanterre avant que d'entrer en Religion. Après sa profession on l'envoya étudier la Philosophie & la Théologie

à Avignon dans le College des Jesuites. Dès qu'il eut fini son cours, les Superieurs employérent utilement pour l'Ordre, son esprit & sa capacité. Il contribua beaucoup au rétablissement des Chapitres generaux, & il fit l'ouverture de celui de 1676. par une Harangue Latine. Il s'est également distingué dans tous les Chapitres suivans, qui l'ont élû Définiteur aussi souvent que les Statuts le permettent, & qui lui ont toûjours confié la visite d'une partie des Monasteres de la Congregation. Ces occupations n'ont pû le distraire de l'étude, à laquelle il apportoit un esprit facile, un goût merveilleux pour discerner le vrai du faux, & une memoire sûre. Sa Regle, & les Ceremonies de l'Eglise ont été les objets auxquels il a rapporté tous ses travaux ; & la pureté de son intention a été recompensée par des découvertes très-heureuses. Il a eu aussi beaucoup de part à la réformation du Breviaire de Clugny.

Une Traduction de la Regle de Saint Benoit imprimée en 1689. dont il n'étoit que l'Editeur, l'engagea dans

une diſpute avec le fameux Dom Mabillon. Dom Claude de Vert dans un Avertiſſement qu'il avoit joint à cette Traduction, & dans une des notes dont il l'avoit enrichie, s'étoit déclaré pour le ſentiment de Dom Barcos Abbé de St. Cyran, & de Dom Lancelot Religieux de la même Abbaye, ſur l'explication de quelques endroits de la Regle de Saint Benoît, où il eſt parlé de Meſſe & de Communion. Ils avoient ſoûtenu que Meſſe ſe prenoit là pour tout l'Office Divin, & que le mot de Communion y ſignifioit autre choſe que la manducation réelle du Corps de JESUS-CHRIST. Dom Mabillon écrivit un Traité, pour réfuter le ſentiment de Dom Barcos & de Dom Lancelot. Dom de Vert répondit par *une Diſſertation ſur les mots de Meſſe & de Communion, imprimée à Paris in 12. chez de Laulne en* 1694. Il y réfute tout ce que ſon ſçavant Adverſaire avoit oppoſé au ſentiment de l'Abbé de St. Cyran. Il s'agiſſoit entre l'Abbé & le ſçavant Religieux, d'expliquer un paſſage du Chapitre 38. de

la Regle, qui ordonne au Lecteur de manger, avant que de commencer la lecture, un morceau de pain trempé dans du vin, *propter Communionem sanctam.* L'Abbé de Saint Cyran prétendoit qu'il falloit traduire ainsi ces mots, *pour marquer à ses Freres l'union qu'il veut avoir en tout avec eux.* Le Pere Mabillon vouloit qu'on traduisît, *à cause de la sainte Communion*, & soutenoit que le Lecteur n'étoit obligé de manger avant de commencer la lecture, que pour éviter qu'en crachant il ne rejettât quelque partie de l'Hostie consacrée. Mr. de Vert détruisit absolument le sentiment de Dom Mabillon; mais il n'embrassa pas aveuglément l'opinion de l'Abbé. Il lui préfera la pensée de Brouver docte Jesuite, qui explique cet endroit obscur de la Regle de Saint Benoît des *Eulogies*, ou du pain beni que les Religieux avoient coutume de manger trempé dans du vin avant le dîner. En suivant cette explication on conçoit aisément, pourquoi St. Benoît ne veut pas que le Lecteur se dispense d'une si sainte coûtume. Mr.

de Vert établit avec beaucoup d'érudition l'opinion qu'il avoit choisie, & sa Dissertation est demeurée sans réponse.

Il y démêle en passant un autre difficulté. Dom Mabillon dans son Traité avoit attaqué non seulement l'Abbé de Saint Cyran ; mais aussi Dom Lancelot, qui dans un Ouvrage imprimé deux fois, avoit prouvé solidement, que *l'hemine de vin* que la Regle accorde à chaque Religieux Benedictin par jour, est le demi-septier Romain de dix, ou tout au plus de douze onces. Nôtre Sçavant Benedictin crût devoir se détourner un peu de la dispute principale, pour renverser tout ce que Dom Mabillon avoit imaginé, afin de donner à *l'hemine de Saint Benoît* plus d'étenduë.

L'explication des Cerémonies de l'Eglise a plus occupé nôtre sçavant Auteur, que l'explication de sa Regle. Critique délicat, il ne pouvoit goûter les explications allégoriques & forcées, que l'ignorance des véritables raisons d'institution a fait imaginer à quelques Rubricaires,

Il voyoit à regret, que le mépris qu'inspiroient aux Protestans ces pitoyables explications, augmentoit leur dégoût pour les Ceremonies. Il forma le dessein de percer les tenebres dont la matiere étoit envelopée, & de remonter jusqu'à l'origine des Ceremonies : dessein que la seule execution a pû justifier d'imprudence. Mais combien de travaux, de voyages, de recherches, a coûté au sçavant Auteur le succés de cette vaste & difficile entreprise ? Il faut avoir lû ses deux derniers Volumes pour le comprendre. C'est là qu'on remarque avec surprise le nombre incroyable de vieux Rituels qu'il lui a fallu déchifrer, son application infatigable à s'informer d'une infinité d'usages differens, son habileté à démêler les changemens qui les ont insensiblement éloignez de leur premiere institution, la profonde érudition qui ne lui a laissé rien ignorer des mœurs de tous les tems & de tous les peuples, la justesse de ses reflexions dans la comparaison des Ceremonies sacrées & des coûtumes profanes. Il a lui-même exposé son

dessein dans sa lettre à Mr. Jurieu, d'une maniere qui contentera les personnes les plus prévenuës, en faveur des explications allegoriques. » Il est vrai, & je ne m'en défens » pas, écrit-il au Ministre, que j'ai » quelquefois dit, que chaque pra- » tique & chaque Ceremonie de l'E- » glise, avoit comme son histoire » & ses raisons d'institution ; & que » comme la découverte de ces rai- » sons ne pouvoit être que très-uti- » le, & d'une très-grande instruc- » tion, il seroit à souhaiter pour le » bien de l'Eglise, que quelque ha- » bile homme voulût s'y appliquer. » Pour moi je déclare que je n'ai ni » assez d'érudition & de lumieres, » ni assez de tems & de santé, pour » entreprendre un Ouvrage de cet- » te consequence, qui demande » tant de recherches & d'étude, & » qui est d'une discussion infinie. Ce » que je pourrois faire tout au plus, » seroit d'aider & de travailler en se- » cond. Mais pour revenir aux sens » mystiques, continuë cet habile » Homme, je ne vois pas dans le » fonds que rien empêche de regar-

» der les pratiques ; & les Ceremo-
» nies de l'Eglise sous diverses faces,
» aussi bien que les paroles de l'Ecri-
» ture, & qu'on n'en puisse prendre
» occasion d'en faire de pieuses ap-
» plications. Je ne vois pas même
» pourquoi on ne pourroit point di-
» re, que comme le St. Esprit a dans
» l'intention, tous les differens sens
» Catholiques dont l'Ecriture est ca-
» pable, de même l'Eglise peut dans
» l'usage de ses Ceremonies, outre
» les raisons d'institution, avoir en-
» core en vûë les differens sens spiri-
» tuels, que les Peres & les Auteurs
» mystiques donnent communément
» à ces ceremonies, & se proposer
» en cela d'aider par des choses sen-
» sibles la pieté des Fidelles, & rele-
» ver même la majesté de ses divins
» Offices. On ne détruit pas pour
» cela les raisons d'institution, qui
» sont comme le sens de la lettre :
» au contraire on les suppose, puis-
» que c'est dans la lettre même que
» se rencontre l'analogie & le fon-
» dement de ces rapports & de ces
» allegories. Ce n'est point une sous-
» traction de ce sens, mais une ad-

» dition à ce ſens. Pourquoi donc
» rejetter ces ſens ſpirituels & myſ-
» tiques, quand ils ne ruinent point
» celui de la lettre ; quand on les con-
» tient dans de juſtes bornes ; qu'on
» ne les donne que pour ce qu'ils
» ſont, c'eſt à dire pour des penſées
» pieuſes & édifiantes, & des idées
» arbitraires, ſi vous voulez, mais où
» on ne laiſſe pas de trouver dequoi
» s'inſtruire & ſe nourrir ; qu'enfin
» on établit & on ſuppoſe la lettre
» comme le fondement de tout ? On
» voit, par exemple, un ruiſſeau cou-
» ler : qui empêche qu'à l'occaſion
» de ce ruiſſeau qui coule, on ne s'ap-
» plique à conſiderer la fragilité des
» choſes humaines, & qu'on ne faſſe
» attention que nos années s'écou-
» lent ſans retour comme ces eaux ?
» Cette idée ne ſe préſente-t'elle pas
» comme d'elle même à l'eſprit ? &
» cette penſée ſi neceſſaire & ſi uti-
» le, n'eſt-elle pas fondée ſur des
» rapports très-juſtes de cet effet
» phyſique avec ce qu'il nous repré-
» ſente ? Enfin l'Ecriture ne fait-
» elle pas elle même la comparaiſon
» de l'un à l'autre ? Il n'y a donc qu'à

» en demeurer là ; & pourvû qu'on » convienne de la cause naturelle de » cet effet, qu'on ne la perde point » de vûë, qu'on la suppose, qu'on » la regarde comme une pure cause » occasionnelle de nos reflexions, » qui les renferme par un simple rap» port allegorique, & qu'enfin on » n'aille pas jusqu'à dire, que ces eaux » ne coulent que pour nous represen» ter & nous faire envisager cette » fragilité ; tout est bon, & il est per» mis d'en tirer toute l'instruction » qu'on pourra. Il en est de même » à peu près de nos pratiques & de » nos Ceremonies. On sçait bien, » par exemple, que les cierges ont » été introduits au commencement » dans l'Eglise pour éclairer : de là » vient qu'on n'en use encore qu'à » Matines, parce que cet Office ne » doit être recité que la nuit ; à Lau» des, parce qu'on les disoit au point » du jour ; à Vêpres, parce que c'est » l'Office du soir ; & enfin à la Mes» se, parce que dans les premiers » tems, & durant la rigueur des per» secutions, elle se celebroit non » seulement dans le silence de la

t, mais encore dans le secret
s Cimetieres, c'est à dire dans
caves & des lieux souterrains;
mme les Catacombes d'autour
Rome; & qu'au contraire aux
ites heures, c'est à dire à Tier-
Sexte & None, on ne s'en sert
nt; parce que ces Offices se re-
ent pendant le jour, à neuf heu-
du matin, à midi, & à trois
ures après midi. Mais ce sens
eral & historique une fois po-
pourquoi trouveriez-vous mau-
s, Monsieur, que l'on s'appli-
ât à chercher dans ces cierges
dans ces lumieres, de quoi éle-
son cœur & son esprit; qu'on les
gardât par une autre face; qu'on
rât dans les vûës de Morale &
spiritualité, où peut condui-
l'analogie, & qu'y trouvant des
ports & des convenances avec
ui qui se rend témoignage à lui-
me, qu'il est la lumiere du mon-
, on en fut touché, on s'en oc-
pât, on se nourrît des pensées
ntes, & des moralitez édifian-
que fournit cette idée spiri-
elle & allegorique, & qu'enfin

Tel est le plan que Mr. de Vert se forma de son Ouvrage. Le premier usage que le l'Eglise tira de son travail, fut *la Lettre à Mr. Jurieu sur les Ceremonies de la Messe imprimées à Paris in 18. chez de Laulne l'an 1690. dont nous avons extrait le passage que l'on vient de lire.* Ce petit Ouvrage fit sentir à toutes les personnes raisonnables, le ridicule outré des froides plaisanteries du Ministre contre nos ceremonies, & servit beaucoup à détromper les nouveaux Convertis, & à changer leur prévention dans un religieux respect pour des pratiques dignes de nos mysteres, & fondées sur des raisons naturelles & solides. Le grand succés de cette Lettre, anima Dom de Vert à poursuivre son entreprise. Les plus doctes Prélats de France le presserent de s'y donner tout entier. Tous les Sçavans de l'Europe, Catholiques & Protestans approuvérent son projet. Excité par ce concours d'applaudissemens, il redoubla ses soins: il ramassa, il arrangea les materiaux de son grand Ouvrage, dont deux Tomes ont déja paru sous le titre,

ication ſimple litterale & hiſtori-
Ceremonies de l'Egliſe, pour l'inſ-
des nouveaux Convertis. A Pa-
de Laulne in 8°. Le premier
parut en 1706. Le ſecond en
& le troiſiéme eſt encore ſous
ſe. Dom Claude de Vert peu
rs après y avoir mis la der-
main, fut attaqué le premier
i de cette année 1708. d'une
e violente, qui l'emporta en
ures. Il étoit alors dans ſon
é de S.Pierre d'Abbeville.Les
is que ſon Ordre lui a con-
nt connoître ſa prudence & ſa
Le commerce qu'il a eu avec
s Doctes de ſon ſiécle ne laiſſe
uter de ſon eſprit, & de la
ur de ſes mœurs. Dom de
n'avoit rien de cette aigreur
he, trop ordinaire à ceux qui
e lui ſont appliquez à main-
a regularité. Son air ouvert,
nieres polies, le faiſoient ai-
e ceux mêmes qu'il étoit obli-
eprendre. L'Etude & la Scien-
lui avoient rien donné de cet-
neur fâcheuſe, de ce faſte im-
ix, dont peu de Doctes ſont
t 1708.

exempts:on ne s'apperçevoit de sa capacité que dans la lecture de ses Ouvrages singuliers & presque uniques dans le genre de Litterature qu'il avoit cultivé : jamais il ne s'est laissé aller à en donner des leçons dans la conversation : il n'y faisoit paroître qu'une docilité sans bornes, plus admirable & plus rare encore que son érudition. Le Public à qui tout ce qui vient des hommes tels que Dom de Vert est pretieux, nous sçaura gré de lui avoir conservé un Ouvrage qu'il avoit envoyé peu de tems avant sa mort pour être inseré dans nos Memoires : c'est l'Explication des Ceremonies de la benediction d'une Abbesse, que nous donnerons le mois prochain.

ARTICLE CX.

ARCHIVORUM VETERIS Testamenti libri tres. C'est-à-dire, *Les Archives de l'ancien Testament, en trois livres: où il est traité de Dieu, des premiers Patriarches, des Hommes illustres qui ont vécu sous l'ancien Testament. Par le Pere Sci-*

pion Scambati Napolitain de la Compagnie de Jesus. A Naples, de l'Imprimerie de Michel Loüis Mutio. 1703. *in folio pages* 539.

Mettre ensemble sous les yeux & comme en parallele, d'une part la sage discretion des Saints Peres, & de l'autre la prodigieuse extravagance des Rabbins ; c'est rendre service à la Religion Chrétienne ; c'est nous y attacher par l'estime de ce que nous ont enseigné ceux de qui nous l'avons reçûë ; c'est y amener les Juifs par la honte & par le mépris qu'ils doivent avoir de leurs Maîtres. Tel est le fruit que doit produire la lecture de cet Ouvrage, où le Pere Scambati semble avoir épuisé l'érudition Juive. On sent qu'il n'a rien omis pour s'en instruire à fonds. Il a étudié avec application les Livres des anciens Rabbins, & il a cherché des éclaircissemens dans la conversation avec les nouveaux & les plus capables qu'il a pû trouver.

Sous le nom d'Archives de l'ancien Testament, il comprend tous

les Livres ſacrez & non ſacrez, vrais & apocryphes, dont il reſte quelque mémoire; ſoit qu'ils ſoient venus juſqu'à nous, ou qu'ils ſoient péris : il parle de leurs Auteurs ou veritables, ou ſuppoſez : il rapporte ce que les Juifs diſent de leurs anciennes Ecoles & de la ſucceſſion de leurs Maîtres. Mais pour ſe préparer les voyes à ces recherches reculées, il commence par un Livre, en forme de prolégoménes, touchant l'ancienneté de la langue Hébraïque & des caracteres Hebraïques.

On ne ſe propoſe pas de recüeillir & de renfermer dans cet Extrait, tout ce qui a paru remarquable dans un ſi grand Ouvrage, chargé d'une infinie variété de choſes : quelques endroits ſuffiront pour en faire connoître le merite.

Les Rabbins ſe ſont imaginez, qu'ils paroitroient plus reſpectueux envers la langue ſainte & la maniere dont elle eſt écrite, en lui donnant plus d'ancienneté qu'au Monde même. Quelques uns d'eux ont donc aſſuré qu'elle eſt éternelle, & que Dieu de toute éternité a porté une

couronne ornée de caractéres Hebreux. D'autres on dit, que Dieu deux mille ans avant la création du monde, se faisoit un plaisir de considerer les lettres qu'il employeroit à écrire les Tables de la Loi, & qu'il donneroit à Moyse pour écrire le Pentateuque. Mais quand ce vint à la Création du Monde, dit Rabbi Akiba, alors toutes les lettres se presentérent devant Dieu, & s'empressérent à qui seroit mise la premiere en œuvre : la lettre *Beth* fût préferée aux autres, & le Livre de la Genese commença par le mot *Beresith*: la lettre *Aleph* ne se consola que sur la promesse d'être mise au commencement du Decalogue. Cela fait souvenir d'une contestation des lettres Grecques dans un Dialogue de Lucien.

Pour venir à quelque chose de plus sérieux. Le Pere Scambati soutient que l'Hébreu est la langue même que Dieu donna à Adam. Et il le prouve 1°. Par l'étymologie des noms d'homme, de femme, & de quelques autres choses, qui ne se trouve que dans cette langue. 2°. Par

la force particuliére de ses expressions en ce qui regarde le culte de Dieu. 3°. Par la tradition constante des Juifs. 4°. Parce qu'elle est la mere des autres langues, où il se trouve des vestiges sensibles de leur dérivation de l'Hébreu : ce qu'il montre en plusieurs mots Grecs, Latins, Italiens. Ces raisons, connuës depuis long-tems, n'ont pas empêché d'habiles gens de croire, qu'Abraham ayant changé de pays, & ayant établi sa famille dans celui des Cananéens, avoit aussi changé de langage, & que ses Enfans avoient appris à parler comme ceux parmi lesquels ils étoient élevez.

Ensuite le Pere Scambati s'éloigne du sentiment de S. Jerôme & de quelques Rabbins, qui ont pensé, qu'Esdras a changé la maniere d'écrire, & qu'il a substitué les lettres Assyriennes aux plus anciennes, qui sont demeurées aux Samaritains. Il soutient que les Hébraïques sont encore les mêmes dont Moyse se servit. Les meilleures raisons qu'il en apporte, sont prises de la tradition des Juifs, de la figure des lettres qui

est signifiée par leur nom, & principalement du peu de vrai-semblance qu'il y a, qu'Esdras ait osé rejetter des caracteres sanctifiez par le doigt de Dieu, qui les avoit tracez sur les tables de la Loi, & que Moyse avoit laissez à son Peuple. Car pour ce qui est de quelques Médailles de Salomon, où l'inscription est en caracteres Hebreux; on sçait qu'elles sont supposées. Il faut peut-être faire le même jugement de celles qu'un Rabbi Moyse Abseeker dit avoir eûës entre les mains, dont l'empreinte faisoit voir un des Rois de Syrie avec son nom & l'année de son regne en Grec, & dont le revers étoit un faisceau de branches de palmier avec l'année de la *consolation de Sion* en Hebreu.

A propos de ces Medailles on fera deux reflexions. La premiere : les Medailles Juifves qui se trouvent maintenant en assez grand nombre dans les Cabinets, & qui portent pour legende *la sainte Jerusalem*, sont toutes en caracteres Samaritains : ce qui montre, qu'à Jerusalem, & parmi les Juifs il y avoit deux sortes

d'écriture ; l'une uniquement destinée aux Livres saints & à ce qui concernoit la Religion ; l'autre pour l'usage ordinaire & les affaires civiles ; & que c'est s'abuser de croire que celles qui marquent les années du Pontificat de Simon frere de Judas Macabée, ayent été frappées à Samarie.

La seconde: les Juifs furent extrémement scandalizez de ce qu'Herode eût fait placer un Aigle d'or sur la porte du Temple ; & les Romains eurent même cette condescendance pour eux, de faire envelopper les Aigles qui servoient comme de drapeaux dans leurs armées, quand il falloit faire des marches par la Judée. Ce fut bien pis quand Pilate eût fait porter secrettement de nuit des statuës de Tibere dans Jerusalem : les Juifs s'offrirent à mourir plûtôt que de souffrir une telle profanation contre leurs Loix. Cependant ces Juifs zelez laissoient sans scrupule courir parmi eux la monnoye frappée au coin de Tibere, comme il est manifeste par l'Evangile. Qu'elle est donc la raison

d'une conduite, qui ſemble ſe contredire ſoi-même ? C'eſt que les Romains juroient par les ſtatuës des Empereurs & par les Aigles de l'armée, & qu'il les révéroient : ce qui étoit leur rendre un culte de Religion. Il n'en étoit pas de même de la monnoye, qui ſeulement avoit cours dans l'uſage ordinaire & civil. Ce n'eſt pas donc un préjugé contre la Religion des Rois Agrippa I. & Agrippa II. petit-fils & arriere-petit fils d'Herode, de voir des medailles d'eux avec leurs têtes. De plus ces médailles étoient frappées à Céſarée ville Grecque : & de là elles étoient reçûës dans la Judée comme la monnoye Romaine.

Après cette digreſſion revenons au P. Scambati, qui dans le premier livre de ſes Archives, nous donne une ſuite éxacte & détaillée de tous les Livres attribuez à Dieu, aux Anges ſoit bons ſoit mauvais, à Adam, & aux Patriarches juſqu'à Heber. Là ſont mille folies des Rabbins & des Gnoſtiques, les Taliſmans & la Magie ; mais tout cela rapporté avec beaucoup de ſçavoir & de raiſon. On

remarquera que selon les Juifs, & entre autres selon Mayemonide, tous les miracles qui arrivent ne sont qu'une suite de l'ordre que Dieu à établi dans la Création du Monde : sentiment faux & dangereux ! Les Juifs prétendent avoir appris des Anges ces dix-huit benedictions, qui font une partie de leurs pieres de tous les jours. Ils prétendent qu'Adam est l'Auteur du Pseaume 91. ils veulent, que Dieu lui fit connoître tous les Docteurs de la Loi qui naîtroient de lui : ils disent, qu'il fût si étonné de la premiere nuit, qu'il crût qu'à cause de son peché le Monde retournoit dans le chaos ; mais qu'au retour du Soleil, de joye il immola un veau qui avoit eu des cornes avant que d'avoir des pieds. Les colomnes de Seth', dont parle Joseph, ne sont pas ici oubliées ; non plus que le Livre d'Enoch, dont George Syncelle rapporte un long fragment, & qui semble même avoir été cité par Saint Jude dans son Epître canonique. Sem, Cham, & Japhet eurent soin d'établir des Ecoles publiques, d'où sont sorties les

Sciences Hebraïques, Caldaïques & Grecques. Enfin le Oannés des Caldéens, le Thoyt des Egyptiens tiennent ici leur place, aussi bien que la Sibylle qui se dit une des brus de Noé. Un endroit plus important, est la ressemblance entre la langue Punique & l'Hebraïque.

Le second livre comprend tout ce qu'il y a de Livres sacrez ou non sacrez, de vrais ou de supposez, depuis Abraham jusqu'à Esdras. Les Juifs assurent que l'esprit de Prophétie a été accordé avec telle profusion à leur Nation, que le nombre de leurs Prophetes a égalé celui des hommes qui sortirent de l'Egypte en état de combattre, ou celui des lettres dont est composé le Pentateuque, c'est-à-dire, de six cens mille. Mais ils en comptent quarante huit principaux, & à la tête de tous ils mettent Abraham, à qui Dieu, disent-ils, avoit revelé tout ce qui devoit arriver à sa posterité, & tout le détail même de la Loi : ils prétendent que quelques Pseaumes sont de lui avec leurs prieres du matin ; comme celles de l'après midi sont d'Isaac, & celles du

soir sont de Jacob. Le Lecteur pourra voir dans le P. Scambati les choses curieuses, que les Rabbins racontent de ces trois Patriarches, & encore de plus belles de Moyse. Pour ce qui est des premieres Tables de la Loi, elles étoient précieuses même par leur matiere; puisqu'au rapport des Rabbins elles étoient de Saphir d'une piece & en quarré, chaque côté étant de six coudées: les lettres les perçoient de part en part; & cependant par un miracle, dans les lettres *Samech & Mem* qui sont fermées comme l'est nôtre O, le morceau de pierre du milieu se soutenoit de lui même.

Quelles merveilles ne disent point les Rabbins de David, de Salomon, & d'Elie, que quelquefois ils comparent à Moyse? Ils se sont même imaginé, qu'Elie étoit Phinée fils d'Eleazar & petit-fils d'Aaron; & ainsi ils lui donnent plus de quatre cens soixante ans, avant qu'il fût enlevé de la terre. Voici une celebre tradition parmi eux: L'âge du monde s'est écoulé en sept generations: car Mathusalem a vû Adam, Sem a vû

Mathusalem, Jacob a vû Sem, Amram a vû Jacob, Achias de Silo a vû Amram, Elie a vû Achias, & Elie vit encore. Selon cette tradition Elie n'est plus Phinée, & c'est Achias qui a vécu plus de cinq cens ans.

Enfin le Pere Scambati rapporte plusieurs circonstances de la naissance, de la vie, des actions, de la mort de chaque Prophete; la plûpart, il est vrai, tirées de traditions Rabbiniques, ou d'autres traditions qui ne valent gueres mieux, mais qui néanmoins se font lire avec plaisir.

Deux endroits meritent une attention particuliere. 1°. Quel fut le Livre de la Loi, qu'Helcias trouva dans le Temple, comme il est écrit au Livre 4e. des Rois ch. 22e. ? Le Pere Scambati a là-dessus une opinion singuliere: car il prétend que c'étoit un Livre different du Pentateuque & composé avant le Pentateuque, que Moyse avoit confié à la garde des Grands-Prêtres. 2°. Esdras a-t'il retabli les saintes Ecritures, qui s'étoient perduës, quand Nabuchodonosor ruina la Ville de Jerusalem, & emmena les Juifs en

captivité ? Nullement, répond le P. Scambati ; & il a raison : car les Ecritures s'étoient conservées, & ajoûte-t'il, les Juifs les étudioient avec soin à Babylone, où ils établirent des Ecoles qui dans la suite l'emportérent sur celles de Jerusalem & de la Judée, comme il paroît par l'avantage qu'a le Thalmud de Babylone sur celui de Jerusalem ; mais Esdras ramassa & confronta les exemplaires.

Le 3^e^. Livre de ces Archives comprend ce qu'il y a eu d'érudition parmi les Juifs depuis leur captivité. Alors ils se trouvérent divisez en Orientaux & Occidentaux ; ceux-là dans le pays de Babylone, ceux-ci dans la Judée ; & les uns & les autres formérent des Académies, qui furent frequentées par un nombre infini d'Etudians. En Orient furent celle de Neardea (qui n'est pas un nom de ville, mais qui signifie *fleuve de science*,) elle étoit apparemment à Babylone, & celles de Sura, & de Pondebite : En Occident celles de Jerusalem de Jafna, de Bitter, de Tiberiade, & d'Alexandrie, où il y avoit soixante-dix

chaires d'or ornées de pierreries & de perles pour les Maîtres.

De là le Pere Scambati vient à la Grande Synagogue établie à Jerusalem. Et puis faisant une excursion par la Grece, il prétend que toute la Science qui y a fleuri, étoit venuë des Juifs.

Touchant le Livre de l'Ecclesiastique, il reproche aux Juifs une étrange contradiction, d'en condamner la lecture & de le citer souvent avec honneur: il donne un sçavant recüeil de quantité d'endroits dans les écrits des Rabbins, où l'autorité de Jesus fils de Sirach est reconnuë; & il remarque qu'ils citent quelques sentences comme de lui, qui ne se trouvent pas dans l'Ecclesiastique.

Sur la Version des Septante, il se retranche à ce qu'en ont pensé les Rabbins: & ce qu'il en rapporte fait entendre qu'ils n'en sçavent pas plus que l'Histoire d'Aristée, sinon qu'ils y mêlent leurs fables & leur ignorance ordinaire. Par exemple, ils disent dans *Berescith Rabba* section 10^e^. que le Roi Ptolémée demanda

aux Anciens à Rome en combien de jours Dieu avoit créé le Monde. Mais dans le Traité Sopherim chap. 1er, il disent : „ Cinq Anciens traduisirent la Loi en Grec par ordre du „ Roi Ptolémée. Ce qui fait conjecturer au P. Scambati, qu'il y a eû deux Versions, la premiere par ces cinq Traducteurs, la seconde par les Septante, & il rapporte à celle-là, ce qu'ajoûte le même Traité Sopherim. „ Que le jour où la Loi fut tra„ duite en Grec, ne fut pas moins „ lugubre à Israël que celui, où le „ Veau d'or fut fondu ; parce qu'el„ le ne put être traduite comme elle „ le devoit. C'est encore à la même Version des cinq Interpretes qu'il rapporte ces mots du Traité Megilla. „ Que les tenebres couvrirent la „ terre pendant trois jours, quand „ le Roi Ptolémée fit traduire la Loi. Il y a sujet de douter, que cette conjecture puisse passer : elle est même contredite par le Traité Megilla, qui indique expressément les Septante Interpretes. Quant à ce qui est de l'étonnante difference de la Version Grecque à l'Original Hé-

breu ; les Rabbins aſſûrent, que les Interpretes s'y ſont laiſſez aller pour ménager l'eſprit du Roi qui les faiſoit travailler, & qui ſe ſeroit offenſé de quelques endroits de l'Ecriture, s'ils avoient été traduits fidellement. Mais ce qu'ils avancent à cette occaſion, comme preſque à toute autre, eſt ridicule. Au reſte le P. Scambati ſoutient fortement la verité de l'Hiſtoire d'Ariſtée.

Il paſſe à quelques Auteurs Juifs, dont il eſt fait mention dans les Livres des Maccabées & dans les Hiſtoriens. Il dit que le Livre de la Sageſſe a été premierement écrit en un Hebreu vulgaire tel qu'il ſe parloit à Jeruſalem & il en cite un fragment en cette langue tiré de Rabbi Moyſe fils de Nachman, dans la préface d'un Commentaire ſur le Pentateuque.

On finira en avertiſſant, que le Public doit ce ſçavant Ouvrage aux ſoins & à la generoſité de M. Gregorio Napolitain, recommendable par ſa grande capacité & par ſon amour pour les Lettres, mais beaucoup plus par ſa fidelité à ſon Roi Phillippe V.

Août 1708.

fidelité qui lui coûte la prison. Il n'a pas imité le fameux Pontanus, qui dans la revolution que causa à Naples Charles VIII. suivit la fortune aux dépens du respect & de la reconnoissance, qu'il auroit dû garder envers ceux qui avoient été ses Maîtres, & qui l'avoient comblé d'honneurs & de biens.

ARTICLE CXI.

TRAITÉ DU SECRET DE LA Confession, pour servir d'instruction aux Confesseurs, & pour rassurer les Pénitens. Par un Docteur de Sorbonne. A Paris chez Nicolas Simart Imprimeur & Libraire ordinaire de Monseigneur le Dauphin, Ruë St. Jacques, *in* 12. *pag.* 331.

MOnsieur Lochon connu déja par son exellent abregé de la Discipline Ecclesiastique, surpris avec raison, qu'il n'ait encore paru aucun traité qui expliquât en particulier & avec quelque étenduë, jusques où doit aller le secret de la Confession, s'est utilement appliqué à éclaircir cette importante matiere,

Il traite d'abord du secret en general : ensuite il prouve que les Loix naturelle, Divine, Ecclesiastique, concourent à établir le secret de la Confession ; que l'Eglise a toûjours jugé dignes des peines les plus rigoureuses, ceux qui manquent de l'observer. Le septiéme Concile de Cartage veut qu'on retranche de la Communion de l'Eglise, un Evêque qui puniroit un peché connu par la seule Confession. Saint Gregoire, dont le Decret est inseré dans le Corps du Droit, & le Concile general de Latran, font presque aussi severes contre ce crime. C'est donc sur une Tradition constante, qu'est fondée la rigueur inflexible de l'Eglise contre les Confesseurs qui manquent au secret. Cette faute n'est pas aussi rare qu'on se l'imagine. A la verité il n'arrive presque jamais qu'on le viole directement ; mais on sera convaincu que l'on y donne souvent atteinte, même sans le vouloir, si on lit avec reflexion ce que Mr. Lochon dit très-sagement, des differentes manieres de reveler indirectement la Confession. Il étend la Loi du secret

jusqu'aux Confessions sacrileges; jusqu'aux Confessions simulées : il veut que les complices découverts dans la Confession joüissent du même privilege que le Pénitent. Il condamne, sans balancer, les avis generaux & envelopez, s'ils ont le moindre rapport aux Confessions entenduës.

Quelques Réformateurs, dont le zele n'est pas selon la science, ont osé enseigner, ou du-moins pratiquer une doctrine, qui sous le faux pretexte d'établir la vertu, ruineroit absolument le secret de la Confession. Selon eux un Superieur peut se servir des lumieres de la Confession, pour l'avantage spirituel du Pénitent, pour l'éloigner sans éclat d'une occasion dangereuse, pour l'écarter du Ministere de l'Autel dont il est indigne, pour le priver d'une charge dont il abuse, pour ne pas lui confier un emploi funeste à son salut. Cette erreur facile à confondre n'arrête pas long-temps nôtre judicieux Auteur. Il lui oppose la décision de Clement huitiéme, & le Decret porté à l'Inquisition de Rome en 1682.

Les partisans des dénonciations lui donnent plus d'affaire. Ils s'appuyent d'une Bulle de Gregoire XV. qui ordonne aux Confesseurs d'obliger les Penitentes à dénoncer les infames Ministres du Sacrement, qui les auroient sollicitées dans le Tribunal. Mr. Lochon quoi qu'un peu trop aigri contre cetre Bulle, reconnoît de bonne foi, & prouve qu'elle n'est nullement contraire au secret de la Confession. Il prétend seulement qu'elle ne doit être d'aucun usage en France, où elle n'est pas reçuë, & où, dit-il, elle auroit de mauvais effets.

L'examen qu'il fait des raisons qu'alleguent ceux qui veulent qu'on oblige à dénoncer, & ceux qui soûtiennent, que les Confesseurs ne doivent jamais porter les Pénitens à aucune dénonciation, est l'endroit le plus travaillé & le plus curieux de son Livre. Il décide la question avec beaucoup de sagesse; & prenant le milieu entre les deux excès, il enseigne qu'il ne faut pas ordinairement obliger les personnes qui se confessent, à dénoncer les scelerats qu'elles connois-

sent, mais qu'il est des cas où l'on ne peut se dispenser de les y obliger. Les regles qu'il propose pour distinguer les occasions où la dénonciation est necessaire & commandée, de ceux où elle seroit indiscrette, sont contenuës dans une réponse de plusieurs Docteurs de Sorbonne consultez sur une matiere si delicate : il la rapporte toute entiere. Le sujet qu'il traite le menant naturellement à considerer les maux que traîne aprés soi la direction des femmes, il en découvre tous les écueils, & donne aux Confesseurs d'utiles leçons, mais difficiles à pratiquer, d'un parfait desinteressement, d'une égalité, d'une secheresse qui previenne la tendresse & la jalousie, d'un retranchement exact de toute conversation inutile. La ridicule mode d'avoir un Directeur qui ne confesse point, & un Confesseur qui ne dirige pas, lui paroit un desordre qu'on ne sçauroit trop tôt arrêter pour le bien de l'Eglise. Il est éloquent contre ce bizarre partage du même ministere. Il n'est pas moins indigné d'entendre dire que le Con-

feſſionnal vaut tant à certains Prê-
tres..

Son indignation eſt juſte, & nous ſouſcrivons ſans peine aux loüanges qu'il donne à des Curez, qui empêchent les Confeſſeurs de leurs Egliſes de rien recevoir. Il aſſure que des Payſans ont été long-tems ſans aller à confeſſe, parce que leur pauvreté les avoit mis hors d'état de payer le tribut ordinaire au Confeſſeur. Certains Confeſſeurs plus adroits, qui ne ferment les mains qu'au Confeſſional, & qui les ouvrent ailleurs, n'éviteront pas ſes reproches. Qu'ils reçoivent pour eux, ou pour leur Communauté, la faute eſt égale ſelon lui, parce que le ſcandale eſt égal. Un plus grand détail de ces inſtructions morales ne convient pas au deſſein de nos Memoires. Nous finiſſons donc en exhortant tous les Confeſſeurs à s'inſtruire des devoirs & des perils de leur emploi dans un Livre ſi ſolide & ſi moderé : quoiqu'il ne ſoit en vente que depuis trois mois, on travaille à une ſeconde édition.

ARTICLE CXII.

REFLEXIONS SUR LA *Rhetorique en quatre Lettres, où l'on répond aux objections du P. Lamy Benedictin.* A Paris chez la Veuve de Claude Thiboust &c. *in* 12.

VOici enfin la derniere piece, que Mr. Gibert met en batterie contre le P. Lamy. Après la défense generale de l'Eloquence dont nous avons déja parlé, il s'étoit engagé à combattre en particulier les idées de ce Pere contre les images sensibles & les passions. Mr. Gibert n'est pas homme à reculer quand il s'est une fois avancé. Il veut donc aujourd'hui terminer une bonne fois la querelle, afin qu'il n'en soit plus parlé : & d'abord il se borne dans sa troisiéme Reflexion, qui est la premiere de ce Volume à justifier les images. Il fait voir que c'est le langage familier de tous les hommes, que les Ecrivains sacrez & profanes l'employent presque par tout, sans que la metaphore, l'allegorie,

l'hyperbole, & les autres figures qui font ces agreables peintures ou images, ayent sur le cœur, au préjudice de la verité, aucun effet séduisant.

Mr. Gibert attaque le P. Lamy dans son fort. Il ne se contente pas de dire que les images contribuent à l'abondance du discours, à la noblesse, & à la beauté, à la clarté, à l'agrement, & à la vivacité tant des pensées, que des expressions. Il prétend que le plaisir que cause le discours orné de ces images, soit l'effet de la pure intelligence: au lieu que le P. Lamy soutient que ce plaisir enchanteur, vient uniquement de ce que le commun des hommes a un esprit de chair & de sang, un esprit enfoncé & enseveli dans la matiere. Non, dit Mr. Gilbert, ce plaisir est un operation de la faculté intelligible: l'ame sort pour ainsi dire d'elle même: elle se porte avec rapidité du sujet dont on parle, à l'image qu'on lui en presente, & de l'image elle revient au sujet. Dans ce vol rapide elle se sent, & reconnoit sans se gêner sa propre exellence, sa spiritualité: elle découvre le rapport des objets:

elle eſt charmée : elle s'écrie, le voilà, c'eſt lui-même. Le plaiſir vient donc de la verité renfermée dans l'image : & Saint Auguſtin a eû raiſon de dire, que l'Eloquence qui fournit les images, eſt une Eloquence trés-utile & très-ſalutaire.

Le Profeſſeur de Rhetorique ne ſe contente pas d'être devenu ici Philoſophe, il monte juſqu'à la Théologie, & fait voir que bien loin que le ſenſible ſoit contraire à la veriré, Dieu même qui pourroit faire agir d'autres reſſorts pour éclairer ſurnaturellement, ſe ſert de celui-ci. Il renvoye Saint Paul à l'inſtruction d'Ananie, & Corneille à Saint Pierre. Monſieur Gibert pouvoit citer encore plus à ſon ſujet, le vaſe plein d'animaux, de reptiles &c. que Dieu fit voir à Saint Pierre pour l'inſtruire lui même par une image ſenſible, de la vocation des Gentils en la perſonne de Corneille : & ſans doute que le Pere Lamy n'auroit garde d'imputer cette image à la groſſiereté de l'Apôtre, & à un eſprit de chair & de ſang &c. puiſque le St. Eſprit l'avoit déjà éclairé au jour de la Pentecôte.

Mais voici une accusation du Pere Lamy très-serieuse : les images, dit-il, fondent une espece d'idolatrie : leur sensibilité est pure sensualité : la rechercher c'est mollesse. Il faut avoüer, que le Pere Lamy pousse la mortification bien loin, jusques à l'abstinence des metaphores ! Il faut que la cupidité soit quelque chose de bien étrange, s'il est vrai qu'elle se nourrisse de pareilles viandes ! A cela que repond Mr. Gibert ? il montre que l'autorité de Saint Augustin & des autres Peres, qu'emprunte le Pere Benedictin contre la sensualité des images, ne regarde nullement la dispute presente. Il s'agit dans l'endroit de St. Augustin des phanthômes des Manichéens, que ce P. combat, ainsi que le remarquent les Benedictins dans leur édition. Les autres Peres ne songent à rien moins qu'à la Rhetorique, quand ils recommandent la penitence & l'abstinence. Mr. Gibert ajoute pour faire diversion, que la Physique du Pere Lamy n'est pas fort propre à détacher des sens, & à amortir la cupidité. Et il apporte à ce sujet le raison-

nement de ce Pere, pour toucher par exemple une femme idolâtre de sa beauté. Qu'est-ce que ce visage? c'est, dit le Pere Lamy, une surface inégale & raboteuse formée du tissu d'un infinité de petits trous, par lesquels s'évaporent les humeurs superfluës d'un corps qui se corrompt: ce n'est que du plâtre, que de la toile peinte &c. c'est une peau toute poreuse & criblée &c.

Mr. Gibert ne touche ceci qu'en passant, & en homme qui sent bien que ce n'est pas là ce qui peut faire tort aux images de l'Eloquence. Ses efforts vont donc à montrer qu'elles ne sont nullement contraires à la verité & à la science, & il prétend forcer son Adversaire à en convenir lui-même. Ce Pere, dit-il, ne veut pas qu'on dise, que les idées sensibles élevent à la connoissance des choses spirituelles; mais il consent qu'on dise qu'elles y font remonter, qu'elles excitent ou réveillent les idées purement intelligibles &c. Mr. Gibert croit trouver ici de la contradiction, ou avoir enfin bien avancé le gain de sa cause. Il fait plus.

Il prouve l'utilité des images en faveur de la verité, par l'autorité du Pere Lami qui les combat, & qui s'en sert pourtant en une infinité d'endroits ; comme par exemple lorsque dans son Livre des gemissemens de l'âme, il se compare à une giroüette, à une tortuë, à une araignée, à un limaçon &c. ou lors qu'il dit que son esprit est proprement la giroüette de son corps. Mr. Gibert entremêle tout ceci de choses plus serieuses. Il revient de tems en tems à l'Ecriture & aux Peres ; & en convenant avec le Pere Lami que les paraboles ou les comparaisons, qui sont des images, servent quelques-fois à enveloper la verité, il soutient aussi que souvent elles servent à la développer ; & réünissant ensemble toutes ces raisons, il en forme un argument d'autant plus fort, qu'il le trouve appuyé par l'exemple même du Pere Lami Adversaire irreconciliable des images.

Disons un mot des passions qui font le sujet de la quatriéme Lettre ou reflexion. Mr. Gibert y établit la solidité de ce principe, que le

nement de ce P... faux-fuyant; par exempl... les passions étant sa beauté. ... de tous les sages, c'est, dit ... elles mêmes, elles ne inégale ... que quand elles por- d'un ; ... quelque chose de viticux, ou que ... tent, à quelque chose d'hon- ne ... mais d'une maniere viticuse: r ... ment il sera défendu d'être sensible aux attraits de la vertu, & le Pathetique même de l'Ecriture sera repréhensible. Après ce prélude l'Apologiste de l'Eloquence montre, que comme il faut éclairer l'esprit, pour lui faire voir la verité, de même il faut remuer le cœur pour la lui faire aimer. Or ceci ne se fait que par la persuasion : & la persuasion est un sentiment exquis, qui emporte & entraîne par une douce violence, qui demande certainement quelque chose de plus que les lumieres de l'esprit.

Video meliora, proboque,
Deteriora sequor.

Mr. Gibert suit son Adversaire dans tous ses retranchemens, son

versaire l'accuse de ne parler de
ersuasion qu'en homme de Col-
ge, de donner sur cela des préceptes impossibles, & d'être enfin très-éloigné des veritables regles de l'Art. Mr. Gibert refute ces trois chefs d'accusations, du moins à l'égard des Colleges qui ont de bons Maîtres : & Paris en fournit plus d'un de cette nature, où presque tous les honnêtes gens, & les gens d'esprit du Royaume, continuant sur leur propre experience d'envoyer l'élite de la jeunesse, sont une preuve que le P. Lami va en tout ceci un peu au delà de la verité, soit pour avoir pris une fois son parti, soit plûtôt pour regarder les choses par differens biais, tel qu'est celui-ci : parceque la raison est la plus belle prérogative de l'homme, il voudroit absolument proscrire tout ce qui n'est pas pure raison, & croire même dangereux tout autre ressort ; parceque tout autre ressort dépendant des circonstances qui varient incessamment, il seroit à craindre que l'homme ne fût enfin dégradé, en perdant de vûë le point fixe de sa raison ;

qui doit être sa regle invariable dans les differens mouvemens de colere, d'indignation, d'amour, & de haine, & ainsi des autres, ausquels il ne faut que se prêter. N'est-ce point de l'examen de ce principe, que dépend le dénoüement de cette querelle, qui quoi qu'il en soit des Parties qui se sont peût-être un peu trop échaufées à la soutenir, fournit matiere à plus d'une scene agréable & utile.

ARTICLE CXIII.

SUITE DES OBSERVATIONS de Mr. Brisseau le fils, Medecin Major & Pensionaire de la Ville de Tournay, touchant la Cataracte. A Tournay chez A. du Puicht Imprimeur, *in* 18. *pag.* 30. 1708.

NOus avons donné l'extrait de la premiere partie de ces Observations dans les Memoires du mois de Decembre 1706. Il ne s'agit pas entre Mr. Brisseau & ses Adversaires d'une découverte plus curieuse qu'utile. Le sentiment du

Medecin de Tournay, s'il eſt vray, met la Cataracte au rang des maladies faciles à guerir : il ôte à l'operation neceſſaire pour la faire tomber ce qu'elle à de difficile & de myſterieux. Mais ſi ſes conjectures ſont fauſſes il expoſe les malades à perdre la vûë par l'operation qui devroit la rendre. Les Chirurgiens ont interêt que ſon opinion ſoit reçûë : la Cataracte deviendroit de leur reſſort. Les Oculiſtes ſont engagez par la même raiſon, à combatre une doctrine qui leur ôteroit beaucoup de pratiques. Les ſçavans Anatomiſtes exempts de tout interêt ſont donc les ſeuls Juges competans de cette diſpute. Mr. Briſſeau convient qu'un fameux Oculiſte de Paris (Mr. Laſnier) avoit eû la même penſée que lui il y a plus de trente ans, & que Mr. Antoine Maſtre-Jean, Auteur d'un *Traité des maladies de l'œil* fort eſtimé, qui paroît depuis un an, convient avec lui pour le fond du Syſtême : mais il ſoutient avec raiſon qu'on ne peut cependant lui ravir ſans injuſtice la gloire de l'invention, puiſque l'opinion de

Mr. Lasnier étoit restée dans une grande obscurité, comme à peine de quelques Curieux de Paris, & qu'il n'a pû s'instruire dans le Livre de Mr. Antoine imprimé après le sien. L'Addition qu'il y fait est destinée à rendre compte au Public, de plusieurs nouvelles experiences qui confirment sa découverte, *que la Cataracte qu'on a crû jusques ici une taye formée dans l'œil par l'amas de quelques humeurs percantes, n'est autre chose que le crystallin même durci & obscurci.*

On lui a principalement objecté, qu'il avoit pris des glaucomes pour des Cataractes dans les cadavres sur lesquels il a travaillé : il répond que les glaucomes sont rares, & qu'il n'est pas vrai-semblable que tous ceux sur les cadavres de qui il a travaillé, fussent attaquez de cette maladie, & qu'il n'eût jamais rencontré de veritable Cataracte. Il en a encore ouvert quatre depuis son premier Ecrit : les Malades avoient eu tous les accidens des veritables Cataractes : il n'a trouvé dans leurs yeux dissequez autre chose que le crystallin opaque & endurci. L'operation qu'il

fit l'an passé 1707. au mois d'Avril à Tournay merite toute l'attention des Curieux : nous allons la rapporter dans ses propres termes ; il s'est appliqué à en donner une description exacte.

Un Soldat du Regiment Royal d'Artillerie, de la Compagnie de Monsieur le Chevalier de Marée, nommé la Violette, natif de Mante, âgé de trente cinq ans, arriva à l'Hôpital de Tournay au mois d'Avril 1707. pour une grosse fluxion de poitrine dont il fut gueri par plusieurs saignées & autres remedes. Je m'apperçus qu'il avoit une Cataracte à l'œil gauche, laquelle par sa blancheur extraordinaire me paroissoit fort ancienne. L'ayant interrogé sur ce mal, il me dit qu'il le portoit depuis plus de 19 ans, & qu'ayant reçû un rude soufflet d'une Bateliere qu'il servoit, il lui étoit survenu une grosse inflammation à l'œil, ensuite de laquelle il en avoit perdu insensiblement la vûë.

Je lui proposai, que s'il le vouloit je tâcherois de le guerir : ce qu'il accepta fort volontiers. J'avois peu

avant ce tems-là fait un Cours public d'Anatomie, & ensuite une operation sur un cadavre en faveur de plusieurs Chirurgiens des Troupes qui étoient pour lors à Tournay: & je voulus leur donner la satisfaction de leur faire voir celle de la Cataracte sur le vivant. Ayant choisi pour cela un beau jour qui étoit le 11. May, plus de quarante Chirurgiens, parmi lesquels il y en avoit bien vingt Majors de Regimens, & plusieurs autres personnes curieuses, s'étant rendus à nôtre Hôpital vers les trois heures de l'après-midi; je fis placer le Malade sur un siége au milieu de la Cour; afin que tout le monde pût voir. Ayant bandé l'œil sain qui étoit le droit, je lui fis soutenir la tête par un Chirurgien. Alors lui ayant fait tourner la prunelle du côté du nez, j'assujettis tout le globe de l'œil & les paupieres que j'avois écartées avec le pouce & le doigt indice de la main gauche : puis tenant mon aiguille de la droite que j'appuyois sur la temple du Malade pour être plus ferme & plus sûr, je perçai d'un seul coup

l'œil à demi-travers de doigt du rebord exterieur de la cornée, tournant un peu l'aiguille entre mes doigts, pour que l'écartement des fibres des membranes se fit avec moins de violence, & causât moins de douleur.

Je voulus d'abord sonder de la pointe la Cataracte par le haut, pour connoître sa consistance, & ses adherances; & je m'apperçûs qu'elle étoit très-dure, & si fortement attachée dans sa circonference, que j'aurois bien de la peine à la faire tomber: car l'ayant saisie en diverses manieres, sans qu'elle branlât aucunement, & la prunelle prenant differentes figures à chaque mouvement que je faisois faire à mon aiguille, je craignis qu'une plus grande violence ne déchirât les fibres de l'iris: ce qui auroit été un mal pire & plus difforme que le premier.

Lors changeant de batterie, & retirant un peu l'aiguille, je la porte dans le centre de la cataracte, laquelle ne filoit point, comme d'autres que j'ai vû abbatre. Mais je fus

fort surpris d'entendre un petit bruit, à peu près semblable à celui que l'on feroit, si de la pointe d'une lancette on relevoit la premiere couche des fibres d'un parchemin sec; ce que le Chirurgien qui tenoit la tête du Patient entendit aussi.

Enfin comme je vis, que la Cataracte demeuroit toûjours immobile, je m'avisai de la pousser en arriere, & vers le fond de l'œil, ce qui me réüssit: car dans le moment, elle se sépara du ligament ciliaire, du côté du grand angle, & pour lors le Malade nous reconnut tous, distingua les fenêtres qui étoient éloignées, & auroit pû, à ce qu'il nous dit, compter les carreaux des vitres.

J'étois fort satisfait de ce commencement, & croyois venir aisément à bout du reste: mais je fus fort intrigué par deux accidens qui survinrent, & que je ne pouvois point prévoir. Le premier fut que tournant la Cataracte de droit à gauche, c'est à dire, du grand angle où elle étoit déja détachée vers le petit angle, elle se brisa en quatre piéces,

dont deux qui faisoient le tiers de la Cataracte, l'une plus grosse l'autre plus petite, & environ de la grosseur d'un grain de moutarde, poussées par le ressort de l'humeur vitrée, entrérent par l'ouverture de la prunelle dans la premiere chambre de l'humeur aqueuse.

J'abandonnai le gros de la Cataracte pour m'attacher à ces deux piéces ; & portant la pointe de mon aiguille au travers de la prunelle, je piquai la plus grosse, & la ramenai avec les autres : ce que je ne pus faire à la petite, qui flottoit dans l'humeur aqueuse.

Ensuite je m'attachai au gros de la Cataracte, qui restoit à peu près dans sa situation ordinaire, hormis qu'il étoit partagé en deux piéces, & tournant avec patience l'aiguille en tous sens, de haut en bas, de bas en haut, de droit à gauche, & de gauche à droit, pour achever de separer le reste des adherences, ces piéces commençoient à descendre & s'assembler vers le bas, lors qu'un nouvel accident vint m'embarrasser. Un vaisseau du ligament ciliaire

donna du sang, qui troubla dans le moment l'humeur aqueuse, & m'ôta la vûë de mon aiguille. Cependant je ne lâchai point prise, & par la connoissance de la structure & situation des parties, je faisois mes abbaissemens avec ménagement, & tins pendant un peu de tems la pointe de l'aiguille tout à fait abbaissée pour assujettir la Cataracte.

L'operation étant finie, je retirai mon aiguille de l'œil, & y fis appliquer dessus des compresses graduées, & trempées dans un collyre fait de blanc d'œuf battu en mousse, avec parties égales d'eau rose & de plantain.

On mit le Malade au lit, & je lui fis tirer le même soir douze onces de sang du bras droit, pour prévenir l'inflammation de cette partie, qui avoit souffert beaucoup de tiraillement pendant tout le tems de l'operation, laquelle avoit duré prés d'un quart d'heure ; quoi qu'il nous dit, qu'il n'avoit souffert tout ce tems-là qu'une douleur mediocre & supportable.

La nuit suivante il sentit dans tout

l'œil une grande chaleur, & une douleur, disoit-il, comme si on le lui arrachoit. C'est pourquoi le lendemain lui trouvant aussi de la fiévre, je lui ordonnai encore deux bonnes saignées, un lavement émollient, & le soir une émulsion hypnotique : ce qui calma toutes ses douleurs ; ensorte que jusqu'à sa guerison il n'en sentit que de fort legeres.

Sept jours après l'operation, malgré la défense que je lui avois faite d'ôter son bandage, il eut l'impatience de sçavoir s'il verroit bien de cet œil.

J'arrivai dans le moment à l'Hôpital pour faire ma visite des malades, & passant proche de lui il m'arrêta pour me dire qu'il voyoit très-bien, & me remercia : Mais je le grondai, & le fis rebander aussi-tôt, lui recommandant de ne plus faire une pareille faute.

Je n'examinai son œil que le douze de l'operation, & le trouvai en bonne disposition, excepté que la conjonctive étoit encore rouge & un peu échymosée. Lui fermant l'œil sain,

le milieu, qui doit être plus foible, qu'en plusieurs piéces.

3°. L'épaisseur de ces piéces, plus ou moins égale à leur largeur, comme je l'ai fort bien vû en les tournant sous l'aiguille, m'auroit convaincu, que ce n'étoit point une membrane, quand je n'en aurois point d'autres preuves.

4°. La figure irreguliere & inégale de ces piéces, semblable à celles d'une pierre qu'on briseroit d'un coup de marteau, prouve certainement, que c'étoit un corps dur & solide, qui n'a pû être autre que le crystallin. J'ai vû cette inégalité dans d'autres Cataractes, qu'on avoit écornées en les abbatant, & on la peut encore voir dans la petite piéce qui est restée au bas de la prunelle de ce Soldat.

5°. J'ai même fait voir aux Assistans que les deux piéces, qui s'étoient glissées au dedans de la prunelle, & qu'on distinguoit très-manifestement, avoient à un de leurs côtez la rondeur du globe, qu'elles formoient avant leur separation.

Outre ces remarques qui confir-

ment mon Syſtême, on peut tirer des circonſtances de cette operation, deux utilitez conſiderables. L'une que la maniere dont je m'y ſuis pris pour détacher les fortes adherences de cette vieille Cataracte, en la prenant par devant, & la pouſſant vers le fond de l'œil, de quoi je n'ai rien vû dans les traitez où l'on décrit cette operation, peut beaucoup ſervir à l'Operateur dans une pareille difficulté. L'autre qu'on peut réüſſir à abbatre les Cataractes les plus inveterées, du moins ſur des ſujets auſſi bons que ce Soldat: ce qu'on n'avoit oſé entreprendre juſqu'ici.

La ſolidité caſſante de cette Cataracte, en prouve l'ancienneté; & ſi l'on en doutoit, je pourrois ajouter au témoignage du Soldat, celui des Officiers de ſon Regiment, qui l'ont toûjours vû borgne depuis 15 ans qu'il y ſert.

Mr. Briſſeau explique nettement page 18. la difference de ſon opinion & du ſentiment de Mr. Antoine. Nous convenons Mr. Antoine & moi, dit-il, du fond du Syſtême: mais nous ſommes fort éloignez ſur pluſieurs choſes, dont je ne veux

toucher ici que deux, qui sont plus de mon sujet.

La premiere est, que Mr. Antoine prévenu du sentiment de Galien, & de ceux qui l'ont suivi, met le glaucoma ou Cataracte incurable, dans le dessechement du crystallin ; & que je le mets avec plus de vraisemblance, dans l'opacité de l'humeur vitrée. Car je ne vois point dans tout ce qu'il dit là-dessus de raison suffisante, pourquoi on ne pourroit point abbatre un crystallin desseché & endurci ; & par consequent rétablir la vûë dans ce prétendu glaucoma. Il dit que les adherences sont trop fortes : mais cela ne se sçauroit bien connoître que par l'évenement : & l'on peut toûjours selon moi, hazarder l'operation ; puisque j'ai réüssi pour mon coup d'essai à une Cataracte de vingt ans, où les adherences étoient des plus fortes, & le crystallin si desseché, qu'il se brisa en quatre piéces ; d'autant plus que cette operation n'est pas de soi perilleuse, & que Mr. Antoine a lui-même réüssi dans une Cataracte noire, qu'il croyoit dessé-

perée, & qu'on le força d'entreprendre, comme il le dit en la page 194.

C'est donc dans l'humeur vitrée, que consiste le vrai glaucoma ou Cataracte incurable; & non dans le crystallin, qu'on abbatra très-inutilement, quand la maladie est dans la vitrée. Or il est très-possible, que cette humeur se condense, & devienne opaque aussi bien que le crystallin, comme je l'ai trouvé dans un œil qui me fut envoyé de Dunkerque : cela arrive plus rarement.

Il est étonnant que Mr. Antoine ayant découvert, que le siége de la Cataracte étoit dans le corps du crystallin, qu'on l'abbatoit par l'aiguille dans l'operation, & qu'étant abbatu, l'humeur aqueuse & la vitrée suffisoient pour voir, n'ait pas conçû en même tems, que l'opacité de cette derniere humeur, à laquelle il est impossible de remedier, devoit être le veritable glaucoma, ou Cataracte incurable.

Cela l'auroit aisément tiré de plusieurs embarras, qui se remarquent dans ses divisions & dans ses explications. Il auroit même mieux dis-

tingué le glaucoma de la Cataracte, & donné de meilleurs signes pour les connoître.

On peut, selon mon opinion, rendre raison de plusieurs phenomenes de ces deux maladies. Si on demande par exemple pourquoi la Cataracte est beaucoup plus frequente & le glaucoma très-rare ? C'est parce que le crystallin est plus facile a s'endurcir & à devenir opaque que la vitrée. Pourquoi la Cataracte est-elle presque toujours blanche ? Parce que le crystallin en s'endurcissant est plus propre à prendre cette couleur, par une direction plus exacte de ses pores. Pourquoi les Cataractes vertes & noires, ou tirant sur ces couleurs, passent-elles pour moins curables ? Parce que ce sont plus souvent des glaucomes, & que l'humeur vitrée est plus capable de ces differentes couleurs, à raison du voisinage de l'humeur noire qui enduit l'uvée, & qui s'alterant & s'imbibant avec la vitrée, la peut colorer de toutes ces manieres, selon la differente alteration de ces humeurs. Enfin pourquoi les Cataractes lui-

ſantes ſont-elles plus ſuſpectes ? Parce que ce ſont auſſi des glaucomes, ou la vitrée étant opaque, le cryſtallin qui reſte diaphane, leur donne ce brillant.

Je crois ſuivant ce plan, qu'outre ces differentes couleurs, un des meilleurs ſignes pour diſtinguer le glaucoma, eſt qu'il doit paroître beaucoup plus enfoncé dans l'œil : mais il faudroit bien des experiences, qui ne ſont pas à la main, pour confirmer tout ce que j'avance ici.

On a beau tourner pour trouver la difference du vrai glaucoma, ou Cataracte de ſoi incurable, d'avec la Cataracte ordinaire ; je ne crois pas qu'on en puiſſe donner une explication plus plauſible & plus naturelle que celle-ci.

La ſeconde choſe que je ne ſçaurois paſſer à Mr. Antoine, & qui n'eſt pas moins importante, c'eſt qu'il ſuppoſe des appendices ou excroiſſances de la Cataracte, qu'il appelle accompagnemens, & qu'il dit ſe produire par la corroſion de la membrane du cryſtallin : ce qui donne lieu, dit-il, à quelques portions de ſa par-

tie exterieure & glaireuse de s'avancer hors d'œuvre, & de former ces accompagnemens.

Je ne nie pas que la membrane du crystallin ne puisse crever, & se corroder par quelque cause que ce soit; puisqu'on voit quelque fois des crystallins qui sont fort augmentez de leur volume, & ont une figure irreguliere : ce qui ne se peut concevoir sans supposer la destruction de leur membrane : mais ce cas est trés-rare, & de cinquante cataractes à peine en trouve-t'on une où cela se remarque.

Je ne crois pas même qu'on doive placer cette maladie au rang des cataractes. Ce n'en est pas une, ni selon le systeme des Anciens, ni selon le nôtre; & il n'y echoit point d'operation. C'est plûtôt un ulcere & une suppuration du crystallin, telle que je l'ai vûë à un nommé St. Laurent Soldat au Regiment des Gardes Françoises de la Compagnie de Mr. de la Faye. Ce Soldat âgé de 55. ans étant venu à l'Hôpital de Tournay au mois de Septembre 1707. pour une dissenterie, j'apperçus qu'il avoit perdu un oeil : ce qu'il me dit lui être arrivé

dés l'âge de cinq ans par un grain de petite verole.

J'examinai ſon œil, & remarquai que la prunelle étoit opaque, & traverſée de pluſieurs barres de differentes couleurs, étant beaucoup plus blanche en un endroit qu'en l'autre. Aprés pluſieurs rechûtes, que ſon mauvais regime lui avoit attirées, il mourut, & je ne manquai pas d'ouvrir ſon mauvais œil. je trouvai plus des deux tiers du diſque du cryſtallin conſommez. l'autre tiers qui étoit ſa partie ſuperieure, me parut fort ſolide, opaque, blanchâtre, & de la figure d'un croiſſant trois fois plus large dans ſon milieu que vers ſes cornes. Il ſortoit de la partie interne de cette portion du cryſtallin, pluſieurs filamens qui pendoient en forme de freluches, les unes plus groſſes & plus longues que les autres, avec une matiere puriforme & un peu gluante, qui en occupoit la plû-part des intervalles. J'admirai que cette matiere n'avoit point alteré l'humeur vitrée, ni ſa membrane, qui reſtoient dans leur diſpoſition naturelle : ce qu'on peut attribuer à ce qu'aprés l'inflam-

mation & ſuppuration de ce grain de petite verole, qui n'avoit attaqué que le cryſtallin, cette matiere étoit addoucie, & devenuë moins acre par le tems, & par le mélange d'un ſuc plus doux. Ce n'eſt que dans un pareil cas, ou bien dans des Cataractes auſquelles on a fait l'operation avant la mort, qu'on peut en les diſſequant rencontrer les freluches ou accompagnemens de Mr. Antoine.

Ce qui lui a impoſé, eſt qu'ayant ouvert deux yeux à Cataracte, auſquels il avoit fait l'operation avant la mort, il a trouvé quelques portions de la partie exterieure du cryſtallin, qu'il en avoit détachées en operant, & les a priſes pour des excroiſſances, ou accompagnemens ordinaires dans cette maladie.

Il ne marque point en avoir trouvé dans la premiere Cataracte qu'il a ouverte ; comme en effet je ſuis ſûr qu'il n'y en avoit point, parce que l'operation n'y avoit point été faite.

Dans la premiere que j'ai ouverte, & où j'avois fait l'operation avant que de l'ouvrir, j'ai bien trouvé quelques portions de la ſurface glai-

lu crystallin, que mon aiguille létachées du noyau: mais je les es pour ce qu'elles étoient, & n ai point fait mention dans premier Memoire; parceque it point vû le Livre de Mon-Antoine:, je ne pouvois pas ir, que cela fût de consequence. puis que j'ai vû & lû son Livre st fort curieux, & contient oup de bonnes choses, j'ai ou-rois Cataractes, sur lesquelles voit point operé: & ce sont les dernieres que j'ai rapportées vant à la page 16. oú j'ai trouvé n remarqué la membrane du llin entiere, lisse, & sans au-e ces accompagnemens.

e n'étois pas aussi persuadé que iis de la bonne foi de Monsieur ne, je croirois que ces accom-mens ne seroient qu'une inven-pour rendre l'operation plus rieuse, & en détourner les urgiens ordinaires, entre les desquels je prétends la remet-our l'honneur de la Chirurgie, ur le bien public.

ous avons lui & moi très-bien

prouvé, que la cataracte n'est point une membrane, comme on le croyoit, & que c'est le crystallin qu'on abbat dans l'operation. D'où il est aisé de concevoir, que cette operation n'est plus une affaire si mysterieuse & si difficile, & que tout Chirurgien qui sçaura bien la structure de l'œil, & qui aura la main bonne, peut hardiment l'entreprendre, & réüssir; puisque je l'ai entreprise moi-même pour la premiere fois avec succés, dans un cas que la plû-part des Oculistes auroient jugé impratiquable.

Mr. Brisseau en finissant invite les Chirurgiens, d'éclaircir la verité du nouveau Systéme par de frequentes dissections d'yeux malades, en travaillant comme il a fait sur des cadavres, & il leur communique la methode qui lui a réüssi dans ces dissections. Pour bien faire cette dissection & voir exactement la chose, il faut détacher l'œil de son orbite, le dépoüiller de la conjonctive & de ses muscles, & après l'avoir bien dégraissé, faire avec la pointe d'un scalpel ou d'une lancette, à une ligne ou deux de la cornée, une petite

ouverture à la ſclerotique, & avec un ciſeau fin la couper proprement dans toute ſa circonference. Alors enlevant la piece qui ſera faite en forme de calote, & où la cornée eſt attachée, vous conſidererez à loiſir la Cataracte ſans la toucher, la regardant à nud par deſſus, puis par les côtez au travers de la vitrée, qui eſt fort tranſparente : & pour la voir par deſſus, vous renverſerez toute l'humeur vitrée avec le cryſtallin dans la calotte que vous aviez enlevée : aprés quoi verſant ce qui eſt dans la calote ſur une table, vous ſeparerez la Cataracte ou cryſtallin de la vitrée, & examinerez ſa conſiſtence, & le plus, ou le moins de ſolidité de ſes parties.

On doit ſans doute beaucoup de loüanges au zele & à l'application du jeune Auteur. C'eſt par des hommes de ce caractere que les Sciences s'étendent, que les Arts ſe perfectionnent : mais la matiere eſt délicate, & je crois qu'en laiſſant un champ libre à la ſpeculation & à la diſpute, il faut ne rien changer encore dans la pratique, ou du moins ne tenter

l'operation selon la nouvelle methode que sur des Cataractes abandonnées par les Oculistes. Je dois ajouter que Mr. de Voolhouse m'a fait voir il y a quinze jours dans l'œil d'un Officier de sa Majesté Britannique, à qui on n'a jamais fait l'operation, trois petites Cataractes sensiblement distinguées. Plusieurs Membres de l'Academie Royale les avoient vûës le jour précedent chez le même M. de Voolhouse. Voilà une experience qui doit embarasser Mr. Brisseau & Mr. Antoine.

ARTICLE CXIV.

LETTRE DE Mr. MALLEMANT Chanoine de l'Eglise Royale Ste. Opportune, au Reverend Pere T........ de la Compagnie de JESUS.

MON Reverend Pere.

J'avoüe que dans mon Histoire de la Religion, j'ai traduit d'une maniere toute nouvelle ces paroles de JESUS-CHRIST, en Saint Luc chapitre 22. verset 51. *Sinite usque hûc.* La

traduction que j'en ai faite est si singuliere, qu'avant moi, personne que je sçache ne leur avoit jamais donné le sens que j'ai choisi. Le Censeur de cette traduction s'y opposa fortement: & parce que je la défendois sans la pouvoit appuyer d'aucune autorité que de celle de la raison, il alla jusqu'a me dire d'un air moqueur, que ma découverte avoit été attenduë quatorze cens ans. Je ne m'en offensai point. Il est homme d'esprit. Je mattendois bien, qu'après tout il se laisseroit persuader: en quoi il a été suivi de tous ceux que j'ai l'honneur de connoître.

Le sens que j'ai donné aux paroles de Jesus-Christ dont il s'agit, dépend de deux circonstances dans lesquelles elles furent dites; & pour les bien remarquer, il y faut apporter un peu plus d'attention, qu'on n'y en avoit fait jusqu'a present.

La premiere des deux circonstances qu'il faut ici soigneusement observer, c'est pour quel sujet Jesus-Christ dit ces paroles. La seconde, c'est à qui ces paroles furent addressées.

La premiere est sans difficulté. Tout le monde convient que ces paroles de Jesus - Christ, *Sinite usque huc*, furent dites à l'occasion de St. Pierre, sur ce que cet Apôtre trop ardent tira l'épée, ou quelque autre arme de cette nature, avec laquelle il coupa l'oreille à un des valets du Grand Prêtre.

La seconde n'a pas été assez examinée. Comme ces paroles furent certainement dites à l'occasion de St. Pierre, les esprits vifs sans autre reflexion, ont compté pour indubitable quelles sûrent addressées aux Apôtres. Nous avons un celebre Traducteur qui les a crûës addressées à saint Pierre même en particulier. Il l'a si bien crû, qu'il a voulu l'insinüer à tout le monde, en les mettant dans le Texte de cette sorte: *& un des Apôtres frappant un des serviteurs du Grand Prêtre, lui coupa l'oreille droite: mais Jesus dit à son Disciple: arrêtez vous, ne faites rien davantage.*

Cette traduction du Pere Amelot est visiblement vitieuse pour deux raisons. Premierement, parce que le Texte ne dit point que ces

paroles ayant été addreſſées à un Diſciple. Secondement, parce que le Texte marque expreſſément, qu'elles ne furent pas addreſſées préciſément a une ſeule perſonne, mais indéterminément à pluſieurs.

Il y a moins d'infidelité dans les Traducteurs qui ont laiſſé, comme le Texte, cette circonſtance en ſuſpens : mais tous tant qu'ils ſont, ils ont fait deux fautes. La premiere, c'eſt qu'ils ont ſuppoſé que ces paroles avoient été addreſſées aux Apôtres. La ſeconde c'eſt que pour rendre ces mêmes paroles convenables aux Apôtres, à qui ils ſuppoſoient qu'elles avoient été addreſſées, ils en ont fait une traduction, que ni le Texte Grec, ni le Texte Latin, ne ſçauroit ſouffrir literalement.

On lit dans le Grec : ἐᾶτε ἕως τούτου, & tout de même, mot pour mot, dans le Latin : *finite uſque hûc*, ce qui ne ſignifie certainement point par la force des mots, *tenez vous en là*; ni *ceſſez, c'eſt aſſez*. Il vrai qu'on peut donner au Grec ἐάω la force de *deſino* : mais le Traducteur Latin ne l'a pas pris en ce ſens là ; [illegible] ἕως τούτου

ne peut jamais signifier, *c'est assez.*

Examinons si ces paroles ont été addressées aux Apôtres : car si elles ne leur ont pas été addressées, c'est mal à propos que les Traducteurs en ont violenté le sens, pour faire une fausse application.

Si ces paroles ont été addressées aux Apôtres, il faut necessairement de deux choses l'une : il faut quand Jesus-Christ les a dites, ou qu'il fût encore pami ses Apôtres, ou qu'il leur ait crié ces mots de loin. Or ces deux choses sont également insoutenables. J. C. ne cria point ces mots de loin à ses Apôtres, & n'étant plus alors parmi eux, il ne les peut pas avoir dit de près. J. C. n'étoit plus alors parmi les Apôtres : je le prouve par trois faits incontestables.

Premierement, lorsque Judas donna le baiser à J.C. le Fils de Dieu s'étoit avancé, & separé des siens pour aller au devant de ses ennemis, *Sciens omnia quæ ventura erant super eum, processit & dixit eis : Quem quæritis?*

Secondement, aussi-tôt que J. C. eût reçû ce perfide baiser du traître Judas, il fût saisi par ses enne-

nis : *Osculatus est eum : at illi manus injecerunt in eum, & tenuerunt eum.*

Troisiémement J. C. ne dit les mots dont il s'agit, qu'après que St. Pierre eût frapé Malchus ; & St. Pierre ne frapa Malchus qu'après le baiser de Judas. J. C. n'étoit donc plus alors parmi ses Apôtres.

Quand J. C. auroit eu derriere lui ses onze Apôtres lorsque Judas le baisa, comme j'e n'en doute point, la multitude d'ennemis dont il fut aussi-tôt environné & accablé, les écarta de telle sorte, qu'il faut absolument que l'action de St. Pierre se soit passée assez loin de lui.

Il faut donc, ou que ces paroles de J. C. *Sinite usque huc*, n'ayent pas été addressées aux Apôtres, ou que J. C. les leur ait criées de loin : ce qui est encore insoutenable par deux raisons.

La premiere, c'est que les Prophetes & l'Evangile attribuent à J. C. un caractere tout different : *Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus.*

La seconde, c'est que si J. C. eût crié ces mots de loin à ses Apôtres,

il n'eût pas été à portée de toucher l'oreille de Malchus.

Les paroles dont il s'agit n'ont donc point du tout été addreſſées aux Apôtres, mais à ceux qui avoient jetté les mains, comme dit, St. Marc, ſur J. C. & qui s'étoient ſaiſis de lui. Or en prenant de cette ſorte les paroles dont il s'agit, il n'eſt pas difficile de leur donner un bon ſens. Il n'y a qu'à les traduire mot à mot de cette ſorte : *permettez*, *ou ſelon nôtre tour françois*, *avec vôtre permiſſion*, *juſqu'ici*. Dès qu'on eût ſaiſi J. C. St. Pierre le plus vif de tous les Apôtres, entreprit temerairement de repouſſer la violence par la force ; & J. C. voyant à quoi les ſiens étoient expoſez, pria ceux qui l'avoient ſaiſi, de lui permettre d'aller juſqu'où cela ſe paſſoit. Il y alla, & par ſa douceur, il appaiſa le tumulte qui s'y excitoit, & tira les ſiens de peril.

Vous voyez, Mon Reverend Pere, que ma traduction ne fait violence, ni au Texte, ni à l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa pour lors. Elle laiſſe chaque choſe en ſon naturel, & ſans affecter ici une fauſſe modeſtie,

Je vous avoüe que je ſuis bien aiſe d'être le premier à qui cela eſt venu dans l'eſprit. J'eſtime plus un vrai dénoüement de la moindre difficulté de l'Evangile, que la découverte de l'Amerique. Je ſuis &c.

ARTICLE CXV.

MEMOIRE TOUCHANT LE deſſein qu'on a d'introduire le Formulaire du Pape Alexandre VII. dans l'Egliſe des Pays-bas. Epiſtola occaſione Folii, cui titulus, Memoire &c. C'eſt-à-dire, *Lettre à l'occaſion d'une feüille volante, intitulée Memoire touchant le deſſein &c.... Second Memoire touchant l'introduction du Formulaire d'Alexandre VII. dans les Pays-bas, pour ſervir de réponſe à la refutation du premier.*

ON joint enſemble ces trois Ecrits, parce qu'ils ſont courts & qu'ils regardent la même matiere. Le premier Memoire n'eſt qu'une Feüille volante, imprimée ſans nom d'Auteur & ſans permiſſion, & datée du 12. Mars 1707. Quoique ſelon

[illegible] apparences il ait été imprimé dans les Pays-bas, d'où il nous a été envoyé, on voit bien néanmoins qu'il n'a pas été composé par un Flamand, mais par quelque François refugié en ces Provinces. Quoi qu'il en soit, voici le sujet de cet Ecrit, & un extrait de ce qu'il contient.

Les Evêques des Pays-bas ayant formé la resolution d'exiger avec [illegible] dans leurs Dioceses, la signature du Formulaire d'Alexandre VII. ceux qui ont interêt de s'opposer à cette signature font deux questions à ce sujet. Ils demandent [illegible] *selon les Loix reçues dans les Pays-bas, & selon l'usage immemorial, de répandre en secret, ou de publier solemnellement les Bulles ou des Decrets de Rome, avant que le Ministre de Sa Sainteté en ait demandé & obtenu la permission dans les formes ordinaires par le Placet de Sa Majesté.* Ils demandent en second lieu, *Si en considerant le Formulaire en lui même, les troubles infinis qu'il a causez dans la France depuis 50. ans, & les vexations inoüies,* ce sont leurs termes, *qu'on y a exercées à cette* [illegible] *Août* 1708.

ion, il est à propos de permettre qu'il
troduit en ces Provinces, & d'armer
utorité du Roi ceux qui ne le de-
ont, que pour exercer sur les cons-
s timorées une violence que l'Eglise
mais faite aux Fidelles en de pareil-
contres : ce qui leur causeroit des
s extrêmes.

Auteur du Memoire répond à
emiere Question, que les Rois
agne sont en possession dans
leurs Etats, & en particulier
ceux du Pays-bas, de faire exa-
r par leurs Ministres & par
Conseils, les Bulles, Decrets,
tres Rescrits de la Cour de Ro-
qui ont quelque rapport aux
es publiques, avant qu'on les
e publier, mettre en execution,
i faire aucun usage. La preuve
te possession est tirée 1°. D'un
de Philippe le Bon Duc de
gogne, daté du 3. Janvier 1447.
lequel ce Prince défend, *con-*
ment à la coûtume ancienne, d'ap-
ou d'executer aucunes Monitions
siastiques, ou Défenses ou autres
temens, pour quelque sujet que ce
sans les avoir portez aux Cours de
ût 1708.

Justice & aux Magistrats. 2°. D'un autre Edit de Philippe Archiduc d'Autriche, qui fit la même défense le 20. May 1497. sous peine de bannissement. 3°. D'un Edit de *Philippe* II. publié en 1574. où sont comprises toutes dépêches ou impetrations des Legats ou Nonces Apostoliques. 4°. De deux sentences du Conseil de Brabant renduës en 1701. contre Mr. l'Internonce. La possession ainsi prouvée, l'Auteur fait une violente invective contre Mr. l'Archevêque de Malines, qu'il accuse d'avoir voulu donner atteinte à cet ancien usage.

Pour répondre à la seconde Question, l'Auteur dit, que la signature du Formulaire *n'aboutit qu'à forcer tous les Ecclesiastiques, tous les Regens, tous les Maitres d'Ecole, & les Religieux même, à faire les sermens les plus sacrez & les imprecations les plus horribles contre eux mêmes, pour affirmer qu'ils croyent ce que la plûpart ne sont pas même capables de connoître. Il ajoute, qu'il est certain que la plûpart des Ecclesiastiques qui jurent qu'ils croyent, que le Livre de Jansenius contient des erreurs*

font sur cela de faux sermens, les uns par ignorance, les autres par foiblesse, beaucoup par politique & par complaisance, quelques-uns parce que tout leur est indifferent dans la Religion. Il fait ensuite une peinture fort odieuse de ce qui s'est passé en France, à l'occasion de la signature du Formulaire ; & de tout cela il conclut qu'il n'est pas à propos de l'introduire dans les Pays-bas.

Il finit en faisant au nom de tous ceux de son Parti une déclaration en ces termes : *Ils seront toûjours prêts, dit-il, à condamner tout de nouveau les cinq Propositions en elles mêmes, dans leur sens naturel & litteral, sans exception, sans restriction, sans explication quelconque, conformément au Bref du Pape Innocent XII. Et quant à l'attribution de ces Propositions & de leur sens, à l'illustrissime Evêque d'Ipres, & à la décision que les Papes en ont fait, ils s'engageront sans peine à garder un respectueux & perpetuel silence à cet égard...* Mais ce qu'on ne peut lire sans indignation, c'est que l'Auteur ait la hardiesse d'assurer, que les plus sages & les plus éclairez Evêques de

l'Eglise, les plus sçavans Théologiens, & les Papes mêmes, ont jugé que ces deux sortes de soumissions suffisent pour rendre aux Constitutions des Souverains Pontifes toute l'obéïssance qui leur est dûë. On ne comprend pas comment un Ecrivain peut pousser l'impudence, jusqu'à avancer des faits si notoirement faux.

La Lettre Latine qui sert de réponse à ce Memoire, a été imprimée avec un peu plus de regularité. Elle contient 76. pages, on ne l'a publiée qu'après en avoir obtenu la permission, & on y voit l'Approbation du Censeur ordinaire des Livres. L'Auteur y établit trois veritez, qui détruisent absolument tout ce qui est avancé dans le *Memoire*. Il y prouve. 1°. Que dans les Pays-bas les Constitutions Apostoliques qui regardent le Dogme & la pureté de la Foi, ont toute leur force, & obligent en conscience indépendamment de l'autorité du Prince. 2°. Que toutes les Constitutions Apostoliques, qui condamnent la mauvaise doctrine de Baïus & celle de Janse-

nius, & en particulier la Constitution d'Alexandre VII. touchant la souscription du Formulaire, ont été publiées & reçûës par les Evêques des Pays-bas & par l'Université de Louvain, à l'instance & par les Ordres du Roi Catholique. 3°. Que l'execution de ces Constitutions Apostoliques, est un moyen très-utile & absolument necessaire dans les Pays-bas, pour y conserver la pureté de la Foi.

Quant à ce qui regarde le premier Article, l'Auteur montre évidemment que le Faiseur de Memoire, ou n'a pas été instruit, ou a voulu tromper. Car l'Edit de Philippe le bon ne regarde que les Citations & les Mandemens des Evêques de Liége & de Cambray, touchant les contestations en matiere Beneficiale. L'Edit prétendu publié par Philippe II. Roi d'Espagne ne se trouve pas, dit l'Auteur; & de plus celui-ci & les autres ne pourroient s'entendre, que des Bulles & des Rescrits de Rome concernant les Benefices. Les plus habiles Jurisconsultes & Canonistes des Pays-

bas en conviennent ; & Van-Zype, Wamesius, Weyrus, Valdenni, & Christinæus le disent expressément. Mais ce qui est tout à fait décisif, c'est que le Roi d'Espagne par ses Lettres du 13. Juin 1659. & par d'autres du 12. Août 1660. a fait expressément déclarer au Consel Provincial de Flandre, qu'il falloit publier sans aucune difficulté toutes les Constitutions dogmatiques, *N'étant les Placets requis qu'en matiére beneficiale & litigieuse entre Parties.*

Le second article est prouvé par l'induction des Bulles dont il s'agit. Celles de Pie V. & de Gregoire XIII. contre Baïus avoient été faites à l'instance de Philippe II. Roi d'Espagne. Elles furent publiées dans l'Université de Louvain le 16. Novembre 1570. & tous les Licentiez, les Bacheliers, & les Etudians qui étoient présens, répondirent tous d'une voix : *Nous condamnons tous ces articles, nous recevons la Bulle avec respect, & nous promettons d'y obéïr.* La Bulle d'Urbain VIII. qui dès l'année 1646. avoit été publiée dans les Dioceses d'Anvers & de Namur,

le fut dans les autres Diocefes des Pays-bas en 1651. par un Ordre exprès de Philippe IV. La Conftitution d'Innocent X. par laquelle les cinq Propofitions de Janfenius font condamnées comme herétiques, a été publiée en 1653. Le même Philippe IV. ordonna auffi qu'on publiât & qu'on obfervât les Bulles d'Alexandre VII. auffi bien que les Brefs d'Innocent XII. Enfin la derniere Conftitution du Pape Clement XI. a été reçûë & publiée dans tous les Diocefes des Pays-bas. Comment Donc le Faifeur de Memoire ofe-t'il dire, que l'Archevêque de Malines donne atteinte aux anciens ufages des Pays-bas, lors qu'il entreprend d'y faire executer les Conftitutions qui y ont été reçûës & publiées?

Pour prouver le troifiéme Article l'Auteur fait voir, que l'ufage de faire foufcrire des formules de Foi, eft très-ancien dans l'Eglife, & qu'il ne fçauroit être que fort utile, fur tout au tems des Herefics naiffantes. Mais il montre qu'il eft fur tout neceffaire par rapport au Janfenifme; parce que les Sectateurs de

cette Herefie, ne voulant pas fe feparer exterieurement de l'Eglife, & dogmatizant en fecret, il n'y a pas de moyen plus efficace pour les difcerner d'avec les vrais Catholiques, que d'obliger indifferemment tout le monde à figner le Formulaire.

Le fecond Memoire qui contient 32 pages in quarto, n'eft qu'une réponfe à la refutation du premier. Cette refutation n'eft point la Lettre Latine dont on vient de parler. Mais un Ecrit François intitulé, *Refutation d'un Ouvrage de tenebres, &c.* que l'Auteur du Memoire attribuë à Mr. Deker Doyen de Malines, & dont on ne donne point ici l'extrait, parce qu'il ne nous eft pas tombé entre les mains.

A en juger par le ftyle, il femble que les deux Memoires ne font pas de même main: Quoi qu'il en foit, l'Auteur du fecond commence par fe plaindre des injures dont la Refutation qu'il combat eft remplie, fi nous l'en croyons. *Les injures, dit-il, font la derniere reffource de ceux qui n'ont rien de bon à dire. C'eft la Rhetorique de l'ignorance ou de la paffion.* Et

cela eſt très-vrai. Mais ſi l'Auteur en eſt perſuadé, quelle eſtime peut-il avoir pour la plûpart des Livres de ſon Parti, où les injures ſont ſi ordinaires, & dans leſquels on prouve géometriquement qu'il eſt neceſſaire d'en dire?

Le but de ce ſecond Memoire eſt de prouver, qu'il n'y a aucun inconvenient à ne point exiger dans les Pays-bas la ſignature du Formulaire, & qu'il y en auroit beaucoup à l'exiger. Comme ſi la difficulté que font certaines gens, à ſe ſoumettre aux ordres de l'Egliſe & à ceux du Prince en ſignant le Formulaire; n'étoit pas une preuve évidente de la neceſſité qu'il y a d'éxiger de ces mêmes perſonnes cette ſignature, qu'ils ne refuſent que parce que dans le fonds ils ne croyent pas les veritez décidées. L'Anonyme avoüe d'abord que le Formulaire a été introduit dans les Pays-bas, *tellement quellement*, de puis les Brefs du Pape Innocent XII. ou plûtôt depuis les Lettres écrites par le Roi d'Eſpagne, pour ordonner l'execution de ces Brefs. Mais il ſoutient qu'il n'y a pas

peut convaincre, *par des preu*
gitimes & certaines d'avoir enſeign
qu'une des cinq Propoſitions. A
lon lui il n'y a que ceux qui ſo
ja convaincus d'Hereſie, qu'o
ve regarder comme ſuſpects.

Enſuite ſe déclarant ouvert
contre la derniere Bulle du Pa
çûë de toute l'Egliſe, non ſeul
il refuſe de s'y ſoumettre, m
core, à l'entendre parler, on n
exiger de lui cette ſoumiſſio
bleſſer la Foi. Voici ſes parole
loir que pour être Catholique on c
terieurement de quelque croyance
ſoit, un fait dont il n'y a rien, &
y rien avoir dans l'Ecriture & a

suit que le Pape & tous les Evêques de l'Eglise *violent la Foi Catholique dans son fondement.* Surquoi l'Auteur trouvera bon qu'on lui demande, s'il y a aucun Théologien Catholique, qui ait jamais mis au nombre des Enfans de l'Eglise ceux qui croyent, que l'Eglise universelle representée par le Pape & les Evêques puissent violer *la Foi Catholique dans son fondement.*

L'Auteur continuë de s'emporter contre la derniere Constitution du Pape; & dit hardiment, que » tout » le fruit de cette Constitution, est » de rallumer dans le Sein de l'Egli» se une guerre intestine qui dure » depuis 50 ans, en mettant les plus » fidelles sujets du Roi (Catholi» que) dans la dure necessité, ou de » refuser aux Superieurs l'obéïssan» ce qu'ils exigent à l'égard du fait, » ou de desobéïr à Dieu même, en » violant la Loi qui défend le men» songe, le faux témoignage, & le » parjure, qu'ils sont persuadez qu'ils » commettroient en adherant à la » décision du fait par une croyance » interieure.

Ce qu'il y a de plus important dans le Memoire, c'est la dissertation qu'y fait l'Auteur pour sçavoir, *Si dans les Pays-bas un Decret de Rome purement dogmatique, est sujet à la Loi du Placet, ou si ce Placet n'est requis qu'en matiere Beneficiale & litigieuse entre Parties.* Cette question paroit decidée par le Roi Catholique Philippe IV. qui dans une de ses Lettres donnée à l'occasion d'un Decret du Pape Alexandre VII. déclare expressément, que *les Placets ne sont requis qu'en matiere Beneficiale & litigieuse entre Parties.* Mais l'Auteur prétend que le Roi a été surpris en cette occasion, & que les Placets sont aussi requis pour la publication des Bulles & Decrets purement dogmatiques. Ses preuves sont 1°. Que l'usage des Pays-bas convient ordinairement avec l'usage de la France. Or en France il n'est pas permis de publier ni d'executer ces sortes de Bulles sans Lettres patentes du Roi, registrées en la Cour de Parlement. 2°. Stokmans fait voir par l'usage perpetuel de ces Provinces, que Vanzype s'est trompé

 en

en cette occaſion, & que la Loi du Placet generale. 3°. Il produit un Edit de Philippe II. qui paroît autoriſer cette Loi generale. 4°. Enfin il ſoutient, que cet uſage eſt conforme à la raiſon.

Le Memoire finit par une longue invective contre le Doyen de Malines, après laquelle on a ajoûté le recüeil de quelques Pieces dont l'Auteur avoit parlé.

ARTICLE CXVI.

RELATION DE CE QUI S'EST paſſé dans l'Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du Mercredy 18. Avril 1708. par Mr. Blondel

LA perte de Mr. Dodart donna encore une fois matiere aux regrets de l'Academie. Mr. le Secretaire en fit un fort bel Eloge. Il ſeroit inutile d'en rapporter ici l'extrait après celui qu'on a déja vû du Diſcours que Mr. l'Abbé Bignon fit ſur ce ſujet de l'abondance du cœur dans la derniere Aſſemblée. D'ailleurs celui de Mr. de Fontenelle eſt déja

public, & le plaisir qu'on a eû à l'entendre suffit, pour y faire recourir tous ceux qui s'interessent à ce qui regarde les Sciences & les Sçavans.

Celui qui parla aprés Mr. le Secretaire fût Mr. Vieussens nouvellement reçu dans l'Academie. Il commença la lecture d'une Dissertation sur les principes du sang. On en donnera l'extrait quand il aura achevé la lecture de cette Dissertation.

On lût en suite des Observations & des Conjectures de Mr. Homberg touchant les causes des vents. Quoiqu'on sçache que le vent n'est autre chose qu'un air en mouvement, il est néanmoins difficile de découvrir les causes par lesquelles ce mouvement est produit; parce qu'outre que chaque sorte de vent peut avoir une cause particuliere, il y en a certains qui en ont de compliquées. Mr. Homberg posa pour principe. 1°. Que la chaleur dilate l'air, & que la flamme le chasse tout à fait de l'endroit où elle se trouve, tant qu'elle dure. 2°. Qu'un certain volume d'air pese plus ou moins selon qu'il est plus ou moins dilaté. Or cette dilata-

dans nos climats va du simple au
ole dans les saisons extremes.
i dans le plus grand froid de nos
rs, un même volume de l'air
ous environne, pese le double
e qu'il pese dans le plus grand
id de nos Etez.

près avoir établi ces principes,
Homberg partagea les vents en
classes. Dans la premiere il mit
dont les causes paroissoient évi-
es; dans la seconde ceux dont
uses sont plus cachées; & dans
miere ceux dont les causes sont
re inconnuës. Il y a des vents
la cause paroît évidente : tel
elui qui précede le lever du So-
k qui suit son coucher. Ce vent
bien sensible qu'entre les deux
piques, où l'air étant extreme-
: rarefié par les rayons du So-
est repoussé de toutes parts vers
droits de la terre, qui n'en sont
ncore éclairez. Et comme entre
eux Tropiques le Soleil se leve
peu ou point d'obliquité, la di-
ion de l'air par les rayons de cet
e se fait brusquement : ce qui
uit dans l'endroit de la Terre

nouvellement éclairé, un vent chaud qui s'échauffe de plus en plus, jusqu'à ce que l'air y soit autant rarefié qu'il le puisse être par la présence du Soleil.

Le contraire doit arriver au coucher de cet astre, qui disparoissant tout d'un coup n'entretient plus la rarefaction de l'air ; en sorte que pendant qu'elle cesse peu à peu, l'air froid & pesant des endroits voisins non éclairez par le Soleil, venant à fondre sur cet air chaud & rarefié, le dérange d'autant plus fortement, que le poids de l'un est plus considérable que le poids de l'autre.

Aussi les soirs commence-t'on à sentir un vent frais qui va toujours en augmentant, jusqu'à paroitre très-froid & insupportable aux habitans. Les Marins appellent ces vents des *Brides*, & ils les distinguent en vents de terre & vents de mer ; parce qu'ils soufflent tous les jours alternativement pendant l'espace d'environ douze Heures, les uns de la terre sur la mer, les autres de la mer sur la terre.

Parmi les vents dont les causes

ſont plus difficiles à découvrir, M. Homberg prit pour exemple les vents qu'on nomme *alizez*. Il en attribue la cauſe au mouvement journalier de la Terre ſur ſon axe. Ce mouvement en imprime un ſemblable aux eaux de l'Ocean, mais qui paroît en ſens contraire, à cauſe de la lenteur de leur revolution. Si la ſurface de la Terre étoit unie, & que les montagnes ne s'oppoſaſſent point au mouvement des eaux, il eſt conſtant qu'il devroit ſuivre exactement la ligne Equinoctiale. C'eſt ce qu'on remarque auſſi dans le grand eſpace de la Mer du Sud depuis les côtes occidentales de l'Amerique juſqu'aux Indes orientales, où le courant des eaux ſuit toûjours cette même ligne & ne s'en détourne que fort peu en certaines ſaiſons. Mais comme les hautes montagnes, & principalement celles dont les côtes orientales de l'Amerique ſont bordées d'un pole a l'autre, barrent preſque tout a fait le paſſage des eaux; il arrive qu'une bonne partie de ces eaux eſt obligée de revenir ſur ſes pas par un grand détour, en gliſſant

le long des côtes qu'elles rencontrent en chemin : & l'on a donné le nom de *Courans* aux differentes routes que cet obstacle leur fait prendre, pour faire le tour de la terre. Comme l'air est un liquide qui nage sur toute la surface du globe terrestre, cette partie de l'air qui est portée sur ces courans, en est continuellement entrainée, & devient par-là un vent qui est toûjours poussé d'un même côté. C'est ce qu'on appelle vents alizez.

Tous les courans & par consequent les vents qui les suivent, ne gardent pas toûjours la même route pendant toute l'année. Il y en a qui en changent selon les saisons : ce qu'on peut principalement attribuer à la differente position du Soleil dans l'écliptique. Aussi les courans qui portent à l'Est où à l'Oüest de quelque maniere que ce soit, sont-ils tous sujets à ce changement : au lieu qu'on n'en remarque presque point dans ceux qui portent au Nord ou au Sud, soit directement soit un peu de biais. On observe ce chanment dans les eaux qui tombent du

la Mer du Sud dans les Isles des Indes Orientales, & qui y produisent differens courans ; dont un des plus considerables passe pendant nôtre Eté dessous le Cap de Comorin dans la mer Persique, & s'étend du Nord au Sud jusques au Cap de bonne Esperance; parce que le Soleil étant pour lors dans les signes septentrionaux, pousse ses rayons du Nord au Sud. Pendant nôtre hiver au contraire, le Soleil parcourant les signes meridionaux, pousse les eaux de ces mêmes courants du Sud au Nord, & les fait remonter le long des côtes de l'Afrique vers les côtes de Malabar &c. Ainsi les vents qui suivent ces courans doivent pour lors souffler de l'Oüest vers l'Est sur ces côtes, & y porter la pluye ; parce qu'ils viennent continuellement de la mer sur la terre : & dans l'autre saison au contraire, les vents venant de l'Est à l'Oüest, qui à l'égard des côtes de Malabar sont des vents de terre, il n'y pleut jamais.

Pour les courans qui passent au dessous du Cap de bonne Esperance, comme ils trouvent en leur che-

min le grand obstacle des terres de l'Amerique, ils sont obligez de monter en partie le long des côtes septentrionales du Bresil, pour entrer dans le golfe du Mexique : d'où, ayant pris le tournant de la Floride, & suivi les côtes de la *Virginie* & de la nouvelle France, ils se confondent avec le courant qui descend de la Mer glaciale, & qui va du Nord au Sud vers les Tropiques.

Ce courant suit pendant toute l'année a peu près la même route ; étant trop fort pour être dérangé par les rayons du Soleil. Le vent qu'il produit ne change pas non plus, à moins qu'il n'arrive de fortes brises, qui produisent certains vents que les Marins appellent des *Tourbillons* ou des *Tornadas*.

Mr. Homberg confirma par plusieures experiences la pression de l'air qu'il attribue aux rayons du Soleil. La premire est la fonte de tous les corps & de l'or même par les rayons concentrez du Soleil. Cette fonte ne se peut faire que le Soleil ne presse assez fortement la matiere de la lumiere dans les pores du métal ; & en assez grande quantité

pour en écarter les parties, & se mêler entre elles.

Quand on a redressé un ressort de montre, & qu'on l'engage par un de ses bouts dans un bloc de bois, si l'on pousse par secousses réïterées contre le bout libre du ressort le foyer d'un miroir ardent, le ressort fera des vibrations aussi sensibles que si on l'avoit poussé avec un bâton. Voilà ce que font les rayons concentrez. Les rayons libres ne sont pas dépourvûs de cette proprieté. Mr. Homberg a remarqué dans un voyage en Hongrie, aussi bien que ceux qui en ont laissé par écrit des observations curieuses, qu'en beaucoup d'endroits du Danube depuis Bude jusqu'a Belgrade, les moulins qui sont sur ce fleuve, cessent de travailler depuis le lever du Soleil jusqu'a midi qu'ils recommencent d'aller, & continuent jusqu'au lendemain matin; & cela regulierement tous les jours de l'année. Quand on examine de prés ce phenomene, on observe que la riviere depuis Bude jusqu'à Belgrade coule fort lentement de l'Occident à l'Or

rient ; qu'ainsi le Soleil depuis son lever jusques à midi doit pousser ses rayons sur la surface de cette riviere, & la presser d'un sens contraire au mouvement de ses eaux ; ce qui est capable d'en arrêter le cours, qui est trés-foible en cet endroit. Quand au contraire le Soleil a passé le meridien, comme ses rayons pressent de l'Occident à l'Orient selon le cours de la riviere, non seulement ils ne s'y opposent plus, mais même ils l'accelerent, & remettent par consequent les moulins en état de travailler.

Aprés des observations si curieuses Mr. Homberg passa à la derniere classe des vents, qui est de ceux dont les causes sont fort inconnuës. Tels sont entre autres les vents qui regnent toûjours en Europe, & particulierement dans nos climats qui sont à peu prés également distans du Cercle polaire & du Tropique. Ces vents changent continuellement, soufflant indifferemment de tous les points de l'Horizon sans garder aucune regle connuë. Il y a bien de l'apparence qu'ils ne sont pas pro-

duits par une ſeule cauſe. Mr. Homberg en propoſa une qui peut concourir avec les autres, & qui paroît fort probable. Il fit voir il y a quelques années à l'Academie qu'en joignant bruſquement un eſprit acide, tel que l'eſprit du nitre, avec une huile étherée, comme l'huile de gerofle, il en reſulte une flamme qui eſt enlevée dans le moment par l'air peſant qui l'environne; ce qui ôte le moyen de l'examiner d'avantage: mais ſi on verſe goutte à goutte l'eſprit de nitre dans cette huile, l'effervescence ſe fait peu à peu, ſans que le mélange s'enflamme, & il en reſulte une reſine, qui étant diſtillée rend un eſprit acide & une huile étherée capable de s'enflammer, ou de reproduire une reſine comme auparavant.

De-là Mr. Homberg conjecture que les exhalaiſons ſulphureuſes ou huileuſes, & les ſalines ou acides, qui s'élevent en tout tems de la Terre, & qui nagent ſeparément dans l'air, venant à ſe joindre en aſſez grande quantité, s'enflamment de la même maniere que dans l'expe-

rience qu'on vient de rapporter ; ce qui forme ce que nous appellons des éclairs. Comme ces matieres après avoir été enflammées, ne font que se séparer, elles peuvent se réünir de nouveau une infinité de fois, & produire de nouveaux éclairs, jusqu'à ce que les exhalaisons aqueuses qui nagent aussi dans l'air, s'étant rapprochées par les secousses des éclairs, forment la pluye, qui mene sur la Terre toutes les autres exhalaisons ; & fait cesser le tonnerre & les éclairs. Voilà ce qui arrive quand les exhalaisons sulphureuses & acides se trouvent dans l'air pêle mêle avec les exhalaisons aqueuses : mais quand elles se trouvent au dessus, il se fait des éclairs fort frequens sans pluye & sans tonnerre ; parceque les vapeurs aqueuses n'en sont point ébranlées, & que le bruit de la percussion de l'air ne parvient pas jusques à nous à cause de la trop grande distance. Or selon les principes de Mr. Homberg ces éclairs étant de grandes flammes doivent chasser l'air d'alentour, le mettre dans un grand mouvement, & par consequent pro-

duire des vents, qui ne sont autre chose qu'un air mis en mouvement. Quand ces éclairs durent pendant quelque tems d'un même côté, elles peuvent donner au vent une détermination suivie & durable:& comme il se fait des éclairs indifferemment par tout, ils produisent des vents qui viennent indifferemment de tous côtez, & qui changent continuellement. Les éclairs étant produits en bien plus grande quantité vers les Tropiques qui sont au Sud par rapport à nous, font que la plûpart des vents nous viennent plus ordinairement du côté du Sud. Ceux qui nous viennent du Nord sont produits par la pesanteur de l'air froid, qui vient à tomber sur l'air qui avoit été rarefié par les éclairs. On observe que nos vents, qui sont tous variables, viennent toûjours par secousses: d'où l'on peut conjecturer, que ces secousses sont produites par les éclairs qui se suivent de près les uns les autres.

Voilà quelles furent les conjectures de Mr. Homberg dans une matiere si obscure & si compliquée. Et

les satisfirent tellement l'Assemblée, que Monsieur l'Abbé de Louvois qui étoit le Président dit, que si Eole avoit autre fois été reveré, comme le Roi des vents, à cause de quelque connoissance qu'il en avoit, M. Homberg eût merité cet honneur à bien plus juste titre parmi les Anciens.

Mr. Bomie qui a été reçu depuis peu dans la Classe des Astronomes, lût une Dissertation sur le mouvement des Planetes consideré dans chacune de leurs orbites en particulier, avec la comparaison de ces mouvemens entre eux : d'où il conclut la détermination de leurs revolutions entieres & la figure de leurs orbites.

Il commença par donner la préférance au Systême de Copernic, à cause de sa simplicité. Mais comme Kepler a beaucoup perfectionné ce Systême en bannissant de la théorie des Planetes l'embarras des cercles pour y substituer des ellipses. Mr. Bomie embrassa cette derniere hypothese comme la plus parfaite, & il montra qu'elle s'accordoit bien

reusement avec le raisonnement & les observations ; & qu'elle sauvoit cette complication de mouvemens que l'Astronomie circulaire entraîne necessairement après elle.

Dans cette hypothese on suppose le Soleil au centre de nôtre tourbillon, qui devient par consequent un foyer commun à toutes les orbites que décrivent les Planetes. Cela posé M. Bomie examina 1°. Les mouvemens de chaque Planete en particulier dans son orbite, pour en déterminer les vitesses dans tous les points de la ligne qu'elle décrit. 2°. Il compara ces mouvemens entre eux. 3°. Supposant la force qui oblige ces corps à décrire leurs orbites comme connuës, il détermina le tems de leurs revolutions & la figure de leurs orbites. 4°. Il donna quelques reflexions sur les hypotheses de differens Auteurs touchant le Systême elliptique.

Mr. Bomie démontra, que dans l'hypothese des ellipses, en supposant que le Soleil est dans un des foyers, & que la force qui contraint

la Planete à tourner dans ces orbites, soit constamment déterminée vers le Soleil, les Secteurs quelconques d'écrits par les directions, seront toûjours proportionnels au tems. Or il est démontré que la force d'un corps qui parcourt une ellipse, & qui tend au foyer de cette ellipse, est en raison reciproque des quarrez des distances de ce foyer. De-là on conclut le tems des revolutions entieres des Planetes conformément aux observations. Ainsi cette loi est conforme à la Physique du mouvement des Planetes. Mais en ce cas les Secteurs décrits au tour du Soleil sont proportionnels au tems. Donc toutes les hypotheses qui placent le Soleil dans un foyer de l'ellipse, en supposant le mouvement uniforme sur l'autre, ne sont pas recevables suivant cette mecanique. Telles sont l'hypothese de Sethus, Wardus, & du Comte de Pagan. M. Bomie établit ensuite d'autres Théorêmes, d'où il vint à ce Problême d'Astronomie: La distance de l'aphelie au perihelie étant donnée, & le rapport de ces

vitesses dans ces deux points ; trouver le centre ou le foyer dans lequel doit être le Soleil. Pour résoudre ce Problême ; il considere le grand axe de l'orbite comme un levier donné, & chargé de deux poids qui sont en même raison que les vitesses de la Planete. De-là il passa à ce Problême general : Le rapport des vitesses d'une Planete étant donné en trois points quelconques de l'orbite ; trouver le lieu du Soleil, ou de la force tendante au centre. La resolution de ce Problême Astronomique, est la même que celle de ce Problême de mecanique: Le Rapport de trois puissances étant donné avec leurs directions ; trouver le point où elles sont en équilibre. Par ce moyen le centre de force étant trouvé, & la vitesse étant donnée dans un point quelconque de la courbe, il est aisé de déterminer cette même vitesse dans tous les autres points. C'est ce que démontra M. Bomie. Ensuite il compara les mouvemens des Planetes entre eux, & fit voir que les Planetes se meuvent dans des ellipses ordinaires,

dont la moitié du grand axe est égale à la ligne menée du foyer de l'ellipse où est le Soleil, à l'extremité de leur petit axe. Car il montra que dans l'ellipse simple la force tendante au centre determinée comme il l'avoit fait, donne exactement les tems periodiques. D'où il conclut, que l'ellipse simple est la courbe qui paroît le mieux s'accorder, & avec les observations, & avec la Physique de la Théorie des Planetes.

Ce Discours termina la Séance. Monsieur l'Abbé de Louvois en fit un précis, qui mit encore plus dans son jour une matiere si sublime ; & il donna à l'Auteur les loüanges qu'il méritoit.

ARTICLE CXVII.

LAMBERTI BOS OBSERVATIONES Miſcellaneæ &c. Horatii Vitringa Animadverſionum ſpecimen &c. C'eſt à dire. *Obſervations mêlées de Lambert Bos, ſur quelques endroits du nouveau Teſtament, & des Auteurs Grecs; avec un eſſai de Remarques d'Horace Vitringa ſur la Philologie ſacrée de Vorſtius.* A Franequere Chez François Halman.1707.*in* 8°.*pages* 251.

IL faut parler ſéparément de ces deux Ouvrages, qui n'ont rien de commun, que d'être reliez en un même volume.

Obſervations mêlées.

Chaque Science & chaque Art à ſes ſubtilitez & ſes recherches, qui font le plaiſir & le merite de ceux qui les cultivent; tandis qu'elles paroiſſent aux autres, des inutilitez & des minucies. Ainſi la Géométrie eſt maintenant occupée de

lignes courbes, à y conduire des tangentes, à considerer leurs dévelopées, à mesurer les forces centrifuges & centripetes par rapport au mouvement qui se feroit sur ces courbes. La Grammaire de son côté cherche dans les Auteurs anciens, la propre signification & les divers usages des mots; fait des corrections à un texte; releve les méprises d'un Traducteur. C'est à quoi se rapportent ces Observations de Mr. Bos Professeur de la langue Grecque à Francker: & elles tiendront bien leur place dans le gros Recüeil intitulé, *Fax artium*; si un jour il s'en fait une nouvelle édition. On en choisira quelques unes, qui serviront à donner quelque idée de tout l'Ouvrage.

On commencera par la premiere, qui est sur ces paroles de Saint Paul dans la premiere Epître aux Corinthiens, ch. I. v. 30. Ἐξ αὐτοῦ δὲ ὑμεῖς ἐστὲ ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, ὃς ἐγενήθη ἡμῖν σοφία ἀπὸ Θεοῦ δικαιοσύνη τε καὶ ἁγιασμὸς καὶ ἀπολύτρωσις; que le P. Bouhours a ainsi traduites: » C'est par lui que vous » êtes ce que vous êtes en JESUS-

-IRIST, qui a été établi de Dieu,
ître sagesse, nôtre justice, nôtre
inteté,& nôtre redemption. Tous
:nterpretes disent de même, que
is-CHRIST est nôtre sagesse, nô-
ustice, nôtre sainteté, nôtre re-
ıption ; en tant qu'il est l'Auteur
out ces biens en nous. Mais Mr.
dérange toute la phrase de Saint
l, de cette maniere. *C'est de lui*,
Dieu le Pere, *que vous êtes deve-*
& justice, & sanctification, & re-
ption ; c'est à dire, que vous avez
ustifiez, sanctifiez & rachetez *par*
. qui a été établi de Dieu nôtre
sse. Ce premier échantillon ne
pas beaucoup attendre de ces
servations pour l'intelligence de
riture ; non plus que cet autre
109. sur les premiers mots de
ître aux Hebreux : **Πολυμερῶς καὶ**
τρόπῳ ; traduits en Latin, *Mul-*
iam multisque modis ; & en Fran-
par le P. Bouhours, *En diver-*
rencontres & en diverses manieres.
Mr. Bos trouve un ingenieux
port à la Musique, à cause que
time de Tyr s'est servi des mê-
mots en parlant des consonan-
& de l'harmonie.

Voici quelque chose de mieux sur la seconde Epître à Timothée ch. 2. v. 15. Σπούδασον σεαυτὸν δόκιμον παραστῆσαι τῷ Θεῷ ἐργάτην ἀνεπαίσχυντον, ὀρθοτομοῦντα τὸν λόγον τῆς ἀληθείας ; en François de la traduction du P. Bouhours, » Ayez grand soin de vous » rendre agreable aux yeux de Dieu, » d'être un Ouvrier sans reproche, » qui manie bien la parole de la ve» rité. Il est évident que ces mots ἐργάτην & ὀρθοτομοῦντα portent une expression figurée & metaphorique. Mais d'où est prise la Metaphore ? Mr. Bos répond fort bien, qu'elle est prise des Laboureurs : comme si l'Apôtre avertissoit Timothée d'être un Laboureur appliqué, & qui mene droit sa Charruë. Car non seulement les Auteurs Grecs appliquent particulierement au labourage & au Laboureur, les termes ἔργον & ἐργάτης ; mais JESUS-CHRIST dans l'Evangile en prend souvent des exemples.

Venons à quelques observations sur les Auteurs profanes. Monsieur Bos revient souvent à la Traduction d'Herodote, faite premierement

par Valla, & puis retouchée à la hâte par Henri Etienne. Mr. Bos ne pouvoit mieux faire : car dans l'envie de reprendre & de corriger, c'est là qu'il faut s'addresser ; cette Traduction, comme chacun le sçait, étant pleine de fautes. On n'en remarquera qu'une au liv. premier ch. 54. où Valla parle ainsi de Crésus : *Ac rursus mitteret Delphos ad Pythiam dona, in singulos viros quos illic multos esse audiebat, binos auri stateres.* Il y a dans le Grec selon la juste ponctuation. Πέμψας αὖθις εἰς Πυθὼ, Δελφοὺς δωρέεται, πυθόμενος αὐτῶν τὸ πλῆθος, κατ' ἄνδρα, δύο στατῆρσι ἕκαστον χρυσοῦ. C'est à dire, que Crésus renvoya à Pytho, avec des presens de sa part pour les Delphiens, dont ils s'étoit enquis du nombre : & il ordonna de distribuer à chacun deux staters ou huit dragmes d'or, qui font environ 57 ou 58 francs de nôtre monnoye. Ce qui a trompé Valla, c'est qu'il n'a pas pensé que la Ville de Delphes se nommoit aussi Pytho. Il faut consulter là-dessus l'ancien Geographe Estienne sur les mots Δελφοὶ & Πυθὼ, avec les notes d'Holstenius : où de

plus on verra que Mr. Vandale n'a pas raiſon, de ſe donner pour l'Inventeur de ſon Syſtême touchant la fourberie des Oracles.

La Traduction de Lucien fournit auſſi de la matiere aux obſervations critiques de Mr. Bos. Lucien* raille un impertinent Hiſtorien, qui avoit avancé, non ſur le rapport d'autrui, mais ſur celui de ſes yeux, que les Parthes portoient de grands dragons vivans, au lieu d'êtendarts dans les armées. Ὥστε τοὺς δράκοντας ἔφη τῶν παρθαίων· σημεῖον δὲ πλήθους τοῦτο αὐτοῖς. χίλιοι γὰρ, οἶμαι, ὁ δράκων ἄγει. ζῶντας δράκοντας παμμεγέθεις εἶναι γεννωμένους ἐν τῇ Περσίδι. Le Traducteur a mis, que les dragons ſont chez les Parthes, le ſymbole de la multitude, à cauſe de la fecondité de cet animal, & que d'un ſeul il en naît mille. Il falloit regarder ces mots, σημεῖον δὲ πλήθους τοῦτο αὐτοῖς, χίλιοι γὰρ οἶμαι, ὁ δράκων ἄγει, comme une parentheſe de Lucien; & traduire ainſi: Comme les Parthes ont des dragons pour êtendarts & pour ſignes de ralliment, & que mille homme, com-

* *De la maniere d'écrire l'Hiſtoire.*

me je le pense, marchent sous un dragon. Cet Historien dit que ce sont des dragons vivans & fort grands, qui naissent dans cette partie de la Perse qui est au dessus & proche de l'Iberie. Les Parthes, ajoûte-t'il, les attachent à des piques fort hautes pour donner de la terreur, & dans le combat ils les lâchent sur les ennemis.

Encore un éxemple de Lucien *, où Mr. Bos ne craint pas d'accuser Erasme d'ignorance dans la traduction de ces mots, οὐκ ἀσφαλὲς, ἀπράγμονα ὄντα, συνεστιᾶσθαι φιλοσόφοις. *Non esse tutum, cui non sit opus, cum ejusmodi Philosophis agitare convivium.* » Il n'est » pas sûr, à qui n'y a que faire, de se » mêler dans les festins des Philoso» phes. Le veritable sens porte, qu'il n'est pas sûr, quand on n'aime pas les disputes & les querelles, de se mêler dans les festins des Philosophes, qui sont une nation contentieuse.

Si Mr. Bos a été heureux dans les éxemples qu'on vient de citer & dans plusieurs autres ; on ne sçait

* *Le banquet des Philosophes.*

s'il l'est autant dans ce qu'il dit sur ce vers d'Hesiode : πλούτῳ δ' ἀρετὴ καὶ κῦδος ὀπηδεῖ. *La vertu & la gloire sont la suite des richesses.* Il prétend qu'en cet endroit ἀρετὴ ne signifie pas la vertu, mais la puissance. Mais pourquoi ne signifieroit-il pas la vertu ? un homme riche n'est-il pas un honnête homme, *sitque Catone prior* ? Et ne peut-il pas dire :

J'ai cent mille vertus en Loüis bien comptez ?

D'autres Ouvrages de Mr. Bos, mais qu'on n'a pas eûs entre les mains, ont précedé celui ci : *Exercitationes Philologicæ en* 1700. *Mysterii ellipseos Græcæ expositi specimen* en 1702. Dans le premier il tire des Auteurs Grecs, *l'explication de quelques endroits du nouveau Testament* : dans le second il explique les expressions abregées de divers Auteurs Grecs. Cette sorte de travail est une preuve de sa capacité dans la langue Grecque, & de son application à la lecture.

Essai de Remarques.

L'Auteur de ces Remarques, fils d'un Professeur de Théologie dans l'Université de Franequere, est mort jeune, & ne laisse pas de faire paroître de l'érudition dans ce petit Ouvrage, où il s'agit de sçavoir, si en effet il y a autant d'Hebraïsmes dans les Livres du nouveau Testament, que Vorstius se l'étoit imaginé.

Quelques exemples feront connoître le dessein & la methode du jeune Critique.

1°. Ξηρὰ, *Arida* pour signifier la Terre, a paru un Hebraïsme à Vorstius. Cependant le même mot avec la même signification se trouve dans Athenée l. 3. ch. 23. l. 8. ch. 2. & l. 13. Dans Aristote, *l. de Mundo* ch. 3. & l. 9. *de animalibus* ch. 37. Dans Elien, l. 2. ch. 27.

2°. Vorstius a pris pour un Hebraïsme, ξύλον, *lignum*, pour signifier un arbre. Mais les meilleurs Auteurs Grecs suivent le même usage, Homere dans l'hymne sur Jupiter,

Callimaque dans l'hymne sur Ceres, Polybe l. 14. ch. 18. Horace le suit aussi l. 3. ode 13. *Agro qui statuit meo te triste lignum.* & l. 1. Epître 6. *virtutem verba putas, ut lucum ligna.* » Vous pensez que la vertu n'est que » des paroles, comme une forêt est » du bois.

3°. Il y a un Hebraïsme, au sentiment de Vorstius, dans cette maniere de parler ἐν ἐκείναις ἡμέραις, *in illis diebus*, pour dire en ce tems-là. Or cette expression est employée deux fois par Diodore l. 20. & par Denis d'Halicarnasse, l. 4. des Antiquitez Romaines.

ARTICLE CXVIII.

ANALYSE DEMONTRE'E; OU la Methode de resoudre les Problêmes des Mathematiques, & d'apprendre facilement ces Sciences; expliquée & démontrée dans le premier volume, & appliquée dans le second à découvrir les propriétez des figures de la Géometrie simple & composée, à résoudre les Problêmes de ces Sciences, & les Problêmes des Sciences physico-mathemat.

tiques, en employant le calcul ordinaire de l'Algebre, le calcul differentiel, & le calcul integral: ces derniers calculs y sont aussi expliquez & démontrez: dédiée à Monseigneur le Duc de Bourgogne, par un Prêtre de l'Oratoire. A Paris chez Jacques Guillau Imprimeur juré, Libraire de l'Université, ruë Galande, près de la ruë du Fouare, aux armes de l'Université. 1708. Avec approbation & privilege du Roi.

VOici un des plus excellens & plus utiles Ouvrages qu'on ait vû paroître en ce genre. Le Reverend Pere Reyneau de l'Oratoire, un des plus habiles Géometres de nôtre tems, en est Auteur. Cet Ouvrage est divisé en huit livres. Le premier contient l'Analyse simple, & la résolution de plusieurs Problêmes qui en dépendent. Toutes les regles nécessaires pour la résolution entiere d'un Probléme simple ou du premier dégré, y sont expliquées d'une maniere très nette & très claire; & pour peu d'usage qu'on ait de l'Analyse ordinaire, on est sûr de

n'en pouvoir trouver aucun qui fasse de la peine.

Le second livre donne la Methode de réduire les Problêmes aux équations qui en expriment toutes les conditions, & de faire sur les équations plusieurs préparations nécessaires, pour en rendre la résolution plus facile ; comme d'en ôter les fractions, les incommensurables, & de trouver le plus grand diviseur commun à plusieurs équations d'un même Problême. Plusieurs Auteurs avoient parlé de ces préparations; mais aucun ne l'avoit fait d'une maniere si intelligible, & si à la portée de tout le monde, que l'a fait le Pere Reyneau. On conviendra aisément de cette vérité, si on se donne la peine de comparer le second Livre de ce Pere, avec ce qu'en ont écrit les autres Auteurs.

Le troisiéme livre enseigne à former les équations, à distinguer le nombre & les qualitez des valeurs de l'inconnuë de chaque équation, à transformer les équations, & les différens usages de ces transformations. Comme ces matieres sont d'un grand

usage, aussi on n'a rien oublié pour les rendre sensibles : & c'est pour cette raison qu'on est descendu dans un si grand détail, en parlant de la composition des équations ; du nombre des formules auxquelles elles pouvoient se réduire ; des racines de chaque équation ; de la maniere de transformer ces équations, soit qu'on veüille multiplier, ou diviser les racines par une nouvelle grandeur ; & enfin des differens usages de ces transformations, qui servent à préparer les équations composées. Ainsi bien loin d'imiter certains Auteurs, qui semblent n'écrire que pour rebuter ceux qui veulent apprendre, on s'est appliqué avec soin à applanir toutes les difficultez, qui pourroient faire de la peine aux commençans.

Le quatriéme livre comprend 1°. Plusieurs méthodes pour résoudre toutes les équations, de quelque degré qu'elles puissent être, lorsque les valeurs de l'inconnuë sont commensurables. 2°. Les méthodes generales de réduire les équations composées, aux plus simples qu'il est pos-

sible. 3°. La démonstration des regles qu'a données M. Hudde dans la Lettre intitulée *de reductione æquationum*, qui est à la fin du premier volume de la Géometrie de Mr. Descartes. 4°. L'explication de la méthode d'employer les grandeurs indéterminées, qui représentent toutes les grandeurs particulieres, pour découvrir celles, que l'on cherche. Enfin l'application de tout ce qui regarde les valeurs égales des inconnuës des équations. Toutes ces Méthodes sont parfaitement bien expliquées dans ce quatriéme livre; & elles se trouvent appliquées à tant d'exemples differens, qu'elles deviennent sensibles.

Le cinquiéme livre renferme diverses méthodes de resoudre les équations composées de toute sorte de degré; & l'Auteur y est descendu dans un grand détail à l'égard du second, du troisiéme & du quatriéme degré.

La méthode de trouver les grandeurs qui sont les limites des valeurs de l'inconnuë dans les équations numeriques de tous les de-

grez, & dont Mr. Rolle est Auteur, est expliquée & démontrée dans le sixiéme livre : & l'on donne plusieurs manieres de trouver par ces limites, les valeurs des inconnuës des équations numeriques aussi peu différentes des valeurs éxactes, qu'on le peut desirer.

Après avoir donné dans le septiéme livre la maniere de trouver les valeurs approchées des racines d'une équation litterale, & à en continuer l'approximation à l'infini, on donne la méthode de faire une formule generale pour élever une grandeur complexe de tant de termes que l'on voudra à une puissance quelconque, d'ont l'exposant indéterminé représente un nombre quelconque, entier ou rompu, positif ou negatif. Cette méthode est de grand usage pour former toute sorte de puissances; pour extraire toute sorte de racines par de simples substitutions ; pour faire des formules generales dans la résolution des Problêmes & dans le calcul integral ; & pour réduire à une extreme facilité la pratique des méthodes, qui sont

trouver par des suites infinies les valeurs de celle des inconnuës que l'on voudra de toute sorte d'équations qui en ont plusieurs ; comme aussi de toutes celles qui contiennent les differentielles de plusieurs grandeurs changeantes mêlées ensemble. On n'a rien oublié pour faire concevoir clairement à ceux qui commençent, & pour leur rendre familieres ces méthodes, qui ont été découvertes par Mrs. Leibnits & Newton, & qui sont très-utiles. Enfin on finit le septiéme livre par l'application de ces mêmes méthodes à l'approximation des valeurs des inconnuës des équations litterales déterminées, de quelque degré qu'elles puissent être.

Le huitiéme livre contient les usages de l'Analyse que l'on a expliquez & démontrez dans les sept premiers. Les commençans y verront les utilitez de l'Analyse, & la maniere d'en appliquer les méthodes à découvrir les propriétez des figures de la Géometrie simple & composée, & à résoudre les Problêmes de ces Sciences : ils y apprendront aussi les calculs differentiel & integral,

qui servent principalement à la connoissance des lignes courbes. Ce livre est divisé en trois parties. On explique dans la premiere les usages de l'Analyse en n'employant que le calcul ordinaire. La seconde contient le calcul différentiel, & les usages qu'en fait l'Analyse. Enfin dans la troisiéme on fait découvrir par le moyen de l'Analyse, les regles du calcul intégral, & l'on fait voir ensuite les usages qu'elle fait de ces regles.

Les Commençans verront dans les deux premieres sections de la premiere partie, le parfait accord de l'Analyse avec la Géometrie & avec la nature même. Car lorsque l'Analyse exprime le Problême qu'on veut résoudre par une équation du second degré, & qu'elle donne deux valeurs positives de l'inconnuë que l'on cherche dans le Problême ; la résolution géometrique fournit aussi deux lignes différentes représentées par ces valeurs. On voit par exemple que dans les Problêmes de l'art de jetter les bombes, il y a deux inclinaisons du mortier représentées

par les deux valeurs analytiques qui ſont propres à lui faire jetter la bombe par une même force de poudre à l'endroit où on la veut faire tomber. Quand les deux valeurs analytiques ſe trouvent égales, les lignes géometriques qu'elles repréſentent le ſont auſſi; les deux inclinaiſons du mortier ſe réduiſant à celle de 45 degrez, qui donne la plus grande étenduë de tous les jets de bombe par une même force de poudre. Quand l'Analyſe découvre que les deux valeurs ſont impoſſibles, on trouve une contradiction dans la reſolution géometrique : l'endroit où l'on veut faire tomber la bombe, ſe trouve hors de la portée de la poudre.

On explique dans la troiſiéme ſection la maniere de réduire les courbes à des équations, qui en expriment les principales propriétez, en nommant chaque coupée par une même lettre, chaque ordonnée par une autre lettre ; & par des lettres differentes, les lignes connuës, qui ſervent à déterminer le rapport commun aux coordonnées: l'Analyſe ex-

prime ce rapport commun à tous les points de la courbe par une équation.

C'est de ces équations qui expriment la nature des courbes, que l'Analyse déduit leurs proprietez, & la résolution des Problêmes qui les regardent. C'est de ces mêmes équations qu'elle prend la distinction des courbes en géometriques & en mécaniques. Enfin les équations des courbes géometriques servent à les ranger en differens ordres, qu'on appelle genres.

Les courbes géometriques les plus simples, ou du premier genre, sont celles, qui s'expriment par des équations, où la plus haute puissance des changeantes séparées, ne monte qu'au second degré ; ou bien dans lesquelles le produit des changeantes multipliées l'une par l'autre, n'est que de deux dimensions : on les appelle sections coniques.

On enseigne la maniere de les décrire sur un plan. 1°. Par un mouvement continu du point d'intersection de deux regles mobiles. 2°. En trouvant successivement les points

par où elles doivent passer. On tire de leur formation, les équations qui en expriment la nature; & l'on déduit de ces équations les principales proprietez de ces courbes: & on a eu soin de n'oublier aucune de celles qui sont necessaires pour l'intelligence de ce huitiéme livre; afin que ceux qui sçavent au moins médiocrement les Elemens d'Euclide, n'eussent besoin d'aucun autre Ouvrage pour entendre celui-ci.

Le 7e. Problême enseigne à trouver par le moyen de l'équation simple de chacune des sections coniques, l'équation la plus composée de chacune de ces mêmes sections, laquelle exprime le rapport commun à tous les points de la courbe par rapport à une ligne des coupées sur le même plan de la courbe, qui est differente du diametre, & ne lui est pas parallele, & dont l'origine est differente de l'origine du diametre. L'on tire de l'équation composée de chacune des sections coniques, les marques certaines pour distinguer dans la résolution des Problêmes qui s'y réduisent, la section co-

nique en particulier, à qui convient l'équation que l'on peut trouver. Enfin on explique la méthode generale de décrire toutes les courbes géometriques, en trouvant successivement les points par où elles doivent passer : & pour n'oublier aucune des courbes qu'on a pû imaginer jusqu'à présent, l'on donne une idée des courbes qu'on nomme exponentielles & parcourantes.

La quatriéme section roule sur deux des usages que l'Analyse fait des courbes. Le premier est pour trouver par le moyen des courbes géometriques, les lignes qui sont les valeurs géometriques des équations déterminées ; c'est-à-dire qui n'ont qu'une inconnuë : c'est ce qu'on appelle construire les équations. Le 2d. est pour résoudre par le moyen des courbes, plusieurs Problêmes physico-mathematiques.

La construction des équations dépend du principe suivant : Si l'on prend les équations de deux lignes géometriques, où les mêmes lettres changeantes marquent les coordonnées, & que l'on ôte l'une des deux

changeantes, par exemple celle des coupées dans l'une de ces deux équations par le moyen de l'autre équation, il en naîtra une troisiéme qui n'aura qu'une seule changeante ou inconnuë. Or les deux lignes géometriques de ces équations étant jointes l'une à l'autre, de façon que leurs coupées soient communes ou paralleles entre elles, & qu'elles partent d'une même origine, & qu'il en soit de même de leurs ordonnées, elles se couperont en autant de points, qu'il y a de dimensions dans la plus haute puissance de l'inconnuë demeurée seule dans la troisiéme équation : & si l'on tire de tous les points d'intersection de ces deux lignes géometriques, des ordonnées jusqu'à la ligne des coupées de celle qu'on a décrite la premiere, elles seront les valeurs géometriques de l'inconnuë de la troisiéme équation. Si cette inconnuë est celle des ordonnées, les coupées qui se terminent à ces ordonnées, seront les valeurs géometriques de l'inconnuë de la troisiéme équation, si c'est l'inconnuë des coupées qui y soit demeurée.

On prend pour exemple la conſtruction de toutes les équations du troiſiéme & du quatriéme degré; & l'on fait voir la maniere de l'executer par l'union d'une parabole donnée & du cercle; & encore par l'union d'une hyperbole donnée entre les aſymptotes dont l'angle eſt aigu ou obtus, & du cercle.

Dans la ſeconde & troiſiéme partie on traite du calcul differentiel & du calcul integral. On établit d'abord la ſuppoſition des parties des grandeurs plus petites qu'aucune grandeur finie. On donne les expreſſions de ces petites parties, qu'on nomme differentielles. On met enſuite le calcul des premieres differences, des ſecondes differences, & des troiſiémes &c. Mais pour être court & cependant inſtruire à fond, on a réduit à des formules generales les Problêmes qui font trouver les principales proprietez de toutes les courbes, comme les tangentes, ſous-tangentes, les perpendiculaires & ſous-perpendiculaires, les quantitez qu'on nomme les plus grandes & les moindres, les points d'inflexion

ſeptiéme livre, pour exprin
des ſuites infinies les integra
differentielles, dont les reg
calcul intégral ne donnent
integrales éxactes & finies.
ces choſes & une infinité d
qu'on eſt obligé de paſſer, ſo
un très-bel ordre dans le c
l'Ouvrage, quoique peut-êtr
paroiſſent un peu défigurées
extrait. Pour donner une id
de cet Ouvrage, il auroit fallu
crire les belles Préfaces qu
teur a miſes au commencem
ces deux Volumes. Ceux qui
ront ſeront également charr
la modeſtie de l'Auteur & de

Article CXIX.

ELOGE DU PERE PAUL CASATI de la Compagnie de Jesus.

NOus ne devons pas refuser au Pere Casati, mort à Parme le 22. Decembre 1707. âgé de quatre vingts onze ans un mois, les éloges que les Protestans lui ont donnez pendant sa vie dans leurs Journaux. Plaisance est la patrie de ce grand Homme. Il y nâquit l'an 1617. La noblesse de son origine le distinguoit moins que son esprit, son beau naturel, sa prudence, & sa pieté. Il a regenté les Mathématiques à Rome; & il y regentoit la Théologie, quand le Pere Gosvin Nikel, General de sa Compagnie, le choisit pour aller en Suede déguisé, conferer avec la Reine de Suede Christine. Cette sçavante Princesse avoit demandé deux Jesuites, à qui elle pût s'ouvrir des doutes que la Grace lui inspiroit, pour la tirer de l'erreur où la naissance l'avoit engagée. Le succès du voyage du Pere Casati fut la conver-

sion de cette grande Reine : conversion si parfaite, qu'elle lui coûta la Couronne. Elle la quita pour quiter l'Heresie. Le Pere Casati revint en Italie en 1652. Quoique ses Superieurs connussent le rare talent qu'il avoit pour les Sciences les plus sublimes, ils ne purent se résoudre à priver la Compagnie des avantages qu'elle a tirez de son gouvernement. Prudent sans finesse, modeste sans affectation, zélé sans aigreur, le tems de sa superiorité parut toûjours trop court à ceux qui avoient le bonheur de lui être soumis. Il inspiroit la vertu par son exemple ; il la faisoit aimer par ses manieres. Plus soigneux de prévenir les fautes, que de les punir, il se voyoit rarement dans la fâcheuse necessité d'être severe. Quelque amour qu'il eût pour l'étude, il n'en étoit pas d'un accès plus difficile. L'accüeil qu'il faisoit à tout le monde, ôtoit jusqu'au soupçon qu'on l'importunât. Sa douceur retenoit les plus vifs, sa bonté calmoit les plus aigris, sa franchise ouvroit le cœur des plus défians & des plus dissimulez : ses reproches même

n'avoient rien de rude & d'offensant; parce qu'on sentoit qu'il les faisoit à regret,& qu'en perdant un peu de son estime, on n'avoit rien perdu de sa tendresse. Tous l'aimoient, parce que tous sentoient qu'ils en étoient veritablemens aimez. C'est ce qu'ont éprouvé le College de Parme, la Maison Professe & toute la Province de Venise. C'est ce qu'a sur tout éprouvé l'Université de Parme, dont il a occupé la premiere Dignité pendant trente ans. Deux Duchesses de Parme l'ont choisi pour Confesseur. Malgré l'embarras de ces emplois, sont goût pour les Sciences l'y ramenoit continuellement; & comme on trouve toûjours du tems pour ce qui plaît, le Pere Casati a sçû en ménager assez pour composer un grand nombre d'excellens Ouvrages, qui l'ont fait connoître à toute l'Europe pour un Philosophe, un Mathematicien, un Théologien, un Orateur du premier ordre. Il a publié en Latin :

*Vacuum proscriptum. Genuæ per Jos. Dominicum Peri.*1649. Le Vuide proscrit. A Genes chez Jos. Dominique Peri 1649.

Rosatum 1675. Problemes
triques. A Parme chez Ros
Mechanicorum libri octo. Lug
Anissonios. 1684. Huit Livr
Méchanique dédiez au R
Chrétien, qui marqua b
d'estime pour l'Auteur. A Ly
les Anissons. 1684.

De Igne Dissertationes physi
tiis apud Pezzana 1686. Diss
physiques sur le Feu. A Ven
Pezzana 1686.

De Igne, pars posterior. Pa
Pazzonum 1695. Derniere P
Dissertations physiques sur
A Parme chez Pazzoni 1695

Hydrostaticae Dissertationes
apud Pazzonum 1695. Diss

putes Théologiques sur les Anges. A Plaisance chez Zambelli 1703.

Optica Disputationes. Parma apud Rosatum 1705. Dissertations sur l'Optique. A Parme chez Rosati 1705.

Ses Ouvrages Italiens sont :

Fabrica & uso del Compasso di proporzione. In Bologna per il Ferroni 1664. *Ristampato dall' Autore con nuova aggiunta. In Bologna per il Gonghi* 1685. La Construction & l'usage du Compas de proportion. A Bologne chez Ferroni 1664. Réimprimé avec une addition à Bologne chez Gonghi. 1685.

Orazione funebre nelle Esequie di Don Paolo Conti Duca di Poli. In Parma per il Vigna 1666. Oraison funebre de Dom Paul Conti Duc de Poli. A Parme chez Vigna 1666.

La Tromba parlante. In Parma per il Vigna 1673. La Trompette parlante. A Parme chez Vigna 1673.

Le Ceneri dell' Olimpo ventilate. In Parma per il Rosati. 1677. Les cendres de l'Olympe jettées au vent. A Parme chez Rosati 1667. L'Auteur

Août 1708.

y refute l'erreur vulgaire de la tranquillité du fommet de l'Olympe, si grande que le moindre fouffle de vent ne s'y fait point fentir ; & la fable qui raconte, que les cendres du facrifice annuel y demeuroient l'année entiere fur l'Autel expofées à l'air fans être diffipées. On ne peut rendre en François le jeu du titre : *ventilate*, fignifie dans le propre *jettées au vent*, & dans le figuré *examinées, refutées*. Pour fe confoler de la perte de la vûë, il tourna fes études du côté de l'Optique ; & il imprima à quatre-vingts huit ans fur cette Science un Ouvrage curieux, dont on vient de lire le titre. Ainfi ce qui auroit été pour tout autre une jufte raifon de renoncer au travail, lui fut une raifon d'augmenter le fien.

Elevé dans le goût de la Philofophie de l'Ecole, il eut affez de penetration pour en appercevoir les défauts, & pour s'ouvrir des routes inconnuës jufques alors. Mais fage dans fes découvertes, il ne fe laiffa pas emporter à l'amour de fes propres penfées, ni au defir de la

 gloire

gloire, jusqu'à mépriser tout ce qui n'avoit pas le brillant de la nouveauté. Il démêla avec une justesse exacte les veritez solides que l'Antiquité nous a transmises, & que l'usage des Théologiens a épurées, des expressions vagues & des idées bizarres, qu'une subtilité outrée y a mal-heureusement mêlées. Il estima Aristote autant qu'il le merite. Il retint la méthode judicieuse de l'Ecole, & abandonna seulement les opinions que l'experience détruit. Par une conduite si mesurée, mais si rare dans un siécle où les Défenseurs de l'ancienne Philosophie font voir trop d'entêtement, & les Partisans de la nouvelle Philosophie, trop d'audace; il sçût donner à ses Systêmes la solidité des anciens principes, & l'agrément des nouvelles découvertes. Il fit plus: l'amenité de son esprit changea en fleurs la secheresse de la Mathematique, & la barbarie de la Scholastique, sans affoiblir leur solidité par ces ornemens étrangers. Physicien méthodique, Metaphysicien clair, Dialecticien poli, s'il cultiva avec

plus pure. Cette égalité d'a
tous les évenemens, cette
à l'épreuve de tous les acci
la vie, ces grandes qualite
Philosophie profane prom
qu'elle ne donne point, nô
losophe Chrétien les avoit
dans l'Oraison, dont il faisoi
lices. Sa tendre devotion po
souffrant, venoit de la même
Il ne pouvoit parler ni e
parler de la Passion du Sauve
répandre des larmes. Enfin
Casati a été un modelle qu
vent proposer tous les vrais
sophes.

ARTICLE CX

NOUVELLES LITERA

Literaires, a néanmoins produit un Livre que je vous envoye. C'est un Commentaire sur le *Salve Regina*, par le Pere Michel Ginkiewicz Jesuïte sous le titre de,

Zodiacus stellarum duodecim sexies ambiens Mariam; seu Commentarii in Salve Regina Canticum, Dei Matris sacro-sanctos titulos continens, respondentes sex præcipuis solemnitatibus ejusdem. in 12. Pars prior Gedani. pag. 762. sans la table. *Pars posterior Brunsberga.* pages 772.

L'Auteur fait paroître dans ce Livre plus de pieté & de lecture que de goût & de méthode.

D'ALEMAGNE.

J'ai entre les mains une These soutenuë il y a un peu plus d'un an à Altdorf contre l'excés dans la boisson. *De frugalitate in sumendo potu, sive de sobrietate.* Magnus Daniel Omeis le plus celebre des Poëtes Alemans de ce tems y a présidé: Frideric Stoer étoit le soutenant. Auriez-vous deviné le sujet de la These, si je vous en avois fait un

myſtere ? On y cite un Diſtique de Maurice Landgrave de Heſſe, qui ne ſent point le terroir.

Qui vult alterius cyathis haurire ſalutem,
Tale lucrum referet, perdat ut ipſe ſuam.

A boire la ſanté des autres, on perd la ſienne.

On a imprimé dans la même Ville une Diſſertation ſur la laſſitude.

Joannis Friderici Herelii Diſſertatio de laßitudine. Typis Meyeri in 4°.

J'ai appris en le liſant le moyen de laſſer un homme aſſis commodément dans une chaiſe. Il ne faut ſelon Mr. Herelius, que lui faire manger pluſieurs aloüettes.

Je vais vous rendre compte de pluſieurs Livres imprimez depuis quelque tems en ce pays, dont vous paroiſſez n'avoir eu aucune connoiſſance. Monſieur Schurtz-fleiſch Henri Leonard, a donné de nouvelles éditions de deux Poëtes Chrétiens, Commodien & Orientius. Commodien converti par la lecture des Li-

vres sacrez a écrit une espece de Satyre contre les fausses Divinitez du Paganisme, & les mœurs relâchées de quelques Chrétiens. Son style est grossier, sans tour, sans agrément. Ce n'est ni vers ni prose à proprement parler; mais je ne sçai quelle espece de prose cadencée, où regne l'acrostiche. Mr. Douvel dont la sçavante Dissertation sur Commodien, est jointe à la nouvelle édition, prétend qu'il étoit Africain & voisin du tems de Saint Cyprien. Il n'épargne pas Mr. du Pin, qui s'est imaginé que Commodien étoit de Gaze dans la Palestine, parce qu'il s'appelle *Gazaus*. Mr. Douvel prétend que Commodien ne s'appelle ainsi, que pour marquer qu'il étoit nourri des trésors de l'Eglise *de Gaza Ecclesia*, & que *Gazaus* est le synonyme de *mendicus Christi*, autre épithete que Commodien s'est donnée. Mr. Rigaut déterra ce pitoyable Ouvrage & le fit imprimer à Toul en en 1650. On le joignit à son édition de St. Cyprien en 1666. d'où il a passé dans le 22e. Tome de la Bibliotheque des Peres.

La nouvelle édition contient une Préface de l'Editeur, celle de Rigaut, la Dissertation de Mr. Dovvel, le Texte de Commodien, avec les sçavantes notes de Rigaut.

Commodiani Poëtæ Christiani Instructiones adversùs Gentium Deos, pro Christianâ disciplinâ primùm in Germaniâ edita, recognita, & aucta accessione Dissertationis Henrici Doduelli de ætate Commodiani, cum Præfatione Henrici Leonardi Schurtz-fleischii. Vittembergæ in 4°.

Il ne faut pas oublier, que ce mauvais Poëte est encore plus mauvais Théologien, & que ses erreurs ont fait condamner ses Ouvrages par le Pape Gelase.

L'Autre Auteur, que M. Schurtzfleisch a jugé digne d'une nouvelle édition est Orientius né à Osca en Espagne, qui fut Evêque d'Elne, après avoir exercé quelque Magistrature à Auch en Gascogne, different de deux Martyrs de même nom, l'un Armenien, l'autre Espagnol, de la même Ville que l'Auteur.

Le seul Ouvrage qui nous reste de lui est un Poëme moral intitulé, *Avertissement aux Fidelles.* Le sçavant Jesuite Delrio en publia le pre-

mier Livre à Anvers l'an 1600. Laurent Ramires en donna une seconde édition avec des notes à Salamanque. Le Docte Pere Martene Benedictin ayant heureusement découvert le second Livre de cet Ouvrage, & un Manuscrit du premier Livre plus complet que celui de Delrio, il insera l'Ouvrage entier dans *sa Collection d'anciens Monumens imprimée à Roüen en* 1700. Mais par une fidelité trop scrupuleuse pour son Manuscrit, il y laissa un grand nombre de fautes grossieres & très aisées à corriger, qui donnérent occasion au feu Pere Commire de mettre dans vos Memoires de Juillet & Septembre 1701. des conjectures très ingenieuses sur divers endroits d'Orientius. Mr. Schurts-fleisch a rendu son Édition plus correcte & plus ample. Il a joint au Texte & aux notes du Pere Martene, les notes de Delrio, de Barthius, de Rivinus, les siennes, les remarques de Lipse, de Schondonck, de Guillaume Fabricius, & d'un Critique anonyme; outre une sçavante Préface, où il releve quelques mécomptes de Voss-

sous le pere, des Jesuites Brouwer & Delrio, de Rivinus, & du Pere Martene sur l'Auteur.

Henrici Leonardi Schurtz-fleischii Orientius Illiberitanus in Hispania Bætica Episcopus, Poëta Christianus, cujus libellus, qui inscribitur Commonitorium Fidelium, denuò collatis duobus manuscriptis codicibus Aquicinctino & Turonensi, ex lectione Martini Delrii & Edmundi Martene editus, recognitus, atque integro libro secundo, qui in maxima Patrum Bibliotheca desideratur, auctus, ejusque & variorum notis illustratus. Accessit ejusdem Præfatio cum adjecto indice Vitembergæ Saxonum. in 4°.

Il a paru dans la même Ville (Vitemberg) une Dissertation de Mr. Brendelius sur un sujet des plus curieux.

La guerison des maladies par la Poësie & la Musique. L'Auteur habile Professeur en Medecine traite d'abord du pouvoir de la Musique sur le corps humain. Il cite en preuve un beau passage de Macrobe dans son Commentaire sur le Chapitre troisiéme du livre second du songe de Scipion. *Il est si vrai, dit-il que la dis-*

position de l'ame dépend du chant & de la Musique, que la Musique donne le signal du combat & celui de la retraite; parce qu'on la croit propre à exciter & à calmer les transports du courage. Elle endort, elle éveille : elle inspire la mélancholie, elle la dissipe : elle porte à la colere, elle rappelle à la clemence : elle guérit même les maladies du corps. Mr. Brendelius appuye d'une remarque ingenieuse ce témoignage si formel en faveur de la Medecine harmonique. Les premiers Medecins, dit-il, ont été les inventeurs de la Poësie & de la Musique. Apollon, Orphée, Chiron, Musée, Hesiode, Empedocle, Homere, Alcée, Nicandre, Lucrece, & Virgile, ont été habiles Médecins, & Poëtes excellens. Il veut qu'on distingue soigneusement la nouvelle méthode qu'il propose, de la superstitieuse & criminelle maniere de guérir les maladies par des paroles de l'Ecriture, dont on abuse, des caracteres & tant d'autres secrets diaboliques, que la credulité d'un côté, & de l'autre l'impieté met en vogue. On ne peut imaginer ni supposer entre la pro-

nonciation de ces mots bizarres, ces caracteres pendus au col, ou portez au bras, & la guerison des maladies aucune liaison naturelle : & il est manifeste que ces prétendus remedes ne réüssissent que par hazard, ou par enchantement. Pour la Médecine Musicale l'Ecriture & la raison la justifient. David calmoit les noires vapeurs de Saül par les sons de la Harpe. Thales, si nous en croyons les Historiens Grecs, se servit utilement des instrumens de Musique les plus doux, pour arrêter le ravage d'une peste qui désoloit sa Patrie. On sçait qu'une regle observée par les Pytagoriciens leur ordonnoit de se tranquiliser l'esprit, & de se calmer le sang par une douce Musique avant que de se coucher. Le matin ils s'éxcitoient au travail, & mettoient les esprits en mouvement par une Musique vive & animée. L'Auteur traite ici sçavamment de la Musique ancienne, & des divers effets de ses differens modes. Il explique par les principes de la Physique moderne, la force du chant sur les esprits animaux. Il finit par des expe-

riences qui confirment son opinion. Personne n'ignore que le chant & la danse son un remede specifique contre le poison de la tarentule, & que la Musique est d'un grand secours dans les attaques de phrenesie : mais peu de gens sçavent que le son de la flute douce soulage beaucoup la goute sciatique. Nôtre sçavant Medecin l'assure, & l'on ne peut s'empêcher de souhaiter que son Systeme soit vrai. Il n'y a personne qui dans ses infirmitez n'aimât mieux avoir recours à des Violons qu'à des Apothicaires.

Dissertatio medica de curatione morborum per carmina & cantus musicos. Præside Adamo Brendelio disputandam proposuit Martinus Adolphus Pohle Vittembergæ Literis Hackianis. in 4°.

Aaron Margalitha, qui du Judaïsme a passé au Calvinisme, Professeur des Antiquitez Hébraïques dans l'Université de Francfort sur l'Oder, a refuté dans un Traité sur le cinquante troisiéme chapitre d'Isaïe, les fausses subtilitez dont les Rabbins se servent, pour détourner de son véritable sens, une prédiction

cofurti ad Viadrum. in 4°.

Trois Dissertations, l'un
mée à Lipsic,& deux à Strasb
doivent pas être oubliées.
premiere Mr. Schultz & Mr
me son Disciple, ont recüeil
les beaux Esprits du Pagani
dit de plus fort contre la
des Dieux.

[illegible] Gentilium à G
confutatum. Lipsiæ. literis Joh
Zischau. in 4°.

Dans la seconde Mr. S
Professeur de Strasbourg
l'art de suppléer. L'Auteur
coup là Tacite : Il ne devoi
ler chercher si loin des e

De Jure transeundi territorium alterius cum exercitu. Du droit de faire passer son armée sur les terres d'un autre Etat.

Mr. Zentgraff a éclairci l'Histoire de la chûte de Tertullien par sept Dissertations, où il s'étend beaucoup sur l'Hérésie des Montanistes. On s'apperçoit aisément qu'il en veut à la nouvelle Secte des Pietistes qui troublent l'Eglise Lutherienne.

Joannis Joachimi Zentgraff Exercitationes Historico-Theologicæ de lapsu Quinti Septimii Tertulliani ad Montanistas.

Mr. Zentgraff prétend que Tertullien se sépara des Montanistes, comme il s'étoit séparé de l'Eglise.

DE ROME.

Mr. l'Abbé Garafolo a entrepris la défense des Considerations du Marquis Orsi sur la maniere de bien penser, qu'un Academicien de Padoüe a réfutées un peu vivement.

Raggionamento di Biagio Garafolo, in difesa delle considerazioni sopra il Libro della maniera di ben pensare; ove si stabiliscono gli argomenti di esse considerazioni, e si dichiarano varii Luoghi d'Autori Greci a torto impugnati; in dirizzato all' Illust.

Août 1708.

Illustriss. Signor Marchese Giovan Giuseppe Orsi. In Roma presso Francesco Gonzaga. 1708. *in* 4°.

Le sçavant Abbé témoigne une extrême indignation contre l'Adversaire du Marquis Orsi, de ce que, né Italien, il attaque l'Apologiste des beaux Esprits d'Italie, & de ce qu'il ne garde pas tous les ménagemens dûs à la naissance & au mérite de l'Illustre Marquis, qu'il vous loüe d'avoir gardez soigneusement, quoi qu'obligez à défendre contre lui le Pere Bouhours. L'Ecrit presque entier roule sur des passages d'Auteurs Grecs, que Mr. Garafolo prétend avoir été mal expliquez, & critiquez sans raison par l'Académicien de Padoüe. Le mérite de Mr. Garafolo n'est pas borné à la belle Literature. Il fit imprimer l'an passé un Livre sur la Poësie Hebraïque & sur la Poësie Grecque.

Considerazioni di Biagio Garafolo intorno alla Poësia degli Ebrei & dei Greci. In Roma per Francesco Gonzaga 1708. *in quarto.*

Le bruit court que Mr. le Marquis Orsi imprime une replique aux extraits que vous avez faits de sa réponse. On verra avec plaisir continuer une dispute, où la moderation regne, & qui peut contribuer à former le goût & à perfectionner l'esprit des Italiens & des François.

D'ANGLETERRE.

Mr. Collier, qui passe d'un consentement general pour le meilleur Ecrivain de l'Angleterre, vient de donner un Ouvrage digne de lui. C'est *le premier tome de l'Histoire Ecclesiastique de la grande Bretagne, depuis qu'elle a reçu la Religion Chrétienne*. Ce premier volume finit avec *le Regne d'Henri VII.* L'Auteur continuera son Ouvrage, *jusqu'à la fin du Regne de Charles second*.

Il a paru de nouveaux libelles sur les petits Prophetes Camisards. *La seconde partie de celui qui est intitulé*, Clavis prophetica, *& trois lettres outrageantes adressées à Mr. Misson*, sont destinées à tourner en ridicule les petits Prophetes & leurs Fauteurs. D'un autre côté Mr. Misson s'est défendu par un petit Livre intitulé, *mélange curieux*. Il proteste qu'il ne croit pas les petits Prophetes inspirez ; mais il ose soutenir, qu'on n'a pas encore prouvé, que ce soient des Imposteurs. Que veut-il donc qu'ils soient ? y a-t'il quelque milieu pour eux, entre être vrais ou faux Prophetes ? Mr. Lacy un de leurs Sectateurs continuë de publier *ses avertissemens Prophetiques*. Il avoit promis de ressusciter un certain Mr. Emes le vingt-cinquiéme de Mai ; mais il a manqué de parole. Si on laissoit faire les Camisards, la Comedie se chan-

geroit bientôt en Tragedie, & ils exerceroient ici les cruautez qu'ils ont exercées dans les Cevennes. L'Angleterre connoît enfin par elle même le caractere de ces rebelles, qu'elle égaloit aux Martyrs.

On imprime *une Traduction Angloise du Dictionnaire de Mr. Bayle & de ses pensées sur les Cometes.*

L'Histoire des Gardes du grand Sceau d'Angleterre en deux tomes in 8°. est peu de chose. Tout y est croqué hors *les vies du Chevalier Vhiſlok & du Comte de Clarendon.*

DE HOLLANDE.

Dickhuisen vend un Traité des venins par Mr. Linden Medecin Suedois.

Johannis Linden M. D. de Vermlandia Sueci, de venenis in genere & ſpecie Exercitatio, videlicet de eorum naturâ & in corpus agendi modo, atque eadem pro morbi acuti vel chronici ex iiſdem oborientis indole curandi, & in eſculentis potulentiſque indagandi ratione, juxtà Veterum quorumdam & Recentiorum Dogmata, ad ſolidorum & fluidorum corporis organici leges mechanicas deducta & explicata. Lugduni Batavorum apud Andream Dickhuyſen. 1708. *in* 12.

Mr. Linden tient ce que le titre promet; il explique ſçavamment la nature des differens venins, leurs effets, les remedes qu'on peut leur oppoſer.

Isaac Heyd Libraire d'Amsterdam a mis en vente un Livre contre la Philosophie Cartesienne.

Joannis Dartiguelongue Apographe contra Cartesium in 8o.

Les autres Livres nouveaux sont:

Le Journal du siege de Turin chez Pierre Mortier.

Le Dictionnaire Italien-Hollandois, & Hollandois-Italien chez le même.

DE LUXEMBOURG.

Chevalier a imprimé *l'Histoire du Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg sous Philippe second.*

DE BRUXELLES.

Le Pape par un Decret du 29. Mars 1708. a confirmé toutes les procédures de Mr. de Malines contre le sieur Vandenesse, qui refuse de signer le Formulaire. Le parti, qui n'avoit gardé aucune mesure avec le Prélat, n'en garde point avec sa Sainteté. Les Ecrivains Jansenistes avoient refuté le Monitoire de Mr. de Malines, par un Ecrit, dont les Protestans même ont été scandalizez ? Ils viennent d'opposer au Decret de Rome deux Lettres imprimées en ce pays; mais qu'on assure être venuës de Paris. La derniere est datée du premier Avril 1708. Elles exhortent ouvertement

le rebelle Vandenesse à mépriser l'Excommunication. Comme ils ont pour la Bulle de sa Sainteté, aussi peu de respect que pour le Decret, ils ont fait courir deux Memoires François, pour empêcher qu'elle ne fût reçûë. Ils tâchent de prouver dans le premier, qu'il faut obtenir la placet du Roi avant de publier aucune Bulle dans les Païs-bas, & qu'il n'est pas du service du Roi d'y publier la derniere Bulle. On refuta ce Memoire si tôt qu'il parût par un Ecrit Latin & par un Memoire François. Les Jansenistes ont répondu par un second Memoire suivi d'un troisiéme, qui vient de de paroître.

DE PARIS.

Mr. Henrion Docteur en Droit, Professeur Royal de la langue Syriaque, Membre de l'Academie des Inscriprions, promet *une Histoire des Monnoyes depuis leur premiere fabrication, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.*

Mr. Caperonnier travaille par Ordre de l'Université, à préparer une *nouvelle édition & une Version Latine des Commentaires d'Eustathius sur Homere, revûës sur les Manuscrits, & éclaircis par la distinction des citations d'avec le Texte, par la vérification de ces citations, & par des notes.*

La premiere partie de la Bibliotheque

crée du Pere le Long de l'Oratoire, va paroître. Elle contient un ample Catalogue des Editions & des Versions de la Bible avec des notes critiques. La seconde partie traitera des Commentateurs.

Le dixseptiéme siécle de la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de Mr. du Pin en cinq tomes in 8o. paroît.

On a imprimé depuis peu les Livres suivans :

Lettres Théologiques du Pere Lamy Benedictin. Chez Pralard.

Dissertation sur Victor de Vite. Chez Huguier in 12. L'Auteur pour sortir des difficultez qui embarrassent les Critiques sur le tems de son Episcopat, suppose qu'il y a eu deux Evêques de Vite de même nom, & que l'Historien a succedé à l'autre. On doute, que le Victor de Vite inconnu jusqu'ici fasse fortune.

Question curieuse, si l'Histoire de la Conquête d'Espagne par Abulcacim Taris abentarique est un Roman. Chez Huguier in 12. L'Anonyme s'avise un peu tard de proposer cette question décidée il y a long-tems. Aucun Sçavant n'a été la duppe de Michel de Luna prétendu Interprete & véritable Auteur de cette Histoire fabuleuse. Ces deux petits Livres sont de l'Apologiste de Armoricains.

Le R. Pere Echard Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, choisi pour achever la Bibliotheque des Ecrivains de son Or-

dre, commencée par le feu Pere Quetif, vient de justifier ce choix par un Livre, où par la Critique des Ouvrages de Vincent de Beauvais, il détruit sans ressource un argument assez spécieux, dont Pierre d'Alva s'étoit servi, pour ôter à Saint Thomas la fameuse Somme de Théologie qui porte son nom. Nous donnerons incessamment l'extrait de ce curieux Ouvrage.

L'Academie des Inscriptions a obligé Mr. de Boze son Secretaire, à faire imprimer *l'Eloge Historique du feu Pere Mabillon*, qu'il prononça dans la derniere Assemblée de cette Académie. Il est imprimé chez Cot Libraire de l'Académie, in quarto. La lecture de cet Eloge fait souhaiter avec plus d'ardeur l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, que ce sçavant & ingenieux Secretaire promet pour l'année prochaine.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1708.

ART. CVI. *R*Eponſe aux Entretiens composez par Mr. Bayle contre la conformité de la Foi avec la raiſon, & l'Examen de ſa Théologie.* Page 1293

ART. C VII. *Traité des Fougeres de l'Amerique par le R. P. Plumier Minime &c.* p. 1306

ART. CVIII. Obſervationum ſelectarum &c. Tomus quintus. *Tome cinquiéme des Obſervations choiſies, &c.* p. 1310

ART. C I X. *Eloge de Dom Claude de Vert Benedictin de la Congregation de Clugny &c.* p. 1321

ART. CX. Archivorum veteris Teſtamenti libri tres. *Les Archives de l'ancien Teſtament &c. par le Pere Scambati de Naples Jeſuite.* p. 1337

ART. CX I. *Traité du ſecret de la Confeſſion, par un Docteur de Sorbonne.* p. 1352

ART. CXII. *Reflexions ſur la Rheto-*

Chanoine de Sainte Oppor
passage de Saint Luc.

ART. CXV. *Deux Memoir*
l'introduction du Formulair
dre VII. en Flandre.

ART. CXVI. *Relation tou*
semblée publique de l'Acad
le des Sciences du 18^e^. *A*
p. 1411

ART. CXVII. Lamberti
ſervationes miſcellaneæ
tii Vitringa Animadver
Observations mêlées de L
sur quelques endroits du no
tament, & des Auteurs G
un Essai de Remarques d'
tringa sur la Philologie

Reyneau de l'Oratoire. p. 1438
XIX. Eloge du P. Paul Casati
te natif de Plaisance. p. 1453
XX. Nouvelles literaires.
usse. p. 1460
magne. p. 1461
me. p. 1471
gleterre. p. 1473
Iollande. p. 1474
uxembourg. p. 1475
ruxelles. ibid.
'aris. p. 1476

Fin de la Table.

rique, où l'on répond aux objections du Pere Lamy Benedictin, par M. Gibert. p. 1358

ART. CXIII. *Suite des Observations sur la Cataracte, par Mr. Brisseau Medecin major &c.* p. 1366

ART. CXIV. *Lettre de Mr. Malleman Chanoine de Sainte Opportune sur un passage de Saint Luc.* p. 1390

ART. CXV. *Deux Memoires touchant l'introduction du Formulaire d'Alexandre VII. en Flandre.* p. 1397

ART. CXVI. *Relation touchant l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du 18e. Avril 1708.* p. 1411

ART. CXVII. Lamberti Bos Observationes miscellaneæ &c. Horatii Vitringa Animadversiones &c. *Observations mêlées de Lambert Bos sur quelques endroits du nouveau Testament, & des Auteurs Grecs. Avec un Essai de Remarques d'Horace Vitringa sur la Philologie de Vorstius.* p. 1429

ART. CXVIII. *Analyse démontrée; ou la Methode de resoudre les Problêmes des Mathematiques, & d'apprendre facilement ces Sciences &c. par le*

D'AOUST. 1708.

...royoient, lisez, croyent.
...é, effacez, il.
...ise aux Entretiens de
...Archives de l'Ancien
...ations mêlées de Bos, le
...quelques fautes, qui ne consi-
...es Lettres Françoises ou Gréques.
...lisez, *singulier & presque unique*.
...it de la suite des Observations de M.
...on a manqué à mettre des guillemets
...e des paroles de M Brisseau.
...le CXII. l'Imprimeur a retranché
...e demie.
...1. lisez, *a fourni*.
... *Valdenni*, lisez, *Valdensis*.
... *generale*, lisez, *& generale*.
...1. *des Brides*, lisez, *des Brises*.
...). *connuës*. lisez, *connuë*.
...5. lisez, *sont*.
...erniere, joignez *in*, à *dirizzato*.
...22. lisez, *Tarif*.

ERRATA D'AOUST. 1708.

PAge 1319. ligne 1. *croyoient*, lisez, *croyent*.
Lig 9. *il fut envoyé*, effacez, *il*.

Dans les Extraits de la Réponse aux Entretiens de Maxime & de Thémiste, des Archives de l'Ancien Testament, des Observations mêlées de Bos, le Lecteur corrigera quelques fautes, qui ne consistent que dans des Lettres Françoises ou Gréques.

P. 1336. lig. 3. lisez, *singulier & presque unique*.

Dans l'Extrait de la suite des Observations de M. Brisseau, on a manqué à mettre des guillemets à la marge des paroles de M Brisseau.

Dans l'Article CXII. l'Imprimeur a retranché une page & demie.

P. 1366. lig. 11. lisez, *a fourni*.

P. 1404. lig. 2. *Valdenni*, lisez, *Valdensis*.

P. 1411. lig. 2. *generale*, lisez, *& generale*.

P. 1414. lig. 22. *des Brides*, lisez, *des Brises*.

P. 1425. lig. 19. *connuës*, lisez, *connuë*.

P. 1469. lig. 3. lisez, *sont*.

P. 1471. lig. derniere, joignez *in*, à *dirizzato*,

P. 1477. lig. 22. lisez, *Tarif*.

PROTESTATION DU P. H. contre l'Edition de ses Ouvrages que l'on fait à Amsterdam.

ON dit communément que la chose du monde qui fâche le plus un Poëte, c'est d'entendre mal réciter ses Poësies ; Mais rien ne doit tant affliger un Ecrivain, que de sçavoir qu'on imprime ses ouvrages autrement qu'il ne voudroit, sur tout quand on y traite de matieres importantes.

Monsieur De Lorme Libraire d'Amsterdam a entrepris une nouvelle Edition des miens. Il l'a même annoncée sans ma participation dans une feüille imprimée, où il a donné les titres de toutes les Pieces qu'il a entre les mains ; & parmi lesquelles on voit un Recueil de mes Lettres addressées à Luxembourg, qui ne contiennent presque qu'une suite des Médailles Imperiales, depuis Auguste jusqu'a Diocletien, qui se trouvent à Paris dans les Cabinets. Elles sont sous le titre d'*Historia Augusta* ; quoi qu'elles n'ayent nullement l'air de l'histoire que j'avois promise, puisqu'il ne s'y trouve aucune des Dissertations que j'ay destiné de faire, si jamais je réprens ce travail. On y voit aussi quelques Additions, qui pouvoient le dédommager des retranchemens que je voudrois faire à ce Recueil, si j'en étois le Maître. Car m'étant apperçu que quelques personnes croioient voir dans mes Ecrits des choses

qui doivent leur faire de la peine, j'avois résolu de les retrancher : & j'avois envoié au Libraire en differentes fois des corrections capables de lever les difficultés, que l'on auroit pu former. Le Libraire ne veut pas les admettre ; quoi que je l'en aye fait solliciter par des personnes de consideration. Ainsi je désavoüe dés à présent l'édition *in folio* de mes Ouvrages, qui se fait à Amsterdam : & je la désavouë comme une Edition à quoi je ne prens aucune part. Elle est remplie de choses qui n'y seroient pas, si le Libraire en usoit avec moi, comme on en use avec les Auteurs, qu'on doit laisser maîtres de leurs ouvrages jusqu'a la fin de l'impression. Je désavouë donc celle-ci encore une fois, & je la désavouë tres-sincerement.

Un Protestant inconnu m'impute d'établir *que les Peres Grecs & Latins sont supposez*. Mais comme dans un écrit de lui, qui a paru cette année en Hollande au commencement de Mars, il convient que je n'ay pas encore *proposé nettement ce Systême* ; il doit convenir aussi qu'il n'attaque pas ce qu'il a vu dans mes livres, mais ce qu'il a cru y voir. Je lui déclare donc à lui & à toute autre personne, qui liroit peut-être mes ouvrages avec les mêmes yeux, que mon intention a été tres-sincere de retrancher tous les endroits, qui ont pu lui faire naître une pareille idée. J'ai pour témoin de ma sincerité Monsieur De Lorme, qui peut l'en instruire, & qui est homme digne de foi. Ce n'est

pas que dans les changemens qu'il a refusé d'admettre dans son édition, j'eusse parlé *des Peres Grecs & Latins*; où que j'eusse retranché que *les Peres Grecs & Latins sont supposés*. On ne retranche point d'un livre ce qu'on n'y a jamais mis. Je n'ay point d'autre pensée sur les Peres Grecs, ni sur les Peres Latins, que celles de l'Eglise Romaine, des plus sçavans Critiques & des plus habiles Theologiens Catholiques. Quant aux Auteurs profanes, je crois avec les meilleurs Critiques, que parmi des Auteurs qui sont véritablement aussi anciens qu'on le croit, il s'en est mêlé d'autres, sur lesquels on peut raisonnablement former des doutes. Mais si mes sentimens étoient particuliers, ce seroit une injustice criante, que de les imputer à la Compagnie. Ce seroient purement les miens, sans qu'elle y eût nulle part, comme je l'ay déclaré publiquement par un Ecrit, que Mr le Clerc a inséré dans le quatorziéme Volume de sa Bibliotheque Choisie.

Aprés la déclaration que je viens de faire, je me crois dispensé dés maintenant de répondre à ceux qui écriront, contre ce qu'on pourra trouver dans l'Edition de mes Ouvrages qu'on fait en Hollande. Si celle-cy eût été faite sous mes yeux, où que le Libraire eût eu pour moi la déférence qu'il devoit avoir, je serois garant de tout ce qu'elle contiendroit. Mais aprés le refus qu'il a fait de changer & de corriger suivant mes corrections, & mes chan-

gemens, je ne ſuis plus garant de rien. Cecy regarde principalement l'Auteur Proteſtant qui m'a attaqué. Il peut écrire tant qu'il voudra : j'ai autre choſe à faire qu'à le ſuivre dans ſes conjectures : je ne prendrai point le change. S'il dit des choſes raiſonnables, le public en profitera, & j'en profiterai avec le public. Si au contraire ce qu'il dit n'eſt ni juſte, ni ſolide, c'eſt à lui à ſe preparer au mépris, qui ſuit toujours les mauvais ouvrages.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1708.

ARTICLE CXXI.

SANCTI THOMÆ SUMMA ſuo Auctori vindicata ; ſive de Vincentii Bellovacenſis Scriptis Diſſertatio. Auctore P. Jacobo Echard Ordinis Fratrum Prædicatorum. *La Somme de Saint Thomas conſervée à ſon veritable Auteur ; ou Diſſertation ſur les Ouvrages de Vincent de Beauvais ; par le P. Jaques Echard de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Paris chez Jean Baptiſte de Lepine ruë St. Jaques, *in* 8°. *pp*. 640.

IL n'eſt pas extraordinaire, que les Livres excellens cauſent de grandes diſputes touchant leur veritable Auteur. La gloire de ce fameux Ou-

vrages interesse trop les Nations, les Ordres, les Familles, pour ne pas remuer fortement les passions : & comme l'interêt & la jalousie rendent attentif, & échaufent l'imagination ; il est rare, que les Partis differens qui s'élevent dans ces disputes, ne trouvent des raisons au moins specieuses, qu'ils ne déterrent quelque circonstance embarrassante pour leurs Adversaires, & qu'ils ne forment enfin des nuages qui dérobent la verité aux yeux les plus perçants ; à moins qu'une longue & tranquille étude, qu'une Critique exacte, ne démêle ce que la dispute n'a fait qu'embroüiller. C'est ce qu'on a vû dans les disputes opiniâtres sur l'Auteur de l'Imitation de Jesus-Christ, & dans celle qui est l'occasion de ce Livre. Voici le fait : La seconde partie de la Somme de Saint Thomas se lit presque mot à mot dans le Miroir moral, *Speculum morale*, attribué à Vincent de Beauvais Auteur mort avant Saint Thomas, qui ne composa la Somme que sur la fin de sa vie. Cette difficulté exerce depuis long-temps les plus doctes Critiques,

Le Pere Théophile Raynaud sçavant Jesuite a remarqué en vrai Critique, que le style & la méthode de la Somme ne permet pas de douter qu'elle ne soit de Saint Thomas, & décide la question. Mais il ne laisse pas d'être intrigué, quand il veut rendre raison de la conformité de la seconde de Saint Thomas avec le Miroir moral. Il est reduit à soupçonner que Saint Thomas prêta son Ouvrage à Vincent de Beauvais. Nazarius, Jean de Saint Thomas, & d'autres sçavans Dominicains, se servent de la même réponse. Nôtre Auteur n'a pas grande peine à en découvrir le foible. Il n'est gueres vrai-semblable qu'un Auteur communique à un autre son Ouvrage encore imparfait. Il est hors de toute apparence, que dans ce cas l'Auteur à qui on auroit communiqué l'Ouvrage, l'inserât dans le sien par un larcin honteux : c'est une infidelité sans exemple.

Les Religieux de Saint Vast d'Arras, qui ont eû soin de l'édition des Ouvrages de Vincent de Beauvais publiée à Douay en 1674. ont crû

vais n'avoir divisé son Ouvrage qu'en trois parties, nôtre habile Critique appuye cette heureuse découverte de l'autorité de deux autres Manuscrits, & de celle de quelques Ecrivains contemporains. Le P. Echard n'en est pas demeuré là: il a voulu fixer le tems que le Miroir moral a été ajoûté au Miroir naturel, au Miroir doctrinal, & au Miroir historique: & son extreme sagacité jointe à une diligence infatigable, lui a fait démêler presque tous les Auteurs, dont le Compilateur de cette partie de l'Ouvrage de Vincent de Beauvais l'avoit tirée.

Le Traité *sur les quatre dernieres fins*, dont l'Auteur écrivoit, comme il le marque, peu de tems après que les Chrétiens eurent entierement perdu la Terre Sainte, c'est à dire après l'an 1291. & le Traité *des dons du Saint Esprit*, que le Pere Echard restituë à son veritable Auteur Etienne de Bourbon ou de Belleville, fameux Prédicateur de l'Ordre de Saint Dominique, sont des Livres, dont le faux Vincent de Beauvais s'est le plus servi. Le Dé

Septembre. 1708.

censeur de la gloire de Saint Thomas, met dans une entiere évidence par un grand nombre d'éxemples, que l'Auteur du Miroir moral a copié ces deux Auteurs. Ce n'est qu'à cet usage qu'il employe les extraits du Traité des dons du Saint Esprit, dont l'Auteur étoit mort dés l'an 1261. trois ans avant Vincent de Beauvais.

Le R. P. Echard continuant d'examiner les Auteurs copiez dans le Miroir moral, vient à Saint Thomas; il nous donne une Chronologie de sa vie plus détaillée & plus sûre que tout ce qu'on a sur cet article; & sans se détourner qu'un peu de son principal objet, il réfute d'une maniere invincible ceux qui ont prétendu que Saint Thomas avoit été Benedictin avant que d'entrer dans l'Ordre de Saint Dominique, & ceux qui le font Disciple du celébre Alexandre de Alés, ou plûtôt de Hels. Rien ne fait plus de plaisir que le détail des premiers usages de l'Université de Paris. L'Auteur a débroüillé cette obscure Antiquité, & répandu un grand jour sur les Ecri-

vains de ces tems-là. La maniere d'enſeigner, & l'épreuve des Docteurs avant que d'être reçûs, étoient bien differentes de ce qui ſe pratique aujourd'hui. On expliquoit dans les Claſſes les quatre Livres du Maître des Sentences, & l'on n'accordoit le titre de Docteur qu'à ceux qui avoient enſeigné. Il falloit qu'un Régent préſentât à la Faculté celui de ſes Ecoliers, qu'il croyoit le plus capable de remplir ſa place. Si la Faculté, après des examens & des Theſes qu'elle faiſoit ſoutenir au Prétendant, le jugeoit digne de cet honneur, on lui en donnoit la permiſſion, & il expliquoit le Maître des Sentences dans une Claſſe publique. Mais la premiere année il étoit ſous la direction du Regent auquel il ſuccedoit, & qui préſent à ſes Leçons le formoit & gouvernoit la Claſſe. L'année ſuivante il regentoit ſeul; & cela s'appelloit être Licentié. La troiſiéme année il avoit un Bachelier ſous lui. On ne dictoit point de cayers, & l'on prononçoit ſes explications après les avoir apriſes de memoire. Les Ecoliers ...

pendant écrivoient ce qu'ils pouvoient attraper pendant que le Regent parloit ; & ces Ecrits s'appelloient *reportata.*

Pierre de Tarentaise élevé au Pontificat sous le nom d'Innocent V. & Richard de Middelton *de Media-Villa*, celebre Théologien de l'Ordre de Saint François, ont fourni au faux Vincent leur part de sa compilation. Un article qu'il a pris de Richard de Middelton mérite une attention particuliere. Il y est parlé d'un privilege accordé aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs par le Pape Martin IV. le treisiéme de Janvier 1282. ce qui décide absolument la question, & dissipe tous les soupçons que la conformité du Miroir moral & de la Somme de Saint Thomas avoit fait naître ; puis qu'il demeure constant que le Miroir moral n'est pas de Vincent de Beauvais mort dix-huit ans auparavant, l'an 1264. & que Saint Thomas mort huit ans auparavant en 1274. ne la point vû. Le Pere Echard a poussé plus loin ses doctes recherches. Il a remarqué un passage du faux Vin-

cent, où après avoir rapporté l'exemple d'Eudes Evêque de Paris, qui faisoit manger les pauvres à sa table, il ajoûte : le Bien-heureux Loüis en usoit ainsi, *Sic faciebat beatissimus Ludovicus.* Il n'a pû, dit le Pere Echard, parler ainsi, qu'aprés la canonization de St. Loüis en 1297. Ce n'est pas tout : une loüable curiosité a porté ce Pere à fixer le temps précis de la supposition du Miroir moral ; & il l'a fixé. Une table manuscrite de l'ouvrage véritable de Vincent de Beauvais composée par Jaques de Hautfuncy, & qui est commune dans les Bibliotheques, lui a fait reculer l'époque de la supposition jusques après l'an 1320. Hautfuncy dans sa Préface dit, que l'Ouvrage dont il donne la table, n'a que trois parties ; & il dédie cette table à Simon d'Archiac Cardinal de Ste. Prisque, qui fut élevé à cet honneur par Jean XXII. le vingtiéme Decembre 1320. Peu de temps après le Miroir moral parut ; car il y en a un manuscrit dans le Couvent des Jacobins de Poissy écrit l'an 132... le dernier chifre manque. On feroit de

vains efforts pour ſçavoir le nom de l'Impoſteur. C'eſt beaucoup que le Sçavant Dominicain ait pû reconnoitre à des marques ſûres, qu'il étoit d'un autre Ordre que celui de Saint Dominique.

Launoi, ce redoutable Critique, a propoſé dans ſon Traité de la Simonie un autre argument pour ôter la Somme à S. Thomas, que lui fournit un Sermon de Pierre de Roger Archevêque de Roüen, depuis Pape ſous le nom de Clement VI. Dans ce Sermon prononcé devant le Pape à la canonization de St. Thomas, le Prédicateur fait une énumeration de tous les Ouvrages de Saint Thomas. Launoi crut qu'il n'y étoit point parlé de la Somme : c'en fut aſſez pour engager ce Critique téméraire, à prononcer qu'elle n'étoit pas de St. Thomas. Il promit cependant d'abandonner ſa conjecture, ſi on lui faiſoit voir des Auteurs plus anciens que le Sermon, qui attribuaſſent la Somme à Saint Thomas. Le Pere Alexandre dans une Diſſertation écrite contre ce Critique, lui en cita quelques-uns : le Pere Echard qui

traite la matiere avec plus d'exactitude, l'accable d'autoritez, & lui oppose celle de Pierre de Roger même, qui dans un autre Sermon prêché à l'occasion de la même solemnité en présence de l'Université dans le Couvent de St. Jacques, nomme la Somme parmi les Ouvrages de St. Thomas, & en indique toutes les parties. Ce Sermon au reste se trouve dans le même Manuscrit, où Launoi avoit lû celui dont il se sert pour autoriser sa conjecture. Plus on éxamine cette conjecture, & plus elle paroît fausse. Le Sermon qui l'a fait naître, est deux fois dans le même Manuscrit. Launoi n'a rapporté fidellement les paroles de l'une ni de l'autre copie. Il a bien vû qu'il y a faute dans l'une & dans l'autre. Il a donc composé un passage à son gré. Il faut avoüer que sa maniere de lire corrige assez heureusement les fautes du Copiste. Quoiqu'il en soit, un point rétabli où il doit être, fait évanoüir son objection. Pierre de Roger distingue en trois classes les Ouvrages de St. Thomas. Il dit nettement qu'il a composé seize volumes sur la

Théologie. Si l'on ne ſepare ces mots *quatuor in Summâ*, de ceux qui ſuivent, *contra Gentiles*, Pierre de Roger n'aura marqué que quinze Ouvrages de St. Thomas ſur la Théologie, & non pas ſeize. Il faut néceſſairement les ſéparer par un point, & entendre par *quatuor in Summa* les quatre volumes de la Somme, & par *contrà Gentiles*, l'ouvrage contre les Gentils. Les quatre livres de la Sommes des Gentils ne peuvent paſſer pour quatre volumes ; & le Pere Echard qui ne laiſſe lieu à aucune chicane, prouve par beaucoup d'exemples, que l'on parloit alors ainſi ; que *Summa* ſans rien adjoûter, ſignifioit *la Somme de Théologie*, & *contra Gentiles*, dit abſolument la Somme contre les Gentils. C'eſt ainſi que Pierre de Roger lui même parle dans le Sermon prononcé à St. Jaques.

On voit bien que le R. P. Echard a parfaitement rempli le titre de ſon Livre : il a même fait plus qu'il n'avoit promis ; il ne s'eſt pas borné a une diſcuſſion éxacte de ſon ſujet ; il n'a negligé aucune occaſion de

communiquer au public les lumieres de sa judicieuse Critique sur divers articles importans, par exemple sur la patrie, les emplois, les écrits de Vincent de Beauvais: il remonte jusqu'à la source de l'erreur qui a fait croire cet illustre Dominicain originaire de Bourgogne. Il prouve qu'il a eu dans la Maison de St. Loüis la charge de Lecteur du Roi, & qu'il n'a jamais été Evêque. Il donne un catalogue exact de ses Traitez imprimez & manuscrits. Il montre l'utilité qu'on peut retirer de son grand Ouvrage. Il blâme avec raison le mauvais goût des Editeurs de Doüay, qui ont corrigé les passages dont ce Livre est plein sur les éditions récentes des Auteurs qui y sont citez: au lieu que la maniere dont Vincent de Beauveais les a citez, peut servir à corriger des fautes qui se sont glissées dans les Manuscrits posterieurs à son Ouvrage.

1. Vincent de Beauvais n'est pas le seul Ecrivain dont le Pere Echart donne une connoissance parfaite. Les chapitres où il traite d'Etienne de Bourbon & de Martin le Polonois

augmentent le desir qu'on a d'avoir bien-tôt d'une si bonne main *la Bibliotheque des Ecrivains de l'Ordre de St. Dominique*. Les Extraits d'Etienne de Bourbon choisis par le Pere Echart pour donner idée de ses écrits, découvrent entre autres choses la veritable origine des Vaudois & des Albigeois, & mettront hors de doute que les derniers étoient de vrais Manichéens, & les premiers des fanatiques insensez, persuadez que nos ames sont la substance de Dieu quand nous sommes en grace, & la substance du Demon quand nous sommes en peché. Il ajoûte que les Vaudois ne distinguoient en rien JESUS-CHRIST des autres hommes.

A l'égard de Martin le Polonois, nôtre Auteur réfute les erreurs de plusieurs Sçavans, qui l'ont confondu avec un autre Chroniqueur Archevêque de Cosence, qui l'ont fait naitre en Italie, qui ont paru douter s'il avoit été Dominicain, qui l'ont fait Auteur de la fable ridicule de la Papesse Jeanne. Le Pere Echart détruit absolument ces erreurs sur tout la derniere, & montre clairement

ARTICLE CXXII.

VITA S. FRANCISCI DE Paula &c. *La Vie de S. François de Paule Fondateur de l'Ordre des Minimes, Par le R. P. Joseph Marie Perimezzi.* A Rome, chez Bernabo. 2. tom. *in* 4°.

LA longue ſuite des titres honorifiques, qui ſuivent le nom du R. P. Perimezzi, marquent en ſa perſonne un grand fond de merite, & forme un préjugé avantageux pour ſon Ouvrage. Il eſt donc, comme il le marque à la premiere page, Lecteur Jubilé de Théologie dans ſon Ordre, Conſulteur du S. Office, & Examinateur Synodal dans l'Archevêché de Coſence; ci-devant Provincial de la premiere Province de tout l'Ordre, maintenant Préfet des Etudes, Conſulteur de la ſacrée Congregation de *l'Indice*, enfin élû Evêque de Ravallo & Scala.

Ce qui peut encore contribuer à exciter je ne ſçai quels ſentimens de de bien-veüillance à l'égard de l'Ou-

vrage; c'eſt qu'une fois il a fait naufrage, ayant été jetté à la mer par l'imprudence des Matelots, qui voulurent ſoulager le vaiſſeau dans une tempête. Le P. Perimezzi retournoit de Sicile; & depuis par un nouveau travail il a reparé ſa perte.

Le premier tome contient la Vie de S. François de Paule, avec une Diſſertation préliminaire touchant la même Vie : car le P. Perimezzi n'en donne pas une de ſa compoſition; c'eſt la Traduction Latine d'une plus ancienne & écrite en François, que le P. Papebroch a priſe pour piece originale, & que le P. Perimezzi prétend n'être encore qu'une Traduction de l'Italien de Laurens de Clario né à Regina dans le Dioceſe de Biſignano, Diſciple & contemporain de St. François de Paule. L'Italien eſt perdu, le François eſt demeuré. Comme il eſt plein de fautes groſſieres touchant la Géographie de la Calabre même, & de parachroniſmes en ce qui regarde les Princes auxquels cette Province a été ſoumiſe, le P. Papebroch n'a pû ſe perſuader qu'un Calabrois ſe fût ſi

étrangement égaré dans son propre pays. Pour ce qui est des Traductions Latines, l'une du P. Papebroch, & inserée dans les actes des Saints, & l'autre du P. Perimezzi : la premiere est élegante, mais la seconde, au sentiment de celui qui l'a faite, est préférable, en ce qu'elle sent plus l'Antiquité, & que par la simplicité & la negligence de son style elle represente mieux l'original de Laurens de Clario, qui apparemment n'écrivoit pas si bien en Latin. Car alors les belles lettres ne faisoient que commencer à se ranimer en Italie.

Le second tome contient 15 Dissertations. Le P. Perimezzi dans la premiere refute Philippe de Comines, qui parlant de Saint François de Paule au ch.8. du Liv.6. de ses Memoires, dit que le Saint s'appelloit Robert, & que le Pape lui permit de fonder un Ordre dit des Hermites de Saint François.

Dans la seconde Dissertation il rapporte assez au long, le petit Ouvrage que fit le P. François de Giry Provincial des Minimes de Paris, pour prouver que Saint François de

Paule avoit vécu 91 ans, & non pas 69 seulement, comme le P. Papebroch le dit dans la vie de ce Saint : mais il n'oublie pas de rapporter la retractation, du P. Papebroch au septiéme tome du mois de Mai, & au premier tome du mois de Juin.

Dans la troisiéme Dissertation, il montre que Saint François de Paule étoit Calabrois, & non pas Sicilien, comme l'ont ecrit quelques Historiens, qui peut-être n'ont fait que parler selon l'usage de leur tems, que le Royaume de Naples avec celui de Sicile, étoit appellé le Royaume des deux Siciles.

La quatriéme Dissertation est employée à chercher de quelle famille étoit Saint François de Paule. Les PP. de la Noüe & Victon Minimes, fondez sur les dépositions des témoins qui furent oüis pour la Canonization du Saint, ont dit qu'il étoit de la famille de Martotilla. D'autres prétendent qu'il étoit de la famille illustre de Alyssio de Sicile du côté de son pere, & de celle de Fuscaldo du côté de sa mere. Le P. Perimezzi ne veut pas convenir avec le P. Jé-

rôme Trimacchi *l. 2. Meteor. disp. 1. sect.* 6. que S. François des Paule fût de l'illustre famille des Frangipani, dont quelques Genéalogistes ont voulu faire venir la maison d'Autriche. David Romæus, & Gaspar Passavillus Minimes, lui donnent une tres-basse naissance. Le P. Perimezzi le fait d'une honnête famille. Ce qu'il prouve. 1°. Parce que son pere & sa mere le demandérent à Dieu avec de fortes instances ayant été fort long-tems sans enfans : or les pauvres ne font pas de tels souhaits. 2°. Un témoin dans sa déposition donne le nom de *Domina* à la mere du Saint. 3°. Un autre témoin dit que le Saint l'envoya loger chez son pere : donc il n'étoit pas miserable. 4°. le Saint logea auprès de la possession ou de la maison de son pere, comme dit sa vie.

La cinquiéme Dissertation est un abregé des raisons du P. Claude du Vivier Minime, qui l'an 1620. avança que Saint François de Paule étoit unique, & qui eut ordre de son General de se retracter, sur les plaintes que firent ceux qui prétendent

 descendre

descendre d'André neveu du Saint, & fils de sa sœur Brigitte. Le P. Jean Chappot Minime a écrit pour prouver, qu'en effet S. François de Paule avoit une sœur.

La sixiéme Dissertation refute tous les Auteurs Mineurs qui ont dit, que Saint François de Paule avoit été Novice de leur Ordre. Il est seulement vrai, que pour accomplir la promesse que ses parens avoient faites avant que de l'avoir, il demeura un an parmi eux, portant l'habit comme les enfans le portent aujourd'hui, à l'honneur du Saint auquel ils sont voüez. La principale raison du P. Perimezzi, est que Saint François de Paule n'avoit que 13 ans quand il alla chez les Cordeliers: or il en faut 14 complets pour entrer dans le noviciat selon le droit ancien.

La dixiéme Dissertation est divisée en deux parties. La premiere réfute ce que dit le P. Papebroch dans le supplément de la vie du Saint ch. 6. n. 52. qu'il ne sçavoit ni lire ni écrire: le P. Perimezzi lui oppose, 1°. Que le 117ᵉ. Témoin dépose,

rôme Trim[illegible] n'eût point d'étu-
sect. 6. q[illegible] *litteris vacaret*, il ci-
de l'illu[illegible]*moins* la sainte, Ecriture,
dont [illegible]*oit* l'Office de la Vierge;
vou[illegible] plusieurs admiroient. 2°. On
ch[illegible] dans plusieurs Couvents de
l'Ordre des Breviaires dont se ser-
voit le Saint, comme on le croit par
tradition. 3°. Il y a une autre tradi-
tion qui dit, que le Pape Sixte IV.
le vouloit faire Prêtre. 4°. Il benis-
soit des chandelles avec lesquelles
il operoit plusieurs miracles. La se-
conde partie regarde les Lettres du
Saint. La Congregation de l'*Indice*
ayant condamné le 10. Juin 1659.
une collection de Lettres de Saint
François de Paule imprimée à Rome
l'an 1655. par le P. François à Longo-
bardis, nôtre Auteur n'a garde de
les défendre comme veritables. Ain-
si il prend le parti de déclarer qu'il
y en a quelques unes de vrayes, écri-
tes de la main du Saint : sa raison est
qu'étant écrites en differens tems &
en differens pays, on les trouve
pleines de phrases Calabroises, &
écrites d'une maniere simple ; quoi-
qu'il eut des Secretaires fort habiles.

Septembre 1708.

Il apporte l'autorité du P. Quetif Dominicain, qui dans les additions qu'il a faites sur la vie de Savonarole, rapporte une Lettre du Saint qu'il dit avoir copié sur l'original.

La onziéme Dissertation est employée à racconter les miracles du Saint, dont il n'est point parlé dans le procès de sa Canonization, comme du passage dans la Sicile, marchant sur la mer, après le refus que lui fit un Patron de barque.

Dans la treiziéme Dissertation l'Auteur montre, que St. François de Paule partit d'Italie pour venir en France l'an 1482. âgé de 66 ans, & non pas de 44 comme le prétend Papebroch, sur l'autorité de Philippe de Comines.

Dans la quatorziéme Dissertation il se plaint fort de ce que dit Mr. Baillet des Minimes, qu'on les a presque toûjours vûs renfermez dans l'obscurité & le repos de leur retraite, conformément à l'esprit de leur Fondateur. Le P. Perimezzi fait voir que les études leur sont recommandées par la Regle, qu'ils ont eû parmi eux des Hommes sçavans &

» que quoi qu'il n'eût [illegible] ançois de
» de, *nusquam litteri*[illegible] rd Buil Es-
» toit néanmoins la [illegible] arche des In-
» & recitoit l'O[illegible] one. Le P. Pos-
» ce que plusier[illegible] marque qu'il a été
montre dans [illegible] ais il falloit ajoûter,
l'Ordre d[illegible] e Ambassadeur du Roi
voit le S[illegible] nd en France, & y ayant
tradit[illegible] Saint François de Paule, de
tion [illegible] édictin il se fit Minime.

La quinziéme Dissertation est sur *le* vœu de la vie quadragesimale, qui est le distinctif de l'Ordre des Minimes, & qui lui donne au sentiment du P. Perimezzi une superiorité de mortification sur ceux des Chartreux & des Capucins : vœu selon le même Auteur, encore plus parfait que celui que font les Peres de la Merci, de racheter aux dépens de leur propre liberté, les esclaves dont la Foi se trouveroit en danger.

ARTICLE CXXIII.

A. VAN-DE WIELE EPIGRAMMATA sacra, in Nativitatem, Vitam, Passionem, Resurrectionem, & Ascensionem D. N. JESU-CHRISTI.

Septembre 1708.

Amſtelædami Typis Franciſci Van-der Plaats 1707. C'eſt à dire, *Epigrammes ſacrées d'A. Van-De Wiele, ſur la Nativité, la Vie, la Paſſion, la Reſurrection, & l'Aſcenſion de* N. *S.* Jesus-Christ. A Amſterdam de l'Imprimerie de François Van-der Plaats 1707.

La veneration de Monſieur Van-de Wiele pour la memoire de ſon Ayeul, ancien Profeſſeur des belles Lettres en Hollande, comme il paroît par l'Epitre dedicatoire, lui a fait prendre le ſoin de donner ce Livre au public douze ans après la mort de l'Auteur. On ne peut aſſez loüer cette marque qu'il donne de ſon bon cœur & de ſa tendreſſe, pour une perſonne qui lui étoit chere, & dont il a ſouhaité de perpetuer le nom & l'eſtime juſqu'à la Poſterité la plus reculée.

Tout l'Ouvrage conſiſte dans un recüeil d'Epigrammes, ſur la Naiſſance, la Vie, la Paſſion, la Reſurrection, & l'Aſcenſion de Jesus-Christ. Le ſujet eſt digne de la pieté du Poëte : il eſt grand même,

& capable d'une infinité de beaux traits, qui relevent le merite d'un Ouvrage. Car on ne peut s'empêcher de dire encore ce qu'on a déja fait remarquer dans nos Memoires, que c'est une erreur de ceux qui s'imaginent, que les matieres de Religion & de Piété, sont peu propres à être traitées en Vers, & qu'il n'y a que les sujets profanes qui réüssissent. Les Sannazar, les Vida, les Hoschius, les Petau, les Commire, & tant d'autres Poëtes modernes, qui peuvent après les Anciens servir de modelle, ont fait assez voir par les beaux Vers qu'ils nous ont laissez sur des matieres de pieté, qu'elles sont susceptibles de tous les agrémens de la Poësie. Les sujets sacrez ne sont pas moins heureux pour l'Epigramme, que pour les autres genres de Poëme. Le P. Vavasseur Jesuite, dont nous avons un recüeil d'Epigrammes sur differentes matieres, n'a pas mieux réüssi que dans les sujets de pieté.

Si donc l'Ouvrage de Mr. Vande-Wiele n'a pas toute la perfection, qu'il pourroit avoir, ce n'est pas aux

[redacted]

sujets qu'il a traitez qu'il faut s'en prendre ; mais ou au peu de loisir qu'a eu l'Auteur de revoir son Livre avant sa mort, ou à la negligence de ceux qui l'ont fait imprimer ; ou peut-être même au respect de M. Van-de Wiele pour son Ayeul : respect si profond, qu'il s'est fait un scrupule d'en corriger les fautes les plus grossieres.

Car on nous permettra de dire ici avec toute la liberté que le Public attend de nous, dans le compte que nous lui rendons des Livres qui tombent entre nos mains, qu'on est surpris que cet Ouvrage ait vû le jour dans l'état où il paroît. On ne voit point dans les Epigrammes qu'il contient de ces chûtes heureuses & surprenantes, de ces tours fins & ingenieux, de ces pensées agréables & delicates, qui font toute la beauté de l'Epigramme. De plus le style en est dur, la diction barbare pour l'ordinaire, les Vers sans grace & sans amenité : on y rencontre une infinité de mots Latins, qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs, non pas même dans

l'ample Dictionnaire de Mr. du Cange parmi les mots de la basse Latinité. Mais ce qui est encore moins tolerable que tout le reste, il est échappé à l'Auteur un grand nombre de fautes de quantité, qu'on ne souffriroit pas dans les commençans. Enfin il y a plusieurs Vers & mots estropiez, qu'on veut bien imputer à l'inadvertence de ceux qui ont été chargez de corriger les épreuves. On épargne au Lecteur une longue liste de ce qu'on a sujet de reprendre : pour peu qu'il fût curieux de se convaincre par lui-même, du jugement que nous portons de cet Ouvrage, il n'a qu'à ouvrir le Livre de Mr. Van-de Wiele, pour nous rendre justice sur ce que nous en avons dit. Après tout il faut avoüer qu'il est plein de pensées édifiantes, qui ne laisseroient pas d'avoir leur sel, si elles étoient mises plus heureusement en œuvre.

ARTICLE CXXIV.

COURS DE PEINTURE PAR Principes composé par Mr. de Piles. A Paris chez Jaques Etienne ruë Saint Jaques au coin de la ruë de la parcheminerie à la Vertu 1708.

LE titre de cet Ouvrage fait sentir l'importance du dessein qu'on s'y propose, & le nom de l'Auteur prévient en faveur de la maniere dont il est executé. Il n'est presque plus permis dans le commerce des honnêtes gens de n'avoir pas de goût pour la Peinture: mais on se permet quelquefois de n'appuyer son goût sur aucune regle, & alors l'habitude qu'on acquiert tient plus du hazard que de la Science : ce qui ne contribuë presque en rien à la perfection de l'esprit. Un homme aussi versé dans les beaux Arts que Mr. de Piles, peut aider tout le monde à unir l'agrément que donne l'amour de la Peinture, au merite de s'y bien connoitre, pour sçavoir discerner les choses qui doivent plaire

dans cet Art, & pourquoi elles doivent plaire.

Mr. de Piles définit la Peinture, *l'imitation des objets visibles par le moyen de la forme & des couleurs*, c'est-à-dire, que la forme & les couleurs sont les deux choses que la Peinture entreprend de representer : c'est par-là qu'elle produit l'effet qui lui est propre, de séduire nos yeux, en leur faisant prendre pour l'objet même ce qui n'est que son imitation.

Telle est selon M. de Piles la souveraine perfection de la Peinture, que par la *verité*, c'est-à-dire par une imitation tres-fidelle, elle *attire* ou appelle le spectateur, de maniere qu'il s'en approche, comme pour entrer en conversation avec les figures representées.

On suppose ici, que Raphaël n'a pas eu cette partie aussi parfaitement qu'il se pouvoit. Au milieu des Galeries du Vatican qu'il a peintes, un Curieux d'ailleurs Admirateur de Raphaël, ne s'appercevoit pas qu'il eût ses Ouvrages devant les yeux : il falut l'en avertir. Dans la suite il en découvrit toutes les beautez, mais

qui ne l'avoient pas ſaiſi au premier coup d'œil. Ces reflexions generales du préliminaire de l'Ouvrage, ſont expoſées dans un détail des parties de la Peinture.

On commence par le *vrai* qui eſt comme on vient de dire, le fondement du reſte. Il y en a de trois ſortes, 1°. Le vrai ſimple, 2°. Le vrai idéal, 3°. Le vrai compoſé ou parfait. Le vrai ſimple eſt une imitation ſimple & fidelle des mouvemens expreſſifs de la nature, & des objets tels que le Peintre les a choiſis, pour modelle, & tels qu'ils ſe preſentent à nos yeux. Le vrai idéal eſt un choix de diverſes perfections qui ne ſe trouvent jamais dans un ſeul modelle, mais qui ſe tirent de pluſieurs pour rendre le vrai ſimple plus piquant. Le vrai compoſé réünit, dit-on, les deux premiers, faiſant par cette jonction la parfaite imitation de la belle nature. Le Titien, les Baſſans, toute l'Ecole Venitienne, n'ont excellé que dans le premier vrai. Vinci, Raphaël, Jules Romain, le Pouſſin &c. ont excellé dans le vrai idéal. Le troiſiéme vrai

est un but où personne n'a encore frappé : celui qui en approche davantage est le plus parfait, tel qu'a été Raphaël. Ceux qui ne sont pas assez initiez dans la Peinture, demanderont peut-être comment on peut exceller dans le vrai *idéal*, sans exceller dans tout autre vrai ; puisque l'*idéal* est la réünion des perfections éparses en divers objets.

En parlant de l'*invention*, Mr. de Piles fait remarquer, qu'on donne souvent à ce mot en matiére de Peinture divers sens fort étendus : ceux qui croyent qu'elle renferme toute la composition du tableau, ne considerent pas que l'*invention* n'est qu'une partie de la composition : puisque celle-ci renferme & l'*invention*, & *la disposition*.

L'invention prise dans un sens plus particulier, est un choix des objets qui doivent entrer dans la composition du sujet que le Peintre veut traiter. L'invention attire particulierement l'estime des gens d'esprit, qui outre l'imitation des objets, veulent que le choix en soit juste par rapport au sujet. Il est à

propos d'y faire entrer les circonstances qui servent à en mieux marquer l'esprit & le caractere ; pourvû que leur quantité ne lasse pas nôtre attention. Le Peintre en instruisant le Spectateur doit le divertir par la varieté de ce qui peut orner la scene d'un tableau, auquel néanmoins il faut qu'elle convienne toûjours. Il faut encore que tout se rapporte au Heros du sujet, & conserve une unité.

Il y a plusieurs especes d'inventions. L'invention Historique doit avoir principalement pour qualitez. 1°. La fidelité, en sorte que le Peintre n'ajoute rien pour réveiller l'attention du Spectateur, qui puisse détruire la verité de l'Histoire. 2°. La *netteté*, en sorte que le Spectateur dévelope aisément l'Histoire que le Peintre aura voulu representer. Que si le sujet n'est point assez connu, le Peintre y doit mettre une inscription pour ôter l'équivoque, comme l'ont pratiqué le Carache & Raphaël. Du reste il faut en Peinture comme en Poësie, que l'invention paroisse être l'effet d'un genie facile,

plûtôt que d'une pénible reflexion. Pour servir d'exemple au traité de l'invention, Mr. de Piles ajoûte ici une description d'un tableau de Raphaël, dont le sujet est l'*Ecole d'Athenes.*

Quelque bien choisis que soient les objets par l'invention, le Spectateur ne sera pas satisfait s'ils ne sont bien distribuez par la disposition ou œconomie : cette partie en contient six autres: 1°. La distribution des objets en general; 2°. Les groupes; 3°. Les Attitudes; 4°. Le contraste; 5°. Le jet des draperies; 6°. L'effet du tout ensemble, d'où resulte l'harmonie. Il faut dans la distribution placer le Heros & les principales figures dans les endroits les plus apparens, néanmoins sans affectation. L'Auteur parle de chacune de ces six parties, dont la derniere réünit les autres, comme le porte son nom, sçavoir le *tout-ensemble* : c'est le résultat de ce que sont les parties du Tableau par comparaison les unes aux autres, pour se soutenir mutuellement; ou c'est, comme parle l'Auteur, une *subordination generale des*

objets les uns aux autres, qui les fait concourir tous ensemble à n'en faire qu'un. Sans cette unité plusieurs objets peints de même force & éclairez de pareille lumiere partageroient & inquieteroient la vûë. Le tableau peut être si grand qu'il contiendroit plusieurs groupes, lesquels après le premier coup d'œil pourroient fixer les yeux du Spectateur par des repos bien ménagez. L'effet de la *disposition* dans la Peinture aboutit à ce qu'on appelle *l'harmonie du tableau*: & quand elle est portée à un très-haut degré, elle s'appelle *sublime*, ou même *Enthousiasme*. On expose ici la nature & la difference de l'un & de l'autre pour en démêler les idées. L'Enthousiasme va plus haut encore que le sublime, & il regarde principalement le *tout-ensemble* de l'ouvrage: au lieu que le sublime regarde les parties soit en general, soit en détail. L'Enthousiasme nous saisit & nous saisissons le sublime. Pour y disposer l'esprit, rien n'est meilleur que la vûë des Ouvrages des grands Maîtres, & la lecture des excellens Auteurs Historiens ou Poëtes.

Le dessein pris comme une des parties de la Peinture, est la circonscription des objets selon les mesures & les proportions des formes exterieures. C'est cette partie qui donne entrée aux autres, & qui en est le fondement. On peut considerer dans le dessein, la correction, le bon goût, l'élegance, le caractere, la diversité, l'expression, & la perspective.

La correction est l'état d'un dessein exempt de fautes dans les mesures. Pour rendre les proportions justes & agréables, il n'y a dit-on ici, que l'Antique qui puisse servir de modelle. Michel-Ange a dit que le compas doit être dans les yeux, mais en supposant une connoissance habituelle des plus belles proportions. l'Antique selon Monsieur de Piles, se prend pour les Ouvrages de Sculpture, faits particulierement aux tems d'Alexandre. Policlete fit alors une Statuë qui eût toutes les proportions convenables à un homme parfaitement bien formé : elle fut examinée avec tant d'exactitude, & admirée avec tant d'éloges, que cette Statuë fût appellée par excellence la

tegle. Les Sculpteurs habiles ont du-
·é jusqu'au regne de l'Empereur
Galien vers 360. que les Goths rava-
gérent la Grece, sans connoître ni
épargner les Ouvrages excellens qui
l'enrichissoient.

Les Goths n'ont pas laissé d'établir
un nouveau goût des Arts. Mais
ayant perdu les modelles excellens,
ils n'eurent point d'autre objet que
l'imitation de la nature, telle qu'elle
se présentoit par hazard; & pour les
ornemens, ils mettoient la perfec-
tion dans ce qui étoit le plus diffici-
le, & non dans le meilleur goût,
qu'ils ne connoissoient point. Mais
qu'est ce que le bon goût? s'il n'est
pas fondé sur un sentiment naturel,
quelle réalité aura-t'il? & s'il est
fondé sur un sentiment naturel,
comment des Nations entieres, po-
lies d'ailleurs & judicieuses, l'ont-
elles méconnu? Cette reflexion nous
feroit sortir de nôtre sujet.

Pour y revenir, disons qu'on trou-
ve ici une Lettre excellente de Ru-
bens en Latin, que Monsieur de
Piles a traduite, touchant l'imitation
des Statuës antiques.

Rubens y montre d'abord, qu'il ne faut pas les imiter indifferemment, sur tout parce que le marbre & la pierre qui sont solides, font des ombres que ne fait pas la chair humaine qui est souple, & quelque fois un peu transparente. Du reste, on insinuë que les Statuës antiques sont d'autant plus parfaites, qu'au tems qu'elles se travailloient, les corps humains l'étoient davantage, à cause des grands exercices qu'ils faisoient alors : au lieu que la plûpart des hommes d'aujourd'hui n'exercent leurs corps à rien tant qu'à faire bonne chere. faut-il s'étonner, dit Rubens, qu'on ait *un ventre gros & chargé, des jambes molles & énervées, & des bras qui se reprochent à eux mêmes leur lâcheté*? On montre ensuite qu'un Peintre ne peut bien representer les figures humaines, sans une connoissance de l'Anatomie des os & des principaux muscles : il en faut posseder la situation & la fonction, pour attraper la raison de certaines éminences qn'on voit dans les Antiques & dans la nature même.

Le goût du dessein est l'idée que

suit l'inclination du Peintre naturelle ou acquise. L'élegance est une maniere qui embellit les objets sans en détruire le vrai : cependant elle n'est pas toujours fondée sur la correction du dessein, le Correge en est un exemple.

La draperie en peinture est la representation de toute sorte détofe qui sert aux vétemens des hommes ; son art consiste 1. Dans l'ordre des plis ; 2. Dans la diverse nature des étoffes, 3. Dans la varieté de leurs couleurs : & on trouve ici sur chacun de ces points des regles précises, comme, 1°. Que la draperie ne doit point adherer aux parties, mais floter à l'entour, 2°. Que les plis doivent être grands & en petit nombre, 3°. Se contraster mutuellement &c.

Le Paysage est un genre de Peinture qui represente les campagnes avec tous les objets qui s'y rencontrent. Il y en a de divers styles, dont les 2 principaux sont l'heroïque & le champêtre. L'heroïque represente ce que la nature & l'art peuvent produire de plus grand dans les campagnes. Le Poussin y a excellé ;

si l'on ne sçait pas comme lui soutenir le sublime de ce genre où le style de Peinture, on s'expose à tomber dans le pueril. Le style champêtre represente les pays abandonez à la seule nature, & pour ainsi dire à sa bizarrerie. Il faut jetter toûjours dans ces derniers un grand caractere de verité, & à l'exemple du Titien y mettre quelque effet de la nature extraordinaire & piquant, sans sortir du vrai-semblable. Les parties du paysage que Mr. de Piles expose ici sont, 1o. Les sites ou situations; 2o Les accidens, c'est à dire les interruptions de la lumiere du Soleil par l'interposition des nuages; de sorte qu'il y ait des endroits éclairez sur la terre & d'autres ombrez, qui se succedent selon le mouvement des nuages; 3o. Le Ciel qui renferme en Peinture cette region de l'air que nous respirons & celle où se forment les nuées & les orages. Le propre du Ciel est d'être lumineux, & tout ce qui est sur la Terre lui doit ceder en clarté: mais le Peintre ne doit pas rendre pour cela le Ciel brillant par tout au contraire il faut que la plus grande

lumiere ne ſoit qu'en un ſeul endroit : il faut auſſi l'oppoſer à un objet terreſte un peu obſcur, qui la faſſe paroitre encore plus lumineuſe. Les lointains, & les montagnes, le gazon, les roches, les terreins, les terraſſes, les fabriques, les eaux, les plantes, les arbres &c. ſont expoſez dans la ſuitede ce Traité, qui finit par la maniere dont les Peintres doivent étudier le payſage.

Dans le Traité ſur la maniere de faire des portraits, on obſerve qu'il y a des vûës du naturel plus ou moins avantageuſes : tout dépend de le prendre dans un bon moment. Il n'y a pas une perſonne au monde, qui n'ait un caractere particulier de viſage. Quatre choſes rendent un portrait parfait, l'air, le coloris, l'attitude, & les ajuſtemens. Peu de Peintres accordent bien ces parties enſemble : ils font une bouche riante & des yeux triſtes ; ce qui produit un air faux. On examine en cet endroit, s'il eſt à propos de corriger les défauts du naturel dans les portraits. M. de Piles avoüe que l'eſſentiel des portraits étant la reſſem-

blance, ou auroit de la peine à convaincre ceux qui soutiendroient que les portraits doivent ressembler parfaitement : mais les Dames & les Cavaliers ne s'accommodent point de cette opinion, & on leur doit, dit on ici, quelque complaisance ; c'est-à dire que le Peintre par politesse doit representer les Dames & les Cavaliers tels qu'ils peuvent souhaiter de paroitre : de maniere cependant qu'on ne les méconnoisse pas, ou même qu'on reconnoisse que c'est eux qu'on a peints. M. de Piles ajoûte néanmoins que ces sortes d'égards ne sont point pour les Héros, ou pour ceux qui se distinguent dans le monde par leurs grandes qualitez, & dont la memoire est dûë à la posterité : de sorte que quand les Peintres flatent ; c'est qu'ils n'ont pas une trop haute idée de la personne qu'ils peignent. Par cet endroit l'amour propre même devroit craindre de se voir flater dans les portraits, & chacun devroit se dire à soi même, *si j'étois quelque chose qui en valût la peine on ne me flateroit pas.*

Il y a, dit-on, trois momens à

observer. Le premier quand le modelle se met en place : & alors il est plus animé & plus coloré qu'à son ordinaire : ce qui s'observe dans la premiere heure. Le 2^e. est dans la 2e. heure, où le modelle reposé se fait voir tel qu'il est d'ordinaire. Le 3e. est dans la 3^e. heure, où le modelle lassé prend la couleur de l'ennui que donne une même attitude. Il faut s'en tenir à la 2e. heure mêlée de quelques parcelles de la 1^re.heure. Comme tout le monde se pique de franchise, il faut éviter dans les attitudes, toute sorte d'affectation.

Touchant les ajustemens l'on demande s'il faut habiller les portraits avec les habits de la mode presente, ou avec des habits qui soient du caprice ingenieux du Peintre. Chacun sur ce point a ses raisons & suit son goût. Pour décider la chose il faudroit examiner s'il vaut mieux s'en tenir à la verité de l'histoire, qu'à l'agrément de la Peinture. L'Auteur ajoûte diverses observations pour la pratique des Portraits. Il y en a une singuliere : c'est de ne point faire voir l'ébauche d'un portrait qu'à des

perſonnes très-habiles. Les autres n'ayant pas la capacité de ſuppléer à ce que le Peintre doit y ajoûter, portent des jugemens de travers. Que ſi l'on eſt obligé de le laiſſer voir à des gens non-connoiſſeurs, il vaut mieux paroitre condeſcendre à ce qu'ils diſent, que de les laiſſer s'opiniâtrer à donner des avis mal-entendus. Le Pape alla voir une ſtatue à quoi travailloit actuellement Michel-Ange : ſon maitre de chambre dit tout bas à Sa Sainteté que le nez étoit trop gros ; ce que le Pape dit au Peintre, comme s'il s'y étoit fort connu, & que la reflexion eût été de lui : Michel-Ange repartit : il eſt vrai, Saint Pere, je vais le raccommoder : ſur cela, il prit un marteau avec un ciſeau & ayant cogné en l'air proche la ſtatue d'où il faiſoit tomber de la pouſſiere, il dit au Pape : *Adeſſo S. Padre, che gliene pare ? signor Michel Angelo*, s'écria le Pape, *gli havete dato la vita.*

En parlant du coloris, M. de Piles remarque, que c'eſt la partie la plus eſſentielle au Peintre comme lui étant la plus particuliere. Le deſſein, les proportions, la perſpecti-

 ve,

ve ; conviennent à d'autres Arts ; mais le coloris convient à la Peinture ſeule : celle-ci exerce le coloris par diverſes voyes, qui lui donnent divers ſurnoms ; tels qu'*à la Moſaïque*, à la *Freſque*, à *détrempe*, à *l'huile*, au *Paſtel*, en *miniature*, & en *émail* &c.

On examine enſuite une queſtion agitée parmi les Peintres : lequel l'emporte ou du deſſein, ou du coloris ? Tous deux ſont neceſſaires : & ces queſtions dépendent ſouvent ou de quelques équivoques dans les mots, ou d'un goût different parmi les hommes. A propos de cette queſtion, on rapporte l'hiſtoire d'un Sculpteur Toſcan aveugle, qui faiſoit des portraits de cire fort reſſemblans : *mes yeux, diſoit-il, ſont au bout de mes doits* ; car il ne pouvoit que tâter ſon original afin de le copier. Pour éprouver s'il ne voyoit point, le Duc de Bracciano lui fit faire ſon portrait dans une cave fort obſcure, & le portrait fut très reſſemblant : ce qui lui faiſoit de la peine à copier étoit les cheveux, à cauſe de leur peu de réſiſtance. On trouve dans la ſui-

te de ce Traité du coloris, beaucoup de préceptes tirez d'une experience & d'une reflexion profonde sur ces matieres.

Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent presque plus que d'indiquer les autres Traitez de cet Ouvrage ,comme le clair-obscur, ou la science des lumieres & des ombres, qui conviennent à la Peinture. Cette partie contient deux choses, l'incidence des lumieres & des ombres particulieres, & l'intelligence des lumieres & des ombres en general. L'incidence se démontre par des lignes, que l'on suppose tirées de la source de la lumiere sur un corps qu'elle éclaire. Sous le mot de *lumiere* on comprend aussi toutes les couleurs lumineuses ; & sous le mot d'*obscur* les couleurs brunes.

La pratique du clair-obscur se ménage, 1°. Par la distribution des objets, 2°. Par le corps des couleurs, 3°. Par les accidens. La distribution des objets forme des masses, c'est-à-dire des amas de clair-obscur, lorsque ce qu'ils ont de lumineux est joint ensemble d'un côté, & ce qu'ils

ont d'obſcur ſe trouve enſemble d'un autre côté : ce qui ſe pratique pour empêcher nôtre vûë de ſe diſſiper &c. Le clair-obſcur peut être mis en uſage par les Sculpteurs, comme on le voit à Rome dans des monumens du Cavalier Bernin, & à Paris dans un exemple merveilleux qu'on peut voir dans des Ouvrages de feu l'Abbé Zumbo. Monſieur de Piles les regarde comme ſublimes, & pour cette raiſon il en fait à la fin de ce Livre une ample deſcription. Il promet auſſi de nous inſtruire de la Vie de cet Homme illuſtre dans la 2e. édition qu'il va faire de l'Abregé de la Vie des Peintres.

Ce qu'il dit pour les Commençans touchant l'ordre qu'il faut tenir dans l'étude de la Peinture, eſt une inſtruction qu'on ne peut trop conſulter, quand on veut s'appliquer à cet Art. C'eſt abreger un grand & long travail, que de montrer la veritable voye à ceux qui ſe propoſent un but, ſur lequel ils n'ont encore nulle experience. Il recommande en particulier que l'on don-

ne à lire aux jeunes Peintres des Livres agréables & judicieux; afin que par-là ils s'affectionnent à la lecture, qui est un secours necessaire dans la Peinture pour apprendre à bien penser.

Il vient ensuite à une Dissertation ingenieuse, où l'on examine, si la Poësie est préferable à la Peinture. L'Auteur prétend que ces deux Arts marchent de pair, & méritent les mêmes honneurs. Il avoüe que beaucoup de gens ne peuvent souffrir ce parallele, & qu'ils croyent que c'est abaisser la Poësie: & nous lui avoüerons de nôtre côté, que cette opinion nous semble la plus autorisée: mais la Poësie ne doit pas lui en sçavoir m'auvais gré: il ne veut pas l'abaisser, il ne veut que relever la Peinture. Il cite d'abord pour son opinion celle d'Aristote, qui semble témoigner que la Peinture divertit, instruit, & arrive à sa fin autant ou plus que la Poësie. Toutes deux se proposent de representer ce qui se trouve non seulement sur la Terre, mais jusques dans le Ciel: toutes deux en nous imposant nous trans-

portent comme par l'effet d'une Magie heureuse : toutes deux nous excitent à la vertu en conservant les grandes actions des Heros. Si Mr. de Piles avoit pû prouver que la Peinture represente aussi leurs idées & leurs vertus, leur esprit & leur cœur, les êtres spirituels comme les corporels ; le parallele se seroit bien fortifié ; & nous pourrions convenir nous mêmes de son entiere justesse. La Peinture se dédommage par l'avantage de parler aux sens, & de faire par-là des impressions plus fortes. Avec cela toutes deux observent exactement l'unité du lieu, du tems, de l'objet : toutes deux sont fondées sur la force de l'imagination pour bien inventer leurs productions, & sur la solidité du jugement pour les bien conduire : toutes deux ont reçû les plus grands honneurs des plus grands Heros, & en particulier d'Alexandre. On sçait l'estime & même la vénération infinie que ce Prince avoit pour Homere: celle qu'il avoit pour Apelle n'est pas moins connuë. On marque ensuite des particularitez sur le prix immense dont on

payoit anciennement les tableaux. Demetrius aima mieux manquer à prendre Rhodes, que de s'exposer en la prenant à laisser perir les Peintures de Protogene. Un grand nombre d'Empereurs ont aimé la Peinture avec passion, & s'y sont exercez avec plaisir. Les grands Princes ont ramassé de tout tems avec un soin extraordinaire les Tableaux des grands Maitres. Ceux-ci même dans les derniers tems ont été extraordinairement estimez des Monarques. Vinci mourut entre les bras de François I. Les Courtisans de Charle-quint étant jaloux de la faveur où le Titien étoit auprés de lui, ce Monarque leur dit: *J'aurai toûjours des Courtisans, mais non pas toûjours un Titien.* Un jour ce Peintre ayant laissé tomber son pinceau que Charle-quint releva, il en témoigna de la confusion: sur quoi Charle-quint repartit: *Titien* merite d'être servi par Cesar. Tout le reste du parallele est également curieux & spirituel.

Article CXXV.

EXPLICATION SIMPLE, LITERALE, & historique des Ceremonies de la Benediction d'une Abbesse, tirées du Pontifical Romain ; presentée à Monseigneur l'Evêque d'Amiens, à l'occasion de la Benediction de Madame l'Abbesse de Willencourt, de l'Ordre de Cisteaux, à Abbeville.

La *nouvelle Abbesse sort du Monastere,*) où elle ne pouvoit faire commodément les Ceremonies, dont on est venu dans la suite à grossir la Bénédicton des Abbesses, qui étoit plus simple autrefois, & qui ne consistoit originairement que dans une seule Oraison, laquelle se pouvoit reciter à la Grille, comme on y recite encore les prieres qui se font aux Vétures & aux Professions des Religieuses.

Accompagnée,) par bienséance, & n'étant pas en effet décent qu'une Religieuse sorte & paroisse seule en public, *De deux Matrones*,) c'est-à-dire de deux femmes prudes, sages, &

vertueuses ; si l'on veut, deux Dames de considération, à qui l'on puisse confier la nouvelle Abbesse. Quelque fois à la place de ces Matrones, la nouvelle Abbesse prie des Abbesses de ses voisines, & de ses amies. En tout cas & lorsque le Superieur n'est pas d'humeur à voir des Abbesses hors de leur Couvent, la nouvelle Abbesse choisit d'entre ses Religieuses, celles qu'elle juge plus propres à faire auprès d'elle le personnage de Matrones; *Agées*,) Ce qui exclut les jeunes Abbesses & les jeunes Religieuses, de cette fonction. *Le voile baissé*) par modestie. *Elle fait son serment de fidelité qu'elle promet de garder*,) qui ajoûte peu à l'engagement qu'elle à déjà pris en se faisant Religieuse, c'est-à-dire au vœu qu'elle à déja fait entre les mains de ses Superieurs. En sorte que ce serment n'est gueres que de style ; même à l'égard de l'Eglise Romaine, à qui tout bon Catholique doit être éxactement fidelle & soumis. *En mettant les deux mains sur le texte de l'Evangile & disant : Sic me Deus adjuvet, & hac sancta Dei Evangelia.*) Où l'on

voit que l'Abbesse est déterminée par ce pronom demonstratif, *hac*, à montrer en même tems les SS. Evangiles dont elle parle, & à mettre pour cet effet ses mains sur ces Evangiles, comme pour les montrer & les indiquer.

En suite elle se prosterne,) se mettant en posture de suppliante, tandis qu'on prie pour elle au chœur, & qu'on recite à ce sujet les Litanies des Saints, qui semblent venir tout naturellement ici, comme faisant autrefois le commencement de la Messe : ce qui subsiste toûjours le Samedy Saint & la veille de la Pentecôte.

Sur un tapis,) pour conserver ses habits. D'où vient qu'il n'importe de quelle couleur, ni de quelle matiere soit ce tapis : le plus simple & le plus modeste c'est le mieux.

Le Prelat se tourne vers elle & dit : Ut hanc præsentem Electam,) l'Abbesse est ici appellée *Elûë*, parce qu'en effet selon l'ancien droit, elle étoit élûë par sa Communauté, *Benedicere digneris*; & encore, *Ut hanc præsentem Electam benedicere & sanctifi-*

care digneris.) Où l'on voit que*l*le demonstratif, *hanc*, détermine ici le Prélat à montrer en même tems l'Abbesse dont il parle : & c'est ce que le Prélat fait en effet, non seulement en se retournant vers l'Abbesse, mais aussi en faisant sur elle le signe de la Croix, c'est à dire, en la benissant à cause de *benedicere*; & réiterant même cette Benédiction à cause encore du mot *sanctificare*, qui à même signification & même force que *benedicere*; car sanctifier & benir sont termes synonymes & reciproques. *Il fait ensuite plusieurs prieres sur la nouvelle Abbesse*, demandant à Dieu par exemple, qu'il donne à cette Abbesse toute la pieté & tout le zele necessaire, pour s'acquiter dignement de l'administration qui lui est commise. C'est ainsi que l'Eglise benissoit autrefois toute sorte de personnes, pour attirer les graces de Dieu sur elles ; comme par exemple, les Portiers, les Lecteurs, les Diaconesses, les Vierges, les Moniales, les nouveaux mariez &c. & comme dans toutes les Abbayes de Filles de l'Ordre des Cisteaux, &

aussi de l'Ordre de Saint Benoît, on benit encore la Lectrice de table, & les servantes ou semainieres de cuisine, conformément à la Regle. Il est vrai que la Benediction de l'Abbesse est accompagnée de circonstances qui la rendent plus solemnelle; parce qu'en effet ses fonctions sont plus relevées, & qu'après tout c'est une Abbesse. Mais ce qui fait le fond & la substance de la Ceremonie, je veux dire de la priere, se trouve en toutes sortes de Benedictions, diversifiée toutefois par rapport à la difference des emplois: car autre chose est ce qu'on demande pour une Abbesse & une Superieure, & autre chose ce qu'on demande pour une simple Officiere & une Lectrice de table.

A ces mots, Affluentem spiritum tuæ Benedictionis super hanc famulam tuam, nobis orantibus propitius infunde, le Prélat benit la nouvelle Abbesse, à cause du mot *benedictionis*, derivé du verbe *benedicere*, qui toûjours emporte d'être accompagné d'une benediction.

Et en disant: Et quæ per nostra ma-

nus impositionem hodie Abbatissa constituitur, *il met les deux mains sur la tête de l'Abbesse*, à cause de ces mots, *nostra manus impositionem*, qui exigent qu'en les prononçant on exprime en effet ce qu'ils signifient; & par consequent on impose les mains. En sorte que l'imposition des mains n'est ici, comme l'on voit, qu'un pur geste attiré par le discours, qui ne veut dire autre chose, sinon que celle qu'on benit, est établie & constituée Abbesse de la main & de l'autorité de celui qui la benit; *per nostra manus impositionem Abbatissa constituitur.*

Le Prelat donne le livre de la Regle à la nouvelle Abbesse, c'est-à-dire la Regle de son Ordre, afin de la faire observer à celles dont elle commence à prendre la conduite. Non que l'Abbesse n'ait déja cette Regle (& peut-être même est-ce la sienne propre qu'on lui redonne de nouveau;) mais c'est que comme le Prélat lui parle d'une Regle, il est necessaire qu'il lui désigne en même tems quelle est cette Regle; & c'est ce qu'il fait en la lui mettant entre les mains.

L'Abbesse présente deux torches ou cierges allumez,) selon l'ancien usage, de porter à l'Offrande de quoi entretenir le luminaire de l'Eglise.

Et baise la main du Prélat) par civilité. Et que l'Abbesse se souvienne d'avoir ici attention à ne pas prendre le change, comme on l'a vû faire à quelques-unes qui baisent l'anneau du Prelat, au lieu de lui baiser la main. La Rubrique du Pontifical y est expresse, *Pontificis ea recipientis manum osculatur.* Et en effet on ne voit point de raison physique ou morale, à baiser le chaton d'une bague; mais pour la main de la personne de qui on reçoit où à qui on présente quelque chose, sur tout quand cette Personne à caractere, il est des regles de l'honnêteté de la baiser.

Le Prélat inthronize la nouvelle Abbesse) c'est-à-dire, qu'il la met dans son siége Abbatial; & il faut bien en effet qu'il lui marque sa place du moins pour la forme & la ceremonie. Le mot d'*inthronizer* paroît à la verité, un peu fort pour une Abbesse; car un Thrône est proprement

un siége élevé de plusieurs marches ; où les Rois sont assis dans les fonctions solemnelles de la Royauté: Mais ce mot ayant passé d'abord de cette sorte de siege des Rois, aux sieges qu'occupent les Evêques lorsqu'ils officient pontificalement, il a formé tout naturellement dans la suite celui d'inthronizer, pour dire mettre un Evêque dans son Siege Episcopal à son sacre, où lorsqu'il prend possession de son Eglise. Et de là par extension & convenance de cerémonie, on s'en est enfin servi pour exprimer l'installation d'un Abbé ou d'une Abbesse.

Après quoi on chante le Te Deum,) en action de graces de ce qui vient de se faire.

Toutes les Religieuses font la reverence à la nouvelle Abbesse,) à l'occasion de ces paroles du *Te Deum* : *Te æternum Patrem omnis terra veneratur*, qui attirent de la part des Religieuses ces marques du respect & de la venération qu'elles ont pour leur Abbesse, qu'elles regardent comme leur Mere, & comme leur Superieure. Ce qui procede de la Cere-

monie de la Benediction des Abbez où autrefois à ces paroles, *Te æternum Patrem omnis terra veneratur*, les Moines alloient en effet à l'adoration de leur nouvel Abbé, c'est-à-dire, alloient le saluer & lui rendre leurs respects.

2 Il y a des Abbesses, qui *aimant à porter leurs bandeaux fort larges & leurs franges fort longues*, comme dit l'Ecriture, étendent ici le Ceremonial, & se font pareillement donner par le Prélat, la Croix, la Crosse, & l'Anneau ; presentent à l'Offrande, outre les deux torches ou cierges allumez dont on a parlé plus haut, deux pains, l'un doré & l'autre argenté, avec deux barils pleins de vin, aussi dorez & argentez : ce qu'elles imitent des Abbez, qui copiant ici eux mêmes les Evêques, en usent de même à leur Benediction : & ainsi il est bon de joindre encore ici l'explication de toutes ces pratiques.

La Croix,) Reste de l'ancienne dévotion des Fidelles, de porter continuellement sur eux une Croix avec des Reliques. Il y a encore une in-

finité de femmes & de filles du monde qui en portent toûjours une à leur coû, ou ſur leur poitrine, ſans compter tout l'Ordre de la Viſitation de Sainte Marie, & même juſqu'à des Tourieres. Dans la ſuite on en a fait une Ceremonie, & une marque de diſtinction pour les Abbez & les Abbeſſes, &c.

La Croſſe,) Bâton paſtoral, convenable à tout Superieur chargé du ſoin & de la conduite d'un troupeau. Auſſi ce bâton a-t'il la figure de la houlette d'un Berger; pointu par le bout pour le ficher en terre quand on eſt las de le porter, & recourbé par le haut dans le bout de la plaque de fer creuſée, avec quoi le Berger jette des mottes de terre pour détourner ou pour ramener ſes moutons: ce qui dans le figuré a ſon application au Miniſtere Eccleſiaſtique, aux termes des prieres mêmes contenuës au Pontifical. Bien plus, cette Croſſe étoit originairement de bois, comme la houlette des Bergers: depuis on l'a faite d'yvoire, de fer, ou de cuivre doré, & enfin d'argent ou vermeil doré. Même les

Abbez & les Abbesses en sont venus à ce point de somptuosité.

L'anneau) ou cachet; les Anciens n'ayant point d'autres cachets que leurs anneaux, où étoient enchassées des pierres gravées dans ce qu'on appelle le chaton de la Bague, qu'ils mettoient & appliquoient sur ce qu'ils vouloient cacheter. Dans la suite l'Anneau à tourné à d'autres usages, & à tourné enfin en pur ornement :. & c'est à titre d'ornement & par distinction que les Abbesses le portent à leur doigt. Où élles pourroient cependant le rendre utile, en s'en servant comme de cachet, ainsi qu'on faisoit des Anciens anneaux, pour fermer leurs lettres & celles de leurs Religieuses, & encore pour d'autres usage, concernant leur ministere & le temporel de leur maison.

Les deux pains & les deux barils de vin. Suivant l'ancien usage des Fidelles, de porter à l'Offrande le pain & le vin qui devoit servir de matiere au Sacrifice; ce qui subsiste encore au sacre des Evêques, à la Benediction des Abbez, & commu-

nément aux Messes des morts, &c.

Le tout doré & argenté) par magnificence : motif auquel on pourroit semblablement rapporter l'usage, d'attacher à ces pains & à ces barils de vin les écussons des Armoiries du Prélat & de la nouvelle Abbesse.

Je n'explique point ici les prieres qui font le corps de cette Benèdiction. Comme la plûpart de ces prieres ne contiennent que de pieuses allusions, & point les vrayes raisons des Ceremonies, & ce qui s'appelle les raisons d'institution, cela n'est pas de mon ressort. Seulement on sent bien que le ℣. *Hæc accipiet benedictionem à Domino*, est attiré par la Ceremonie même de la Benediction ; & que cet autre, *Memor esto congregationis tuæ*, se dit par rapport à la Communauté du Monastere, dont la nouvelle Abbesse devient le Chef.

Disons encore un mot du voile que quelques Abbesses reçoivent de nouveau des mains du Prélat à la Benediction, après l'avoir déja pris des mains de leurs Superieurs Reguliers à leur vêture & à leur Profession.

Ce voile eſt une piéce de toile ou autre étoffe déliée, dont toutes les femmes ſe couvroient originairement la tête & les épaules : & l'Apôtre Saint Paul nous apprend qu'il étoit même honteux aux femmes de ſon tems de prier ſans être ainſi voilées. Les femmes du monde ayant dans la ſuite changé de mode & de coëfure, le voile n'eſt plus reſté qu'aux Veuves & aux Religieuſes, à qui même on eſt venu à le donner avec des prieres & des Ceremonies Eccleſiaſtiques. Et dès les premiers ſiécles on voit des exemples de Vierges, qui recevoient ce voile des mains de l'Evêque. On retrouve même à la Campagne en pluſieurs Provinces, cette ſorte d'habillement de tête, noir aux femmes, & blanc aux filles. Diſtinction qui a pareillement paſſé parmi les Religieuſes, où les Meres ou Profeſſes portent le voile noir, & les Sœurs ou Novices le portent blanc. La coëfe des femmes du monde qui ſe mettent modeſtement eſt auſſi un reſte de l'ancien voile des femmes.

ARTICLE CXXVI.

TRADUCTION DES OEUVRES *d'Horace par le Pere Tarteron de la Compagnie de Jesus. Nouvelle Edition revûë & corrigé.* A Paris chez André Pralard ruë Saint Jaques 1708. *in 12, 2. tomes, premier tome pages 251. second tome pages 399.*

Traduction des Satyres de Perse & de Juvenal, par le Pere Tarteron de la Compagnie de Jesus. Nouvelle Edition. A Paris par la Compagnie des Libraires 1706. *in 12. pp.* 591.

LE Pere Tarteron est bien different de ces Auteurs fanfarons, qui multiplient les éditions de leurs Ouvrages sans qu'il en coute ni dépense au Libraire ni fatigues à l'Imprimeur. Modeste jusques dans le titre, il semble avoir oublié combien de fois ses belles Traductions ont été remises sous la presse. C'est la cinquiéme fois que le second tome d'Horace paroît : c'est la seconde fois qu'on publie les Odes imprimées en 1705. pour la premiere fois.

La Traduction de Juvenal & de Perse en est à la troisiéme édition. Nous ne nous étendrons pas sur des Livres assez connus par le jugement avantageux qu'en ont porté tous les Journaux. Un des plus estimez a donné à la Traduction d'Horace la magnifique epithete *d'inimitable*; éloge qui ne peut être suspect dans la bouche d'un Protestant. L'usage que les plus fameux Ecrivains ont fait des Versions du Pere Tarteron, lorsqu'ils ont voulu citer Horace, Perse, Juvenal, est encore un plus sûr garand de l'estime publique. Mrs. Baile, Basnage &c. ne citent point autrement ces trois Poëtes. Nous assurons après l'avoir examiné, que les nouveaux soins du Traducteur ont rendu ses Ouvrages encore plus dignes de ce grand succès. Un Auteur qui ne se pardonne pas ce que le Public lui pardonne, qui au défaut des Censeurs se critique rigoureusement lui-même, a surmonté sans doute cet amour propre si rarement vaincu par les Auteurs, qu'il aveugle presque toûjours sur leurs productions. Le Pere Tarte-

ron a plus fait : il n'a pas borné son humilité à se corriger en secret & sans bruit : il entretient froidement l'Ami à qui il dédie son Ouvrage, des changemens qu'il a crus necessaires pour le perfectionner. On ne dérobe pas la gloire quand on y va par des voyes si droites & si peu frequentées.

ARTICLE CXXVII.

HARMONIA APOSTOLICA, seu binæ Dissertationes &c. C'est à dire, *Harmonie Apostolique en deux Dissertations, de la Doctrine de Saint Jaques touchant la justification par les bonnes œuvres, & de l'accord de Saint Paul avec Saint Jaques sur ce point. Par George Bullus, Prêtre de l'Eglise Anglicane.*

ON donne ici une suite des Ouvrages de Bullus, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Février : & on ne sçauroit la mieux commencer que par un excellent passage de Saint Ignace que l'Auteur a mis à la tête de ses Dissertations.

» Sçachez, dit ce Saint Martyr Dis-
» ciple des Apôtres écrivant aux
» Ephesiens, qu'il faut avoir une
» Foi parfaite en JESUS-CHRIST, &
» une parfaite Charité : en cela con-
» sistent l'entrée à la vie, & la fin.
» La Foi est l'entrée, la Charité est
» la fin. L'une & l'autre vûës ensem-
» ble sont de Dieu ; & tout le reste
» pour les bonnes œuvres en dé-
» pend. Bullus dans sa préface reproche avec raison aux Protestans, qu'à force de ne parler que de la Foi seule, de lui attribuer la justification, & de fonder sur elle une pleine assurance du salut, ils ont introduit la corruption des mœurs, & ils continuent à entretenir la licence & le libertinage.

Cependant par une affectation de Parti, & pour ne pas abandonner entierement celui des Protestans, il ne veut convenir avec les Catholiques que de la nécessité des bonnes œuvres pour la justification & le salut, & il prétend contre eux qu'elles ne sont d'aucun merite. Par ce mêlange de verité & d'erreur, il se précipite dans une perpetuelle contra-

celles du Nouveau Test
me au Barreau, pour fi
qu'un homme est fait ou
te, mais qu'il est déclar
D'où il infere cette défi
justification : *Esse actione*
judicis ex Lege Christi grati
tis accusatum, justum p
atque ad premium justitiæ
tam æternam acceptantis.
» l'action de Dieu par la
» me Juge selon la Loi d
» JESUS-CHRIST il absout
» le déclare juste, & l'a
» cevoir le prix de la ju
» la vie eternelle. Si Bu
termes dont il se sert, de

exposée par M. Grabe dans sa note.
» Ce que dit St. Pierre en sa 1ere. Epî-
» tre, ch. 2. v. 24. *afin qu'étant morts*
« *aux pechez nous vivions à la justice*,
» donne la veritable intelligence du
» verbe justifier: car certainement le
» terme de justice en cet endroit ne
» peut se rapporter qu'a une justi-
» ce inherente, comme à un excellent
» fruit du bois de la Croix par la
» Passion de Jesus-Christ. Et nous verrons bien-tôt Bullus s'expliquer avec la même netteté, & dire avec les Catholiques, que la Foi justifiante renferme la charité avec l'observation des Commandemens de Dieu, & que ce n'est pas une simple confiance dans l'esprit.

Il propose là-dessus cinq argumens, qui font la matiere d'autant de chapitres. Il commence donc au ch. 2d. par l'autorité de l'Ecriture, qui ne commande pas seulement en général de vaquer aux bonnes œuvres, mais qui marque en particulier celles qui conduisent à la justification. Et déja Bullus déclare, que la Foi justifiante n'est autre que la Charité avec les œuvres de la pieté

Chrétienne. M. Grabe dans sa note fait remarquer une expression de St. Jean, epist. 1. ch. 3. v. 7. *Qui facit justitiam, justus est, sicut & ipse justus est*, Qui fait la justice est juste, comme lui même est juste, c'est-à dire, comme Jesus-Christ, mais avec proportion; & cependant d'une justice inherente comme lui. Il ajoûte que St. Jean dans toute cette Epître, a eû en vûë les Disciples de Simon le Magicien, qui assuroient au rapport de St. Irenée l. 1. c. 20. » Que les hommes seroient sauvez » par la seule grace de leur Maître, « & non pas par les bonnes œuvres. Mr. Grabe ajoûte, que la justification, quoique précédée par les bonnes œuvres, est neanmoins gratuite; en tant que la Grace pour faire les bonnes œuvres est gratuitement donnée.

Bullus tire son 2*e*. argument, de la notion même de la justification; qui ne sçauroit être conçûë sinon par rapport à une Loi. Il prend le 3e. de la nature de la Foi, en laquelle il distingue *notitiam, assensum, fiduciam*; connoissance de ce qui est

proposé à croire, consentement de l'esprit, confiance. Or la connoissance & le consentement se trouvent dans les impies & dans les demons même : ce n'est donc pas là qu'est la justification : reste la Confiance.» Helas, s'écrie Bullus, c'est en elle, selon la doctrine des Eglises Réformées, que consiste l'acte formel de la justification ! Une telle doctrine « est depuis bien des années la honte » & l'opprobre de la Réforme, qu'el» le exposé au mépris & aux justes » invectives des Catholiques.

La forme du Jugement dernier fournit le 4^e^. argument, qui force Bullus à reconnoitre le merite des bonnes œuvres. Au Jugement dernier, dit-il, le Juste sera déclaré par la Sentence de Jesus-Christ avoir la justice, & avoir droit à la récompense de la vie éternelle. Il en est ainsi maintenant de la justification. *Quis enim ausit negare, collationem juris ad præmium cœleste esse præcipuum justificationis actum ? Certè id clarè evincunt Apostoli Verba de justificatione disputantis, Rom.4. v.3. collata cum v.4. ubi quod priùs dixerat* ἐλογίσθη εἰς δικαιοσύ-

ῳ, *postea hac phrasi exprimitur* μισθὸς λογίζεται: C'est-à-dire. » Qui oseroit » nier que le principal acte de la jus- » tification, c'est de donner le droit » à la récompense éternelle? l'Apô- « tre ne laisse aucun doute là-dessus. » Comparez seulement dans l'Epî- » tre aux Romains ch. 4. le verset 5e. » avec le suivant, & vous verrez que » ce qui est imputé à justice est im- » puté comme recompense.

Le dernier Argument est moins que rien. Ce que les Confessions de Foi des Protestans enseignent, que par la Foi seule sans les œuvres l'homme est justifié, Bullus prétend l'expliquer, en ce que le merite des bonnes œuvres vient uniquement de la Grace par laquelle elles sont faites. Ainsi Bullus en faisant dire à ces Confessions le contraire de ce qu'elles disent, essaye vainement d'effacer leur impieté & leur honte.

Comme la 1ere. Dissertation a été une exposition de ces paroles de l'Epître de St. Jaques, ch. 2. v. 24. Ὁρᾶτε τοίνυν, ὅτι ἐξ ἔργων δικαιοῦται ἄνθρωπος, καὶ οὐκ ἐκ πίστεως μόνον, *Videte, quoniam ex operibus justificatur homo, & non ex fide*

tantum, "Voyez que l'homme est juſ-
» tifié par les œuvres, & non par la
» Foi ſeule ; la 2de. Diſſertation eſt
employée à concilier ces paroles avec
celles de St. Paul dans l'Epître aux
Romains, ch. 3. v. 28. Λογιζόμεθα ἐν
πίστει δικαιοῦσθαι ἄνθρωπον χωρὶς ἔργων νόμου,
*Arbitramur enim, juſtificari hominem
per Fidem ſine operibus Legis*, " Nous
» eſtimons donc que l'homme eſt
» juſtifié par la Foi ſans les œuvres
» de la Loi.

Après avoir refuté les diverſes manieres de concilier ces deux textes; dont les unes veulent que St. Jaques n'ait entendu qu'une juſtification devant les hommes, les autres qu'une Foi apparente & ſimulée, les autres une juſtification imparfaite & commencée; Bullus au ch. 4. vient à expoſer ſon ſentiment, qu'il établit ſur ce fondement, que St. Paul doit être expliqué par St. Jaques. Car non ſeulement il paroit que St. Jaques a écrit après St. Paul, mais il s'exprime en termes très-clairs & comme choiſis à deſſein d'éclaircir ceux de S. Paul, & appliquez au même exemple d'Abraham: mais

de plus il est certain que St. Paul entend la Foi animée & formée par la Charité. C'est ce qui est plus clair que le jour dans l'Epître aux Galates, ch.5. v.6. » En JESUS-CHRIST : » Ni la circoncision ne sert de rien, » ni le prépuce, mais la Foi qui opere par la Charité, *Sed fides, quæ per charitatem operatur.* Le texte Grec porte ; ἀλλὰ πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη, & peut s'entendre également de la Foi, ou qui opere, ou qui est operée par la Charité. Bullus cite une infinité de passages aussi évidens, & où l'Apôtre renferme sous la Foi, l'obéïssance aux Commandemens de Dieu. Pour quoi donc ne parler que de la Foi? parce que, dit Bullus au ch. 5e. la Foi est le fondement & la racine des bonnes œuvres : parce que par-là les œuvres purement naturelles sont exclûës de la justification, & que la force de la Grace éclate mieux. En un mot, S. Paul ne reprouve les œuvres qu'en tant que commandées par la Loi & faites sans la Grace de JESUS-CHRIST. Car la Loi doit être considerée sous deux rapports, l'un à la lettre & en tant

qu'elle commande certains devoirs & certaines observances, l'autre à l'esprit & en tant qu'elle est la figure & l'ombre de l'Evangile, *Umbram habens futurorum bonorum.* Sous le 1^er^. de ces rapports elle laisse l'homme sans secours & l'abandonne à ses propre forces : par le 2d. elle lui procure la Grace pour le prévenir & le soutenir dans l'exercice des bonnes œuvres. Enfin Bullus mêle ici de bonnes choses touchant la possibilité des Commandemens de Dieu; & dans les chapitres suivans il s'applique à prouver ce qu'il a dit des œuvres rejettées par St. Paul comme inutiles. Mais parmi ces bonnes choses il en avance une qui ne semble pas devoir être approuvée ; c'est que la Loi ne promettoit pas la vie éternelle. Il parle bien au ch. 12. de la Grace prévenante & de son accord avec le libre arbitre.

Or, reprend Bullus au ch. 13e. reprouver les œuvres de la Loi, parce qu'elles ne viennent point de la Grace, c'est approuver celles qui ont la Grace pour principe ; & reprocher à la Loi, qu'elle n'a pû con-

duire à la justification ; c'est-dire à la loüange de l'Evangile, qu'il y conduit ceux qui l'observent & le suivent.

Le 15e. ch. & les deux suivans sont dignes d'une attention particuliere. Là Bullus rapporte quatre erreurs des Juifs touchant les œuvres commandées par la Loi. 1°. Comme ils étoient divisez en deux Sectes de Sadducéens & de Pharisiens ; les premiers rapportoient tout aux seules forces du libre arbitre, les seconds à la destinée & au *Fatum* : ou plûtôt ils attribuoient le bon naturel & les diverses situations de la vie à la destinée, & les actions particulieres au libre arbitre : mais nulle mention de la Grace ni chez les uns ni chez les autres. D'où est venuë cette sentence commune à tous les Juifs & marquée dans le Talmud : *Que tout est entre les mains de Dieu, excepté de la crainte.* 2°. Ils ne demandoient pour le salut qu'une observation exterieure ou même partiale de la Loi ; avec le soin de ne pas contrevenir aux préceptes qui leur paroissoient les plus importans & les plus recom-

mandez. De-là encore ce ſentiment univerſellement reçû des Rabbins, que qui gardera au moins un precepte, ſera ſauvé. 3°. Ils faiſoient conſiſter toute leur juſtice en de menuës pratiques & en de legeres obſervances. 4°. Toute l'eſperance qu'ils avoient au Meſſie n'étoit que pour ſe voir par ſon moyen dans une felicité temporelle, & hors de l'oppreſſion des Nations étrangeres, ſans attendre de ſa mediation ni la veritable juſtice, ni la rémiſſion des pechez, ni le ſalut éternel.

Il ne faut pas s'etonner, continuë Bullus, que S. Paul rejette avec mépris de telles œuvres, & qu'il nous recommande celles que l'Evangile nous preſcrit : il remarque, ce qui en effet eſt tres remarquable, que les Juifs ont marché avant les Proteſtans dans le dogme de la confiance en la Foi ſeule ſans les œuvres ; puiſqu'ils fondoient toute l'eſperance de leur ſalut ſur les promeſſes de Dieu en faveur de la poſterité d'Abraham. *Tout Iſraëlite*, dit la Miſne & après elle Maimonide, *aura part au ſiecle futur.*

Bullus finit par deux points, où il réüssit également mal à refuter la doctrine des Théologiens Catholiques, touchant le merite de condignité des bonnes œuvres, & à amener les Confessions de Foi des Protestans à reconnoitre la nécessité des bonnes œuvres.

Examen Censuræ sive Responsio ad quasdam observationes &c. C'est-à-dire, *Réponse à une Critique de l'Harmonie Apostolique.*

Si l'on donne un Extrait plus court & plus leger de cet Ouvrage de Bullus & du suivant ; ce n'est pas qu'on les ait lûs & éxaminez avec moins d'application que les précedens. Mais il est arrivé à cet Auteur comme à beaucoup d'autres, qui attaquez par des Critiques, ont coûtume de se défendre par de perpetuelles répétitions dont ils chargent leurs réponses & leurs repliques. Bullus a encore cela de commun avec la plûpart des autres Auteurs, de crier bien haut aux moindres duretez d'un Adversaire, tandis qu'ils l'en

accablent de beaucoup plus grandes.

L'Auteur de la Critique, bon Proteſtant, & indigné de voir un homme de ſon Parti ſoutenir hautement la neceſſité des bonnes œuvres pour la juſtification & le ſalut, pouſſe ſes attaques contre une telle nouveauté, & les diviſe en 23 Articles ou en 23 Obſervations. Bullus oppoſe à chacune de ces Obſervations, de ſolides Réponſes & aſſez longues, toutes priſes des preuves de ſon Harmonie. Voici en peu de mots ce qu'on a jugé le plus digne de remarque ;

1°. Dans la Réponſe à la 2de. Obſervation, Bullus défend cette maniere de parler ſi commune dans les Ecoles Catholiques, la Foi formée par la Charité, *Fides per Charitatem formata* : il la défend, dis-je, par les paroles de St. Paul, Gal. 5. 6. πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη. Car il prétend que le participe ἐνεργουμένη ſe doit prendre paſſivement & ſignifie être faite ou excitée ; de même qu'on appelle Energumenes, ceux qui ſont poſſedez ou pouſſez par le Demon.

2°. Bullus s'exprime ainsi en répondant à l'Observation 3^e^. *Qui ex fœdere Evangelico justificatur, is hoc ipso jus habet ad beneficia omnia, quæ in illo fœdere continentur : atqui inter beneficia in fœdere Evangelico contenta, primarium & cæterorum omnium complementum est salus & vita æterna : ergo qui ex fœdere Evangelico justificatur, eo ipso jus habet ad salutem & vitam æternam.* » Quiconque est justifié selon l'alliance » de l'Evangile a droit au salut & à » la vie éternelle. Et puis il ajoûte: *Quisquis fide in Christum δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη prææditus est, is eo momento præstitit integram fœderis Evangelici conditionem, quæ in statu in quo est, ab eo requiritur: etiam si jugis & pia operatio adhuc desit. Proinde ex fœdere illo justificatur, atque ad omnia fœderis ejusdem beneficia jus habet.* » Qui croit en » Jesus-Christ, mais d'une Foi for- » mée par la Charité, dès-là il ac- » complit la condition requise par » l'alliance de l'Evangile, comme » son état le porte, & sans avoir une » Charité entierement délivrée des » mouvemens involontaires de la » concupiscence & des pechez vé-

» niels. Donc il a droit au benefice » de cette alliance, qui est la vie éter- » nelle. Que Bullus vienne après cela nier le merite des bonnes œuvres, lui qui sur elles fonde le droit à la vie éternelle & au salut. En traduisant ces mots *etiam si jugis & pia operatio adhuc desit*, par celles-ci, *sans avoir une charité entierement délivrée des mouvemens involontaires & des pechez veniels*; on s'est exactement conformé à la pensée de Bullus, qu'il explique nettement dans son Harmonie, Dissertation seconde chap. 7e. & fort au long dans sa Réponse à l'Observation 17e.

3°. Dans la Réponse à l'Observation 9e. & à la 11e. Bullus refute solidement la doctrine des Protestans touchant l'imputation de la justice de Jesus-Christ. Car en premier lieu l'Ecriture joint toûjours la justification à la remission des pechez; qui cependant, à en croire les Protestans, ne sont point veritablement effacez, mais demeurent toûjours dans l'homme. En second lieu la pénitence devient inutile. En troisiéme lieu la Foi même aux merites

de Jesus-Christ, (ce qui est horrible & l'excès de l'impieté,) devient aussi inutile ; puisque cette Foi suppose déja dans l'homme que ces merites lui sont imputez, & elle ne sçauroit avoir d'autre effet, que d'assûrer l'homme de l'imputation qui l'a auparavant justifié : & c'est ce que Piscator & Textor n'ont pas eu honte d'avoüer. Enfin cette imputation est directement opposée à la volonté de Dieu de sauver tous les hommes. Bullus remarque encore quelque part, que les merites de Jesus-Christ sont la cause meritoire & efficiente de la justification, & que l'effet de ces mérites est en nous la justice inhérente. Il y a du plaisir à le voir si bien pousser les Protestans.

Il les mene aussi mal dans la Réponse à l'Observation 17e. sur l'impossibilité par eux prétenduë de garder les Commandemens de Dieu. Mais au même endroit on semble entrevoir, qu'il ne reconnoît point d'autre immortalité pour l'homme, que par la Grace, & par la promesse que Dieu a faite d'une vie éternelle.

4°. Ce qu'écrit St. Paul aux Galates ch.3. v.19. Τί οὖν ὁ νόμος ; τῶν παραβάσεων χάριν προσετέθη, *Quid ergo lex ? propter trangressiones posita est,* » Pourquoi donc la Loi ? elle a été mise » à cause des transgressions ; Bullus » l'explique avec les Anciens dans » sa Réponse à l'Observation 19ᵉ. Pourquoi aux promesses faites à Abraham , & que les Patriarches ont obtenuës en gardant la Loi naturelle, Dieu a-t'il ajouté pour les Israëlites la Loi écrite ? C'a été pour l'opposer au panchant qu'ils avoient apporté d'Egypte vers l'idolatrie & à des cultes superstitieux.

Apologia pro Harmonia ejusque Auctore &c. C'est à dire. *Apologie de l'Harmonie & de son Auteur, contre une Declamation de Thomas Tullius.*

Ce dernier Ouvrage de Bullus est divisé en neuf sections ; & voici ce qu'on a jugé meriter d'y être remarqué.

Dans la section troisiéme Bullus explique ainsi le progrès de la justification : » Elle est précedée, dit-il, » par des actes où des dispositions,

de Jesus-Christ, (...
horrible & l'excès de l'i...
vient aussi inutile ; pu...
suppose déja dans l...
merites lui sont ...
sçauroit avoir d...
surer l'hom... ...e un
l'a auparav... ...ouvelle,
que Pisca... ...es, que l'Ecri-
...eu hom... ...ous ensemble sous
putatio... ...n & de pénitence. Au
la vo... ...actes ou ces dispositions
les h... ...nnent pas des seules forces
enc... ...ibre-arbitre. Le Saint Esprit,
d... ...uoi qu'il n'habite pas encore dans
» l'homme, le prévient, l'excite,
» l'assiste, l'accompagne. Ces actes
» se font donc dans l'homme & par
» l'homme, non dans un instant, ce
» qui seroit impossible; non neces-
» sairement ou *irrésistiblement*; mais
» les uns après les autres, & autant
» que l'homme se laisse conduire, &
» obéït à l'Esprit de Dieu. Ainsi dis-
» posé par la Grace, il reçoit le be-
» nefice de la justification, par la mi-
» sericorde de Dieu & en vûë des
» merites de Jesus-Christ : c'est-à-
» dire, qu'il reçoit la pleine & par-

» faite remiſſion de ſes pechez avec
» le droit au ſalut éternel. Enfin
» juſtifié & fait enfant d'adoption,
» pour gage de l'amour de Dieu en-
» vers lui & de ſon adoption il reçoit
» l'eſprit même d'adoption. Bullus
ne pouvoit rien dire de mieux.

Il montre dans la ſection quatrié-
me, que tous les Peres ont enſeigné
la neceſſité des bonnes œuvres pour
le ſalut. Sur le chapitre de Saint Au-
guſtin, qui certainement en cela
s'accorde avec les autres Peres, Bul-
lus dit, » Qu'en cas qu'il leur fût
» oppoſé, ce ſeroit une étrange te-
» merité à Tullius de préferer ſa
» ſeule autorité à celle de toute l'An-
» tiquité.

Il refute vivement & ſolidement
dans la ſection ſeptiéme ces erreurs
de Calvin, que la penitence & la
parfaite contrition ne fait rien à la
juſtification, qu'indépendamment
de la Charité & des bonnes œu-
vres elle ſe conſerve, qu'elle eſt
inamiſſible, que JESUS-CHRIST n'a
ſatisfait & ne s'eſt offert ſur la Croix,
que pour les ſeuls Elûs. Il prétend
que l'Egliſe Anglicane eſt dans des
ſentimens bien oppoſez.

Suit dans la section neuviéme une longue Dissertation sur ces paroles de Saint Paul dans l'Epître aux Romains, ch. 7. v. 14. *Scio enim quia lex spiritualis est: ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.* » Je sçai que » la Loi est spirituelle: mais je suis » un homme charnel & vendu au » peché. Bullus les entend de l'état où étoit Saint Paul avant sa conversion: Julien ce fameux chef du Parti Pelagien les a entendus de même. Mais Saint Augustin y a trouvé, que l'Apôtre justifié & converti se plaint des mouvemens importuns & involontaires de la concupiscence. Bullus soûtient son explication par le consentement des Peres plus anciens que Saint Augustin, & il en cite jusqu'à vingt-deux, ausquels il ajoûte Saint Ambroise, *L. de Isaac ch. 2.* Depuis Saint Augustin les Grecs ont persisté dans la même explication, que quelques Peres Latins & plusieurs Théologiens ont aussi retenuë. Enfin Bullus prétend qu'elle est conforme à tout le discours & au raisonnement de l'Apôtre: & il tâche de prouver par le premier Li-

vre des Rois, ch.2. v.20. & le premier Livre des Machabées, ch. 1. v.26. que cette maniere de parler, *vendu au peché*, étoit comme un proverbe pour signifier un homme sous la domination du peché ; d'autant plus qu'elle se rapporte à cette autre expression, *esclave du peché*, usitée par Saint Paul.

Bullus finit par une liste de trois Archevêques, de seize Evêques, & d'un tres-grand nombre de Docteurs de l'Eglise Anglicane, qui ont donné leur approbation à sa doctrine de la justification.

ARTICLE CXXVIII.

EXTRAIT D'UN MEMOIRE, *pour servir à l'éclaircissement des doutes sur quelques expressions Françoises proposées dans le mois de Decembre* 1707. *Artic.* 101. *p.* 2023.

QUelque judicieux que nous paroisse cet Ecrit, nous ne le publions que comme celui d'un particulier dont nous ne prétendons en aucune façon nous ren-

dire les garands. Cependant l'Auteur assure qu'avant que de nous le fournir, il a consulté toutes sortes de personnes qui pouvoient l'instruire sur l'usage de nôtre langue; c'est à dire des personnes de la Cour & de la Ville, des hommes & des femmes les plus distinguez par leur esprit & leur usage du monde, enfin beaucoup de gens Lettrez dont le nom & les Ouvrages sont connus: parmi lesquels il y a plusieurs Academiciens.

Ce qui m'a excité particulierement, dit l'Auteur de cet Ecrit, à tâcher de m'éclaircir sur les doutes proposez, c'est une conversation où je me trouvai chez une Dame très-connuë par ses Ouvrages en Prose & en Vers. On tomba sur cet article des Memoires de Trevoux, & la Dame dit que ces difficultez ne devoient arrêter personne. Cependant dans la même conversation les sentimens se trouvérent presque tous opposez: & même à l'égard de trois ou quatre points, ils furent entiérement contraires à ce qu'ont decidé des Auteurs particuliers qui

ont de la reputation, & qui ont écrit ſur la langue Françoiſe. La premiere difficulté rapportée dans les Memoires de Trevoux, n'eſt pas celle dont on parla d'abord ; mais quand on y vint on ne ſçavoit que dire de côté & d'autre touchant la queſtion, Si l'article défini *du* eſt attaché aux noms qui ſe prennent dans un ſens déterminé & non vague. On répondit en general qu'il faut être Grammairien François de profeſſion pour parler ſur cet Article, où le reſte des gens ne comprennent rien. En effet pour voir ſi cette regle des Grammairiens eſt juſte, il faudroit commencer par ſe former une idée nette de ce que c'eſt qu'un *ſens determiné & non vague*, dans ces deux expreſſions, *amour de gloire* & *amour de la gloire* : on trouve dans l'une l'article indéfini, & dans l'autre l'article défini : néanmoins le ſens du mot *gloire*, ne paroit ni plus vague ni plus déterminé d'un côté que de l'autre : c'eſt donc aux Grammairiens à tâcher de démêler leurs idées ſur le ſujet des articles, qui au fond eſt l'endroit le plus épineux

de la Grammaire Françoiſe. On pourra propoſer là-deſſus des reflexions nouvelles, mais qui demandent ſeules un article à part.

Sur la ſeconde Queſtion, ſi *l* ſe prononce moüillée dans, *outil*, *gril*, *perſil*, *fuſil*, *gentil*, toutes ſortes de perſonnes ont répondu qu'elle ne ſe prononçoit ni moüillée ni autrement: mais qu'on prononce, *outi*, *gri*, *perſi*, *fuſi*, une ſeule perſonne a ſoutenu qu'on prononçoit *l* dans *gril*, comme dans *peril*; & on prétend qu'un Auteur le décide ainſi. La déciſion aura beſoin de reforme ſi les perſonnes conſultées ont raiſon.

Sur la troiſiéme Queſtion ſi l'*x* allonge la prononciation de l'*i* dans *prix* & dans *crucifix*, ont dit qu'à la fin de la phraſe cet *i* ſe prononce long dans ces deux mots, mais qu'il l'eſt moins au dedans de la phraſe. On ajouta que l'*x* à la fin des mots, *prix*, *crucifix*, *chaux* &c. ſuivis immediatement d'une voyelle, doit ſe prononcer en *s*, & ſe faire ſentir dans la prononciation ſoutenuë, comme quand on parle en Public, ou qu'on recite des Vers; mais qu'ailleurs cette *x* ne ſe prononçoit point.

Sur la quatriéme Queſtion, à quoi ſert l'accent appellé *circonflexe* par quelques-uns, & qu'on met ſur l'*u* de certains participes, comme *veû*, *apperceû*, ou *vû*, *apperçû*; cet accent dit-on tient du merveilleux; il produit les effets qu'on veut & même les plus contraires, il n'y a qu'à diriger l'intention. Dans ces mots *veû* *apperceû*, il ſert à marquer que l'*e* doit étre ſupprimé dans la prononciation; & dans *vû*, *apperçû*, il ſert à marquer que ce même *e* eſt ſupprimé dans l'orthographe: c'eſt tout ce qu'on a pu tirer des Docteurs en Orthographe qu'on a conſultez: mais des raiſons de ce poids ont fait juger à d'autres, que dans les mots dont il s'agit on peut s'épargner les frais de cet accent circonflexe, & écrire ſimplement *veu*, *apperceu*; ou ce qui eſt le plûtôt fait & le plus naturel, *vu*, *apperçu*; & cela ſans nul accent: c'eſt la pratique de ceux qui cherchent à éviter les embarras & les inutilitez dans nôtre orthographe.

Sur la cinquiéme Queſtion, ſi l'on peut dire *j'euſſe fait* pour *j'aurois fait*; on trouve que l'uſage l'autoriſe ainſi;

que cependant aux endroits où, *j'euſ-ſe*, n'eſt pas precedé immédiatement d'une conjonction qui regiſſe le ſubjonctif, il paroît plus naturel de dire, *j'aurois*. On ajoute que les Grammairiens ont raiſon de diſtinguer ces deux tems; puiſque l'un s'employe en des occaſions ou l'autre ne s'employe pas; mais qu'ils ont tort de n'avoir point remarqué, que ces deux tems ont ſouvent le même emploi & le même ſens.

Sur la ſeptiême Queſtion, ſi l'on prononce, *entier*, *ſingulier*, comme *fier* ou comme *métier*; on a trouvé les opinions partagées: mais le plus grand nombre de beaucoup a été pour prononcer *entier* avec un *e* ouvert, comme *fier*, & *ſingulier* avec un *e* fermé, comme *métier*. Du reſte chacun a paru fort prévenu de ſon opinion ou de ſon goût particulier ſur ces points-là. Dans une maiſon de grande qualité une Princeſſe dit, qu'elle n'avoit jamais entendu prononcer *entier*, autrement que comme *fier*: un moment après il arriva un Seigneur de la Cour à qui l'on propoſa la queſtion; & il dit (ne

sçachant pas encore ce qu'avoit dit la Princesse,) qu'il avoit toûjours oüi prononcer *entier* comme *métier*.

Sur la huitiéme Question il n'y a plus rien à dire : puis qu'on prétend que l'Academie Françoise conformément à l'usage, s'est déclarée pour *la voilà qui s'avance* : rejettant cette autre expression *la voilà qu'elle s'avance*.

Sur la neuviéme, si l'on dit *sa conduite à mon endroit*, on a répondu presque unanimement que cette phrase étoit vieillie ou peu en usage : il faut dire *sa conduite à mon égard*.

Sur la dixiéme, si l'on écrit *sans dessus dessous* ou *sens dessus dessous*; la plûpart ont été pour écrire *sans* par un *a*: la chose ne merite pas une plus grande discussion.

Sur la Question onziéme, si les finales en *ai* ou *ay* se prononcent avec le son d'un *è* ouvert, comme vray : ou d'un *e* fermé comme dans *tire*; on a assuré que ces finales se prononçoient en *è* ouvert parmi les Flamands & dans leurs pays, où l'on dit, *Tournay*, *Courtray*, *Doüay*, *j'aimeray*, *j'aimay*, avec l'*e* ouvert, comme dans

vray ; mais qu'à la Cour & à Paris on prononçoit toutes ces finales avec le son d'un *é* fermé (excepté le seul mot vray) comme si l'on écrivoit *tourné*, *j'aimé*, *j'aimeré*. Ce qui a pû donner occasion à erreur sur ce sujet, c'est que le Peuple de Paris prononce d'ordinaire *vous aimerais*, *vous dirais*, pour, *vous aimerez*, *vous direz*. On a trouvé seulement deux personnes de celles qu'on a consultées, qui croyoient qu'on prononçoit un *essai* avec le son d'un *e* ouvert, parce qu'on le prononce ainsi au plurier *essais* : mais la consequence a paru défectueuse.

Sur la douziéme Question, on a été surpris d'abord, qu'on doutât si l'on dit *quatre vingt & un*, *soixante un*, *vingt & deux*, *vingt & trois* : on a répondu unanimement qu'il falloit dire *soixante & un*, mais *quatre vingt un*, *vingt & un*. Quelqu'un a pourtant ajouté que les Gascons disoient toujours *quatre vingt & un*, *vingt & deux*, *vingt & trois*, & qu'il y a même des Auteurs dans leur parti : mais l'Autorité des Gascons ni de ces Auteurs n'a pas été reçûë en ce point.

Sur la treiziéme Question, quelques-uns, & même des Academiciens, ont crû qu'on pouvoit dire, *je ne nie pas que j'aye fait cela* : le plus grand nombre assure qu'il faut dire : *je ne nie pas que je n'aye fait cela.*

Sur la quatorziéme Question, L'expression, *de vray*, pour dire, *en effet*, a paru vieille, bien qu'elle se trouve dans quelques Auteurs qui écrivent bien.

Touchant la quinziéme Question, Quel est le sens de l'expression, *pas encore*, on y a trouvé plus de difficulté. Les sentimens ont paru se réünir en un point, sçavoir qu'il faut juger du sens de l'expression, *pas encore*, par ses circonstances : si c'est par rapport à un tems present, & qu'on dise, *il ne s'est pas encore déclaré*, cela ne signifie nullement qu'il se déclarera dans la suite : si c'est par rapport à un tems passé, comme, *il ne s'étoit pas encore déclaré*, cela semble donner à entendre qu'il s'est déclaré depuis ; mais cela ne le signifie pas absolument : car on diroit très-bien, *il ne s'étoit pas en-*

core déclaré, & il se garda bien de le faire dans la suite : mais ce qui est de sûr, c'est que cette expression rappelle l'idée d'une personne qui veut, ou qui doit se déclarer, ou qui pense à le faire, ou en qui on suppose ces dispositions. On peut voir par-là combien il est difficile d'attraper le sens précis de certaines expressions d'une langue.

Sur la Question seiziéme, Si on peut dire, *Voilà un Monsieur*, on a fait une reflexion; sçavoir que dans les choses les plus ordinaires il manque de termes à nôtre langue. Tout le monde est convenu qu'on ne dit point ni *voilà un Monsieur*, ni *le Monsieur*, ou *ce Monsieur dont je vous ay parlé*; on ne dit pas même à ce qu'on prétend, *voilà des Messieurs*, ou *voilà les Messieurs*, quoi qu'on dise, *ces Messieurs*. Mais cependant on ne laisse pas d'être en peine à substituer une expression qui réponde à celles qu'on rejette. Un maître demande à un domestique, Qui est-ce qui m'attend? Le domestique sera embarrassé à répondre, s'il veut éviter de dire, *c'est un Monsieur*; car en

diſant *c'eſt un Gentil-homme*, ſouvent la réponſe ne conviendroit pas : s'il dit, *c'eſt un homme*, ou *c'eſt un honnête homme*, le terme ſera peu obligeant ou peu reſpectueux, ſi la perſonne dont il parle ſe trouve de condition : au lieu que ſi le terme, *un Monſieur*, étoit d'uſage il ôteroit l'embarras.

Sur la Queſtion dix-ſeptiéme, Quelques-uns aiment mieux, *hier au matin*, & les autres ſont pour, *hier matin* : mais de ces deux expreſſions la plus courte eſt la plus commode. Voilà, dit l'Auteur de cet Ecrit, ce que j'ai pû tirer des perſonnes que j'ai conſultées : ſi le Public paroit ſatisfait de leur réponſe, je m'offre à renouveller les conſultations ſur toutes les difficultez que vous propoſerez.

ARTICLE CXXIX.

EXAMEN INSTITUTIONUM civilium cum ſynopſi ejuſdem Examinis. C'eſt-à-dire, *Examen ſur les Inſtitutes, avec l'abregé de cet Examen, par Pierre Grolleau Docteur aggregé de la Faculté de Droit de l'U-*

niversité de Paris. Chez Clousier au Palais, & du Menil ruë froidmanteau, *in 12. pour l'Examen pages* 350. *pour l'abregé pages* 439.

LA necessité d'étudier les Institutes, pour avoir quelque connoissance du Droit, n'est pas contestée : c'est le besoin pressant de rendre facile une étude si necessaire, qui a porté Timæus Faber & Franzkius à éclaircir par de sçavantes disputes les difficultez de ces Elemens de la Jurisprudence. Balde, Hotman, Baro, Giphanius, Mysinger, Vesembec, ont composé dans la même vûë des Commentaires, sur les quatre Livres de cet admirable Ouvrage. Cujas s'est contenté de joindre au texte des notes peut-être trop courtes. Les notes d'Accurse & de Julius Pacius sont plus étenduës. Celles d'Arnould Vinnius passent pour excellentes. Perez, Corvin, & Triglandius ont pris un autre tour : ils ont comme nôtre Auteur donné aux Institutes une nouvelle forme, qui les met à la portée des commençans, en les réduisant

à un abregé methodique par queſtions & par réponſes. Aucun de tant de ſçavans Juriſconſultes que la France a portez, n'a ſuivi le chemin que Triglandius entre autres, leur avoit frayé. Mr. Grolleau auſſi diſtingué par ſa probité que par une parfaite connoiſſance du Droit, à pris dans les Examens où il s'eſt trouvé l'idée du Livre qu'il nous donne. Inſtruit par ſa propre experience des diverſes manieres dont on interroge les Etudians, il leur fournit ici des réponſes nettes & préciſes. Il n'a pas prétendu détourner la jeuneſſe de la lecture du texte des Inſtitutes: c'eſt le texte qu'il leur preſente, mais digeré & purgé de ce qu'il y a d'inutile, rapproché de nos uſages; comparé avec les ſources, le Digeſte, le Code, les Novelles; débarraſſé des contradictions apparentes; tel en un mot qu'il doit être, pour que les eſprits les moins capables d'application puiſſent s'en remplir & le comprendre aiſément. Le ſçavant Auteur, pour faciliter encore davantage l'étude du Droit, a lui même

abregé son Ouvrage, qu'on ne doit pas au reste regarder comme peu propre aux Sçavans. Un fameux Docteur en Droit a sincérement avoüé, qu'il y avoit trouvé l'éclaircissement d'une difficulté vainement cherchée ailleurs pendant plusieurs années.

Mr. Grolleau avoit commencé un travail pareil sur le Digeste: il l'a discontinué, parce que des Ordres superieurs l'obligent de travailler à des *Institutions de Droit Canon* qui nous manquent. Halley est élegant mais superficiel : Doujat entre plus avant en matiere, mais il est confus : Deroye a surpassé ces deux Auteurs ; il n'a pû cependant rallentir l'ardent desir qu'ont tous les Connoisseurs, de voir paroitre quelque chose de plus achevé. Mr. Grolleau est tout propre à contenter ce desir.

Article CXXX.

L'EXPLICATION DES SEMAINES *de Daniel, par Mr. l'Abbé Bastide Predicateur du Roi & Professeur en Droit.*

* SEptuaginta Hebdomades abbreviatæ sunt super Populum tuum, & super Urbem sanctam tuam, ut consummetur prævaricatio, & finem accipiat peccatum & deleatur iniquitas, & adducatur justitia sempiterna, & impleatur visio & Prophetia, & ungatur Sanctus Sanctorum.*

Scito ergo & animadverte: Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem hebdomades septem, & hebdomades sexaginta duæ erunt, & rursùm ædificabitur platea & muri in angustia temporum.

Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus: & non erit ejus populus, qui eum negaturus est: & Civitatem & Sanctuarium dissipabit populus cum Duce venturo: & finis ejus vastitas, & post finem belli statuta desolatio.

* Dan. 9. v. 24. & seq.

Confirmabit autem pactum multis hebdomada una, & in dimidio hebdomadis deficiet Hostia & Sacrificium, & erit in Templo abominatio desolationis, & usque ad consummationem & finem perseverabit desolatio.

Les soixante dix semaines, dont il s'agit ici ne sont pas des semaines de jours, mais des semaines d'années. C'est le voile dont la Sagesse éternelle s'est servie, pour cacher au monde profane le mystere qu'elle a découvert aux ames fidelles d'une maniere si merveilleuse. Ce voile néanmoins, tout simple qu'il est, a causé dans cette Prophetie, si claire d'ailleurs & si bien circonstantiée, des obscuritez qui ont embarrassé les plus clair-voyans. Les Interpretes y ont trouvé de si grandes difficultez par rapport à la Chronologie, & à la maniere d'arranger ces soixante dix semaines, que nous trouvons sur ce sujet presqu'autant de sentimens differens, que d'Interpretes. Ils conviennent tous à la verité, que cette Prophetie a reçû son accomplissement dans toutes ses circonstances; mais leur embarras

a été de faire quadrer ses époques avec les choses prédites, & encore plus avec le partage que le Prophete a fait de ces semaines.

L'Ange assure à Daniel, que Dieu fléchi par ses prieres & par ses jeûnes, a abbregé le tems d'affliction & de souffrance sur son Peuple & sur la Ville Sainte, & qu'après soixante-neuf semaines, dont il fixe les époques, l'iniquité va être effacée, & la justice rétablie.

A juger de cette Prophetie selon les circonstances où se trouvoit Daniel avec le Peuple Juif captif en Babylone, il vient naturellement dans l'esprit, que ces soixante dix semaines devoient commencer du jour de cette revelation, c'est à dire, dès la premiere année du regne de Darius, qui succeda à Baltassar dernier Roi de Babylone. Cependant cela ne quadre point avec la Mort de Jesus-Christ, qui est l'époque essentielle de cette Prophetie; puisqu'elle n'est arrivée qu'environ cinq cens soixante douze ans après le regne des Babyloniens. C'est ce qui a obligé les Interpretes à faire

commencer les soixante dix semaines environ quatre vingts ans après la mort de Daniel, c'est à dire à la vingtiéme année du Regne d'Artaxerxes Roi des Perses, qui accorda à Nehemias la permission de faire rebâtir Jerusalem quatre cens cinquante trois ans avant l'Ere Chrétienne : & par ce calcul ils font voir, que la mort de JESUS-CHRIST est arrivée après la soixante neuviéme semaine : tems qui quadre avec le terme marqué par le Prophete.

Pour tabler juste en effet, & trouver le dénoüement de cette Enigme sacrée, il faut s'attacher à cette Epoque qui est certaine, afin de parvenir plus aisément à la connoissance de ce qui est incertain ; la regarder comme le centre de cette Prophetie, & ses circonstances comme des lignes que le Prophete a rangées au tour de ce centre ; & de là conter les soixante dix semaines en retrogradant, sans rien changer aux termes de la revelation.

La profanation du Temple, la destruction de Jerusalem, & la disper-

ſion des Juifs ſont arrivées après les ſoixante dix ſemaines : *Et non erit ejus populus qui eum negaturus eſt, & Civitatem & Sanctuarium diſſipabit Populus cum Duce venturo, & finis ejus vaſtitas, & poſt finem belli ſtatuta deſolatio.* Le pacte que Dieu avoit fait avec ſon Peuple par le Miniſtere de Moyſe, a été confirmé par celui des Apôtres avec pluſieurs de cette Nation durant la derniere ſemaine, & en punition de ce que le plus grand nombre a rejetté cette nouvelle Alliance, le Culte exterieur de leur Religion a été aboli : *Confirmabit autem pactum multis hebdomada una, & in dimidio hebdomadis deficiet Hoſtia & Sacrificium.* Le deſſein de rétablir le Temple pour la derniere fois a été formé par Herode quarante neuf ans avant la derniere ſemaine : *Ab exitu ſermonis ut iterum ædificetur Jeruſalem uſque ad Chriſtum Ducem hebdomades ſeptem.* Et la ville fut rétablie par Nehemias, quatre cens trente quatre ans avant qu'Herode eût communiqué aux Juifs le deſſein qu'il avoit formé de rétablir le Temple : *& Hebdomades ſexaginta duæ erunt.*

Septembre 1708.

De sorte qu'on peut appliquer ces soixante deux semaines, (que Daniel distingue des sept, qu'il place immediatement avant la mort de J. C.) entre le rétablissement de Jerusalem par Nehemias & celui du Temple par Herodes, & les 49 ans qui se sont passez depuis la 22^e. année du regne d'Herode jusqu'à la Mort de J. C. aux sept semaines que le Prophete place entre le rétablissement de Jerusalem & le Christ-Chef du Peuple de Dieu. Pour peu qu'on veüille faire attention aux Epoques de cette Chronologie, on trouvera que cet arrangement quadre parfaitement avec les termes de la Prophetie. En comparant le texte de la Prophetie avec les explications qu'on lui a données jusqu'à present, j'ay remarqué que ce qui a fait l'équivoque, sont ces paroles: *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum Ducem hebdomades septem, & hebdomades sexaginta duæ erunt, & rursum ædificabitur platea & muri in angustiâ temporum.*

Les Interpretes ont crû, que le Prophete par ces paroles, *Ab exitu*

sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, avoit marqué la permission de rebâtir Jerusalem, que le Roi de Perse accorda à Nehemias la 20^e^. année de son regne. Cette entreprise fut executée avec beaucoup de prudence, de fermeté & de zele dans moins de six ans, c'est-à-dire environ 449. ans avant l'Ere Chrétienne. Et comme ces années jointes à celles de J. C. remplissent les soixante neuf semaines exprimées dans la Prophetie en deux nombres inégaux, sçavoir en sept semaines & soixante deux semaines, on a crû qu'il avoit exprimé cet espace de tems par ces paroles, *Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem, hebdomades septem & hebdomades sexaginta duæ erunt.*

Les Interpretes n'ont pas voulu separer ces deux nombres, persuadez que Daniel ne les avoit joints que pour marquer les 483. ans qui devoient préceder immediatement la Redemption du Monde ; d'autant plus qu'ils n'ont point apperçû d'Epoque qui pût convenir aux sept semaines que le Prophete joint aux

jours heureux du Messie : *Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem, hebdomades septem.*

Ces sept semaines, en effet ne conviennent point au rétablissement des murs de Jerusalem par Nehemias sous le regne d'Artaxerxes ; puisque de ce rétablissement jusqu'à la Naissance de J.C. on compte environ 449 ans : elles conviennent encore moins à l'Ordre que Cyrus donna de rétablir le Temple, puisque ce rétablissement se fit prés de quatre vingts ans auparavant celui de Nehemias. Ainsi en commençant l'Epoque de sept semaines par la permission qu'obtint Nehemias de faire rebâtir Jerusalem, il faut nécessairement les joindre aux soixante deux autres pour arriver à la Mort de J.C. C'est ce qui a déterminé les Interpretes à unir ces deux nombres, ne pouvant arriver au terme essentiel de la Revelation qu'en les unissant : *Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem, hebdomades septem & hebdomades sexaginta duæ erunt.* Plusieurs Interpretes

s'accordent en cela ; mais ils different en ce que les uns font commencer plûtôt, les autres plus tard les soixante dix semaines.

Cependant il y a dans cette interpretation une incongruité, dont un homme d'esprit tel qu'étoit Daniel n'étoit pas capable. Pour dire soixante neuf semaines, on lui fait dire sept semaines, & soixante deux semaines. Or il n'est pas naturel, que dis-je, il repugne au bon sens de dire, sept & soixante deux pour dire soixante neuf. Je n'ignore pas que les Prophetes ont de grandes licences: mais je sçai aussi que le St. Esprit qui les leur inspire, ne les employe que pour mieux exprimer les mysteres qu'il envelope sous des termes énigmatiques. Or de quelle utilité pouvoit être le nombre de sept joint à celui de soixante deux, pour exprimer ou pour cacher le Mystere de la Mort du Messie.? Etoit-elle plus cachée, ou mieux exprimée par deux nombres équivalans, que par un autre qui les contient tous deux absolument?

Dieu vouloit faire connoitre à son

Peres. Il envelope cette
une figure. Il marque c
de tems par des semaines
renferme dans soixante di
ginta Hebdomades abbreviat
Populum tuum & super Urb
tuam, ut deleatur iniquitas
tur justitia sempiterna. C'éto
tere de Foi pour ce Peuple
dement de son esperance.
donc cacher pour réveill
tention : mais il l'étoit suffi
en l'envelopant sous une
figurée, c'est-à-dire en fai
dre les années pour des jo
employant soixante dix se
jours pour soixante dix

les qui ſuivent l'eſprit qui vivifie.

Il ne faut donc pas s'imaginer que le St. Eſprit ait voulu jetter dans l'embarras les ames dociles, en s'exprimant d'une maniere incongruë, & ſe ſervir de termes ſuperflus, en inſpirant ſes Prophetes, lui qui a coutume de n'employer préciſément que les neceſſaires en dictant ſes divines Ecritures. Cependant il auroit fait l'un & l'autre, ſi pour dire ſoixante neuf ſemaines, il avoit dit ſept ſemaines & ſoixante deux ſemaines. Le terme, de *Semaines* y ſeroit employé certainement deux fois inutilement & ſans neceſſité, & le nombre de ſept mis incongrûment devant celui de deux, & tous les deux joints à celui de ſoixante, pour dire ſoixante neuf. Si le Prophete avoit eu quelque motif de s'expliquer ainſi, cela ſeroit tolerable: mais on ne ſçauroit donner de raiſon qui l'ait obligé d'en uſer de la ſorte. C'étoit au milieu d'une Cour infidelle, dans un pays éloigné de Jeruſalem, & parmi des Idolatres que Daniel fut inſpiré. Le peuple qu'il avoit à inſtruire étoit le peu-

ple Juif captif & affligé par un long exil : il ne falloit donc pas l'affliger davantage en lui parlant un langage impenetrable, & lui cacher par des termes ambigus, les paroles de consolation que Dieu lui avoit révelées.

Je crois donc qu'il faut établir pour maxime certaine, qu'il n'y a rien de superflu, rien d'incongru, dans cette Prophetie ; qu'ainsi l'incongruité qui s'y trouve, ne provient que de l'ignorance de certains faits, auxquels les sept semaines qui se devoient passer entre le rétablissement de Jerusalem & la Mort de J. C. doivent se rapporter. Ces faits quoiqu'obscurs à cause de leur antiquité ne sont pas impenetrables. On sera même surpris qu'ils se soient présentez à l'esprit plus d'une fois, & qu'on n'ait pas sçû les remarquer pour en faire l'application à cette Epoque. Si même on y veut faire reflexion, on trouvera le dénoüement de cette énigme sacrée, sans faire parler incongrûment le Prophete. Il ne faut pour cela que se souvenir que les Prophetes aussi bien

que les Poëtes, usent souvent de la figure qu'on appelle *Synecdoche*, par laquelle on prend le tout pour la partie, où la partie pour le tout; & distinguer trois rétablissemens du Temple de Jerusalem; le premier par les ordres de Cyrus * cinq cens trente six ans avant la Naissance de J. C. le second par Nehemias qui en obtint la permission du Roi de Perse quatre cens quatre vingts-trois ans avant la Mort du Sauveur; & le dernier par Herode, qui découvrit aux Juifs le dessein qu'il en avoit formé, la 22e. année de son regne, 14 ans avant la Naissance de J. C. & fut achevé de rétablir trois ans avant sa Passion.

Cela étant ainsi présuposé, qu'on examine cette Chronologie, & on trouvera que du jour qu'Herode communiqua aux Juifs le dessein qu'il avoit formé de faire rétablir le Temple jusqu'à la mort de J. C. on trouvera, dis-je, qu'il s'est passé quarante neuf ans: *Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem Hebdomades sep-*

* *Esdr. c.* 1.

tem *, que depuis cette resolution prise par Herode en retrogradant jusqu'au second rétablissement fait par Nehemias, en consequence de la permission qui lui fut accordée par le Roi de Perse, il s'est passé 434 ou 35 ans, *& hebdomades sexaginta duæ erunt.*

Tout cela quadre parfaitement avec les termes de la Prophetie; puisque les quarante neuf années que l'on compte depuis la 22e. année d'Herode jusqu'à la Mort de J. C. remplissent parfaitement les 7 semaines marquées par ces paroles: *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum Ducem hebdomades septem.* Et que les 334 années qu'on trouve depuis le 2d. rétablissement jusqu'au commencement du 3e. contiennent les 62 semaines que le Prophete joint aux

* Jerusalem est pris là pour le Temple, qui étoit la plus noble partie de cette Ville & la plus essentielle, puisqu'il a toûjours été regardé comme le centre de la Religion des Juifs, & qu'ils n'ont jamais fait rebâtir cette Ville que pour y rétablir le Culte divin.

sept qu'il fait toucher à la Mort de JESUS-CHRIST, *& hebdomades sexaginta duæ erunt.*

Sçachez donc ceci, dit l'Ange à Daniel, & remarquez le bien : Depuis qu'on aura manifesté le dessein de rebâtir Jerusalem jusqu'au Christ Chef de mon Peuple, il y aura sept semaines. *Scito ergo & animadverte : Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem hebdomades septem* *.

Il faut donc bien se donner de garde de séparer ces deux époques que le St. Esprit à jointes, & qu'il n'a séparées l'une de l'autre que de 7 semaines, c'est à-dire de 49 ans. Mais comme ces 7 semaines devoient suivre immediatement les 62 qui s'étoient passées depuis le second rétablissement executé par Nehemias; le Prophete ajoûte aussi-tôt, *& hebdomades sexaginta duæ erunt :* & pour les mieux exprimer, il continuë, *& post*

* *Quoique le Prophete n'exprime pas la Mort de Jesus Christ par ces paroles, il la sous-entend par le mot de* Ducem, *puisque ce n'a été que par sa Mort qu'il a vaincu l'Enfer, & qu'il est devenu Chef de son Eglise.*

hebdomades sexaginta duas occidetur Christus. Cette répétition étoit nécessaire, tant pour distinguer le second rétablissement du troisiéme, que pour ôter l'équivoque qui pouvoit se trouver entre JESUS-CHRIST & Nehemias ; tous deux ayant été Chefs du Peuple Juif. Ce long espace en effet ne pouvant convenir qu'à l'intervalle, qui se trouve entre Nehemias & Herode, détermine par conséquent les sept semaines à JESUS-CHRIST, qui a souffert 49 ans après qu'Herode eût découvert aux Juifs le dessein du 3e. rétablissement, *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem Hebdomades septem.*

Après que le Prophete a dit, que depuis que ce dessein seroit *rendu* public jusqu'a la Mort de Christ, il y auroit 7 semaines, il ne les repete plus : parce qu'ils les joint tellement à Christ, qu'on ne les peut plus séparer : mais il se contente de dire, *& post Hebdomades sexaginta duas occidetur Christus*, pour nous faire comprendre qu'outre les 7 semaines qui devoient préceder immediatement

la Mort du Messie, il falloit y joindre les soixante-deux qui les avoient précedées, & qui jointes ensemble faisoient les 69 qui devoient préceder cette Mort.

Tout cela se trouve conforme au texte de l'Evangile. J. C. marquant aux Juifs sa Resurrection qui devoit arriver trois jours après la mort qu'ils lui devoient causer, leur dit, détruisez ce Temple, & dans trois jours je le rebâttirai : *Destruite Templum hoc, & in triduo readificabo illud.* Ceux-cy scandalizez de cette proposition, lui répondirent : Quoi ! on à employé 46 ans à rebâtir ce Temple, & s'il étoit détruit vous prétendriez le rétablir dans trois jours ! *Quadraginta annis hactenus adificatum est Templum istud, & tu in triduo readificas illud !*

Le Temple ayant été ruïné avec toutes ses fortifications durant la derniere guerre des Juifs, Herode resolut de le rétablir & d'immortaliser sa memoire par ce beau monument. Ayant communiqué son dessein aux Juifs, il fit travailler incessamment aux préparatifs. Tout étant

prêt la 24e. année de son Regne il fit commencer l'ouvrage : on le continua jusqu'à ce qu'il fût achevé trois ans avant la Mort de J. C. Il parut si beau tout d'un coup aux Juifs, que les Apôtres après l'avoir admiré invitoient leur Maitre à l'admirer. * *Et cum egrederetur de Templo ait illi unus ex Discipulis suis : Magister, aspice quales lapides & quales structuras !* De sorte qu'en supputant les 46 années qu'on employa à rebâtir le Temple pour la 3e. fois, & les faisant commencer à la 22e. année du regne d'Herode, tems au quel il communiqua son dessein aux Juifs, elles se trouvent revoluës trois ans avant la Mort de J. C. suivant l'Ere Chrétienne : & si on les fait commencer à la 24e. année du regne d'Herode, tems auquel on commença l'ouvrage, les 46 années finissent la 34e. année de J. C. trois ans encore avant sa Mort, suivant le calcul du P. L'Amy suivi de Mr. Toinard, & de la plûpart des Sçavans, qui font la vie de J. C. plus longue de trois ans que l'Ere Chrétienne. Ainsi de quelque

* Marc. 13. [illegible]

maniere qu'on envisage ce rétablissement, les sept semaines que Daniel place immediatement avec le Christ Chef du Peuple de Dieu, trouvent leur arrangement entre la Mort de J. C. & le dessein qui fut pris de rebâtir le Temple pour la derniere fois.

Il paroît par ce qui vient d'être dit, que depuis l'accomplissement de cet Edifice jusqu'à la Mort de J. C. il restoit peu de tems. Cependant on ne laissa pas dans ce petit espace de parachever tout ce qui pouvoit contribuer à l'embellissement exterieur & à la défense de cet ouvrage : & c'est ce que le Prophete a marqué par ces paroles : *Et rursùm ædificabitur platea & muri in angustia temporum* : le mot de *rursùm* après celui d'*iterìm* dans la même periode marque le troisiéme rétablissement. Ceci n'est point dit sans fondement. Il est certain qu'anciennement le Temple étoit muni d'une enceinte flanquée d'une double muraille; que l'Ecriture loüe Simon fils d'Onias de les avoir rétablis ; *ab ipso duplex ædificatio & excelsi parietes Templi*, &

qu'enfin ayant été ruinées par les guerres posterieures, elles se trouvérent rétablies lorsque Tite Vespasien assiegea Jerusalem; puisqu'il est constant que de trois Partis qui se formérent dans la Ville durant le siege, celui qu'on nommoit les Zelateurs se retiroient dans le Temple, & delà ils firent une cruelle guerre aux autres deux; ce qu'ils n'auroient pû faire, si les murs qui fortifioient le Temple n'avoient été rebâtis, & si la place qui étoit au devant de son entrée, n'avoit été rétablie pour faire leurs sorties.

Voilà ce me semble une explication, qui quadre parfaitement avec les faits articulez dans cette Prophetie. En l'expliquant autrement, on ne trouve point d'Epoque pour fixer les sept semaines, qui doivent être immediates à la Mort de J. C. Cependant Daniel n'a point déterminé ces sept semaines sans fondement. Ainsi trouvant une Epoque qui quadre avec les 7 semaines que Daniel distingue des 62. & ces sept semaines trouvant leur place entre cette Epoque & la Mort de J. C. je crois

qu'on doit s'attacher à mon explication préferablement aux autres.

ARTICLE CXXXI.

OBSERVATIONS SUR UNE LETTRE de Mr. Mallemans imprimée dans nos Memoires.

JE vous suis obligé de m'avoir fait lire les reflexions de Mr. Mallemans, sur la maniere de traduire ces paroles de Nôtre Seigneur en Saint Luc ch. 22. v. 51. *Sinite usque huc.* La pensée de Mr. Mallemans est heureuse; mais il me semble qu'il l'appuye à faux, & qu'on doit y changer quelque chose pour la rendre solide. Je m'explique.

Mr. Mallemans prétend que par ces paroles, le Sauveur demande aux Juifs qui l'avoient déja arrêté, la permission d'aller jusqu'au lieu où Saint Pierre avoit excité du tumulte, en frappant Malchus & lui coupant l'oreille: & pour cela il suppose que Saint Pierre & les Apôtres étoient alors assez éloignez du Sauveur.

1. Cette supposition est évidemment fausse. Saint Luc dit expressément que ceux qui étoient autour de JESUS, *qui circa ipsum erant*, voyant ce qui devoit arriver, lui dirent: *Seigneur, si nous frappions de l'épée?* & que sans attendre sa réponse, *l'un d'eux frappa un serviteur du Grand Prêtre, & lui coupa l'oreille droite.*

Les Apôtres étoient donc encore auprès du Fils de Dieu, *circa ipsum erant.* Ils étoient encore à portée de lui parler: *Domine, si percutimus gladio?* Le Fils de Dieu aussi étoit à portée de leur répondre. Car Saint Matthieu dit nettement ch. 26. v. 52. qu'aussi tôt que Saint Pierre eût frappé le serviteur du grand Prêtre, JESUS lui parla, *Tunc ait illi Jesus*, & lui dit: *remettez vôtre épée en son lieu.* Saint Jean assure la même chose ch. 18. v. 11. & dit expressément que JESUS parla à Pierre, *Dixit ergo Jesus Petro*, & qu'il lui dit: *mettez vôtre épée dans le fourreau.* Il est donc constant que les Apôtres n'étoient pas fort loin de JESUS, lorsque Saint Pierre frappa Malchus, & que le Sauveur pouvoit encore aisément

leur parler. Ainsi Mr. Mallemans n'a point dû appuyer sa nouvelle explication, sur l'impossibilité où le Fils de Dieu étoit alors de se faire entendre aux Apôtres.

2. Mr. Mallemans prétend que le Sauveur demanda aux Juifs qui le tenoient déja, la permission d'aller au lieu où commençoit le tumulte, afin de l'appaiser, *Sinite usque huc: souffrez que je m'avance jusques là.* On ne croira pas aisément que le Sauveur ait voulu demander cette permission; & on croira encore moins que les Juifs la lui ayent accordée. Judas avoit averti les Juifs d'être bien sur leurs gardes, lors qu'ils auroient saisi JESUS: *tenete eum & ducite cautè*, en Saint Marc. ch. 14. v. 44. Et en effet ils ne l'eurent pas plûtôt pris, qu'ils le liérent, de peur qu'il ne leur échapât: *Comprehenderunt Jesum, & ligaverunt eum*, en Saint Jean ch. 18. v. 12. Voyant donc que le desordre commençoit, & que les Disciples du Sauveur mettoient l'épée à la main pour défendre leur Maître, ils n'auroient eu garde de le conduire au lieu où étoit le def-

ordre : c'étoit s'exposer à voir tirer de leurs mains celui qu'ils venoient d'arrêter. De plus si le Sauveur avoit demandé qu'on le conduisît au lieu où ses Disciples causoient du desordre, il n'auroit pas dit, *Sinite usque huc*, souffrez que j'aille jusqu'ici : ce qui seroit contre le sens ; mais, *Sinite usque illuc*, souffrez que j'aille jusques-là.

3. L'explication de Mr. Mallemans n'est donc pas recevable. Mais cette explication me donne occasion d'en proposer une autre, qui paroît plus naturelle & plus véritable. St. Pierre étoit encore auprès du Sauveur, lorsqu'il frappa Malchus, puisqu'il lui parla immediatement auparavant, *Domine, si percutimus gladio ?* & que, sans attendre sa réponse, il frappa le serviteur du grand Prêtre, & lui coupa l'oreille droite. Jesus voyant donc ce que Saint Pierre avoit fait en sa présence, pour réponse il dit, en regardant Malchus, souffrez qu'il vienne jusqu'ici ; & lui ayant touché l'oreille, il le guérit : *Respondens autem Jesus, ait : sinite usque huc ; & cum tetigisset*

auriculam ejus, ſanavit eum. Enſuite addreſſant la parole à Pierre, il lui dit : *Mettez vôtre épée dans le fourreau, & le reſte.* Et puis ſe tournant vers les Juifs, il leur dit tout ce que les Evangeliſtes nous ont marqué. Cette explication m'a paru plus juſte que l'autre. Si le Public en juge de même, on ne laiſſera pas d'en avoir l'obligation à Mr. Mallemans ; puiſqu'il ſera toûjours vrai, que c'eſt la ſienne qui a donné occaſion à celle-ci.

ARTICLE CXXXII.

LETTRE DE Mr. MALLEMANS Chanoine de l'Egliſe Royale Sainte Opportune, au Reverend Pere Tournemine, pour ſervir de réponſe à la Lettre précedente.

MOn Reverend Pere.

J'ai lû les Obſervations que vous avez eû la bonté de me communiquer. Elles ne me touchent qu'en un ſeul point, & vous allez voir que

ſur ce point-là, je les ay balancées de bonne foi avec mes raiſons, pour en chercher la juſte valeur, & en laiſſer le jugement au Public, à qui l'Auteur des Obſervations s'en eſt rapporté.

Je remercie cet Auteur de l'honnêteté avec laquelle il dit que ma penſée eſt heureuſe. Il ajoûte à la verité qu'elle porte à faux. Quelques lignes plus bas il dit encore, qu'elle n'a pour fondement qu'une ſuppoſition évidemment fauſſe. Si cela eſt vrai je n'ai pas penſé heureuſement; mais en ce cas l'honnêteté qu'il m'a faite en eſt d'autant plus eſtimable: je lui en ſuis plus obligé.

Cette ſuppoſition qu'il m'attribuë, & que j'avoüe, c'eſt que quand Saint Pierre frappa Malchus, *Saint Pierre & les Apôtres étoient aſſez éloignez du Sauveur.* Il dit que cela eſt evidemment faux. Il en prend à témoins trois Evangeliſtes, & après avoir allegué leurs propres paroles, ce qui me ſurprend, il eſt donc conſtant, dit-il, que les Apôtres n'étoient pas fort loin de Jesus, lorſque Saint Pierre frappa Malchus.

Cela ne conclut pas contre moi. Lorsque j'ai dit, que quand Saint Pierre frappa Malchus, Saint Pierre & les Apôtres étoient éloignez du Sauveur, je n'ai certainement pas prétendu qu'ils en fussent fort loin. En bonne Logique, la conclusion de l'Auteur des Observations devroit être la contradictoire de ma supposition prétenduë évidemment fausse: & c'est justement là même chose.

L'Auteur des Observations convient avec moi, que ces paroles de Jesus-Christ, *Sinite usque huc*, n'ont pas été addressées aux Apôtres, mais à ceux qui avoient saisi Jesus-Christ. Il convient encore, que pour les bien rendre en François il faut traduire, *avec vôtre permission, jusques ici* : mais au lieu que j'ai dit que cette permission demandée par Jesus-Christ étoit d'aller à Malchus, il veut que ce fût de faire venir Malchus à Jesus-Christ. Il suppose donc tout comme moi que Malchus n'étoit pas auprés de Jesus-Christ : il faut necessairement que S. Pierre aussi n'en fût pas près. Par consequent l'Auteur des Observa-

tions fait tout comme moi, & dans toute son étenduë, cette supposition qu'il a qualifiée d'évidemment fausse.

Cela ne décide pas encore la question : mais il ne reste plus qu'à voir si l'Auteur des Oservations est bien fondé à dire, que la permission demandée par Jesus-Christ fût de lui faire venir Malchus. Il s'appuye sur trois raisons negatives.

La premiere; c'est qu'on ne croira pas aisément, que Jesus-Christ ait demandé la permission d'aller à Malchus.

La seconde; c'est qu'on croira encore moins, qu'elle lui ait été accordée.

La troisiéme; c'est que si Jesus-Christ eût demandé permission d'aller à Malchus, il n'eût pas dit, *avec vôtre permission jusqu'ici*; mais, *avec vôtre permission jusque là*.

Je commencerai par examiner la troisiéme de ces raisons, parce qu'elle n'est que grammaticale; & je finirai par les deux autres, parce qu'elles entrent plus dans le sujet que j'ai dessein d'approfondir.

L'Auteur des Observations prétend, que si JESUS-CHRIST eût demandé permission de s'approcher de Malchus, il n'eût pas dit, *avec vôtre permission jusqu'ici*, mais *avec vôtre permission jusque-là* : & à cela je réponds que quand on parle d'un lieu qui est proche, l'usage est de dire indifferemment, ici ou là. Qu'on demande à un homme où il va ; s'il ne va pas loin, il répondra intelligiblement & congrûment en disant, *je vais jusques ici*. * Dans le même sens JESUS CHRIST ne dit pas, *avec vôtre permission jusque-là* : il auroit paru vouloir aller loin. Il dit judicieusement, *avec vôtre permission jusqu'ici* : marquant par cette expression qu'il ne vouloit aller qu'à quelque pas ; & facilitant ainsi sa demande, on ne croira pas aisément, dit l'Auteur des Observations, que JESUS-CHRIST ait demandé permission de s'approcher de Malchus : mais pourquoi croiroit-on plûtôt qu'il eût demandé permission de faire venir Mal-

* *On est persuadé, que Mr. Mallemans n'apportera jamais d'exemple qui justifie la signification qu'il donne à* huc *&* ici.

chus à lui. L'un ne paroît pas plus difficile à croire que l'autre : & je ferai voir ci-après, que c'est le second qui n'est pas croyable.

L'Auteur des Observations met entre ces deux demandes là une difference considerable. L'un pouvoit, dit-il, être accordé mais non pas l'autre. On ne croira pas, dit-il, qu'on eût accordé à Jesus-Christ de s'approcher de Malchus. La raison qu'il en donne c'est que les Juifs auroient eû peur, que Saint Pierre & les autres Apôtres ne l'eussent délivré d'entre les mains de ceux qui l'avoient saisi : mais quelle apparence qu'onze hommes déja dispersez, & entre lesquels il n'y avoit peut-être que Saint Pierre seul qui eût une épée, pussent enlever violemment un prisonnier à une nombreuse multitude de gens armez d'épées & de bâtons, commandez par les Princes des Prêtres, par les Senateurs, & par les Officiers du Temple en propres personnes ; & à toute une cohorte, c'est à dire à un bien plus grand nombre encore de gens de guerre.

La difficulté n'étoit ni de prendre Jesus-Christ, ni de le garder quand une fois on l'auroit pris. Tout consistoit à le connoître. Les Juifs ne s'étoient précautionnez que là-dessus.

Mais, dit l'Auteur des Observations, ces gens-là avoient néanmoins été avertis par Judas, de saisir Jesus-Christ, & de l'emmener avec bien de la précaution. C'est par mégarde que l'Auteur des Observations a dit cela. Il a cité à ce sujet ces mots de Saint Marc : *tenete eum & ducite cautè* : mais c'est par inadvertance. Il ne s'est pas souvenu que le mot de *cautè*, n'a point rapport à ceux qui devoient prendre & emmener Jesus-Christ, mais à Judas qui le devoit indiquer. Ce mot là ne sert pas à prescrire aux Juifs d'être bien sur leurs gardes, quand une fois ils auroient pris celui qu'ils cherchoient. Il exprime seulement la certitude où ils devoient être, que Judas ne tromperoit point dans l'indication qu'il leur en feroit. C'est la force du Grec ἀσφαλῶς.

Si l'Auteur des Observations

croit, que les onze Apôtres formoient là un corps distingué & prêt à défendre Jesus-Christ, il se represente mal son sujet. Les Apôtres étoient mêlez & confondus parmi les autres. Personne que Judas ne les connoissoit. En plein jour on ne les auroit pas distinguez du peuple. Comment en eût-on fait la difference la nuit? On ne prenoit pas seulement garde à eux. Pourquoi pensez-vous qu'impunément Saint Pierre mit l'épée à la main & frappa Malchus? C'est qu'on le prit pour un des plus zelez à se vouloir approcher de Jesus-Christ pour le saisir. Si on l'eût pris pour un Apôtre on l'eût écrasé.

L'Auteur des Observations dit, qu'aussi-tôt que Saint Pierre eût *dit* à Jesus-Christ, *frapperons-nous de l'épée*, il frappa si brusquement que Jesus-Christ ne pût répondre à cette demande, qu'en disant en regardant Malchus: souffrez qu'il vienne jusqu'ici. Ce peu de mots-là est tout plein de fausses suppositions, dont la source est de n'avoir pas assez examiné en quel tems Saint

Pierre fit cette demande à J. C. C'étoit néanmoins une chofe qu'il falloit approfondir. Cela eût fait voir à l'Auteur des Obfervations, que la demande d'aller à Malchus n'étoit pas une chofe difficile à obtenir.

St. Luc dit, que ce qui donna fujet à St. Pierre de dire à J. C. *Seigneur, frapperons nous de l'épée*, c'eft qu'il prévit ce qui alloit arriver. Par confequent rien n'étoit donc encore arrivé pour lors. Il faut donc que cette demande de St. Pierre ait été faite à J. C. dès que l'on vit entrer des gens armez dans le jardin. Or il eft impoffible que S. Pierre ait frappé Malchus en cet inftant. La troupe de J. C. & celle de Judas étoient encore éloignées: & quand elles fe furent approchées, il eft certain que fans tumulte Judas à la tête des fiens s'approcha feul de J. C. pour le baifer.

Jufque là il n'y avoit point encore eu de tumulte, & même alors J. C. ayant addreffé la parole à ceux qui étoient venus pour le prendre, & leur ayant demandé qui ils cherchoient, ils répondirent fans s'é-

mouvoir, qu'ils cherchoient JESUS de Nazareth. Le Sauveur leur dit: C'eſt moi, & en même tems au lieu de le prendre ils tombérent tous à la renverſe. J. C. étoit donc encore en liberté & les onze Apôtres tranquillement auprés de lui. Bien plus ces gens-là s'étant relevez perſonne ne mit encore la main ſur lui. Ce fut lui qui leur demanda de nouveau, qui ils cherchoient: & ſur ce qu'ils répondirent encore, nous cherchons Jeſus de Nazareth, il leur dit: Je vous ai déja dit que c'eſt moi. Par conſequent, ajoûta-t'il, puiſque vous n'en voulez qu'à moi, laiſſez aller ceux que voici.

Voilà le moment où on ſe jetta ſur J. C. Les Apôtres ne firent point de reſiſtance. Le grand nombre les écarta l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Ils ne s'enfuirent pourtant pas encore alors. Ils demeurérent mêlez parmi la foule, & ce fut dans ce tumulte que S. Pierre ne pouvant ſouffrir le traitement qu'on faiſoit au Sauveur du Monde, & voulant ſe rapprocher de lui, mit l'épée à la main & frappa Malchus.

Je ne parle pas ainsi sans fondement. Preuve que ce fût dans ces circonstances-là que S. Pierre tira l'épée, c'est que Malchus reçût le coup par derriere, & ce qui prouve invinciblement que Malchus reçût le coup par derriere, c'est qu'il fût frappé sur l'oreille droite. Il est absolument impossible, que le coup ait été donné de la main droite face à face, comme l'Auteur des Observations le suppose, & qu'il ait coupé l'oreille droite. Puisque ce fut constamment l'oreille droite qui fût coupée de ce coup-là, il faut necessairement que le coup ait été donné par derriere, & par consequent dans la mêlée, & par consequent assez loin de J. C. *

Ce fût certainement a ce coup que J. C. dit à ceux qui l'avoient lié pour l'emmener : *Avec vôtre permission jusqu'ici :* & presentement le vrai sens de ces paroles n'est pas difficile à découvrir.

Les paroles dont nous cherchons

* *Jesus-Christ eût donc quelque chemin à faire pour y aller. L'Auteur semble se contredire.*

le vrai sens sont un discours imparfait, dont le sens est si suspendu, qu'elles ne signifient rien par elles mêmes, & que pour les rendre intelligibles, il a fallu necessairement qu'elles ayent été accompagnées de quelque geste capable de suppléer les mots qui y manquent : ce qui n'est pas sans exemple dans l'Evangile.

Or si pour déterminer le sens de ces paroles de J. C. *Avec vôtre permission jusqu'ici*, il a fallu les aider de quelque geste ; quoique J. C. fût lié, & qu'il ne put faire aucun geste de la main ; quoique la nuit & la foule dont il étoit environné lui ôtassent le moyen de faire aucun signe de la tête au moins ou de l'œil ; supposé néanmoins qu'il voulût aller à Malchus, il lui fût aisé de se faire entendre. En disant ces mots, *Avec vôtre permission jusqu'ici*, il n'eût qu'à s'efforcer un peu pour avancer de ce côté-là : il est évident qu'au moindre effort ceux qui le tenoient l'entendirent. Il reste à faire voir qu'ils n'eurent pas de repugnance à lui accorder ce qu'il souhaitoit.

Il faut pour cela se representer le jardin de Gethsemani. Comme Malchus fût frappé en voulant s'approcher de J. C. & que J. C. étoit venu du fond du jardin au devant de ses ennemis; Malchus avoit par consequent le dos tourné à la porte & J.C. y tournoit au contraire le visage. Ainsi J. C. en souhaitant de s'approcher de Malchus ne sembloit demander à ceux qui le tenoient que de s'avancer vers la porte ; & en cela il favorisoit le dessein qu'ils avoient de l'emmener au plus vîte. Comment n'y auroient-ils pas consenti ?

En supposant au contraire selon l'idée de l'Auteur des Observations que J. C. eût voulu qu'on eût fait venir Malchus à lui ; Premierement, il ne pouvoit joindre à ses paroles suspenduës aucun signe qui pût exprimer sa pensée ; secondement quand il auroit demandé Malchus nommément & distinctement, ce qu'il ne fit point, ou ne l'auroit pas fait approcher. La raison de cela, c'est qu'en faisant approcher Malchus ils se seroient encore plus avancez dans le jardin, & auroient mis du

retardement à l'empressement où ils étoient d'en sortir, & d'emmener JESUS-CHRIST.

ARTICLE CXXXIII.

JOAN. CASP. EISENSCHMIDI de ponderibus & mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum; nec non de valore veteris pecuniæ, Disquisitio nova. C'est à dire. *Nouvel Examen des poids & des mesures des anciens Romains, Grecs, & Hebreux, & de la valeur de leurs Monnoyes; établi sur le témoignage des Auteurs, sur la raison, l'experience, le calcul. Par Jean Gaspard Eisenschmid.* A Strasbourg, aux frais de Théodoric Lerse, & chez Jean Pastorius 1708. *in* 12. *pag.* 197.

C'Est un reproche éternel à faire à la Ville de Toulouze & à son Université, d'avoir refusé une Chaire de Professeur en Droit au celebre Cujas, & de s'être privée de l'honneur qu'un si grand Homme auroit fait à sa Patrie. Mr. Eisenschmid

traité de même à Strasbourg, montre bien par cet Ouvrage, qu'il meritoit ce qui ne lui pas été accordé. Mais ce n'est plus avec quelque jeune Candidat de Chaire de Professeur qu'il se met ici en concurrence: c'est avec Budée, Alciat, Agricola, Cenalis, Villalpand, Mariana, Tirin, Gronovius, & beaucoup d'autres Sçavans, qui ont jugé digne de leur application particuliere un sujet, qui en effet demande de l'érudition & de l'éxactitude. L'Auteur de l'Ouvrage dont ont rend compte ici au Public, possede ces deux avantages. Mais il faut rendre la justice à Budée, de le mettre le premier en ce genre de Litterature, comme Homere dans la Poësie.

A quo seu fonte perenni
Vatum Pieriis ora rogantur aquis.

Mr. Eisenschmid divise son Ouvrage en quatre sections. La 1^re^. est des poids, la 2^e^. des mesures creuses, la 3^e^. des mesures de distance ou de longueur, la 4^e^. des Monnoyes. Comme tout cela consiste en des rap-

ports, qui demandent quelque chose de fixe, à quoi le reste se reduise, & se puisse comparer. Mr. Eisenschmid s'applique d'abord à donner une juste notion des poids & des mesures, qui sont maintenant d'un usage plus commun & plus connu. De-là il passe aux Romains, ensuite aux Grecs, enfin aux Hebreux. Chaque section se trouve ainsi partagée en quatre chapitres, excepté la derniere, qui ne dit rien en particulier de nos Monnoyes.

Dans la 1re. section chap. 1er. il s'arrête à la livre de Paris; qui, dit-il, à été introduite en Alemagne par nos écus à la couronne & au soleil, pour peser l'or. Si cela est vrai, ce fut entre 1435. & 1516. car alors seulement ces deux sortes d'écus furent taillez du même poids, & 70. au marc. Or selon nôtre usage la livre se divise en deux marcs.

Le marc se divise en 8 onces; l'once en 8 gros; le gros en 3 deniers; le denier en 24 grains. Le marc contient 8 onces ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 4608 grains.

Un usage plus ancien portoit des

 esterlins

Esterlins 20 à l'once ; des oboles ou des mailles 40 ; des felins 80.

Le Karat qui marque maintenant le titre ou la pureté de l'or, a aussi servi de poids : il y en avoit 24 au marc, 3 à l'once, & il étoit de 21 gros & $\frac{1}{3}$.

Comme ces divisions sont arbitraires, l'esprit les admet aisément : mais la difficulté est de trouver un poids constant & invariable qui soit la regle de tous les autres.

La nature n'en fournit point. Les poids établis, s'ils sont de service, s'usent & diminuent : si pour obvier à cet inconvenient les Marchands sont obligez d'y ajoûter quelque chose & de les faire forts, c'est y apporter du changement : & ceux même qui sont gardez comme étalons, ne peuvent éviter quelque alteration par le tems : *Tempus edax rerum.*

A Strasbourg la livre se divise aussi en 16 onces, ou en 32 demi-onces appellées *loths*, *le loth* en quartes, la quarte par 2, 4, 8, 16, 32. Mais il s'agit encore de sçavoir la juste proportion d'une livre à l'autre.

Mr. Eisenschmid après d'exactes recherches sur celle de Strasbourg, l'a trouvée entre 15 onces, 2 gros, 20 grains ; & 15 onces, 3 gros, 18 grains de Paris : d'où il conclud que l'once de Paris étant de 576 grains, celle de Strasbourg est de 554½ & en nombre entier 554. Il ajoute que la livre de Cologne est à celle de Paris, comme 2201, à 2304, & que par consequent l'once n'est que de 550 grains & ¼. L'Angleterre a une livre pour les Marchandises prétieuses, & appellée de *Troy* de 12 onces, l'once 585 ½ grains de Paris ; & une autre livre pour les marchandises communes de 16 onces, l'once de 534 grains. Celle d'Espagne est de 540 ¾ grains de Paris. Celle de Rome est selon Gravius de 534 *grains*, & selon Mr. Auzout de 533.

On sçait que la livre Romaine se divisoit en 12 onces, que Mr. Eisenschmid au ch. second entreprend de faire précisément connoître par rapport à celle de Paris. Prétendre de parvenir à cette exacte connoissance en pesant diverses graines, ce seroit perdre le tems : il faut chercher

des moyens plus ſûrs, tels que ſont des poids anciens, & qui ſe trouvent dans les Cabinets des Curieux, ou la conſidération ſoit du pied Romain, ſoit de quelque meſure, ou enfin les médailles.

Or Mr. Peiresk comme l'a rapporté Mr. Gaſſendi dans ſa vie, en examinant divers poids anciens trouva qu'ils faiſoient la livre Romaine tantôt un peu plus forte, & tantôt un peu moins forte que dix de nos onces; c'eſt à dire, qu'il la faut prendre pour dix onces. Le fameux conge du Palais Farneſe eſt ici d'un merveilleux ſecours: il porte pour inſcription:

IMP. CAESARE
VISPAS VI. COS.
T. CAES. AVG. F. IIII.
MENSVRAE
EXACTAE IN
CAPITOLIO
P. X.

Ce qui ſignifie qu'il contenoit dix livres peſant ſoit d'eau, ſoit de vin; car les Anciens n'y mettoient nulle différence. Vilalpand qui a apporté

toute l'exactitude possible pour s'assûrer au juste du poids de l'eau qu'il contient, dit que c'est précisément dix livres d'eau de puits, telles qu'elles sont maintenant en usage à Rome; & qu'ainsi il y a égalité entre la livre Romaine ancienne & la moderne. Mr. Eisenschmid refuse sa créance à une expérience qui semble la meriter; puisqu'il n'en est point de plus authentique, ayant été faite par un si habile homme en presence du Cardinal Farnese, & de ce qu'il y avoit alors de personnes les plus intelligentes. Il lui oppose les experiences de Mr. Auzout, selon lesquelles, dit-il, le conge d'eau de la fontaine de Trevi à Rome, pese 6 livres de Paris, 12 onces, 7 gros, 48 grains: ce qui paroît donner une erreur à Vilalpand de trop de 2 de nos onces, & de 48 grains, mais qui en effet s'accorde à peu près avec lui, l'eau de puits étant plus pesante que celle de fontaine. Cependant Mr. Eisenschmid remarque à propos, qu'il faut avoir égard à la diversité des eaux, qui ne sont pas toutes du même poids,

& à la diversité du chaud & du froid, qui augmente ou diminuë le poids. A quoi on ajoûtera, que la pesanteur de l'eau étant plus grande que celle du vin, il s'ensuit qu'un conge de dix livres d'eau, ne tiendroit pas dix livres de vin: d'où il s'ensuit encore, que la livre Romaine moderne est plus forte que l'ancienne, de la proportion qu'il y a entre la pesanteur de l'eau à celle du vin, supposé que le conge Farnese fût destiné pour la mesure du vin.

Pour ce qui est des Médailles, Mr. Bouteroüe a observé par leur moyen, que sous les Rois de Rome, l'once étoit égale à celle de Paris, qu'ensuite elle fût diminuée de sorte, que les douze onces qui composoient la livre, ne firent plus que dix de nos onces. Mr. Eisenschmid par ses propres expériences sur quantité de Médailles d'or & d'argent, fixe l'once Romaine à 520 grains de Paris, plus forte de 10 grains que ne l'avoit mise Mr. Bouteroüe.

Avant que de finir sur les poids anciens de Rome. On remarquera d'après Pline, l. 33. c. 9. que sous

les Consuls les deniers Romains d'argent étoient taillez 84 à la livre, ou 7 à l'once, & par conséquent de 74 $\frac{2}{7}$ grains : mais dans la suite ils diminuérent de poids, & de 7 ils vinrent jusqu'à 8 dans l'once. Les deniers d'or comme on l'apprend encore de Pline l. 33. c. 3. sous le gouvernement des Consuls étoient de 40 à la livre, & de 156 grains : les Empereurs en diminuérent aussi le poids.

Les poids usitez dans la Grece & qui font le sujet du troisiéme ch. ont été le talent, la mine, la drachme, l'obole. Le talent se divisoit en 60 mines, la mine en 100 drachmes, la drachme en 6 oboles : le talent contenoit 60 mines, ou 6000 drachmes, ou 36000 oboles.

Mais la même division gardée, le poids n'étoit pas le même par tout : il faut s'arrêter à celui d'Athenes, comme au plus connu, & en faire dépendre la connoissance des autres.

Jusqu'à present sur l'autorité de Ciceron, de Tite-Live, de Pline, Galien, Celse, Scribonius, Largus,

Festus, Fannius, Priscien, Au-lu-Gelle, & de tous les Anciens, la drachme Attique avoit passé pour égale au denier Romain d'argent. Mais cela n'est pas, dit Mr. Eisenschmid : car Tite-Live l. 38. égale 2 sommes d'un talent Attique, & de quatre-vingts livres Romaines : *Talentum ne minus pondo* LXXX *Romanis ponderibus pendat.* Donc il y avoit 960 onces ou 6720 deniers Romains au talent. La mine Attique de 100 drachmes valoit 112 deniers; & la livre Romaine ne donnoit que 75 drachmes Attiques, chacune de 83 $\frac{1}{17}$ grains de Paris. Mr. Eisenschmid a entre les mains une piece de monnoye d'Athenes de quatre drachmes, qui revient précisément à ce calcul. Mais en s'en rapportant ainsi à Tite-Live, il ne laisse pas de dire, *Oscitavit itaque Livius l.* 34. pour avoir avancé qu'une piéce d'Athenes de quatre drachmes valoit environ trois deniers. Priscien a donc aussi révé; car il a dit la même chose. Voici un endroit de Tite-Live qui pourra faire de la peine à Mr. Eisenschmid, & qu'on lui laisse à expliquer. Cet

Hiſtorien rapporte l. 34. que les Achéens pour gratifier les Romains, rachetérent à leurs frais douze cens priſonniers de cette Nation, en payant pour chacun 500 deniers; & qu'ils dépenſérent en cette occaſion cent talens : ce qui ramene les deniers à l'égalité avec les drachmes, & les met 6000 au talens.

Reſtent les poids des Juifs que Mr. Eiſenſchmid éxamine dans le quatriéme ch. Le plus grand étoit appellé Kikar, que les Interpretes rendent par le nom de talent. Il étoit diviſé en 50 mines ou en 3000 ſicles: & la mine, qui ſelon Joſeph, l. 14. des Antiquitez, ch. 12. peſoit deux livres Romaines & demie, étoit diviſée en 60 ſicles. Ce qui donne pour le Kikar 125 livres Romaines, & pour le ſicle 260 grains de Paris. Le demi-ſicle valoit deux drachmes, comme il paroît par Saint Matthieu, ch. 17. v. 23. & le ſicle valoit quatre drachmes Attiques, comme le dit Joſeph, l. 3. des Antiq, c. 9. Enfin Arias Montanus, & Villalpand ont trouvé les ſicles qu'ils ont peſez de 270 grains : ce qui s'éloigne

peu de ce que le précedent calcul leur donne. Mr. Eiſenſchmid les a trouvez un peu plus forts de 267 grains, & les fixe à 268.

Cependant il ne ſemble pas avoir fait reflexion, que par là il eſt obligé d'abandonner l'inégalité, qu'il a miſe entre le denier Romain & la drachme : car ſi celle-ci eſt de 83 $\frac{1}{23}$ grains, le ſicle monte à 332 $\frac{12}{23}$.

Suivant la méthode que l'Auteur s'eſt proposée, il faut commencer la ſection ſeconde, qui traite des meſures creuſes, par une éxacte notion de celles de Paris & de Straſbourg: & c'eſt ce qu'il fait au ch. premier. Le muid de Paris pour les liqueurs ſe diviſe en 288 pintes, & ſe réduit à un vaſe cubique, dont le côté eſt de 8 pieds ou de 96 pouces: il contient donc la valeur de 512 pieds cubiques, ou de 884686 pouces cubiques de liqueur. La pinte contient 48 pouces cubiques, & la chopine eſt la moitié. Selon les expériences de Mr. Eiſenſchmid, le calcul met l'amphore de Straſbourg à 3287 $\frac{131}{200}$ pouces cubiques de Straſbourg, qui en font 2802 $\frac{757}{1037}$ de Pa-

de Paris. Le Foudre est composé de 24 amphores; & celles-ci se divisent en 24 mesures.

Après ce qu'on a dit du conge Farnese & de sa capacité, il n'y a plus qu'à marquer le rapport qu'y ont eû les autres mesures Romaines, dont parle Mr. Eisenschmid au chap. second. L'amphore ou le quadrantal d'un pied cubique, étoit composé de huits conges; le conge de six settiers; le settier de douze cyathes. Le demi-settier avoit aussi les noms d'hemine & de cotyle. Le settier divisé en douze cyathes, comme la livre l'étoit en un pareil nombre d'onces, quelquefois étoit appellé une livre, non de poids mais de liqueur; car elle tenoit vingt onces pesant. On remarquera que Dom Lancelot dans son exacte Dissertation sur l'hémine, la réduit à 9 $\frac{5}{12}$ de nos onces: & c'étoit tout ce que la regle de Saint Benoît donnoit de vin à un Religieux pour sa journée, ou à boire en un seul repas, ou à partager en deux repas, selon qu'il étoit jeune ou qu'il ne l'étoit pas. Un Novellius Torquatus, dont

Pline l. 14. c. 22. fait mention, auroit été bien éloigné de se contenter de si peu ; lui, qui d'une haleine avaloit trois conges, c'est à dire, plus de dix pintes.

Les mesures Grecques au sentiment de Mr. Eisenschmid ch. 3. ne different point des Romaines ; puisqu'il fait l'hémine ou la cotyle d'Athenes égale à celle de Rome, ou au moins sans une difference sensible. Dom Lancelot n'en a pas jugé de même, & il n'a donné à l'Attique que les trois quarts de celle de Rome. Les Grecs avoient aussi leurs settiers & leurs cyathes comme les Romains ; mais ils avoient la metrete ou le cade, qui comprenoit douze fois le χοῦς, & celui-ci valoit six settiers.

Joseph, l. 8. des Ant. c. 2. dit, que le *Bath* ou le *Bad* chez les Juifs, valoit 72 settiers Attiques ; il se divisoit en six *Hins*, & le *Hin* en 12 *logs*. Nôtre Auteur dans ses recherches n'a pas omis les mesures creuses pour le bled & les autres marchandises seches.

Il vient aux mesures de longueur dans la troisiéme section. Per-

ſonne n'ignore, que l'uſage eſt de diviſer le pied en douze pouces, & le pouce en douze lignes : la diviſion eſt encore pouſſée à partager la ligne en dix particules : ainſi le pied eſt de 1440 de ces particules : mais comme le pied n'eſt pas de ſoi une grandeur fixe, & qu'en certains endroits il eſt plus grand & en d'autres plus petit, ce ne ſeroit encore qu'incertitude, ſi l'invention des pendules n'avoit ſuggeré quelque choſe à quoi ſe tenir. C'eſt qu'un pendule dont la vibration ſe fait en une minute, eſt long de trois pieds de Roi & de 8 $\frac{1}{2}$ lignes. Le pied Rhinlandique uſité par toute l'Alemagne n'eſt que de 1391 $\frac{1}{10}$ de nos particules. Celui de Rome tel qu'il eſt preſentement, en a 1320.

Mais l'ancien pied Romain étoit de 1324 $\frac{1}{2}$ comme Mr. Eiſenſchmid l'infere de la capacité du conge Farneſe ; de quelques morceaux d'ancienne Architecture, & qui vraiſemblablement avoient été meſurez au pied ; de deux pierres tombales, où la longueur du pied eſt marquée, mais un peu moindre. Il ne ſera pas

desagréable de retourner à la consideration de ce conge si souvent cité : puisqu'il est d'un demi-pied cubique, comme l'amphore d'un pied : voilà la mesure toute trouvée du pied Romain. Mais comme nous ne sommes pas sur les lieux pour la prendre, voyons ce que donne le calcul. Le conge tenoit dix livres pesant de vin : des experiences tres-exactes assûrent que le demi-pied cubique d'eau de la Seine, pese huit livres & 11 $\frac{1}{2}$ onces de Paris. Puis donc que la livre Romaine faisoit dix de nos onces, nôtre demi-pied cubique surpasse le Romain du poids de 39 $\frac{1}{2}$ onces, & à cause de la différence de l'eau au vin, qui dans un pouce cubique est de six grains, & dans un demi pied cubique de 1296 grains, ou d'une once & 432 grains, il faut mettre nôtre demi-pied cubique plus pesant que le Romain, de 40 onces & 432 grains. Ainsi le demi-pied ou le pied de Paris, est à peu près à l'ancien de Rome, comme la racine cubique de 140 à celle de 100, ou de 7 à 5. qui étant irrationelles, & ne pouvant s'exprimer

en nombre, en leur ſubſtituant les approchées 171 & 170 ; il reſulte que l'ancien pied Romain eſt d'environ 1281 $\frac{29}{171}$ de nos particules. Juger, comme Mr. Eiſenſchmid du pied Romain par le chemin qu'il y a de Nimes à Narbonne, ou de Bologne à Modene, c'eſt s'appuyer ſur un principe trop peu certain. Les Romains faiſoient le pas de cinq pieds. Ils diviſoient la terre par rapport à ce que des bœufs attelez à la charruë peuvent labourer dans la demie journée ou dans la journée entiere : *Actus* étoit la demie journée, de ſix vingts pieds en long ſur quatre de large, à ce que dit Pline l. 18. c. 3. car Columelle dit que c'étoit un quarré de ſix vingts pieds : & que le *Jugerum* étoit double.

Le ſtade étoit une meſure commune aux Grecs & aux Romains : chez ceux-là il étoit de ſix cens pas ; chez ceux ci de ſix cens vingt-cinq. D'où il eſt facile de voir le rapport du pied chez les uns & chez les autres. Mr. Eiſenſchmid prend ici occaſion de parler de la hauteur des Pyramides d'Egypte ; & il entre

dans le détail de toutes les mesures des Grecs.

Quoi qu'il ne trouve rien de sûr touchant les mesures des Juifs, il croit néanmoins pouvoir donner 2384. particules, ou 1 pied 7. pouces 10. lignes 4. particules de Paris, à la coudée Juive.

Il finit cette troisiéme section en observant, que selon M. Cassini un degré du meridien sur la terre donne 57100 toises.

Il commence la 4^{e}. section par des remarques assez curieuses, sur la maniere dont les Romains exprimoient les diverses sommes d'argent, soit dans le discours soit par écrit. Ensuite pour venir à l'évalüation de leur monnoye par rapport à la nôtre, il choisit leur denier d'argent, que Mr. Bouteroüe a trouvé être du poids de 74$\frac{2}{7}$ grains de Paris. Or nôtre écu ou nôtre loüis d'argent, dit Mr. Eisenschmid, pese 516 grains: le mettant donc à soixante sols selon sa premiere estimation, la regle de proportion donne huit sols & un peu plus de cinq de nos deniers, pour le denier Romain d'argent.

Il ne ſemble pas néanmoins impoſſible de parvenir à une évalüation un peu plus juſte. Suppoſé premierement que l'once Romaine fût de 520. grains ; ſuppoſé encore ce que dit Pline l. 33. ch. 9. que 84 deniers étoient taillez à la livre, & que par conſequent chacun étoit de 74 grains & 2/7 ; ſuppoſé enfin qu'il ne faille pas chercher la valeur de cette monnoye, en la comparant avec la nôtre, ſur laquelle il y a à rabattre l'alliage & le droit du Roi , mais avec l'argent fin. Le prix du marc d'argent fin taxé à trente francs; le denier Romain vaut 9 ſols & un peu plus de ſix de nos deniers.

Le denier valoit dix fois *l'As* , qui étoit une monnoye de cuivre. Le victoriat *victoriatus*, étoit la moitié du denier. Le Seſterce *Seſtertius* en étoit le quart. Un autre ſeſterce de neutre genre *ſeſtertium* , n'étoit pas une monnoye , mais une maniere de compter, qui ſignifioit mille ſeſterces. Leur monnoye d'or , *aureus*, valoit vingt-cinq deniers ou cent ſeſterces.

De la connoiſſance de la monnoye

Romaine, il est aisé de passer à celle de la monnoye Grecque, & de celle-ci à celle des Juifs; les rapports entre le denier Romain, la drachme Attique, & le sicle des Juifs étant fixez. Les Grecs avoient en or une piece nommée *stater*, du poids de deux drachmes, & de la valeur de vingt drachmes d'argent. Les Rhodiens avoient leur monnoye particuliere, dont Mr. Eisenschmid parle sçavamment.

M. Eisenschmid termine son docte & curieux Ouvrage par un grand nombre de tables, où le Lecteur voit avec plaisir remettre sous ses yeux, ce qui a pû coûter de l'application à son esprit.

ARTICLE CXXXIV.

OBSERVATION CHYMIQUE DE Mr. Poliniere Docteur en Medecine, sur l'extraction de l'esprit verd de vitriol.

QUel nom donner à des Gens, qui se croyant parvenus à des connoissances, qu'ils jugent tres-uti-

les au genre humain, ne lui en parlent néanmoins que par des énigmes inexplicables, & comme à dessein de lui causer le regret d'en être privé ? Timon, cet ennemi de tous les hommes, en auroit ainsi usé, si quelque chose de bon lui étoit venu à l'esprit. Tel cependant a été le caractére de tous ceux qui ont autre fois traité la Chymie. Plus mysterieux encore que laborieux, ils se vantoient d'avoir fait de merveilleuses découvertes, qu'ils ne révéloient point: *Sed communis utilitatis derelictio contra naturam est* *. » Cacher aux hommes ce » qui peut leur être utile, c'est s'é» loigner de la loi naturelle. Défaut qui ne se reproche plus aux sçavans Chymistes de ce tems. Mr. Polinier Docteur en Medecine, qui a déja donné des preuves de son sçavoir en Mathematique, & de son habileté dans la Chymie, rend public un de ces secrets, que les Maîtres de l'Art s'étoient reservez. Nous le mettrons ici, comme il nous la communiqué.

Les Chymistes, dit-il, ont beaucoup vanté l'esprit verd de vitriol,

* *Cicero l. 3. off.*

Ettmuler dans ſon Commentaire de Schroder, après Paracelſe & pluſieurs autres en parle ainſi : » Plu-
» ſieurs font grand cas de la prépa-
» ration de l'eſprit verd de vitriol,
» appellé par les Chymiſtes lion
» verd : mais c'eſt un ſecret qui eſt
» connu de peu de perſonnes. Pierre Jean le Fevre Docteur de la Faculté de Montpellier, dans un Livre imprimé à Toulouſe en 1646. & intitulé *Myrothecium ſpagiricum*, dit page 216. » Que du vitriol ſe tire un
» eſprit de couleur bleüe & tirant
» ſur le verd, qui eſt un ſecret con-
» tre l'épilepſie. Mais il y a une ad-
» dreſſe particuliére à le tirer. Voici
» la maniere d'y proceder : c'eſt
» de mettre égales parties de vitriol
» & de ſalpêtre dans une cornuë
» bien lutée, qui doit être placée dans
» le fourneau comme pour avoir de
» l'eau forte. Il continue fort au long une manipulation aſſez fatiguante. Joſeph Quercetan dans une ſeconde édition faite à Marspourg en 1619. de ſon Ouvrage qui a pour titre, *Tetras graviſſimorum totius capitis affectuum*, s'exprime en ces termes, page

376. » Pour tirer, lesprit de vitriol » d'une couleur verte, prenez autant » qu'il vous plaira du meilleur vi» triol, soit de Hongrie, soit Romain, & déchargez-le de son flegme. Ensuite il ajoûte aussi une longue manipulation differente de la précedente; & il recommande cet esprit comme un bon remede contre l'epilepsie.

Sans tant de Mysteres, & par une voye beaucoup plus courte, plus simple, & tres-differente de celles des Auteurs, dont nous venons de parler, Mr. Polinier vient à l'extraction de cet esprit verd. Après avoir fait calciner la couperose verte, ou le vitriol commun, dans un vaisseau de terre qui soit large, qui ait peu de profondeur, & qui ne soit point vernissé: il continue cette calcination au milieu des charbons ardens, jusqu'à ce que la surface extérieure paroisse jaunâtre. Ensuite il fait bien pulveriser ce vitriol ainsi préparé, prend égal poids de salpêtre de la 3e. cuite & pareillement pulverisé, & mêle exactement ces deux choses dans un mortier. Ayant mis le tout

dans une cornüe de verre lutée, & y ayant appliqué un récipient de verre, dont la jonction avec la cornüe ſoit auſſi bien lutée & ſechée, il fait un fort petit feu de charbons pendant environ deux heures. La premiere choſe qui diſtille, c'eſt un pur eſprit de vitriol de couleur verte tres-belle. Si l'on veut alors faire ceſſer le feu ; & qu'après avoir laiſſé refroidir les vaiſſeaux, on délute le récipient, on aura cet eſprit de vitriol d'une tres-beau verd.

Si l'on ne veut point encore retirer cet eſprit de vitriol verd ; ſans rien déluter, il n'y a qu'à continuer la diſtillation, en augmentant un peu le feu : alors les vapeurs rouges du ſalpêtre obſcurciſſent entiérement le balon, ou récipient. Si on continuë ainſi cette diſtillation juſqu'à ce que la partie ſupérieure du balon ne paroiſſe plus chaude au toucher ; ayant laiſſé refroidir le tout, ſi on ſepare le récipient d'avec la cornüe ; au lieu de cette liqueur verte qui étoit venüe d'abord, on trouvera une liqueur d'une couleur rouge, claire, tirant ſur un jaune

foncé, fort fumante & fort active.

Pour preuve que cette liqueur verte est un esprit de vitriol, & non pas un esprit de nitre ; c'est qu'ayant versé de cette liqueur verte sur de la limaille de fer, elle n'agit sur cette limaille qu'après qu'on y a ajoûté un peu d'eau, de même que l'huile de vitriol tirée à la manire ordinaire. Au contraire l'esprit de Nitre pur étant versé sur de la limaille de fer, agit au même instant.

ARTICLE CXXXV.

REPONSE A QUELQUES plaintes sur deux de nos Extraits.

UN Auteur que nous honorons & que nous considerons, eû égard à sa naissance & à l'honnêteté de son procédé, s'est néanmoins plaint de nous, mais à nous-mêmes, par une lettre du 15e. de Mai. Il a crû voir dans nous de la partialité en faveur de son Adversaire. C'est de M. de S. Q. que nous parlons, qui dans ses Remarques critiques sur l'Histoire de la Poësie Françoise, &

dans une lettre à M. Marvesin, a soûtenu, que la Nation Gauloise a reçu les Sciences & les beaux Arts des Romains ; qu'avant cela elle n'étoit point sçavante ; & que les Druides ne possédoient qu'une Philosophie cabalistique, sans avoir l'usage des Vers. Les Extraits de ces deux Ouvrages de M. de S. Q. sont inserez dans nos Memoires, au mois de Juin 1707. & au mois de Janvier de cette année.

Il faut avoüer qu'il n'a pas dit, que generalement tous les Gaulois ne cultivassent pas les Sciences, puisqu'il reconnoit les Druides pour Philosophes. Mais ils ne faisoient pas, dit-il, le plus grand nombre de la Nation : les Cavaliers faisant profession des armes, & le Peuple sans se soucier de Science, ne s'occupoient les uns que de la chasse, & les autres que de l'agriculture. On souhaiteroit pouvoir aussi lui accorder, que les Druides ignoroient ce que c'est que Vers ; mais comment contredire César qui témoigne expressément le contraire ? Pour ce qui est de l'expression *feræ Galliarum gentes*, on ne

sçauroit convenir, qu'elle ne puisse jamais signifier qu'une agreste barbarie, & non pas quelquefois une fierté, qui avec la Science & la connoissance des Arts, peut compatir dans un même sujet. Quand Virgile dit, *Ferus omnia Jupiter Argos transtulit*, il marque seulement que ce Dieu étoit fier & implacable: & c'est aussi l'épithéte qui se donne à un Tyran, *ferus Tyrannus*. C'est encore dans le même sens, qu'il faut prendre ces Vers d'Horace :

Nemo adeò ferus est, ut non mitescere possit;
Si modò cultura patientem commodet aurem

» Il n'est point d'homme si fier, » qui ne s'addoucisse, s'il veut prê» ter l'oreille aux bons avis. Le même Poëte dit, que le feu de l'âge & le peu d'expérience rendent les jeunes gens fiers.

Seu calidus sanguis, seu rerum inscitia vexat
Indomitâ cervice feros.

Au reste on n'oseroit affirmer que les

les Romains en traitant les Gaulois de *fera gentes*, ne les ayent pas pris pour des barbares.

Un autre point ſur lequel il nous demande juſtice, c'eſt que nous ſemblons lui avoir imputé d'avoir confondu les Saliens, comme il les appelle, habitans de la Provence, avec un autre Peuple du même nom, ſorti de la Germanie. Il nous ſemble cependant l'avoir entiérement ſatisfait là-deſſus dans l'Extrait du dernier mois de Janvier. Il ne voudroit pas lui-même s'en rapporter ſur l'origine des François, à l'autorité d'Etienne de Byzance, qui après Parthenius de Phocée dit, Φράγγοι ἔθνος Ἰταλίας, *François, Nation d'Italie.* Nous lui accorderons néanmoins qu'il arrive quelquefois, que les Editeurs donnent trop à leurs conjectures; & que pour faire valoir leur habileté, ils corrompent le texte des anciens Auteurs, au lieu de le corriger.

ARTICLE CXXXVI.

NOUVELLES LITERAIRES pour le mois de Septembre.

DE VENISE.

Bernardo Trevisani Noble Venitien connu par divers Ouvrages a formé le plan d'une nouvelle Académie, qui aura pour fin de prendre les voyes les plus sûres de perfectionner l'esprit, d'acquérir les connoissances les plus utiles, & d'en faire un bon usage. Aucune Assemblée sçavante ne s'est proposé un dessein si étendu. On peut juger si le Seigneur Trevisani a pris de justes mesures pour réüssir; car il vient d'imprimer son projet:

Considerazioni sopra il buon gusto in materia delle Scienze e buone Arti.

Considerations sur le le bon goût en matiere de Sciences & de beaux Arts.

L'Auteur appelle son Académie, *de gli Acconti*, *des intimes amis*.

DE PADOUE.

Mr. Valsinieri Professeur en Médecine a fait imprimer *des Observations*

sur les œufs & les ovaires des Anguilles.

Le Pere Serry Dominicain est fort occupé à défendre son Histoire *de auxiliis*, contre la nouvelle Histoire de ces disputes imprimée en Flandres. L'Historien Flamand a joint à son récit, des piéces authentiques, qu'il sera malaisé de détruire par des raisonnemens, des conjectures, & des déclamations.

D'ALEMAGNE. *de Hall.*

On est justement révolté contre le Livre de *Mr. Strykius* intitulé, *Dissertatio Ecclesiastica de jure Sabbathi*. *Dissertation Ecclesiastique sur le droit du Sabbath*. Les paradoxes que ce Puritain y avance sont, que l'observation du Sabbath étoit sous l'ancienne Loi une pure cérémonie qui a été abrogée avec elle; qu'il est libre aux Princes de marquer un autre jour que le Dimanche pour l'Assemblée des Fidelles. Il condamne non seulement les ornemens des Temples, mais les Temples mêmes. Dieu, selon lui, n'accorda aux Israëlites d'en bâtir un, que par condescendance

à leur foiblesse. Ce n'est pas l'idée que donne l'Ecriture d'un dessein, dont Dieu même fit porter l'ordre à David par le Prophete Nathan. Comment ose-t'on s'élever contre une sainte pratique commune depuis l'origine du Christianisme à toutes les Sectes qui ont divisé l'Eglise ? Les Disciples des Apôtres, les Martyrs, ont élevé des Autels, & bâti des Temples. Ils idolatroient selon Mr. Strykius. Les Saints Docteurs ont profité des premiers momens de la paix de l'Eglise, pour élever des Edifices plus superbes & moins indignes de Dieu, qui veut bien les habiter : ils n'ont rien épargné pour les orner : Reste d'Idolatrie ! s'écrie le fanatique Docteur: depuis Jesus-Christ l'Eglise a été dans l'erreur. Après dix-sept siécles un veritable Chrétien paroît, & commande de renverser tous les monumens de la pieté de nos Ancêtres. Voilà où conduit l'esprit particulier, & la prétenduë liberté Evangelique. On ne doute pas que les Protestans d'Alemagne ne fassent éclater leur indignation con-

tre des nouveautez si scandaleuses.

DE DRESDE.

L'Ouvrage de feu Mr. Tentzelius, sur les Médailles des Ducs de Saxe, paroît. L'Auteur mourut le 24. de Novembre 1707. Mr. Seebischius a eu soin de l'Edition.

Saxonia numismata, sive Nummophylacium Saxonicum.

La Saxe métallique, ou Cabinet des médailles de Saxe, in 4°. *six volumes. A Dresde chez Frideric Gleditsch.* L'Ouvrage est écrit en Aleman; mais on y a joint une Version Latine.

DE ZERBST, en Saxe.

Mr. Feustingius, Jean Henry a déterré l'histoire & les actes d'une Dispute entre les Calvinistes & les Luthériens, tenuë à Jever dans la Frise Orientale, par l'orde d'un Comte d'Oldembourg. On disputa de l'Exorcisme qui précede le Baptême, & de la maniere dont JESUS-CHRIST est dans l'Eucharistie. La Conféren-

ce ne servit qu'à échauffer les deux Partis l'un contre l'autre.

Historia Colloquii Thorunensis inter Lutheranos & Reformatos anno 1517. instituti. Subjiciuntur ipsa Colloquii acta, à Jo. Henrico Feustingo Servestæ in 4°. 1707.

DE VITEMBERG.

On a imprimé ici *les Ouvrages de Roswite* Religieuse du dixiéme siecle. Ce sont des Poësies Latines d'un gout barbare. On y remarque pourtant de l'esprit; & ce qu'elle apprend de l'Histoire de son siecle, donne du prix à ses Ouvrages. Depuis l'impression on a recouvré une piéce importante : c'est un *Poëme sur la fondation de l'Eglise de Gandersheim.* Il est entre les mains de Madame l'Abbesse de Gandersheim Fille du Prince Ulric de Brunswik.

DE LIPSIC.

J'ai à vous parler de deux Livres originaux en leur espece. Le premier est une *Rhetorique sacrée.* M. *Langius* qui en est l'Auteur, gémit

ſur le nombre d'Eccleſiaſtiques, qui pour ſe former à la prédication, étudient l'Art de bien dire. Pour lui il preſcrit aux Orateurs ſacrez une methode fort opposée. Il leur recommande la lecture de quelques Théologiens Lutheriens, de quelques recüeils de lieux communs. Cette étude ſuffira ſelon lui pour entendre l'Ecriture. Il ne ſçauroit ſouffrir qu'on en cherche l'explication dans la Synopſe, qui demande, dit-il, trop d'application; ni dans les Critiques, dont il compare les ſept tomes aux ſept Vaches maigres du ſonge de Pharaon. Mais le grand, l'important précepte de ſon Art de prêcher, c'eſt que l'eſſence de Dieu étant indiviſible, on ne peut l'avoir au dedans de ſoi, à moins qu'on ne l'ait tout entiere, ni prêcher avec ſuccés ſans l'avoir. Ainſi un ſeul peché, une ſeule erreur ôte abſolument le talent de la prédication. Il confirme cette regle par un raiſonnement phyſique : la lumiere n'eſt point ſans chaleur: la vérité eſt lumiere; elle n'eſt donc point dans une ame, que le peché a glacée. Or, conclut-il,

Qui ne posséde pas la verité, ne peut pas l'annoncer.

Joachimi Langii Viri docti, Ministri Beroliniensis Oratoria Sacra, ab Artis homiletica vanitate repurgata. Lipsiæ in 8°. 1707.

La Rhetorique Sacrée purgée des vanitez de l'Art homilétique. A Lipsic in 8°. 1707.

L'Ouvrage de *Mr. Varlitz*. Medecin est aussi singulier, que la nouvelle Rhétorique. C'est une Exposition du chap. douziéme de l'Ecclésiaste, où le penetrant Médecin a vû toutes les maladies, qu'attirent à un vieillard les débauches de la jeunesse. Il entre sur cela dans un détail qui vaut presque un Cours entier de Medecine. Il trouve la circulation du sang dans ces paroles, *La roüe sera rompuë sur la citerne.* Peut-on porter la pénetration plus loin?

Christiani Varlitzii Valetudinarium senum Salomonaum medico-sacrum, ad Ecclesiasta caput XII.

L'Infirmerie des Vieillards bâtie par Salomon, ou Medecine sacrée tirée du chap. douziéme de l'Ecclésiaste. A Lipsic 1708. *in* 4°.

Sept. 1708.

DE MADRID.

On a fait imprimer ici chez *Augustin Ferrandez une nouvelle Grammaire Françoise* tres-estimée. L'Auteur qui est de Perpignan, s'appelle *Abdon Sennen Guillarubi.* Ce Livre est un in 8°. de 128. pages seulement.

Il y a quelques années que *le P. André de Pozzo Jesuite* fit imprimer en Italien un petit Ouvrage *de la Dévotion aux Saints Anges Gardiens.* Ce sont les Exhortations que ce Pere avoit faites aux Nobles de la Congrégation de Naples. *Le Sieur Clement Sanchez* vient de Traduire ce Livre en Espagnol. Il est imprimé chez Diego Martinez Abad. La Traduction passe pour belle, élégante, & fidelle.

Foppens imprima l'an passé à Bruxelles un Ouvrage du sçavant *Pere André Serrano Jesuite sur les Saints Anges.* Ce livre est intitulé *Los Siete principes de los Angelos validos del Rey del Cielo Missioneros, y Protectores de la Tierra &c.* On y explique avec beaucoup d'érudition plusieurs endroits difficiles de l'Ecriture Ste. où il est parlé des Anges. L'auteur est un Homme de mérite, à qui les Missions des Philippines ont de grandes obligations. Ce Livre ne fait que paroitre ici, & il y est fort goûté.

La troisiéme partie de *l'Histoire generale*

des Peres Déchaussez de la Trinité de la Rédemption des Captifs, a été imprimée depuis peu : c'est *le Reverend Pere Alexandre de la Mere de Dieu* qui en est Auteur. Cette troisiéme partie contient 1°. tous les faits mémorables arrivez dans l'Ordre jusqu'à l'an 1700. On y trouve ensuite les vies des personnes de l'Ordre qui se sont distinguées par leur piété & par leur doctrine &c. Cet Ouvrage est un in folio de 615. pages, imprimé *chez Joseph Rodriguez d'Escobar* de l'Imprimerie Royale. Il est écrit avec beaucoup de politesse.

D'ANGLETERRE.

Mr. Allix a publié une Dissertation sur l'année de la Naissance de Jesus Christ, qui ne contient presque rien de nouveau. Il suit l'opinion du Jesuite Decker devenuë assez commune parmi les Sçavans, que Jesus-Christ est né l'an 749. de Rome. Il ajoûte qu'il naquit au mois de Mai ; opinion qui n'est ni nouvelle, ni fondée sur aucune preuve de quelque poids.

Dissertatio de Jesu Christi Domini Nostri anno & mense natali. 1707. *in* 8°. *Londini.*

Mr. Smith a fait imprimer dans un seul volume trois petits Ouvrages de sa façon, *deux Dissertations sur les Hymnes de l'ancienne Eglise Grecque*, & *un Traité sur les moyens de reconcilier toutes les Sectes. Char.* Sept. 1708.

tiennes. Il a ramassé dans le même Volume *plusieurs piéces touchant Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople* déposé pour avoir voulu répandre dans son Eglise les erreurs de Calvin.

Collectanea de Cyrillo Lucari Patriarcha Constantinopolitano: quibus accessere de veteris Græca Ecclesia hymnis Commentationes duæ; & Theologica, de caussis remediisque dissidiorum quæ Orbem Christianum hodie affligunt, Exercitatio. in 8°.

Le premier tome de la nouvelle Edition des Septante, dont Mr. Grabe a eu soin, est en vente. C'est sur le Manuscrit Alexandrin qu'elle est faite. Le premier tome contient le Pentateuque, Josué, les Juges & Ruth.

Septuaginta Interpretum Tomus I. Continens Octateuchum. Quem ex antiquissimo Codice M. S. Alexandrino accuratè descriptum, & ope aliorum exemplarium ac priscorum Scriptorum, præsertim verò Hexaplaris editionis Origenianæ, emendatum atque suppletum, additis sæpe asteriscorum & obelorum signis, summâ curâ edidit Joh. Ernestus Grabe, S. T. P. Oxonii, è Theatro Scheldoniano. Prostant venales apud Richardum Smith. 1707. *in folio & in octavo*

Le Mecanisme de l'esprit est un pauvre Livre. L'Auteur se perd dans des raisonnemens abstraits sur les effets de l'amour propre. Il n'est pas aisé de le suivre. Il est mal aisé de le comprendre.

Le Mécanisme de l'Esprit ; ou la Morale naturelle dans ses sources : Discours qui explique les divers mouvemens de l'amour propre. A Londres, chez A. De Lage, 1703. in 12. pages. 74.

On a imprimé les Oeuvres Philosophiques & Mathematiques de Mr. Vilkins, autrefois Evêque de Chester. Il a renouvellé de nos jours le Systéme de la pluralité des Mondes. Il a même été plus loin que personne dans la défense de ce paradoxe ; puisqu'il ne croit pas impossible de trouver le secret de traverser l'air, & d'aller faire un voyage dans les Planetes. La vie de cet Evéque Mathématicien a eu quelque chose d'aussi bizarre que ses opinions. Fils d'un simple Orfevre, il épousa la sœur d'Olivier Cromwel déja Protecteur d'Angleterre. Une si haute alliance ne releva point sa fortune. Richard Cromwel ayant succedé à son Pere, se contenta de le faire Principal d'un College à Cambridge. Il perdit cet établissement, quand Charles second remonta sur le Trône. Mais dans la suite ce même Prince, à la recommandation du Duc Buckingam, lui donna l'Evêché de Chester. Ainsi le beau-frere de Cromvvel dût sa grandeur à la Maison Royale.

The Mathematical and Philosophical Works of the right Reverend John Wilkins, late Lord Bishop of Chester, 1. containing the discovery of a New World, or a dis-

course tending to prove, that it is probable there may be another habitable World in the Moon ; With a discourse of the possibility of a passage thither. 2. That it is probable our Earth is on of the Planetes. 3. Mercury, or the secret and swift Messenger, shewing, how a man may with privacy and speed, communicate his thoughts to a Friend at any distance. 4. Mathematical Magick ; or the wonders that may, be performed by mecanical Geometry. 5. An abstract of his essay towards a real character, and an Philosophical language, To which is prefixed the Authors Life ; and an account of his Works.

Les Oeuvres Mathematiques & Philosophiques de feu Mr. Wilkins Evêque de Chester. Le premier Traité contient la découverte d'un nouveau Monde, ou un discours qui montre la probabilité d'un Monde habitable dans la Lune, & le moyen d'y arriver. Le second Traité fait voir que la Terre est une Planete. Le troisiéme Traité intitulé Mercure ou le Messager apprend la maniere de communiquer ses pensées à un ami à quelque distance qu'il soit. Le quatrieme Traité, ou la Magie Mathematique explique plusieurs merveilles naturelles faites par le moyen de la Geometrie mechanique. Et enfin le cinquiéme Traité contient un abregé de l'Essai touchant le langage Philosophique, avec la vie de l'Auteur & le Catalogue de ses Ouvrages. A Londres

Sept. 1708.

chez J. Nicholson 1708. in 8°. pag. 548.

On a traduit en Anglois l'histoire des Juifs de Mr. Basnage : elle est generalement estimée.

DE HOLLANDE.

La Relation de ce qui s'est passé en Portugal par rapport aux operations de la Campagne de 1705. est une apologie du Baron de Fayel qui commandoit les troupes Hollandoises en Portugal. Si on croit cette Relation, le Baron de Fagel donne des avis qui auroient rendu la Campagne heureuse, s'ils avoient été préferez à d'autres conseils. Si la prise de Valence & d'Alcantara eût été suivie de la prise d'Albuquerque, les Portugais restoient Maîtres d'une grande étenduë de pays entre le Tage & la Guadiana. On prit d'autres mesures. On assiégea Badajoz : il fallut lever le siége. On attribua ce contre-tems au General Hollandois, qui se justifie par des attestations du Roi de Portugal, de l'Archiduc, & de plusieurs Officiers Generaux.

DE RHEIMS.

François de Maucroix Chanoine de l'Eglise Metropolitaine est mort ici il y a quelques mois âgé de quatre vingts-dix ans. Il étoit de Noyon, & s'étoit fait connoître il y a plus de soixante ans par des

Poëſies d'un goût délicat. Ses traductions l'ont encore plus diſtingué. Il a mis en François ,

Les Homelies de St Chryſoſtome au Peuple d'Anthioche.

L'Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre par Sanderus.

Les Vies des Cardinaux Campege & Polus.

Les Homélies d'Aſterius.

La quatriéme Oraiſon de Ciceron contre Verrès.

Les Philippiques de Démonſthene.

Trois Dialogues de Platon , l'Euthyphron , le grand Hippias , & l'Euthydeme

La Traduction de ces huit excellentes piéces parut en 1685. avec quelques Poëſies de feu Mr de la Fontaine : Mr de Maucroix y joignit une Préface très-eſtimée , ſur les caracteres differens de Démoſthene & de Ciceron.

Nous avons encore de ſa main la Traduction *du Regiſtre des tems* , *Rationarium temporum* Ouvrage du Sçavant P. Petau , que Mr de Maucroix donna ſous le titre *d'Abregé de l'Hiſtoire Univerſelle.*

Son ſtyle eſt pur , elégant , un peu lâche. On lui reproche de n'avoir pas aſſez pris le tour des Auteurs qu'il traduiſoit.

Il a vêcu ſans ambition , content d'un établiſſement mediocre , & du commerce de quelques Amis choiſis.

DE PARIS.

Mr de Montfort nous a fait assurer, qu'il n'est point Auteur du Livre intitulé Vasconiana. Nous sçavions déja qu'il peut, quand il veut, faire au Public des présens plus considérables.

On a imprimé chez Lemery un Livre intitulé, *Le Droit Cannonique de France.* Il y a long-tems qu'on attend un Livre qui fasse connoître les Canons qui sont d'usage, & les Decretales reçûes en France. Plusieurs titres ont promis de remplir cette attente, & aucun ne l'a encore remplie.

Warin vend l'Histoire de Nôtre-Dame de Liesse par M. Villette Chanoine de Laon.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Septembre 1708.

ART. CXXI. SAncti Thomæ Summa suo Auctori vindicata &c. *La Somme de Saint Thomas conservée à son veritable Auteur, ou Dissertation sur les Ouvrages de Vincent de Beauvais; par le P. Jaques Echard Dominicain.* Page 1479

ART. CXXII. Vita S. Francisci de Paula &c. *La Vie de S. François de Paule Fondateur de l'Ordre des Minimes, par le R. P. Joseph Marie Perimezzi.* p. 1496

ART. CXXIII. A. van de Wiele Epigrammata &c. *Epigrammes sacrées d'A. van de Wiele, sur la Nativité, la Vie, la Passion, la Resurrection, & l'Ascension de N. S.* JESUS-CHRIST. p. 1505

ART. CXXIV. *Cours de Peinture par principes composé par Mr. de Piles.* p. 1509

ART. CXXV. *Explication simple, li-*

terale, & historique des Ceremonies de la Benediction d'une Abbesse tirées du Pontifical Romain &c. p. 1531

ART. CXXVI. *Traduction des Oeuvres d'Horace, & des Satyres de Perse & de Juvenal, par le P. Tarteron Jesuite; Nouvelles Editions.* p. 1544

ART. CXXVII. Harmonia Apostolica &c. *Harmonie Apostolique en deux Dissertations, de la Doctrine de Saint Jaques sur la justification par les bonnes œuvres, & de l'accord avec lui de Saint Paul sur ce point. Par G. Bullus Prêtre Anglican.* p. 1546

ART. CXXVIII. *Extrait d'un Memoire pour l'éclaircissement de quelques doutes sur quelques expressions Françoises proposées dans nos Memoires de Decembre* 1707. p. 1567

ART. CXXIX. Examen Institutionum &c. *Examen sur les Institutes, avec l'abregé de cet Examen, par Pierre Grolleau Docteur aggregé de l'Université de Paris.* p. 1577

ART. CXXX. *L'explication des Semaines de Daniel, par Mr. l'Abbé Bastide Predicateur du Roi & Professeur en Droit.* p. 1581

TABLE.

ART. CXXXI. *Observations sur une Lettre de Mr. Mallemans imprimée dans nos Memoires.* p. 1601

ART. CXXXII. *Lettre de Mr. Mallemans pour servir de réponse à la precedente.* p. 1605

ART. CXXXIII. Jo. Casp. Eisenschmidi, &c. *Nouvel Examen des poids & mesures des anciens Romains, Grecs, & Hebreux, & de leurs monnoyes, &c. par Jean Gaspard Eisenschmid.* p. 1618

ART. CXXXIV. *Observation chymique de Mr. Poliniére Docteur en Medecine, sur l'extraction de l'Esprit verd de Vitriol.* p. 1637

ART. CXXXV. *Réponse à quelques plaintes sur deux de nos Extraits.* p. 1642

ART. CXXXVI. *Nouvelles Litteraires.*

De Venise. p. 1646

De Hall. p. 1647

De Dresden. p. 1649

De Zerbst. ibid.

De VVitemberg. p. 1650

De Lipsic. ibid.

De Madrit.
D'Angleterre. p
De Hollande. p.
De Rheims. p.
De Paris. p.
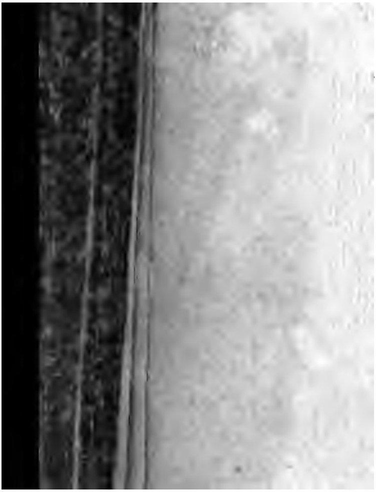
Fin de la Table.